

EUG. LE GARREC

740

QUIBERON

LA BATAILLE ET LE MARTYRE

1795



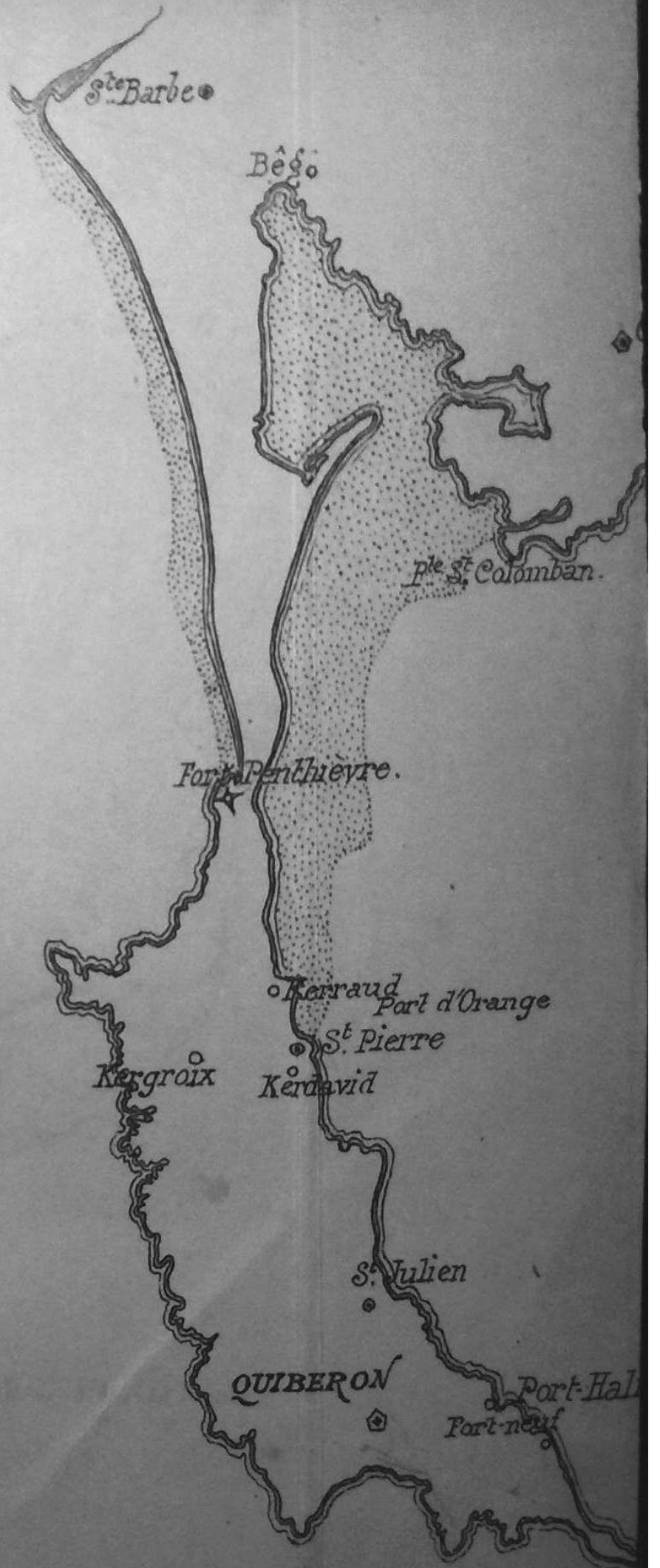
AURAY

A. Rollando-Renaud, Imprimeur-Editeur

1895

QUIBERON





EUG. LE GARREC

QUIBERON

LA BATAILLE ET LE MARTYRE

1795



AURAY

A. Rollando-Renaud, Imprimeur-Editeur

1895

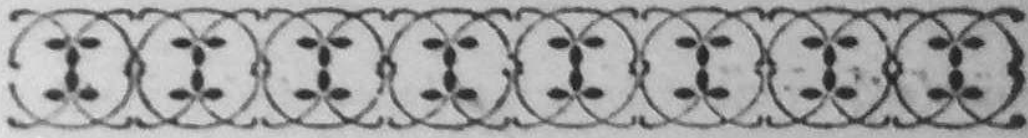
A

MM. J. BULÉON et A. DUPARC

mes chers collaborateurs

*Hommage de reconnaissance et de respectueuse
sympathie.*

Eug. LE GARREC.



PRÉFACE

La Presqu'île de Quiberon

Prenez une carte du littoral de la France. Apercevez-vous, sur la côte sud de la péninsule armoricaine, à égale distance de Vannes et de Lorient, une étroite et longue bande de terre aride qui s'avance hardiment dans la mer? C'est la presqu'île de Quiberon.

A voir le cordon sablonneux qui la relie à la terre ferme et qui s'amincit de plus en plus comme par suite d'une traction violente, on dirait qu'elle fait effort pour briser cette frêle attache qu'on lui a donnée, et qu'elle ira bientôt s'emboîser de nouveau en pleine mer, en face de Belle-Ile, à la suite des îles d'Houat et d'Hoëdic.

Cette chaussée de l'isthme, protégée maintenant par une digue solide, était autrefois tellement étroite et basse que les eaux de l'Océan et celles de la baie, sous la double

poussée du vent et de la marée, se rejoignaient par-dessus.

Tout à côté, mais dans l'intérieur de la presqu'île, est construit le fort Penthièvre. Dominant des rochers d'où l'on découvre un large horizon, il ressemble à un gardien debout sur le seuil, et chargé de faire entendre, à l'approche du péril, ses formidables aboiements. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un fort de troisième ordre, que l'on indique sur les cartes plutôt dans l'intérêt de l'histoire que pour les besoins de la stratégie. Mais il y a cent ans, bien pourvu de munitions, défendu par une garnison fidèle et courageuse, il pouvait interdire indéfiniment l'entrée de la presqu'île du côté de la terre.

Pour sortir de Quiberon, il faut traverser ce qu'on appelle la falaise. C'est un véritable désert d'environ une lieue et demie de long, à peine élevé de quelques mètres au-dessus du niveau de la mer qui l'enserme des deux côtés. Du sable, encore du sable. Des dunes, encore des dunes. Elles se succèdent, innombrables et désordonnées: on dirait des vagues qu'une main puissante aurait arrêtées au milieu de leur déchainement et fixées dans l'immobilité. Une espèce de bruyère les recouvre, d'autant plus tenace qu'elle ne peut se développer librement sur le sol brûlé par le vent de mer, et qu'elle emploie toutes ses énergies

à pousser des racines profondes dans le sable qui ne peut échapper à ses prises. A la hauteur de l'étang du Bégo et à mesure qu'on s'approche du village de Sainte-Barbe, les dunes s'élèvent et s'élargissent. Les plis du terrain sont de véritables vallons. Quel beau champ de bataille pour deux petites armées qui lutteraient corps à corps! La position de Sainte-Barbe, sans défense du côté du continent, est inexpugnable du côté de la presqu'île. Quelles surprises on y réserverait à l'ennemi qui voudrait vous y attaquer! chacune de ces dunes est par devant un rempart où se briserait son effort, et par derrière un piège où il tomberait. — Une ligne droite, qui prolongerait le chemin reliant le fort Penthièvre à la chaussée du Bégo, traverserait au nord, à la distance de quelques dix ou quinze kilomètres, les bourgs de Mendon et de Landévant; en se rabattant à droite, elle tomberait au bourg de Baud, qui se cache derrière la forêt de Camors, puis sur la petite ville d'Auray, qui est beaucoup moins éloignée; plus près encore et plus bas, elle rencontrerait Carnac et la butte St-Michel. — Tels sont les points stratégiques les plus voisins auxquels se rattache le fort Penthièvre ou qui le relie à des points plus importants encore, Hennebont et Lorient d'un côté, Vannes, Rennes, Nantes, de l'autre...

Retournez-vous maintenant vers la presqu'

île. Prise dans son ensemble, elle ressemble à un bras gracieusement arrondi, mais de proportions et de contours irréguliers. Du fort Penthièvre à la pointe extrême du Conguel, elle mesure environ huit kilomètres à vol d'oiseau; quant à sa largeur, elle est de deux kilomètres en moyenne. Mais ce petit coin de terre présente les aspects les plus variés, les contrastes les plus pittoresques. Suivez la côte occidentale: vous y verrez des falaises géantes opposer un rempart de granit aux perpétuels assauts de l'immense Atlantique. Quoi qu'en disent les poètes, c'est l'agitation qui finit par avoir raison du roc qui croyait à son immobilité..... Tantôt la mer s'attaque à la base même du rempart et la ronge si bien qu'on en voit de loin le sommet se pencher sur l'abîme qui l'attend; tantôt elle monte à l'escalade et en découronne les sommets; tantôt elle y fait des brèches terribles: ici, elle s'élance à travers une étroite issue et va s'engouffrer avec des gémissements prolongés dans les cavernes profondes qu'elle s'est creusées plus loin; là, sur les plages qu'elle a envahies et agrandit toujours, elle pousse ses vagues victorieuses, et dans le formidable chant de triomphe qu'elle fait entendre, elle semble menacer de sa colère ceux qui voudraient la déposséder de sa conquête. A chacun de ces rochers couverts d'écume, à chacune de ces

plages inabordables se rattachent des souvenirs de naufrage. Pour rendre l'impression d'horreur que l'on ressent à la vue de ce rivage inhospitalier, la langue populaire a trouvé un terme aussi concis qu'énergique. Cette côte s'appelle : *La côte sauvage*.

De l'autre côté, à l'intérieur de la courbe que forme la presqu'île en s'arrondissant de plus en plus comme si elle voulait l'envelopper tout entière, la baie de Quiberon étale la nappe splendide de ses eaux bleues et profondes. De trois lieues de large sur quatre lieues de profondeur, sans île et presque sans récif, les escadres de toutes les nations de l'Europe pourraient y tenir à l'aise.

N'était son ouverture par trop grande, qui ne la défend pas suffisamment contre les tempêtes du large, ce serait une petite Méditerranée incomparable, aussi précieuse pour ses abris que gracieuse par ses aspects. Là bas, en face, la terre s'arrondit en demi-cercle, depuis la plage de Saint-Colomban jusqu'aux falaises de Saint-Gildas et de Sarzeau, s'ouvrant çà et là pour laisser passer les eaux des rivières de Crach, de Vannes et d'Auray; le rivage est couvert de nombreuses maisons, d'églises, de phares et de sémaphores,

**Montrant la double main empreinte en ses contours:
Un amas de rochers sous un amas de tours.**

Ici, à vos pieds, le terrain descend, tout le

long de la presqu'île, en pente douce, vers la baie. La mer a formé une foule de petites plages, tout à la fois semblables et différentes: le sable y est fin, l'eau calme et transparente, le rivage facilement abordable. Parmi ces havres nombreux, ceux que les marins préfèrent, parce qu'ils sont les plus grands et les mieux placés, sont le Port-Haliguen, derrière lequel se cache le Fort-Neuf, et non loin du fort Penthièvre, le Port-d'Orange, plus connu aujourd'hui sous le nom de Saint-Pierre.

C'est entre ces deux mers, dont l'une la réveille par les éclats de sa voix terrible et l'autre l'endort par son doux murmure, que la presqu'île est étendue tout de son long.

Autrefois Quiberon était couvert d'une vaste forêt. Les ducs de Bretagne en avaient fait un de leurs rendez-vous de chasse¹. Mais la configuration du pays tout entier devait être totalement différente; aujourd'hui le voisinage de la mer rend impossible la grande végétation; comme d'ailleurs le terrain n'est guère accidenté, on peut, d'une de ses élévations auxquelles on n'a donné qu'à regret le nom de collines, embrasser tout le pays, l'ensemble et les détails, d'un seul regard.

Quiberon possède plus de vingt villages,

¹ Cf. *Cartulaire de Redon*: « Keberoën ubi scēpissime veniebat et frequentissime venationes exercebat. » — En 1206, il y eut entre l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé et les *forestiers* de Quiberon un procès, qui se termina devant la cour ducale d'Auray.

également distribués dans toute la longueur de la presqu'île, mais presque tous situés sur le bord de la mer. Quelques-uns de ces villages se font remarquer par leur grandeur et la beauté de leur situation... Kerostin et Kergroix semblent s'être mis sous la protection du fort Penthièvre. Kerraud, Kerdauid et Saint-Pierre se sont donné rendez-vous auprès du Port-d'Orange. Plus loin le gracieux village de Saint-Julien: dominé par une colline, assis sur un coteau, à quelques pas de la baie, avec les murs élevés des jardins qui l'enferment comme des remparts, ses maisons blanches qui tranchent si violemment sur le vert sombre des nombreux figuiers qui l'entourent, la flèche de sa chapelle, qui s'élance du milieu des toits et de la verdure, il ressemble à une oasis au milieu du terrain desséché qui l'entoure. Enfin, au milieu d'une plaine très unie, le gros bourg de Quiberon, qui voudrait passer pour une ville, même avant d'en avoir pris l'aspect.

.....

Le nom de Quiberon serait à peine connu, n'était la douloureuse célébrité qu'il a reçue des événements que nous nous proposons de raconter.

Les menhirs et les dolmens assez nombreux qu'on y trouve ne nous ont pas plus

Ivité que les alignements voisins de Carnac le secret du rôle qu'ils ont joué dans la civilisation primitive qui précéda l'ère chrétienne. Suivant toute probabilité, ce fut Gildas qui évangélisa le pays et qui construisit un monastère sur une butte élevée d'où l'on pouvait découvrir les deux résidences préférées du saint: l'île d'Houat et la presqu'île de Rhuys. Transformé en prieuré, le monastère de Saint-Clément devint aussi le siège de la paroisse. Lorsque, à une date inconnue, ce siège fut transporté au village de Locmaria, qui s'appelle aujourd'hui Quiberon, il n'en continua pas moins à dépendre de la grande abbaye de Saint-Gildas¹. Ravagé à plusieurs reprises pendant les invasions normandes, le pays, grâce à l'intelligente activité de sa population, s'était toujours relevé promptement de ses ruines. Le milieu du dix-septième siècle marque peut-être l'apogée de sa prospérité: les villages étaient riches, les caboteurs nombreux et leurs bons navires formaient une véritable flotille marchande. En 1746, jaloux de cette prospérité, les Anglais, à l'époque de leur tentative malheureuse sur Lorient, dirigèrent une de leurs expéditions contre la presqu'île. Brusquement ils arrivent dans la baie, ils débarquent six mille hommes sur la plage, et pendant que leurs

¹ Voir Luco: *Pouillé de l'ancien diocèse de Vannes*.

soldats pillent et livrent aux flammes onze villages entiers, leurs canonnières fouillent toutes les baies du rivage, et incendient les navires qu'ils ne peuvent couler bas. Ces exploits accomplis, ils remettent à la voile et disparaissent. Hélas! ils devaient revenir....

Tous ces souvenirs poétiques, religieux, militaires, s'effacent devant les événements dont nous faisons le centenaire en cette année 1895.

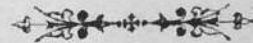
De tous les épisodes de l'histoire révolutionnaire, pourtant si féconde en horreurs de tout genre, aucun ne nous paraît plus poignant, plus douloureux, plus tragique que les scènes dont Quiberon fut le théâtre, il y a cent ans.

L'armée royaliste et l'armée républicaine, aimant la France d'un amour peut-être aussi fort, mais l'identifiant avec des partis politiques différents; des frères ennemis s'entredétruisant dans une lutte acharnée, ensenglantant le sol même de la patrie, sous le regard de l'étranger qui ne peut que profiter de leur commun affaiblissement; des deux côtés le même courage, le même héroïsme, mais non la même habileté et le même succès; un des partis, malheureux dans toutes ses entreprises et jusque dans son inaction, passant en quelques jours des espérances les plus ambitieuses et les mieux justifiées à l'abatte-

ment le plus complet ; la marine française perdant le cadre de ses meilleurs officiers, dont elle mettra si longtemps à combler les vides; la noblesse recevant un coup dont elle ne se relèvera peut-être jamais; puis, après le combat, le parti vainqueur déshonorant sa victoire par des massacres inutiles et sans doute en violation de la parole donnée; le sang français coulant plus abondamment par ordre des commissions militaires que sur le champ de bataille : voilà ce que le nom seul de Quiberon rappelle.

Voilà aussi ce que nous avons le dessein d'exposer dans ce court récit. Nous ne voulons raviver ni les rivalités ni les haines; nous sommes de ceux qui croient qu'il faut unir tous les cœurs dans l'amour des grandes causes qui ne sauraient diviser. Mais un fils n'a pas le droit de répudier les deuils communs, les gloires communes de la grande famille à laquelle il appartient. Il ne se demande même pas si c'est dans le souvenir de ses gloires ou dans le spectacle de ses malheurs qu'il puise le plus d'amour pour elle. Après cent ans écoulés, il est bon d'étudier cet événement considérable sans haine et sans faveur; il faut, sans partager les passions des écrivains qui l'ont raconté, recueillir les leçons qu'il renferme et les enseignements qui s'en dégagent. Les faits parleront assez haut d'eux-

mêmes. A la suite des études que nous avons consultées et qui ne sont pas toujours exemptes d'exagérations ni de parti pris, nous en faisons paraître une qui ne vise qu'à « la seule simplicité d'un récit fidèle.... »



PREMIÈRE PARTIE

LES PARTIS



I

L'ARMÉE ROYALE

Après avoir examiné le champ de bataille où elles doivent se rencontrer, étudions les forces respectives des deux armées et la composition de leurs cadres au moment de leur entrée en campagne. Essayons surtout de connaître les sentiments qui les animaient. Avant de suivre les péripéties d'une lutte si émouvante, tâchons de lire au fond des consciences, et de retrouver les raisons qui armaient les uns contre les autres des soldats qui n'auraient jamais dû combattre que côte à côte et sous le même drapeau.

L'armée royale était composée des éléments les plus divers et même les plus opposés. Sur les côtes d'Angleterre et impatients de s'embarquer, les émigrés auxquels on avait joint en assez grand nombre des soldats républicains, prisonniers sur les pontons; — en Bre-

tagne, les bandes chouannes, qui avaient déjà agi isolément et qui n'attendaient que le débarquement pour donner plus d'ensemble à leurs opérations : d'un côté des troupes régulières, aguerries, expérimentées, qui auraient pu être d'autant plus solides qu'elles renfermaient autant d'officiers que de soldats, mais en réalité affaiblies par les dissentiments politiques et par l'introduction dans le cadre des émigrés de soldats qui avaient déjà combattu la cause qu'on les forçait à défendre, et dont la fidélité allait dépendre des premiers événements de la campagne ; — de l'autre, une foule de paysans unis dans les mêmes convictions inébranlables, décidés à combattre et à mourir pour leur foi, mais mal armés, peu façonnés au joug de la discipline militaire et plus habitués encore à faire la guerre de fossés qu'à manœuvrer sur un champ de bataille. Les émigrés et les chouans devaient se réunir, se donner la main, puis, par une marche audacieuse vers Paris, provoquer un soulèvement général dans l'Ouest, dans la France entière, si c'était possible, renverser le gouvernement de la Convention et replacer les Bourbons sur le trône.

Pour établir un lien puissant entre ces deux corps si différents d'aspect, d'allures et d'habitudes, pour imprimer une direction unique à toutes ces forces, où se manifestaient des

tendances différentes et qui pouvaient se contrarier au lieu de concourir, il fallait un homme dont l'autorité fut incontestée pour tous, et qui sût unir à une rare vigueur de pensée une grande puissance d'action. C'est ce qu'on pourrait appeler un premier rôle. Puisaye crut qu'il pourrait le tenir. Sa responsabilité devait être d'autant plus grande, en cas d'insuccès, qu'il n'avait pas attendu qu'on vint le lui offrir. Il se l'était donné lui-même.

Rarement, homme fut plus discuté et mérita plus de l'être. En politique, ses principes ne paraissaient pas absolument inflexibles ; député de la noblesse aux États généraux et chaud partisan des réformes, fédéraliste après le 31 mai, ardent défenseur du trône, il a laissé croire que les préoccupations de l'avenir et les calculs de son ambition personnelle l'emportaient sur son zèle et sur son désintéressement. On a pu dire sans invraisemblance qu'au moment même où il exposait sa vie pour la cause de la monarchie, il ne se laissait pas tellement absorber dans son dévouement qu'il ne calculât les chances du succès, et qu'à une époque où le nom de la famille d'Orléans ne se prononçait que tout bas, il avait soin, tout en accordant ses sympathies avouées aux Bourbons, de réserver ses préférences secrètes pour celle des deux branches de la monarchie

qui réussirait à s'asseoir sur le trône¹. Soldat, il montra qu'il était brave, il affronta plusieurs fois la mort; chef d'armée, il avait des idées justes et ses plans ne manquaient ni de sagesse ni de hardiesse; mais on lui reproche justement de n'avoir pas su imposer son commandement et de n'en avoir pas compris tous les devoirs. La diplomatie était son triomphe; d'un extérieur agréable, causeur aimable et habile, il séduisait ceux mêmes qui étaient prévenus contre lui: par le seul charme de sa parole, il réussit un jour à gagner un chef de chouans, qu'on avait chargé de le faire fusiller comme traître². Avant de partir pour l'Angleterre, il avait acquis la confiance des chefs bretons et sut leur prouver qu'il la méritait bien. C'est dans les missions les plus délicates qu'il était le plus sûr du succès. Décrié par les émigrés et suspect de libéralisme, il avait su se faire agréer par le comte d'Artois et se faire confirmer par lui dans le titre de « général en chef de l'armée catholique et royale de Bretagne ». Enfin il sut conquérir la bienveillance du premier ministre anglais Pitt et voyait s'ouvrir devant lui une porte, qui restait impitoyablement fermée aux émigrés³. Par son habileté à propager le mouvement

¹ *Mémoires de Vauban.*

² *Vie de Georges Cadoudal*, par M. de Cadoudal; chap. IX

³ *Victoires et Conquêtes*, vol. 3.

insurrectionnel en Bretagne, par sa souplesse à pénétrer dans le conseil du cabinet de Saint-James, par la détermination qu'il lui fit prendre de hâter les préparatifs de l'expédition, et de la diriger sur la côte du Morbihan, on peut dire que Puisaye a été l'âme de cette vaste entreprise.

Livrés à leurs propres ressources, les émigrés ne pouvaient rien. Tout leur manquait à la fois, l'or, les armes, les moyens de transport. L'Angleterre avait leurré longtemps leurs espérances en leur promettant de leur fournir des vaisseaux et de les débarquer sur les côtes de France. Elle crut enfin le moment venu de tenir ses engagements.

Dans les premiers jours d'avril 1794, Pitt obtint de la chambre des Communes un bill qui lui permettait de prendre un corps d'émigrés à la solde du gouvernement anglais. A cette nouvelle, les émigrés disséminés dans le Nord de l'Europe accoururent en foule. Le comte d'Artois se transporta lui-même à Londres, décidé à seconder le mouvement et, si les intérêts de la cause l'exigeaient et que l'Angleterre l'y autorisât, à prendre part à l'expédition. Les préparatifs furent poussés avec une extraordinaire vigueur. Jamais les émigrés n'avaient montré une telle impatience d'aller reconquérir la terre natale, ni manifesté un pareil enthousiasme.

L'Angleterre, cette fois, n'avait pas fait les choses à moitié: l'armement qu'elle préparait était considérable. Trois divisions faisaient partie de l'expédition et devaient se suivre à intervalles assez rapprochés: la première commandée par M. d'Hervilly, la seconde aux ordres du marquis de Sombreuil.

Les combattants de ces deux premières divisions étaient tous Français. La troisième comprenait un corps de deux mille hommes de troupes anglaises et devait aborder à un point du littoral encore indéterminé. Nous n'aurons pas à nous occuper d'elle; elle passa, il est vrai, en vue de Quiberon; mais même avant qu'elle eût quitté l'Angleterre, le 22 août, les deux premières avaient connu leur destinée.

La division Sombreuil comprenait un effectif de 1500 hommes, répartis en cinq bataillons, ROHAN, PÉRIGORD, SALM, DAMAS, BÉON. Ces troupes qui avaient fait leurs preuves en Allemagne formaient un corps d'élite dont la présence pouvait forcer la victoire à changer de camp, non seulement dans une bataille, mais dans une campagne entière. Que ne s'en est-on pas souvenu! Parties d'Angleterre dans les premiers jours de juillet, elles ne pourront prendre part à tous les combats; mais elles arriveront assez tôt pour recueillir la succession de la division d'Her-

villy. Elles avaient à leur tête un des officiers les plus distingués de l'armée de Condé, le jeune marquis Charles de Sombreuil.

La division d'Hervilly était la plus considérable. Elle était composée de cinq régiments, LA CHÂTRE OU LOYAL-ÉMIGRANT, HECTOR OU ROYAL-MARINE, DU DRESNAY, D'HERVILLY OU ROYAL-LOUIS, ROYAL-ARTILLERIE. Les 3000 hommes qu'ils renfermaient ne présentaient pas un tout bien homogène. Voici les débris du régiment de La Châtre qui s'était illustré sur les champs de bataille de la Hollande; plus loin quatre cents artilleurs toulonnais réfugiés en Angleterre, sous le commandement de Rotalier; ici, de nombreux officiers de marine qui, dépossédés de leur grade par un gouvernement qui voulait des hommes nouveaux, s'étaient noblement refusés à prendre service dans la marine anglaise, souvent humiliée par eux; là, cent vingt chevaliers de Saint-Louis; n'ayant pas assez d'argent pour s'acheter des rubans de soie, ils suspendent leur croix à un ruban de laine; et à côté d'eux, de tout jeunes gens de seize à vingt ans, qui avaient suivi leur famille en exil, presque des enfants, à peine en état de porter les armes. Tous ceux-là feront leur devoir, ils sauront unir au courage le plus héroïque la fidélité la plus invincible. — Malheureusement l'Angleterre, dans le but de remplir les vides de ces régiments, prit

une mesure dont M. d'Hervilly essaya vainement de faire comprendre toute l'imprudence. On fit venir les soldats français prisonniers qui avaient combattu sous le drapeau de la République ; on les mit dans l'alternative de servir dans les cadres de l'armée royale ou d'être replongés dans les horreurs des pontons. Un grand nombre, n'envisageant que la possibilité de rentrer en France, promit tout ce qu'on voulut. La remarque de M. d'Hervilly n'en était pas moins juste. Quelle confiance pouvait-on mettre dans la parole de soldats qui, à n'en pas douter, n'acceptaient les propositions de l'Angleterre que pour échapper aux horreurs de la captivité ? N'était-il pas à craindre qu'une fois débarqués sur le continent, ils n'eussent qu'un faible zèle à combattre ceux dont ils partageaient les sympathies démocratiques ?

Enfin tous les préparatifs de la première partie de l'expédition furent terminés. Le départ fut fixé au 10 juin.

Rien d'imposant comme l'aspect de la flotte lorsqu'elle appareilla dans la baie de Spithead. En avant s'avancait, pour ouvrir la voie et disperser les vaisseaux ennemis qui voudraient s'opposer au débarquement, l'escadre de lord Bridport. Puis venait le convoi proprement dit : outre les troupes, on y avait embarqué un armement et un matériel con-

sidérables : des armes pour 80,000 hommes, des habits pour 60,000, une nombreuse artillerie, 2 millions en or, et 10 millions en assignats. Ces bâtiments de transport étaient escortés par trois vaisseaux de ligne, huit frégates, huit chaloupes canonnières et quelques cutters, sous le commandement du commodore Warren.

En voyant les nombreux navires qui portent les troupes et les ressources de tout un parti, et qui s'avancent à travers les eaux de la Manche et de l'Océan vers les côtes de Bretagne, en y apercevant Puisaye entouré de son brillant état-major, et M^{gr} de Hercé entouré de ses quarante prêtres, on ne peut s'empêcher de faire un retour en arrière et de se représenter une scène à peu près semblable et qui se passait dans les mêmes lieux. Les flotilles du cinquième et du sixième siècle transportaient aussi, loin des côtes d'Angleterre, des paroisses, des tribus entières, vers les rivages d'Armorique : elles avaient avec elles leurs chefs, leurs richesses, les reliques de leurs saints ; leurs prêtres et leurs évêques chantaient « des cantiques sacrés sous les voiles gonflées des navires... ». Ces paysans aux longs cheveux et à l'idiome antique, qui attendent avec impatience l'arrivée de la flotte anglaise, sont leurs fils. Mais quel contraste entre les deux émigrations ! Les Bretons

d'autrefois abandonnaient la terre natale d'où les chassait un impitoyable envahisseur et s'en allaient demander une patrie à un pays voisin qui ne la leur refusa pas; les Français d'aujourd'hui quittent la terre étrangère où ils recevaient l'hospitalité et veulent reconquérir, les armes à la main, la patrie où il leur est interdit de rentrer. Ce ne sont pas des résignés : ils savent que, pour replacer sur le trône la famille qui en a été dépossédée, il leur faudra verser du sang, renverser le gouvernement établi. Ils ont calculé les chances et les risques : ils n'hésitent pas.

On a contesté la légitimité de leur entreprise.

On a dit que les Anglais étaient dans leur rôle, en cherchant à humilier une puissance rivale et à l'affaiblir dans une guerre cruelle où ne devait pas être versée une goutte de sang anglais; — mais que les émigrés, en débarquant sur le territoire français, commettaient un crime de lèse-patrie, et qu'il fallait considérer comme des rebelles ceux qui s'attaquaient au gouvernement de la Convention.

Les émigrés n'auraient pas eu de peine à se disculper d'accusations aussi injustes. Ils aimaient la France, au moins aussi bien que ceux qui leur en interdisaient l'entrée. Mais pouvaient-ils et devaient-ils confondre la France avec le gouvernement de la Conven-

tion? — Certes, il leur était permis de ne pas aimer un gouvernement qui avait confisqué leurs biens, voté contre eux des lois d'exception, et massacré ceux des leurs qui n'avaient pas eu la sagesse de les suivre en exil. Mais, à défaut de sympathie, pouvait-il exiger d'eux le respect dû à un gouvernement légitime, quoique tyrannique? où était en ce moment le gouvernement légitime? Fallait-il donner ce nom à une minorité turbulente qui, par une série d'attentats aussi contraires à la légalité que violents, avait peu à peu confisqué à son profit tous les pouvoirs de la royauté, qui n'avait pu établir sa domination qu'en faisant appel aux plus vils instincts de la populace, qui avait « inauguré le règne de la canaille et du bonnet rouge¹ », qui avait pris enfin la guillotine pour unique ressort de gouvernement? Louis XVI était mort, il est vrai; son fils se mourait en prison; ses frères promenaient leur exil à travers l'Europe; mais le roi, pour être malheureux et impuissant, en était-il moins le roi? La Convention n'avait raison, et la cause royale n'avait tort qu'aux yeux de ceux qui s'imaginent que le succès est une justification.

En supposant que la nation eût le pouvoir de déposséder une famille d'une autorité dont elle avait joui si longtemps, la nation n'était

¹ Albert Duruy, *Revue des Deux-Mondes*, 15 Juin 1884.

pas représentée par ceux qui se donnaient comme ses mandataires. Elle n'avait pas été mise en pleine possession d'elle-même. Il ne lui avait pas été permis de se prononcer avec liberté. On ne pouvait croire qu'un peuple de vingt-six millions d'hommes eût donné la mission de parler et d'agir en son nom à des personnages misérables, souvent souillés de crimes, et qui ne consultaient que leurs passions ¹.

Certes, le temps a marché depuis: le temps fait peu à peu oublier, en les voilant, les origines des gouvernements qui se sont établis par la violence. Devant les faits accomplis les intelligences les plus nettes se troublent; il semble qu'il y ait une prescription politique, comme il y a une prescription civile. — Mais, au moment où les émigrés s'armaient en Angleterre il y avait à peine trois ans que l'on avait proclamé la déchéance de la royauté. L'usurpation n'avait pas encore reçu cette consécration de la durée qui se substitue quelquefois à la légitimité. La Convention ne pouvait donc s'imposer aux émigrés, ni comme un gouvernement légitime que l'on sert, ni

¹ Qu'on lise le deuxième volume de Taine sur la Révolution: on y verra par quelles mesures et par quelles lois on arriva à écarter des urnes la majorité des électeurs, en 1791 et 1792, et par quels procédés on invalida les élections catholiques et royalistes. — Charles d'Héricault donne des chiffres précis: en 1791 et 1792, sur 5 000 000 millions d'électeurs, il n'y eut que 5 à 6 cent mille votants.

même comme un gouvernement légal que l'on subit. Loin de se regarder comme des rebelles, ils croyaient s'attaquer à des révoltés. — Seulement c'était à eux à prévoir les conséquences de la défaite ou du succès. S'ils étaient vaincus, la révolution qu'ils voulaient faire s'appellerait toujours une révolte; s'ils triomphaient, l'opinion publique, sans en être sollicitée, appellerait leur révolte une restauration.

La présence de M^{sr} de Hercé et de ses prêtres montrait que l'expédition se faisait encore pour des motifs plus élevés que ceux de la politique. — On leur fait un crime d'avoir manifesté des préférences pour la cause royaliste. Mais l'accusation pour avoir été répétée cent fois n'en est pas pour cela plus motivée. Au moment où la France était partagée en deux partis irréconciliables, sous quel drapeau les prêtres catholiques devaient-ils se ranger? Sous celui de la Révolution qui les massacrait impitoyablement ou sous celui des royalistes qui les priaient d'attirer les bénédictions de Dieu sur leurs armes?

Si la Révolution n'avait fait que les dépouiller de leurs biens et de leurs privilèges, passe encore; elle n'eût pu qu'écarter d'elle des sympathies qui lui eussent été bien précieuses; mais il arriva un moment où elle voulut leur imposer un serment qui les eût jetés avec

l'Eglise de France dans le schisme et l'hérésie. Ceux qui ne voulurent pas se soumettre furent exilés, puis traqués et, quand ils étaient pris, guillotiné. Privé de ses pasteurs légitimes, le peuple très chrétien était menacé du grand danger de perdre sa foi. Les prêtres catholiques devaient-ils oublier ce qu'ils lui avaient enseigné si souvent, que la religion est le plus grand des biens ? N'étaient-ils pas en droit de lui rappeler qu'en face de cette Convention qui s'attaquait à la plus précieuse des libertés et se mettait en révolte ouverte contre Dieu, l'insurrection, pour employer un des principes les plus chers de la Révolution française, devenait le plus sacré des droits et le plus saint des devoirs ? L'état malheureux dans lequel gémissait l'Eglise catholique d'Angleterre avait encore mieux fait comprendre à Mgr de Hercé le péril que courait la foi chrétienne en France, si on n'opposait la violence à cette persécution haineuse que la violence seule pouvait désarmer. Aussi n'hésita-t-il pas à prêcher cette croisade ¹.

Nous devons ajouter que Mgr. de Hercé avait reçu de Rome, en vue de l'expédition

¹ Nous empruntons ce terme aux écrivains les plus favorables à la Révolution. (Thiers *Histoire de la Révolution* vol. 7 ; — *France militaire*, vol. 2) ; seulement nous l'employons avec une intention différente : la part que la religion avait prise dans l'expédition leur paraît un ridicule de plus ; pour nous, elle est une justification de plus. La campagne n'était pas seulement politique ; elle devenait une véritable croisade.

qui se préparait, le titre de vicaire apostolique pour toute la Bretagne, et la liberté de choisir ses vicaires généraux et ses collaborateurs parmi tous les prêtres de la province demeurés fidèles. Le Souverain Pontife reconnaissait donc la légitimité de l'expédition, et les pouvoirs qu'il accordait à l'évêque qui l'avait prêchée, en consacrait le caractère religieux.

On oppose, il est vrai, à la conduite des émigrés et des prêtres qui les accompagnaient la conduite des premiers chrétiens.

Les catholiques français n'avaient-ils pas appris que la primitive Eglise ne s'était pas attaquée même à un pouvoir persécuteur ? Avaient-ils donc oublié l'exemple et les leçons des martyrs ? Non. Mais ils entendaient bénéficier de la différence des époques et des circonstances. En s'introduisant dans la société romaine, le christianisme trouvait déjà établi un ensemble d'institutions publiques, qui ne tenaient de la religion nouvelle ni un élément de leur force, ni une des raisons qui les faisaient accepter des sujets. Les fidèles étaient tenus de se soumettre à toutes les lois qui n'attaquaient pas leurs croyances. Sans doute on édictait contre eux des lois qui leur paraissaient impies ; mais en dépit des abus où il tombait, le pouvoir persécuteur demeurait à leurs yeux toujours légitime dans son principe. Ne pouvant obéir à une loi que sa

conscience condamnait, ne voulant pas davantage s'attaquer ouvertement à un pouvoir que sa religion lui commandait de respecter, le chrétien choisissait le seul moyen de résistance qui lui permit de concilier ses devoirs de citoyen avec les obligations de sa foi : il se laissait conduire au supplice. En était-il de même en France ? Non seulement le christianisme était un des éléments nécessaires dont la nation s'était formée, mais c'était sous son souffle qu'ils s'étaient animés et groupés. On peut dire qu'il était à la base et au centre des institutions politiques, et qu'il les soutenait et les vivifiait à la fois ; il en était ainsi le couronnement. Si bien qu'en principe au moins, et dès le début, il ne devait y avoir aucune incompatibilité entre ce que l'on devait à son pays et ce que l'on devait à l'Eglise. Et ce qui montre bien que l'on avait compris la nature du rôle que l'Eglise avait joué dans la formation de la société, c'était le principe du droit public national que le chef de l'Etat en France ne pouvait appartenir qu'à la religion catholique. — Si, un jour, quelques factieux, maîtres par aventure du gouvernement, voulant déposséder l'Eglise de ses droits, se servaient contre elle d'une puissance qu'elle avait aidé à former, et complotaient de la chasser d'une société qui sans elle n'eût pas été, — que devaient faire les chrétiens ? Il n'y avait pas d'hé-

sitation possible. Ils devaient lutter contre les ennemis qu'une révolution avait portés au pouvoir et qu'une autre pouvait en faire tomber, qui pour être tout puissants n'en étaient pas moins des révoltés ; avoir recours, en faveur du droit le plus incontestable, à la violence dont les adversaires se servaient pour le combattre. — Défendre un droit certain n'est pas attaquer un pouvoir légitime. Prendre les armes contre le pouvoir établi eût été un crime à Rome ; en France, le crime eût consisté à désarmer et à abandonner des droits auxquels on n'avait pas le droit de renoncer. — Si on voulait emprunter des comparaisons à l'histoire, il n'était pas nécessaire de remonter si haut. Il y avait deux siècles à peine, les protestants avaient cru l'occasion bonne de méconnaître à leur profit le droit national que les membres de la Convention méconnaissaient à leur tour. La ligue s'était immédiatement formée ; Henri IV comprit qu'il devait s'incliner devant la volonté de la nation si clairement manifestée. Que sa conversion fût sincère ou non, la nature de ses convictions n'ébranle en rien la légitimité du mouvement qu'il eut à combattre, ni celle du principe qui forçait l'adhésion peut-être involontaire de ceux qui s'étaient d'abord insurgés contre lui. Les émigrés, nobles ou prêtres, agissaient comme les ligueurs, leurs pères,

avaient agi dans des circonstances moins périlleuses pour la foi¹.

Voilà quelles étaient les raisons qui leur mettaient les armes à la main. On peut ne pas approuver leurs opinions politiques. On peut ne pas partager leurs croyances religieuses; mais aucun adversaire impartial ne voudra

¹ Nous n'avons fait que reprendre, en faveur de la croisade prêchée par Monseigneur de Hercé, l'argument que développait avec tant d'éloquence Monseigneur Freppel, montrant qu'il admirait autant les ligueurs qui refusaient de reconnaître Henri IV que les premiers chrétiens qui se soumettaient aux empereurs. « Les premiers chrétiens vivaient sous un gouvernement païen, établi avant eux, auquel par conséquent ils devaient l'obéissance dans l'ordre civil et qu'ils n'auraient eu aucun droit de renverser; toute rébellion de leur part contre un pouvoir abusif sans doute, mais légitime au fond, eût été une agression injuste. Leur devoir était de respecter un ordre de choses consacré par la coutume et consenti par le peuple. Telles ne sont pas les conditions dans lesquelles s'est formée la ligue. Au lieu de s'attaquer à ce qui existait depuis des siècles, elle avait un caractère purement conservateur et défensif: elle voulait maintenir intacte contre une innovation radicale, contre l'agression d'une minorité factieuse, l'ancienne constitution de l'Etat, écrite depuis plus de mille ans dans le cœur des Français, d'après laquelle aucun prince hérétique ne pouvait monter sur le trône de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis. Là-dessus, clergé, noblesse ou Tiers-Etat, Parlement et Sorbonne, tous les grands corps du royaume, à part quelques novateurs qui s'insurgeaient contre le droit, n'avaient qu'un seul et même sentiment. Les catholiques se trouvaient dans un cas de légitime défense: ils soutenaient la tradition, les lois établies. Voilà pourquoi s'il y a eu dans l'histoire un mouvement de résistance légal, c'est la ligue. Henri IV finit par le reconnaître, et sa plus belle victoire c'est d'avoir cédé à des adversaires vaincus. Il n'y a donc pas la moindre analogie entre les deux faits dont je parle. Les premiers chrétiens ne pouvaient, sans manquer à leur devoir, attaquer un pouvoir qui s'était fait sans eux et avant eux; les catholiques de l'ancienne France devaient, sous peine de renier leur droit, défendre un pouvoir qui s'était établi avec eux et par eux. (Freppel, Cours d'éloquence sacrée, Tertullien, t. 1, 2^e édit., p. 152-153).

leur refuser le bénéfice de leurs intentions, ni regarder comme des révoltés des Français qui prétendaient défendre, au péril de leur vie, leur foi politique ou leur foi religieuse. La plupart d'ailleurs confondaient dans un même amour la cause du trône et celle de l'autel, que la Convention poursuivait d'une semblable haine. Ils croyaient fermement au succès d'une expédition, qui commençait avec les apparences les plus heureuses. Ils ne se dissimulaient pas non plus qu'elle pouvait échouer, ils n'ignoraient pas le sort qui les attendait, s'ils tombaient entre les mains de leurs ennemis: ils seraient traités comme des criminels, et livrés au supplice infligé à ceux qui prennent les armes contre leur patrie. Mais ils savaient aussi que ce n'est pas le succès d'une cause qui en fait la légitimité: s'ils succombaient sur le champ de bataille, ou si une mort plus cruelle leur était réservée, il leur resterait la meilleure compensation pour les défenseurs d'une cause vaincue, le droit de se regarder comme des martyrs.





II

LE PAYS CHOUAN.

Le choix du point de débarquement était d'une importance capitale. Aussi y eut-il à ce sujet de fréquents pourparlers entre le cabinet de Saint-James et Puisaye¹. Ce ne fut qu'après les plus longues discussions qu'on désigna la contrée qui paraissait favoriser le plus le plan de campagne adopté.

On préféra la Bretagne aux deux provinces voisines. La Normandie ne jouissait pas d'une tranquillité complète ; il y régnait une sourde agitation² ; mais elle était plus propre à suivre une impulsion qu'à l'imprimer, à seconder un mouvement qu'à le commencer elle-même. La Vendée avait été considérablement affaiblie par les désastres des années précédentes et elle était momen-

¹ Thiers : *Histoire de la Révolution*, vol. 7. p. 479.

² Puisaye avait envoyé en Normandie Louis de Frotté et Dutrésoir, et en Anjou le vicomte de Scepeaux.

tanément réduite à l'impuissance par la rivalité de ses chefs, et les deux traités de paix qu'ils venaient de signer¹.

La nombreuse population bretonne, malgré des essais fréquents² de pacification, était au contraire frémissante d'impatience. Dans une foule d'engagements partiels, elle avait pris conscience de sa force, et elle brûlait de se mesurer avec les soldats de la république dans des actions plus décisives. — En s'avancant à travers la Bretagne les troupes royales, en même temps qu'elles verraient grossir leurs rangs à chaque pas, provoqueraient un soulèvement général dans l'Ouest. La Normandie sortirait de sa prudente réserve, la Vendée de sa tranquillité apparente. Grâce à l'adhésion de ces deux provinces, elles conserveraient les communications les plus faciles avec l'Angleterre par l'Océan, la Manche et le golfe de Gascogne...

Quand on se fut arrêté au choix de la Bretagne, on se demanda quelle partie de son littoral favoriserait le plus le débarquement des troupes et faciliterait l'exécution des premières opérations de la campagne.

On avait d'abord jeté les yeux sur les Côtes-

¹ Charette avait accepté les propositions de paix que lui offrait la Convention, par le traité de la Jaunais, le 17 février 1795. Stofflet acceptait une paix semblable le 2 mai suivant, à Saint-Florent.

² Il suffit de se rappeler les longues négociations qui précédèrent le traité de la Mabilais.

du-Nord ; mais en apprenant l'assassinat par les républicains de Boishardy, le principal instigateur du mouvement insurrectionnel dans ce département, et la désorganisation que la funeste influence de Cormatin y avait produite, on renonça à ce projet. On ne songea pas longtemps aux rivages du Finistère qui étaient ou inabordables ou trop bien gardés. Il ne restait plus qu'à tourner les regards vers le Morbihan et à examiner la nature de ses côtes. Sur ce littoral se trouvait une baie qui semblait réunir tous les avantages que l'on pouvait désirer : vaste et profonde, protégée par une ceinture de récifs et de courants terribles, elle offrait à la flotte l'abri le plus assuré et lui permettait de se défendre contre toute agression venue du côté du large ; elle possédait en outre de vastes plages, facilement abordables, à marée haute, aux chaloupes de débarquement, et inaccessibles aux boulets des batteries républicaines. C'est vers ce point que se dirigeaient les vaisseaux qui transportaient les troupes de d'Hervilly, c'est là que devait descendre à son tour la division de Sombreuil...

On a accusé Puisaye d'avoir, dans la détermination du point de débarquement, plus consulté ses intérêts personnels que ceux de la cause royaliste. Il aurait, dit-on, conseillé au gouvernement anglais de ne point des-

endre en Vendée, parce que les chefs militaires qui y commandaient déjà lui auraient disputé le commandement de l'expédition, tandis qu'en Bretagne il jouissait d'une autorité incontestée. Il aurait en outre marqué très vivement ses préférences pour les côtes du Morbihan, où on l'avait déjà accueilli avec enthousiasme, et où il trouverait des lieutenants tout disposés à entrer dans ses vues. — Il ne paraît pas mériter ce reproche : sans doute ses avis durent peser d'un grand poids sur la décision du gouvernement anglais ; mais, comme les intérêts de son ambition et ceux de la cause qu'il servait trouvaient une égale satisfaction dans le projet qu'il réussit à faire adopter, il ne fut même pas exposé à la tentation de sacrifier les seconds aux premiers. Seulement il pouvait se féliciter de l'heureuse coïncidence qui lui permettait de se consacrer aux uns comme aux autres avec un égal dévouement ; il devait se réjouir à la pensée que le pays où ses ordres seraient le mieux écoutés était en même temps celui où l'expédition avait le plus de chance de réussir.....

Il y avait longtemps que la Bretagne, et en particulier le Morbihan, attendait le moment de prendre les armes. Déjà en 1791 La Rouërie avait jeté les bases d'une organisation qui embrassait les cinq départements de la province. Mais la mort l'avait surpris, au mo-

ment où il allait grouper dans un faisceau unique toutes ces forces éparses que leur isolement condamnait à l'inaction et à l'impuissance. Aussi la Bretagne demeura-t-elle relativement tranquille, pendant que les Vendéens accomplissaient leurs exploits de géants. Il y eut bien une foule de petits combats, comme à Vannes, à la Roche-Bernard, à Pontivy ; les paysans se réunissaient autour de chefs improvisés, qui avaient toujours de la bravoure et quelquefois du talent¹. Mais si ces soulèvements partiels, ces tressaillements de l'âme populaire en face de la tyrannie de la Révolution, étaient l'indice de la profonde irritation qui gagnait les esprits, et qui longtemps contenue devait éclater avec une violence terrible, le peu de résultat qu'on en avait obtenu faisait également comprendre la nécessité de réunir sous le commandement suprême et incontesté d'un chef toutes ces forces encore latentes, au moment même où prenant conscience d'elles-mêmes, elles ne demanderaient qu'à agir. C'est alors qu'avait paru Puisaye. Il faut dire à sa louange que cette première partie de son entreprise fut couronnée de succès. Il sut comprendre le peuple qui se confiait à lui. Il ne le jugea pas

¹ Cadoudal : *Vie de Georges Cadoudal*. Voir en particulier le chapitre IV, consacré à l'insurrection de 1793 dans le Morbihan. — Guillemot : *Lettres sur la Chouannerie*, p. 16 et suivantes.

d'après les apparences auxquelles arrêteront plus tard des esprits dédaigneux et superficiels ; il ménagea les susceptibilités, les fiertés de la race ; il vit son attachement à la foi, l'entêtement avec lequel elle était prête à la défendre, et tout le parti qu'on pouvait en tirer pour le triomphe de la monarchie. Ce fut avec une intelligence supérieure de son rôle, avec une infatigable énergie qu'il travailla à lui fournir des armes et à lui donner toute l'organisation dont elle était susceptible. Il reprit les plans de la Rouërie, tout en resserrant davantage les liens qui devaient unir les différents éléments de l'association. Chaque paroisse avait son capitaine ; plusieurs paroisses réunies étaient sous les ordres d'un chef de canton ; trois ou quatre cantons formaient une division, obéissant à un chef qui avait le rang de colonel. Un maréchal de camp commandait dans le département tout entier. Chaque département avait en outre un conseil ; au-dessus des conseils particuliers s'élevait le conseil suprême de la province. Enfin, Puisaye était le général en chef de « l'armée catholique et royale de Bretagne. » Ce fut après avoir achevé ce vaste travail d'organisation qu'il s'embarqua pour l'Angleterre, le 23 septembre 1794. Il sut mettre un digne couronnement à son œuvre, en amenant le comte d'Artois à le confirmer

dans son titre, et à approuver officiellement les mesures que le conseil de l'armée avait prises et les nominations qu'il avait faites¹.

Des cinq départements de la Bretagne, le Morbihan était le plus solidement organisé². Aussi, lorsqu'au mois d'avril 1795, les républicains réussirent à endormir la vigilance des principaux royalistes, en leur faisant accepter les avantages de la paix trompeuse de la Mabilais, la plupart des chefs morbihannais refusèrent de la signer³. Ce fut cette contrée de la Bretagne qui soutint contre la Révolution la résistance la plus longue et la plus meurtrière ; qui fournit à la cause catholique ses soldats les plus nombreux et ses chefs les plus intrépides ; c'est à elle surtout que l'on doit l'homme qui par l'énergie de sa foi, sa vigueur physique, sa force morale, sa ténacité et sa rudesse même, semble incarner la Chouannerie bretonne, comme Charette et Cathelineau personnifient la résistance de la Vendée⁴.

Les paysans bretons justifiaient-ils les espérances qu'avaient mises en eux Puisaye ? Connaissaient-ils les motifs et le but du soulèvement ? Leur intrépidité, leurs mœurs mi-

¹ Thiers : *Histoire de la Révolution*, p. 102. — Guillemot : *Lettres sur la Chouannerie*, p. 35 et 36.

² *Victoires et Conquêtes*, t. v. p. 154, 155.

³ Cadoudal : *Vie de Georges Cadoudal*, chap. VI. — Guillemot : *Lettres sur la Chouannerie*, p. 40.

⁴ *Vie du général Hoche*, par Launay et Dutemple.

litaires, le talent de leurs chefs méritaient-ils qu'on leur confiât les destinées de si nobles causes, comme aux Vendéens leurs frères ?

« L'histoire manque aux chouans ; elle leur manque comme la gloire, et même comme la justice. Pendant que les Vendéens dorment tranquilles et immortels sous le mot que Napoléon a dit d'eux, et peuvent attendre, couverts par une telle épitaphe, l'historien qu'ils n'ont pas encore, les chouans n'ont rien, eux, qui les tire de l'obscurité ou les préserve de l'insulte ». ¹

Longtemps on leur a reproché d'avoir été des instruments aveugles d'ambitieux qui abusaient de leur crédulité pour faire triompher leurs intérêts personnels, d'avoir lutté pour un parti dont ils n'avaient pas à se louer, contre un parti dont il n'avaient pas à se plaindre.

Les paysans bretons, comme les Vendéens, savaient pour quoi et pour qui ils se battaient. Ils poursuivaient à la fois la restauration du trône et le rétablissement des autels : c'était leur droit. Si d'ailleurs ils demandaient au drapeau des Bourbons d'abriter leurs plus chères revendications, ce n'était pas au gouvernement qui les y contraignait à leur en faire un crime.

¹ Barbey d'Aurevilly : *Préface de l'ensorcelée*. — Balzac dans son *Dernier Chouan* exprime des idées analogues.

Le caractère indépendant du peuple breton se fût volontiers accommodé d'une révolution dont les réformes n'auraient porté que sur les institutions politiques et sociales. Peut-être même la substitution d'un gouvernement républicain au gouvernement monarchique, si surtout elle s'était produite sans secousses trop violentes, lui eut causé plus d'étonnement que d'irritation, à la condition qu'elle sût respecter sa foi. Mais il comprit bien vite que la religion ne courait pas de moins grands dangers que la royauté. Il vit fermer les églises, chasser et guillotiner les prêtres; il se vit interdire à lui-même toutes les manifestations de la foi qui jusque-là remplissaient sa vie entière. Il ne lui était permis de jouir des libertés politiques qu'à la condition de sacrifier la liberté sans laquelle les autres ne sont qu'une forme spéciale de l'esclavage, la liberté de la conscience. La Révolution ne lui permettait pas de faire un choix entre les réformes qu'elle lui offrait. Il lui fallait ou les rejeter toutes ensemble, ou les accepter comme un « bloc » dont aucune parcelle ne pouvait se détacher. Etant donnée la profondeur de sa conviction religieuse, son parti fut bientôt pris : il les rejeta. Il confondit dans le même dévouement deux causes que la Révolution confondait dans une même haine. C'est ainsi que la royauté arriva à bénéficier de la haine que les

Bretons vouaient aux persécuteurs de leur foi. Et la fidélité qu'ils lui témoignèrent dans ses malheurs fut plus grande que celle qu'ils lui avaient montrée au moment de sa gloire et de sa puissance ¹.

Les royalistes voulurent mettre ces dispositions au service de leur cause. Sous l'influence des événements, les intérêts politiques, les passions étrangères, les mécontentements personnels acquirent la prépondérance là où ils n'avaient d'abord été qu'une préoccupation secondaire. Mais considérée dans son origine, la Chouannerie fut un soulèvement avant tout religieux.

Ses pires ennemis étaient d'ailleurs contraints de le reconnaître. Même après quelques années de lutte, il eût suffi d'offrir avec sincérité la liberté religieuse pour faire tomber les armes des mains. Le général républicain Krieg disait au représentant du peuple Bollet : « Les rebelles du Morbihan..., ont le fanatisme de la ci-devant religion, nous celui de la liberté² ». Voici un témoignage plus explicite encore. Il est d'autant moins suspect que celui qui le portait était placé dans le pays même qu'on peut regarder comme le centre le plus actif du mouvement insurrec-

¹ Dans la *Vie de Georges Cadoudal*, voir les deux premiers chapitres où ces idées sont longuement développées et prouvées.

² *Vie de Georges Cadoudal*, p. 171.

tionnel. Faverot, commissaire du pouvoir exécutif à Vannes, écrivait, en 1796, au ministre de la police générale à Paris: «On se serait grandement trompé, si on avait cru qu'ils (les chouans) s'étaient armés pour la cause du trône. C'était bien la cause de la guerre civile dans l'esprit des chefs: ils se battaient pour le roi, et les paysans pour leurs prêtres! » Hoche lui-même de passage à Vannes, après avoir étudié tous les moyens de pacification, ose indiquer au Directoire la cause et le remède de la Chouannerie: «...Je vous en conjure, ne vous mêlez pas de ce qui a rapport au culte, si vous ne voulez pas rendre la guerre interminable.»²

Assurément les généraux et les commissaires de la république ne voulaient que faire connaître les motifs de la révolte. Ils ne songeaient pas à l'excuser. Notre époque est plus impartiale. Des écrivains qui ne vont pas jusqu'à proclamer la nécessité d'une insurrection en faveur de celle de nos libertés que la Révolution revendique comme la plus précieuse, ne sont pas éloignés de regarder l'explication fournie par les adversaires de la Chouannerie comme sa justification. Ceux

¹ Lettre de Faverot de Kerbrech à Cochon de Lapparent, en date du 25 vendémiaire an V (17 octobre 1796). Le double est conservé aux archives de la préfecture de Vannes.

² Lettre du 17 avril 1796. Voir toute la lettre dans la *Vie de Georges Cadoudal*, p. 163.

même qui regrettent les violences et les crimes qui furent commis de part et d'autre n'osent pas nier la légitimité du principe qui provoqua la guerre civile...

Agitez le milieu social le plus calme en apparence: vous verrez paraître à la surface les passions les plus viles, les instincts les plus odieux qui se cachaient dans les bas-fonds... Les chefs de la Chouannerie avouent qu'ils ont trouvé dans leurs troupes des soldats indignes qui déshonoraient leur parti en se livrant au pillage, à la satisfaction de haines particulières, à tous les excès... Sans doute, ils faisaient des répressions sévères; mais ils ne pouvaient connaître, encore moins prévenir, toutes les fautes. S'ils ont la franchise de ne pas les dissimuler, ils ne veulent pas cependant qu'on rende coupable tout un parti des crimes qu'ils sont les premiers à condamner, non plus que l'on ne songe aujourd'hui à rejeter sur les armées régulières les actes isolés que le code militaire peut bien prévoir, mais qu'il ne réussit pas toujours à atteindre ¹.

Quand il s'agit des mesures violentes prises par les conseils, ordonnées par les chefs et devenues la pratique courante des chouans, quelques-uns les ont regardées comme absolument blâmables et n'ont pas voulu qu'on invoquât les circonstances atténuantes. D'au-

¹ *Vie de Georges Cadoudal*, p. 172.

tres au contraire s'en sont faits les ardents apologistes : quand on lit les pièces de cet intéressant débat où il va de l'honneur de toute une génération qui lutta si énergiquement pour sauver sa foi, si on ne peut admirer des procédés dont on voudrait prévenir à jamais le retour, on sent bien des préjugés se dissiper et disparaître. Quand on hésite à accorder sa pleine et entière approbation, on craint encore davantage de condamner.

Ils enlevaient des caisses publiques. — Mais à qui appartenait l'or qu'elles renfermaient ? N'était-ce pas le tribut que la Convention prélevait injustement sur une population qui en subissait la tyrannie plutôt qu'elle n'en reconnaissait la légitimité ? Les chouans qui se donnaient comme les vrais défenseurs du pays — et qui l'étaient — ne pouvaient-ils pas regarder comme à eux cet argent dont on n'avait le droit de se servir que dans l'intérêt du pays à qui on l'avait arraché ?

S'ils tuaient parfois sans pitié les prêtres jureurs et les magistrats jacobins qui leur tombaient entre les mains, c'est qu'ils se trouvaient en cas de légitime défense. C'était là leurs plus mortels ennemis. Les uns dénonçaient le lieu de leur retraite, les autres les faisaient traquer et massacrer comme des bandits¹.

¹ Vie de Georges Cadoudal, p. 167 et 219.

Quand ils voyaient leurs prêtres ou leurs chefs impitoyablement mis à mort par les républicains, ils croyaient avoir le droit de recourir à des représailles. Ils se trompaient. Le droit de représailles n'existe pas. Mais l'historien impartial ne peut avoir des termes différents pour qualifier des actes semblables, et ne doit pas nommer assassinats chez les chouans ce qu'on appelait exécutions chez leurs adversaires....

Leur consigne était de ne pas faire de prisonniers. Les apologistes qui veulent les justifier en tout n'ont pas oublié de soutenir que cette cruelle mesure est une nécessité malheureuse des guerres civiles¹. Il eut été plus habile de rappeler que les chouans n'y recouraient pas souvent et de raconter qu'un jour ils abandonnèrent un chef que leurs instantes prières ne purent amener à épargner les vaincus². S'ils avaient condamné ce prétendu droit, ils eussent été plus recevables à dire que l'exercice en devient particulièrement odieux dans le cas où les prisonniers ont obtenu

¹ Dans une lettre que Rio, l'auteur de la *Petite Chouannerie*, écrivait au journal *l'Univers*, le 24 mars 1851, on lit les lignes suivantes : « Tout chef qui élève un drapeau d'insurrection se condamne d'avance à des nécessités terribles dont il ne peut être absous que par la justice de la cause qui lui a mis les armes à la main. » Nous ne pouvons souscrire à un jugement qui nous paraît plus que contestable.

² Vie de Georges Cadoudal, p. 173. — Muret : *Histoire des Guerres de l'Ouest*.

nu la promesse de la vie en vertu d'une capitulation sur le champ de bataille, et qu'on ne cite pas un seul exemple où les chouans aient violé leur promesse.

Mais il est un parti en France qui doit s'interdire d'apprécier sévèrement la Chouannerie, c'est celui qui révolta les paysans bretons par sa tyrannie insupportable, et qui employa, pour les combattre, des procédés réprouvés par le droit des gens.

Il y eut bien un brigandage organisé en Bretagne. Pendant la guerre civile, le pays fut inondé par des bandes qui n'avaient d'autre mission que de piller, incendier et assassiner. A les juger sur les apparences, on eût dit que ces gens appartenaient à la Chouannerie : ils en portaient le costume; ils en avaient la cocarde blanche, le scapulaire et le chapelet¹; ils savaient prier « le ci-devant Bon Dieu » et crier : « Vive le roi ! » — Mais ils n'avaient de chouan que le nom et l'habit. La république avait recruté des gens perdus de vices dans les bagnes, les prisons et les rues². Elle en avait

¹ Vie de Georges Cadoudal, p. 168 — Lettres sur la chouannerie, p. 52.

² Cette accusation est tellement grave qu'on ne nous pardonnerait pas de ne pas en donner des preuves incontestables.

a). Lettre de Krieg au représentant Bollet : « Les rebelles du Morbihan sont de bons soldats, de braves gens... Ce qui fait le mal dans ces contrées, c'est le galérien qui fourmille et dont on fait de véritables chouans de contrebande. Hoche, pour son honneur, nous en débarrassera, j'espère. Mais il est temps d'arrêter ces brigandages donc

composé des bandes; puis elle les postait le long des chemins ou les expédiait contre les villages. Leur mission consistait à commettre les crimes les plus horribles, que la ressemblance du costume ferait aisément attribuer aux soldats de la Chouannerie. Si ce procédé était déloyal, il était bien choisi, et il ne réussit que trop bien. La calomnie fut habilement exploitée; on parvint à égarer l'opinion; elle enveloppa dans une même réprobation les vrais

les rebelles ne sont pas plus dupes que les administrateurs; on les appelle les faux-chouans. Au langage et à la tenue, ils sont si reconnaissables, qu'il n'y a pas moyen de s'y tromper. Dis donc à Hoche et à Chérin de faire sabrer cette canaille. »

b). Lettre de Rossignol, en date du 25 germinal, an IV (4 avril 1796) : « J'ai rencontré quelques bandes de nos amis qui font bien leur besogne... ces insurgés-là ont été démasqués par les vrais brigands (lisez : les chouans), et ils disent qu'il n'y a plus de sécurité pour eux. Les chouans les attaquent : ils les reconnaissent au parler et aux cheveux, qui n'ont pas eu encore le temps de pousser longuement. Je pense qu'on pourrait les utiliser ailleurs : ils ont fait leur coup ici et ont fait abhorrer les brigands ; nous n'en demandons pas davantage : il y a fureur contre ces monstres. Les patriotes s'enthousiasment au récit des horreurs qu'ils commettent... »

c). Lettre de Sotin, ministre de la police, au commissaire Oudard : « Il faut que la Chouannerie soit déshonorée dans ses œuvres vives... Je vous envoie des Jacobins, qui rendront, en Bretagne, d'immenses services. Ce qu'ils détestent le plus, ce sont les chouans. Laissez-les faire. Donnez-leur de la besogne. Qu'ils soient barbares, en criant : Vive le Roi et en priant le ci-devant Bon Dieu. Faites dresser des procès-verbaux par les compères des administrations départementales. Qu'on m'adresse tout cela avec des détails horribles et des circonstances saupoudrées de larmes. Le reste me regarde. »

d). Voir le décret du 4 septembre 1796, par lequel la Convention organise une ou plusieurs compagnies de faux-chouans dans chaque division des armées de Brest, de Cherbourg et de l'Ouest, pour surprendre et tuer les officiers chouans.

chouans qui combattaient la convention en soldats, et les faux chouans qui la servaient en bandits.

On ne s'y trompa pas en Bretagne, au moins pendant la Révolution. Mais une sorte de fatalité devait poursuivre les chouans: non seulement leur nom était en horreur dans le reste de la France, grâce à leur assimilation avec des criminels; il devait aussi perdre l'estime et l'admiration qui s'étaient d'abord attachées à lui dans le pays même où il avait été glorieusement porté. Une nouvelle confusion se produisit sous le premier Empire et sous le gouvernement de Juillet. Le nom de chouan servit à désigner des gens qui n'y avaient aucun droit. Ils refusaient d'obéir à un pouvoir auquel ils ne voulaient pas reconnaître le droit de leur commander. Mais, loin que leur révolte eût des raisons sérieuses comme celle qu'ils prétendaient continuer, elle est condamnée par les principes mêmes qui expliquent et qui justifient l'insurrection de 1793 et 1795. Les premiers chouans prenaient les armes contre des adversaires qu'ils avaient raison de considérer comme des perturbateurs de la société et des persécuteurs de leur foi. Mais le temps avait accompli son œuvre d'apaisement et de pacification. La religion catholique, officiellement proclamée religion de la grande majorité des Français, jouissait d'un régime fait

de tolérance et de liberté, qui, sans être l'idéal, ne laissait pas d'être supportable. Quant au pouvoir, accepté, consenti, ou même voulu par la nation, il avait droit à l'obéissance de ceux-mêmes dont il n'avait pas obtenu la sympathie. Les rôles étaient donc changés. Ce qui était juste au temps de la Convention, devenait, sous Napoléon et Louis-Philippe, criminel, indépendamment de l'opinion de ceux qui se soulevaient dans des circonstances si différentes. Les nouveaux révoltés voulaient qu'on les regardât comme les continuateurs de la grande Chouannerie: mais en réalité, ils n'avaient d'autre but que d'échapper aux fatigues et aux dangers du service militaire. Tandis que les chouans ne repoussaient la conscription que pour attaquer ceux qui voulaient la leur imposer, eux se cachaient pour n'avoir pas à combattre. C'est avec raison que le gouvernement les regardait comme des déserteurs et des réfractaires¹. C'est avec raison

¹ Il ne faudrait pas cependant énoncer un jugement trop sévère sur tous ceux qui refusaient de porter les armes pendant le premier Empire et sous la monarchie de Juillet. Leur répugnance à servir des gouvernements jugés par eux usurpateurs et foncièrement irréligieux explique, sans l'excuser, le mouvement de révolte qui les jeta dans le parti des réfractaires. C'est ce qui fait comprendre aussi l'indulgence de certaines appréciations. Quelques-uns d'entre eux d'ailleurs ont su acquérir une certaine sympathie par leur courage extraordinaire, par leur habileté, et leurs luttes épiques contre les gendarmes. C'est surtout à ce dernier point de vue que se sont placés pour les juger M. l'abbé Guilloux dans le chapitre qu'il consacre aux réfractaires de Brandivy. (*Études sur une paroisse bretonne*), et M. l'abbé Camper dans l'intéressant feuilletton publié

aussi que la population voyait en eux des ennemis dangereux: condamnés à l'oisiveté à la période la plus active de la vie, d'une moralité suspecte, prenant par force ce qu'on leur donnait pas de gré, exerçant une sorte de terreur dans leur voisinage, quand ils ne se cachaient pas par peur du gendarme, ils ont laissé les plus désolants souvenirs. Le nom de chouan dont ils avaient l'habileté de couvrir leurs méfaits devint peu à peu, grâce à leur triste renommée, une sorte de flétrissure dans le pays même, où il avait d'abord signifié héroïsme et dévouement. Voilà comment on peut expliquer la contradiction apparente si souvent signalée dans les appréciations de la population bretonne, qui exsècre le nom de chouan, tout en se montrant remplie de vénération pour ceux qui le portèrent les premiers. Ceux-là... elle n'a jamais varié sur leur compte: elle les a toujours regardés comme des héros, presque comme des saints...

C'est sans doute, par ce que les chouans ont été souvent assimilés à des gens, avec lesquels il semble qu'on ne pût les confondre, que beaucoup de leurs amis ont hésité, non seulement à les réhabiliter, mais encore à mettre en lumière leurs mérites les plus incontestés.

par la *Croix du Morbihan* (1893). Mais il ne viendra jamais à l'esprit de personne de confondre les prouesses des Guennec, des Mandart, des Laventure et des Dévéhat avec l'héroïsme désintéressé de Guillemot, de Cadoudal, de Gamber.....

En voyant les préventions dont ils étaient l'objet, on n'a pas toujours osé rendre hommage même à leurs qualités militaires que leurs ennemis ne pouvaient s'empêcher d'admirer. La conspiration du silence a suivi la conspiration de la calomnie.

Ici pourtant leurs apologistes avaient la partie belle: il ne s'agissait plus de justifier, mais de raconter.

Les chouans avaient adopté une tactique, où les guérillas se couvrirent de gloire vers la même époque, et où les francs-tireurs s'illustraient naguère encore. Comme les premiers faisaient à nos soldats la guerre de montagnes, les autres aux Allemands la guerre de ravins et de bois, eux faisaient aux Républicains la guerre de forêts et de buissons. C'était ce genre de guerre que Du Guesclin avait déjà inauguré en Bretagne pendant la guerre de cent ans: il lui avait été inspiré par la configuration du sol et par le caractère des soldats qu'il recrutait. Sous la Révolution, l'ennemi n'était plus le même; mais le terrain n'avait pas changé, et les descendants des partisans de Du Guesclin ressemblaient bien à leurs pères. Cette guerre, que des troupes régulières répugneraient à faire, était, aux deux époques dont nous parlons, une nécessité. Est-ce des troupes de Du Guesclin ou de celles de la Chouannerie que l'on a porté ce jugement que la

raison même semble avoir dicté : « Ce qu'il fallait d'ailleurs, c'étaient des hommes jeunes, pauvres, endurcis aux privations, surtout connaissant à fond le pays par une longue habitude, capables de se retrouver par certains indices au milieu de l'immensité des landes, de l'épaisseur des bois, sachant les sentiers écartés, les chemins perdus, les défilés des routes, les clairières inconnues des forêts susceptibles d'offrir un refuge en cas de poursuite, des fourrés où l'on peut s'embusquer..... Qui réunit mieux ces conditions que des paysans jeunes et bien choisis, de vigoureux gars, comme on les appelle encore en Bretagne¹ ?

En 1795, le Morbihan comprenait à lui seul de douze à quatorze bandes de partisans qui ne concertaient de mouvements d'ensemble que dans de très rares circonstances². Unies entre elles par la communauté du but, elles étaient presque indépendantes les unes des autres dans leurs opérations. Dociles à la voix

¹ Nous empruntons cette citation à un des maîtres dont l'opinion fait loi en histoire. Voir Siméon Luce : *Bertrand du Guesclin*, p. 75.

C'est à lui que nous devons aussi l'idée du rapprochement que nous avons établi entre les deux époques. « Cette vie de surprises, d'embuscades, d'escarmouches perpétuelles, cette chasse, à l'affût dans les genêts, les bruyères, offrent plus d'un trait de ressemblance avec l'existence que menèrent les chouans, dans les mêmes parages, à l'époque de la Révolution... »

² *Vie de Georges Cadoudal*, p. 70. — *Lettres sur la Chouannerie*, p. 2.

de leur chef, les soldats d'une division se réunissaient brusquement ; ils faisaient une expédition hardie, délivraient un convoi de prisonniers, attaquaient un poste ennemi, favorisaient un débarquement..... La campagne durait huit jours, un mois, rarement davantage. Quant elle était terminée, ils se dispersaient, rentraient chez eux, se livraient aux occupations ordinaires, pendant que leur chef, la main frémissante toujours étendue sur eux, pour les rassembler en un clin d'œil, continuait à surveiller le pays et à guetter les événements.

Ce partage des troupes de la Chouannerie multipliait ses forces en lui permettant de diriger les attaques les plus imprévues sur un grand nombre de points. Les généraux républicains, contraints d'accepter un genre de guerre qu'ils ne connaissaient pas aussi bien, obligés de repartir en un grand nombre de colonnes disséminées dans le pays, leurs soldats plus habitués aux manœuvres régulières, divisaient les leurs. « L'insurrection de la rive droite de la Loire est bien autrement redoutable, que n'a pu l'être celle de la rive gauche », s'écriait Hoche éperdu¹. Si les Bretons s'étaient massés en grandes lignes, comme les Vendéens, et qu'ils eussent voulu combattre en rase campagne, leur sort était

¹ *Vie de Georges Cadoudal*, p. 135.

connu d'avance : jamais leur nombre et leur intrépidité n'auraient pu avoir définitivement raison d'adversaires également courageux qui à l'avantage de posséder des armes incomparablement plus puissantes, joignaient une supériorité tactique incontestable. — Leur éparpillement ne leur permettait pas d'avoir de « ces grandes journées que le soleil et la gloire éclairent à l'envie de leurs rayons ». Mais la guerre n'en était pas pour cela moins meurtrière pour leurs ennemis et pour eux-mêmes : « ils tombaient dans des combats obscurs livrés par des héros ignorés ! ». Le pays était devenu un vaste champ de bataille, où la fusillade éclatait tantôt sur un seul point, tantôt sur plusieurs à la fois et ne se taisait jamais, où de nuit comme de jour, il y avait des marches et des contre-marches perpétuelles, où, quand on croyait surprendre enfin un ennemi jusque-là insaisissable, il fallait songer à échapper à une autre troupe qui voulait vous surprendre à son tour, où il fallait toujours avoir la main sur ses armes, et même pendant son sommeil, où, pour un chouan qui tombait, six républicains mordaient la poussière, si bien qu'on ne craindrait pas de louer l'habileté des chouans et même le succès de leurs armes, si l'on ne se rappelait que c'était des Français qui se trou-

J. Edmond Biré,

vaient sur le passage de leurs balles.

Parfois leur histoire paraît atteindre la grandeur épique.

Déguenillés, chaussés de gros sabots, leurs longs cheveux livrés au vent ou emprisonnés sous de vastes chapeaux, n'ayant d'autres armes, en dehors de celles qu'ils enlevaient à leurs ennemis, que des instruments de travail ou de vieux fusils rouillés, ils marchaient, ils couraient au feu avec une énergie farouche qui se peignait sur leurs traits soudainement devenus durs, avec un enthousiasme qui avait sa source dans l'ardeur contenue de la race et dans les inébranlables convictions de la foi. A côté des nobles qui n'avaient pas cru se déshonorer en se mettant à leur tête, comme de Silz, Lantivy, Bois Berthelot....., ils avaient des chefs trouvés dans leurs rangs : Georges Cadoudal, sorte de Du Guesclin à qui la fortune a manqué plus que le courage et le talent ; Mercier que la Vendée envoyait à la Bretagne, comme la Bretagne lui avait envoyé Georges Cadoudal : tous deux unis par une amitié indestructible qui symbolisait celle des deux provinces ; Gamber, d'Elven, qui n'avait qu'à frapper du pied le sol pour en faire sortir des soldats, qui, le soir après les manœuvres, les alignait le long d'un fossé, et présidait à la prière en commun, comme il savait commander le feu ;

Guillemot, le roi de Bignan, qui se battit comme un héros et mourut comme un saint..... A la suite de ces chefs qu'ils priaient souvent de les diriger, ils se jetaient dans une guerre qu'ils regardaient comme juste et nécessaire, et ils sacrifiaient tous les intérêts et jusqu'à leur vie à la sainteté de leur cause. Rien ne pouvait lasser leur dévouement : ils vivaient comme des proscrits sur une terre où ils auraient pu être heureux ; ils s'exposaient à la mort dans les innombrables combats qu'ils livraient ; ils savaient qu'on les aurait fusillés, si on les avait pris les armes à la main. Ils n'ignoraient pas qu'ils attireraient sur leurs familles des représailles qui n'épargnaient ni les vieillards, ni les femmes, ni les enfants : ils luttèrent sans repos, sans trêve. La Convention avait beau lancer sur la Bretagne ses colonnes mobiles qu'elle recrutait sans cesse dans le reste de la France: la Chouannerie renaissait toujours..... Et pendant que les hommes valides luttèrent à la lisière des bois ou dans les chemins creux, ceux qui étaient incapables de combattre priaient Dieu de donner du courage à ceux qui s'étaient levés « pour défendre la religion et les prêtres. »

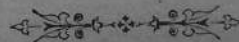
Voilà ce que furent les chouans¹. Voilà l'i-

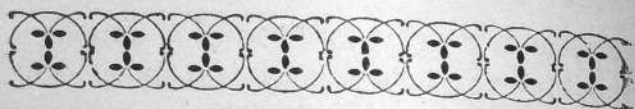
¹ Telle était aussi l'idée que s'en faisaient les républicains. Il y a entre le langage et les actes des adversaires des chouans une contradiction qu'il est impossible d'expli-

dée que l'on garda d'eux pendant de longues années. Leur gloire avait été si pure que même après qu'on eut exploité pour les déshonorer les crimes et la lâcheté de ceux qui s'approprièrent leur nom, on ne réussit qu'à la ternir, on ne put la voiler entièrement. Aujourd'hui encore les noms des principaux d'entre eux vivent dans quelques mémoires respectueuses, aussi vénérés que dans les premiers jours ; mais les temps continuant à marcher, ils vont être privés de ce dernier asile, en attendant qu'un historien raconte leur vie et leur mort, et fasse graver sur leur tombe, comme on l'a fait pour celle des Vendéens, leurs égaux en sainteté et en héroïsme, une épithaphe glorieuse, vengeresse de l'«insulte» et victorieuse de l'«oubli».

quer. Ils n'oublient jamais de les appeler des *brigands*, des *rebelles*, des *fanatiques* ; lorsqu'il s'agit de leur proposer des traités de paix, il les traitent comme des belligérants honorables.

Voir Thiers (*Histoire de la Révolution*, vol. 7, page 354 et 469). Au moment où se discutaient les clauses du traité de la Mabilais, Cormatin, qu'on regardait comme le chef attitré de la Chouannerie, reçut à Rennes un véritable triomphe. L'uniforme de chouan, qu'il portait ostensiblement, ainsi que ses officiers, devint à la mode. Et ce n'était pas seulement l'opinion publique qui se montrait favorable. Par ce même traité de la Mabilais, « les chefs de chouans avaient obtenu l'organisation de leurs meilleurs soldats en compagnies régulières, sous le prétexte d'assurer la police du pays. » Humbert et Hoche traitaient donc d'égaux à égaux avec les officiers chouans. Est-ce ainsi qu'on agit avec des brigands ?





III

L'ARMÉE RÉPUBLICAINE

Pour le Morbihan, comme pour les autres départements, c'était presque exclusivement dans les campagnes que se recrutait la Chouannerie. Les villes, petites et grandes, n'étaient pas aussi foncièrement chrétiennes. A la vérité, il n'y avait à faire profession d'irréligion et d'athéisme qu'un très petit nombre; mais dans la classe instruite, beaucoup d'esprits avaient fait des concessions plus ou moins imprudentes aux idées philosophiques et libérales qui depuis longtemps minaient sourdement la base des institutions politiques et religieuses du pays¹. Aussi lorsque l'horizon s'éclaira des premiers feux de la Révolution, on ne songea pas à dissimuler sa joie. On ne se demanda pas si ce que l'on apercevait était des lueurs d'aurore ou des lueurs

¹ Rio : Histoire de la petite Chouannerie.

d'incendie, et si, l'incendie une fois allumé, il serait possible de faire la part du feu.

Les illusions ne tardèrent pas à se dissiper. Il se fit alors un partage plus net des esprits. Lorsque les eaux de la Révolution eurent enfin trouvé leur direction, et formé un torrent qui menaçait de tout emporter, les uns s'y jetèrent pour en suivre le mouvement, ou même pour en accélérer la marche : ce furent les Jacobins de Province, qui rivalisaient de cruauté haineuse avec ceux de Paris ; on en trouvait à Vannes, à Lorient, dans les chefs-lieux de canton, dans les gros bourgs, et jusque dans les villages du littoral ; les chouans n'avaient pas de plus terribles adversaires ; — très peu entrèrent dans le torrent pour l'arrêter, et leurs efforts furent impuissants ; la plupart se bornèrent à rester en dehors du courant, heureux quand le courant n'allait pas jusqu'à eux et ne les emportait pas. Ils pouvaient conserver au-dedans d'eux-mêmes un grand attachement à la foi catholique, et à la monarchie ; mais ils attendaient des temps meilleurs pour le manifester. Dans le fond de leur cœur, ils souhaitaient peut-être le succès des chouans, mais les chouans n'avaient pas à compter sur leur concours. Heureux encore, quand ils ne les trouvaient pas dans les rangs de leurs ennemis.

La république opposait trois sortes de soldats à la Chouannerie : les bataillons de la garde nationale, les brigades de la gendarmerie, et les troupes de lignes.

Dans certaines villes, les gardes nationaux étaient les chauds partisans des idées les plus révolutionnaires. Ils exécutaient les chouans qui le leur rendaient avec usure. Le général Rossignol se glorifiait, après avoir fait commettre par les faux chouans quelque crime dont l'horreur exigeait une répression, de « lâcher dans les campagnes les gardes nationales qui ne font point de quartier¹ ». Ailleurs au contraire, ils ne combattaient pas sans répugnance les paysans dont ils partageaient les convictions et les sympathies. Il y a une ville dont la garde nationale toute entière n'attend que le moment favorable pour passer avec son chef du côté des chouans qu'elle avait l'ordre de repousser².

Aux gendarmes, incombaient les missions les plus pénibles et les plus périlleuses. Chargés de faire les visites domiciliaires et les arrestations dans un pays toujours prêt à se

¹ Lettre de Rossignol, du 4 avril 1796.

² « La bourgeoisie d'Auray, du moins la bourgeoisie indigène, était restée chrétienne comme au moyen âge, et capable d'enthousiasme et de sacrifice pour sa foi. Et je ne parle pas seulement des familles auxquelles un certain degré de culture intellectuelle donne un sentiment plus vif d'honneur héréditaire ; je parle aussi de la classe des artisans, des ouvriers et des marins, de laquelle sortirent tant de héros et de victimes dans les plus mauvais jours de la Révolution ». Rio : *Histoire de la petite Chouannerie*.

soulever, ils étaient devenus l'objet particulier de la haine des paysans. Toujours à l'affût des chouans, ils étaient toujours traqués par eux. Occupant les postes les plus avancés et les plus dangereux, ils étaient comme les avant-gardes, les sentinelles les plus compromises de l'armée républicaine.

Quant aux troupes de grande ligne, elles étaient disséminées dans tout le pays. S'il est vrai de dire que la république ne possédait en Bretagne que le sol qui se trouvait sous le pied de ses bataillons, il faut ajouter que ses bataillons couvraient une grande partie du territoire. Les garnisons étaient plus ou moins fortes, suivant l'importance stratégique des points qu'elles occupaient. Il y en avait au fort Penthièvre, à Landévant, à Mendon, à Auray, à Baud, à Sarzeau, pour ne parler que de la partie restreinte du Morbihan que nous avons décrite. A Vannes, à Lorient, elles étaient plus considérables.

Puis, par delà stationnaient d'autres troupes prêtes à soutenir les premières. Du côté de Brest, elles étaient soumises au général Chabot ; du côté de Nantes, au général Canclaux ; Chérin commandait à Rennes. Le général en chef de l'armée des côtes de Brest et de Cherbourg était Hoche. La convention venait de lui confier la mission de pacifier la Bretagne en mettant fin à la Chouannerie.

Les admirateurs des chouans n'ont pas eu de peine à reconnaître que les soldats républicains, «les bleus» comme ils les appellent, étaient pleins de bravoure, et que leurs chefs possédaient une habileté qui touchait parfois au génie. Ils n'ont aucun intérêt à refuser les vertus militaires à des adversaires que les chouans pouvaient vaincre et qui pouvaient les vaincre à leur tour.

Mais nous croyons qu'ils ne leur ont pas rendu justice jusqu'au bout, et qu'ils ne devaient pas leur reprocher comme un crime d'avoir servi le gouvernement républicain et combattu les défenseurs de la royauté.

Que l'on dise qu'ils ont commis des cruautés inouïes, des horreurs que la plume se refuse à décrire, et qu'ils inspiraient une telle épouvante à la population qu'elle fuyait éperdue devant eux¹, — à la bonne heure ; ce sont des faits malheureusement trop certains ; les représentants Bollet et Tréhouart les flétrissaient d'ailleurs très énergiquement et affirmaient avec une hardiesse qui leur fait honneur que la révolte de la Chouannerie fut due principalement au pillage, à l'assassinat, à la profanation des temples, à tous les excès dont se rendaient coupables les soldats

¹ *Victoires et conquêtes volume IV, p. 205* : « En passant devant la maison, l'émissaire de Vauban trouve sa vieille mère, sa sœur, sa femme et ses deux enfants égorgés par des soldats républicains ».

de la terreur¹ ; — que l'on cite le nom du féroce général Crubier qui autorisait, quand il ne les commandait pas, des atrocités révoltantes² sur les personnes les plus inoffensives ; que l'on raconte que certains soldats oubliaient la générosité au point d'achever les blessés sur le champ de bataille, — je le veux bien encore ; que l'on répète même, si on le désire, le cri d'indignation qu'arrachait à Hoche la vue des crimes dont se souillaient les soldats de son armée³ Ces procédés

¹ « Quand le crime et le forfait devinrent un des moyens de la force armée et des gouvernants, il n'est pas difficile de comprendre jusqu'où ces excès et les soupçons qui leur servaient de prétexte purent être portés. Il y eut donc guerre, guerre atroce et sanglante. Et aujourd'hui nous pouvons nous écrier avec les représentants France et Tréhouart, comme ils le faisaient dans un rapport au comité de salut public, que la guerre de la Chouannerie fut due au pillage, aux assassinats, à la profanation des temples, à tous les excès que commirent les hommes de la Terreur ». De qui sont ces lignes ? de Duchatelier, de l'écrivain qui est regardé comme l'apologiste de la Révolution en Bretagne.

² « Plusieurs de ces colonnes épouvantèrent le pays... L'une surtout, celle de Crubier, acquit en ce genre, une triste célébrité. Non seulement elle pilla les fermes, mais elle les incendia et sembla prendre à tâche de renouveler toutes les horreurs commises en Vendée ». *Vie de Georges Cadoudal*, p. 91.

Quelques années plus tard, Sotin, ministre de la justice à Paris, écrivait à l'administration du Morbihan : « La loi est bonne pour les temps de calme ; mais pendant l'orage, le pilote sait se mettre au-dessus de la consigne, et l'outrépasser, quand besoin en est. Vous connaissez nos instructions et nos ennemis. Il faut les mitrailler sans scrupule, les arrêter au premier soupçon et les faire disparaître, si bon vous semble... »

³ a) Lettre de Hoche à Berquet, commissaire du département : J'ai l'âme déchirée de voir la conduite de la malheureuse armée que je commande... C'est la peine de mort qu'il faut faire subir sur le champ aux scélérats qui

sont de bonne guerre. Encore serait-il juste de faire quelques réserves. Il ne faudrait pas mettre sur le compte de l'armée entière ce qui fut le fait de trop nombreux scélérats. Il est inutile d'ailleurs d'appuyer sur cette accusation: on ne songe pas plus aujourd'hui à nier les crimes que condamnaient les républicains les plus honnêtes qu'on ne songe à réclamer la triste succession des misérables qui les ont commis. A ces fautes trop certaines, il est inutile et injuste d'ajouter des fautes imaginaires.

Les soldats étaient-ils coupables de combattre sous le drapeau républicain? Il est impossible de répondre à cette délicate question, avant de se représenter les idées qui agissaient en ce moment sur leur esprit. Depuis longtemps ils avaient entendu dire que l'ancien état social vieilli et vermoulu devait s'effon-

se sont familiarisés avec l'assassinat, le vol et l'incendie».

b) Lettre de Hoche au Comité de salut public: « Il n'est sorte de crimes que n'aient commis les soldats de l'armée... Ce sont principalement les officiers que je rends responsables... L'unique remède est d'établir une commission qui jugé à mort le scélérat qui quitte son rang pour aller porter la désolation dans les campagnes».

c) Lettre de Hoche à Lanjuinais: « On ne vous a pas dit toute la vérité: En accusant mes soldats de piller, on aurait dû ajouter: ils assassinent, ils volent, les lois sont impuissantes, et le malheureux général est obligé d'en faire justice, le sabre à la main... Je ne connais pas de métier plus horrible que de commander à des scélérats qui se repaissent de tous les crimes».

d) Lettre du directoire du Morbihan au Comité de salut public: « L'armée est le plus redoutable fléau du département; une armée dont une grande partie a mérité le dernier supplice n'est pas une ressource assurée pour le pays qu'elle défend...»

drer, qu'un nouvel état de choses devait s'établir; ils savaient que tous les pouvoirs publics appartenaient en fait à une assemblée qui siégeait à Paris et qui faisait exécuter ses ordres dans la France entière; les généraux auxquels ils obéissaient, obéissaient eux-mêmes aux commandements venus de Paris; on leur répétait que la patrie était en danger, et qu'eux seuls pouvaient assurer son salut; — puis, ils se tournaient vers ceux qui représentaient l'ancien régime. Où les voyaient-ils? Ils les apercevaient sur les rivages de l'Angleterre ou sur les bords du Rhin, s'apprêtant à descendre sur le territoire, comme des ennemis, les armes à la main, s'unissant, à l'extérieur, avec l'étranger, et à l'intérieur, avec des Français qu'on leur représentait comme des fanatiques égarés par les prêtres. Ajoutez qu'on les grisait avec les mots séduisants de liberté, d'indépendance et d'égalité, et que les meilleurs esprits ne surent pas toujours se défendre de l'étrange magie exercée par ces mots, lorsqu'ils furent prononcés pour la première fois. Les soldats enrôlés sous le drapeau républicain avaient-ils assez d'indépendance d'esprit pour voir que le drapeau de la France était celui qui flottait à côté du drapeau Anglais ou du drapeau Autrichien? S'il y avait des coupables, — et il y en avait, — ce n'était pas dans les rangs inférieurs de

l'armée qu'il fallait les chercher. La responsabilité montait plus haut. Elle appartenait aux assemblées, qui au mépris de toute justice et de toute légalité, avaient privé la royauté de toutes ses attributions; elle appartenait surtout à la Convention, qui avait achevé de diviser le pays en deux et amené à se jeter les uns sur les autres des Français qui n'auraient pas mieux souhaité que de jouir en paix des libertés promises.

Ceux même qui avaient des doutes sur la légitimité du gouvernement nouveau pouvaient-ils refuser d'obéir aux chefs qui leur commandaient de marcher? — Assurément il ne manquerait pas de juges pour les absoudre; et les représentants des plus pures traditions révolutionnaires ne pourraient les blâmer, puisqu'ils proclament pour le soldat la nécessité de se dérober aux ordres qui porteraient sur des actes contraires à la constitution établie¹. — Mais on ne peut se servir pour combattre ses adversaires d'un principe admis par eux, mais contestable en soi — Un soldat ne peut méconnaître l'autorité de ses chefs, que lorsqu'il s'agit d'ordres absolument et nettement injustes. En dehors de ce cas où la désobéissance est excusable et légitime, et même nécessaire, que peut-il faire sinon

¹ On se rappelle les discussions parlementaires sur la discipline militaire qui ont suivi l'élection de M. Brissot à la présidence de la Chambre des députés.

s'incliner? Sa responsabilité est couverte par celle de ses supérieurs. Admettre qu'il doit discuter les ordres de ceux qui lui commandent, c'est s'attaquer au fondement même de la discipline militaire, introduire l'anarchie dans l'armée, la désorganiser. On comprend qu'en temps de révolution, il soit difficile aux généraux de savoir ce qu'il faut commander; le rôle des soldats est infiniment plus aisé: ils n'ont qu'à obéir.

D'ailleurs à cette malheureuse époque, si les intelligences connaissaient des troubles, les volontés éprouvaient des défaillances, que nous ne sommes portés à blâmer sévèrement que parce que nous ignorons les circonstances où elles se produisirent. « J'ai servi la même cause que vous, disait à des royalistes un officier de l'armée de Hoche; je la chéris peut-être autant. Je n'ai trouvé, pour moi et pour ma famille, un asile que dans les armées républicaines »¹. Ce fait qui ne dut pas être isolé prouve qu'on ne croyait pas commettre un crime en servant sous le drapeau de la république. La plupart devaient même croire de bonne foi que le parti où ils combattaient

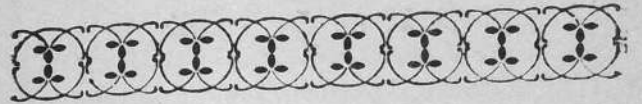
¹ *Relation de Chaumereix sur l'affaire de Quiberon* — La Gournerie cite un fait tout aussi significatif (*Les débris de Quiberon, 2^e édition, p. 29*). « Parmi les prisonniers royalistes se trouvait un homme d'un nom distingué qui avait commencé par servir la république, puis avait passé en Suisse pendant la Terreur, et s'était trouvé définitivement avec les émigrés à Quiberon ».

représentait les vrais intérêts du pays, et qu'ils les défendaient en s'opposant aux entreprises des ennemis de la Convention.

Sans doute, la cause qu'ils servaient était très contestable. Sans doute aussi ils l'ont déshonorée par des crimes que nous n'avons pas songé à dissimuler. Mais n'exagérons rien. Renonçons à voir des ennemis de la France dans ceux qui prenaient les armes contre les défenseurs de la royauté. Entre le drapeau blanc qui évoquait toutes les gloires du passé, et le drapeau tricolore dont le souffle de la victoire avait déjà gonflé les plis, plus d'un pouvait éprouver de l'hésitation ; plus d'un devait anxieusement attendre que les événements, dont la providence ne se désintéresse jamais, eussent prononcé entre le drapeau qui méritait qu'on s'inclinât devant lui avec respect, et celui dont la gloire et la bénédiction du ciel pouvaient un jour consacrer la légitimité. En commençant une lecture qui doit dérouler de si tristes péripéties, il sera permis aux héritiers de ce passé douloureux, de chercher, non une justification impossible, mais une compensation aux fautes qui furent commises, aux crimes dont on se rendit coupable, et de penser que la patrie, qui devait vaincre avec un des partis, comptait dans les deux des soldats dont elle pouvait à bon droit se montrer également fière.

DEUXIÈME PARTIE

LA LUTTE



LE DÉBARQUEMENT

La flotte expéditionnaire mit quinze jours à se rendre de la côte de Southampton à la baie de Quiberon.

La navigation fut assez heureuse au début. Le 19 juin, il s'éleva une effroyable tempête : le vent souffla avec une telle violence, et les vagues étaient tellement démontées que les navires et mêmes les vaisseaux furent menacés non seulement de se disperser, mais de se perdre. Le calme qui succéda et la victoire navale qu'on remporta quelques jours après firent vite oublier les terribles dangers qu'on avait courus.

L'amiral Villaret-Joyeuse, qui gardait à la tête de seize vaisseaux, la côte du Finistère, entre Ouessant et Groix, voulut s'attaquer à l'escadre de Lord Bridport, qui précédait le convoi ; mais il ne put l'atteindre, avant que

le commodore Warren ne l'eût rejoint. Devenu inférieur, il voulut éviter un combat qu'il avait ardemment souhaité. Tout tourna contre lui, la direction du vent, les manœuvres de navires mauvais marcheurs, l'incapacité et l'insubordination de ses officiers¹. Il laissa trois vaisseaux au pouvoir de l'ennemi, et fut contraint de chercher précipitamment un refuge dans la baie de Lorient, à l'abri des canons du Port-Louis.

Cette victoire remplit de joie les émigrés. Elle leur permettait d'entrer librement dans la baie de Quiberon, et leur donnait la certitude qu'aucune flotte républicaine ne pourrait de longtemps venir les y attaquer. Aucun ennemi ne s'opposait plus par mer au débarquement.

En était-il de même du côté de la terre ?

Tinténiac, que Puisaye avait nommé au commandement général des chouans du Morbihan, avait rejoint son poste depuis quelques jours, et appris à ses principaux lieutenants la prochaine arrivée de la flotte. Pendant que cette nouvelle se répandait dans les campagnes en y réveillant les plus vives espérances, aidé de Georges Cadoudal, de Mercier, d'Allègre et de Boisberthelot, il rassembla à la hâte les marins du littoral et les soldats de quelques cantons.

¹ *Gazette nationale*, 13 Messidor, an III.

Rapidement, et comme à la course, il balaya toute la côte de Vannes à Lorient.

Il ne trouva de résistance qu'à l'endroit même où le débarquement devait se faire. De deux à trois cents républicains occupaient le bourg de Carnac et la butte Saint-Michel. Les chouans n'eurent pas de peine à les en déloger. Pendant que Tinténiac, courant à la tête de sa troupe escaladait le mont Saint-Michel et en culbutait l'ennemi, Boisberthelot s'emparait du bourg...

— Le 25 juin, dans l'après-midi, à mesure que les vaisseaux dépassaient la pointe extrême de la presqu'île et s'engageaient dans le passage de la Teignouse, les regards avides des émigrés pouvaient apercevoir, là-bas, tout au fond de la baie, flottant au-dessus de la chapelle Saint-Michel le drapeau blanc que Tinténiac venait d'y arborer. Malgré sa forme irrégulière et quelque peu étrange,¹ il n'en était pas moins la preuve que la côte était libre. La flotte continua sa marche au milieu des eaux tranquilles. Avant la nuit tous les navires, tous les vaisseaux avaient jeté l'ancre.

Le colonel Roman, commandant la demi-brigade d'Auray, prévenu que la population se dirigeait du côté de la baie, comprit qu'il s'y passait quelque chose d'insolite. Il se porta avec 900 hommes au secours

¹ N'ayant pas de drapeau blanc, il en improvisa un avec les lambeaux de sa chemise.

de la garnison de Carnac. Attaqué par Georges et Mercier, il fut obligé pour rentrer à Auray, de se faire jour à la baïonnette, perdit deux cents hommes, et ne put pénétrer dans la ville que pendant la nuit, et après avoir été séparé de tous ses soldats.

Sur terre comme sur mer, tous les ennemis avaient été écartés, et il n'y avait pas de retour offensif à craindre de leur part.

Les émigrés étaient impatients, après les amertumes et les tristesses d'un long exil, de fouler cette terre bretonne et française dont ils cotoyaient les rivages depuis plusieurs jours.... D'Hervilly ne voulut pas permettre le débarquement immédiat, qui aurait pu commencer dès le 26 au matin.

Puisaye eut beau lui rappeler combien les heures étaient précieuses pour une expédition dont le succès dépendait principalement de la rapidité des opérations ; Tinténiac et Boisberthelot, qui étaient venus le rejoindre sur la rade dès le 25 au soir, eurent beau lui assurer que toutes les batteries républicaines avaient été démontées, et qu'il ne se trouvait pas un seul soldat républicain sur la côte ; en vain le commodore Warren lui représenta que la flotte ne disposait que d'un petit nombre de bateaux plats, que le débarquement serait long, et qu'on devait mettre à profit le temps qui ne serait pas toujours aussi favorable : il

ne voulut rien entendre. Il se souvint qu'il était chargé du commandement de la division, qu'il en demeurerait responsable aux yeux du gouvernement anglais, et qu'il n'appartenait qu'à lui de déterminer l'heure du débarquement. Il passa une journée entière à examiner la côte : sa lunette se porta sur tous les points du rivage. Elle scruta les anfractuosités des rochers, elle fouilla la profondeur des plages, elle se promena sur le sommet des collines, elle pénétra dans les nombreux villages de la côte : elle ne lui découvrit aucun ennemi. Seul le drapeau tricolore qui flottait sur le fort Penthièvre indiquait la présence d'une garnison républicaine. Mais les soldats qui la composaient ne pensaient pas à attaquer; peut-être même n'étaient-ils pas très résolus à se défendre. En tous cas les boulets de leurs canons ne pouvaient atteindre les plages de Carnac où l'on se proposait de descendre...

Il fallut attendre jusqu'au lendemain 27. Heureusement le temps se maintenait au beau: la mer était calme et un vent léger portait vers le rivage. Les troupes de Royal-Louis et de Loyal-émigrant descendirent dans les chaloupes; quelques canonniers, en prévision d'une surprise, escortaient le convoi ; le commodore Warren voulut diriger lui-même le débarquement. De la côte on aperçut bientôt la petite flotille qui se détachait de l'es-

cadre, et poussée par une brise favorable, s'approchait de la plage de Por-en-dro.

On l'attendait avec impatience.

Depuis quelques jours il régnait dans tout le pays d'Auray une agitation comme on n'en avait jamais vu. Si l'on veut avoir une idée de la haine et de la terreur qu'inspiraient les troupes républicaines, il faut se rappeler la joie enivrante qu'on ressentit à la nouvelle que l'expédition allait débarquer. Toute une population se mit en mouvement. De plus de trente paroisses on accourut en foule vers Carnac et vers la mer. On ne voyait pas seulement des jeunes gens et des hommes, qui venaient demander des fusils, de la poudre et des balles. Les femmes, les vieillards, les enfants avaient déserté leurs villages. Tous voulaient saluer ceux qu'ils regardaient comme des libérateurs. Quelques-uns même faisaient de ce voyage un pèlerinage¹ : ils avaient été chercher leurs prêtres dans les retraites où ils se cachaient, ils avaient repris la croix qu'ils avaient pu dérober aux profanations, et ils s'avançaient, en chantant des cantiques, au-devant de l'évêque qui venait les visiter.

On voyait les groupes déboucher sur la plage par tous les sentiers et par tous les che-

¹ Tresvaux du Fraval : *Histoire de la persécution républicaine en Bretagne*, t. 2, p. 159.

mins. Parce qu'ils savaient que les soldats républicains considéreraient leur départ comme un crime, et pilleraient leurs maisons en leur absence, ces exilés d'un jour emportaient avec eux, sur des chariots, leurs objets les plus précieux.

Qu'on se représente la joie qu'ils éprouvèrent à la vue des navires qui portaient leurs sauveurs. Lorsque les chaloupes anglaises ne furent plus qu'à quelque distance et qu'on pût distinguer ceux qui les montaient, des vivats éclatèrent tout le long du rivage. Tous étaient debout près de la mer et tendaient les mains vers ceux qui allaient aborder.

Quelques-uns, ne pouvant contenir leur impatience, entraient dans l'eau jusqu'à mi-corps et hâlaient les bateaux sur le sable.

On n'entendait que deux cris, mais ils traduisaient admirablement les sentiments qui animaient tous leurs cœurs : vive la religion ! vive le roi ! Lorsqu'on vit les émigrés, prêtres, officiers, soldats, se prosterner, aussitôt descendus, et embrasser la terre natale, l'émotion fut à son comble. Comme les grandes douleurs, les grandes joies ont des larmes. Tous pleuraient : les uns, parce qu'ils retrouvaient la patrie et qu'ils goûtaient le bonheur qu'on a de revoir une mère qu'on a quittée depuis longtemps, les autres parce qu'ils voyaient arriver le jour tant désiré de la déli-

vance, et qu'ils ne sentaient plus le joug que la Convention faisait peser sur eux et qui devenait de plus en plus lourd.

Lorsque Monseigneur de Hercé mit pied à terre à son tour, qu'on put contempler son visage vénérable, et qu'on vit briller sa croix pastorale, un long frisson d'enthousiasme et de bonheur courut dans toute cette multitude qu'on avait si longtemps privée d'émotions surnaturelles et de liberté religieuse. Par un mouvement spontané tout un peuple se prosterna devant l'évêque.

Et cependant le temps semblait devenir de plus en plus beau. On jouissait d'une de ces matinées de juin où dans la nature tout est vie, lumière et joie. Au-dessus des têtes, le soleil, dont l'éclat est si souvent obscurci et même voilé en ce pays, traversait un ciel sans nuage. Rien de plus varié et de plus charmant que les spectacles que l'on voyait tout autour de soi. D'un côté la terre sablonneuse, avec de rares bouquets d'arbres, et ses champs où se dressait déjà une moisson pleine de promesses, et plus loin, dans le fond, un rideau de verdure plus épaisse et plus sombre, sur lequel se détachaient des groupes de maisons blanches ; — de l'autre, la vaste baie de Quiberon, arrondie comme un lac, et qui semble fermée à son extrémité par les îles d'Houat et d'Hoëdic... Cette mer a parfois des colères

terribles, des caprices fous ; elle trace autour des côtes un cercle d'écume infranchissable ; mais ce jour-là, elle n'avait que la légère agitation qui facilite le mouvement des barques, au lieu de l'entraver... Là-bas, au milieu de la baie, les vaisseaux de la flotte anglaise, se reposent, immobiles... Un large ruban de flots étincelants et argentés traverse sous le regard ébloui, la baie de l'une à l'autre extrémité. Tout autour les flots bleus et profonds. La terre de la patrie semble revêtir des plus belles parures et se mettre en fête pour accueillir ceux qui reviennent après une si longue absence.....

A la tête de deux régiments, qu'il fit défiler dans un ordre magnifique, d'Hervilly se rendit vers onze heures à Carnac, où il établit son quartier général. Le reste des troupes ne put être mis à terre que dans l'après-midi et dans la matinée du 28.

Pendant que le débarquement des soldats et des armements se poursuivait avec activité, le nombre des paysans en état de porter les armes augmentait toujours. A côté des dix-huit cents hommes, pour la plupart marins, qui se trouvaient réunis dès le 25, venaient se placer les chouans de l'intérieur : il en arrivait de Guénin, de Melrand, de Baud, de Bubry, commandés par Janjan ; il en arrivait de Remungol, de Naizin, de Pluméliau, con-

duits par Lantivy... A mesure qu'ils arrivaient on leur donnait des armes et des habits. On eut bientôt quinze mille hommes prêts à enrégimenter.

Le 28 au matin, eut lieu une cérémonie à laquelle il avait d'abord été décidé que toute l'armée prendrait part en commun.

Pendant la traversée, on avait appris la mort de Louis XVII ; on voulait reconnaître publiquement et proclamer le nouveau roi, au nom duquel on combattrait désormais.

On avait dressé non loin du rivage une tente en forme de reposoir.

Un coffre pris dans une habitation voisine tenait lieu d'autel. Monseigneur de Hercé devait officier solennellement. L'armée tout entière, émigrés et chouans, serviteurs de la même cause et du même drapeau, devait se réunir dans le même endroit. Mais on apprit que d'Hervilly avec ses officiers assistait à une cérémonie qu'il avait commandée dans l'église de Carnac, uniquement pour les troupes qu'il commandait. L'évêque ne crut pas qu'on eût le droit d'exclure de la cérémonie les chouans qui se montraient si dévoués à la cause de la monarchie. Il resta au milieu d'eux avec Puisaye. Après avoir dit une messe basse, il prononça un discours, à la suite duquel l'air retentit du vieux cri français mille fois répété : le roi est mort, vive le roi!

Alors eut lieu la bénédiction des drapeaux. On en distribua à tous les chefs de division présents. On en réserva également pour ceux qui devaient bientôt les rejoindre. Le caractère religieux de la campagne qui allait commencer s'affirmait nettement dès le début. Pour les émigrés la guerre pouvait être principalement politique ; pour les chouans elle était avant tout religieuse. Nous avons vu par quelle imprudence et quelle maladresse le gouvernement nouveau avait amené ses adversaires à regarder comme unies deux causes qui n'étaient pas inséparables et qu'il jeta dans le même parti les défenseurs du catholicisme et les partisans de la royauté, qu'il persistait lui-même à regarder comme indissolublement liés l'un à l'autre...

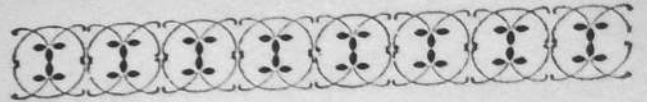
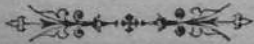
Les deux éléments de l'armée catholique et royale sont réunis. Les émigrés ont débarqué ; les chouans ont reçu des armes ; les drapeaux ont été distribués, les chefs sont rassemblés : il ne reste plus qu'à agir.

La nouvelle du débarquement s'est répandue dans le pays avec la rapidité de l'éclair, en y causant des sentiments divers.

La Bretagne, frémissante, attend; la France inquiète et anxieuse, regarde; la Convention, épouvantée, tremble; toutes les puissances de l'Europe ont les yeux tournés vers ce coin de terre où vont se jouer, peut-être dès la pre-

mière heure, les destinées du pays qui jusqu'ici tenait le premier rang parmi elles.

Les uns font les vœux les plus ardents pour le succès de l'expédition; les autres chercheront tous les moyens de l'anéantir : personne ne demeure indifférent. Jamais armée ne provoqua une telle sympathie, ne souleva une si violente haine. C'est à cette illustre et généreuse noblesse, c'est à ces intrépides chouans à s'inspirer de la grandeur et de l'équité des deux causes qu'ils défendent. C'est aux chefs à se montrer dignes de commander à de tels soldats : et ce qu'on attend d'eux d'abord, c'est que le plus grand accord règne dans leurs conseils, soit qu'il s'agisse d'arrêter le plan de campagne, soit qu'il soit question de choisir les moyens d'exécution.



D'HERVILLY ET PUISAYE

Le plan qui se présentait d'abord à l'esprit était également celui qui s'imposait à la réflexion.

Il fallait se mettre immédiatement en marche¹, non pas à la façon d'une rivière qui creuse lentement son chemin, s'arrête autour des obstacles, circule au lieu d'aller droit, abandonne ses eaux çà et là, et perd quelquefois de sa force, à mesure qu'elle s'éloigne de sa source, mais à la manière d'un torrent qui se précipite plutôt qu'il ne marche, brise l'obstacle, l'entraîne ou le pousse, qui va toujours d'un cours désordonné et tumultueux droit devant lui, d'autant plus violent et rapide que le chemin parcouru est plus grand. C'était bien l'allure qui convenait le mieux

¹ *Vie de Georges Cadoudal*, p. 77. — Thiers : *Histoire de la Révolution*, vol. 7, page 484. — *Victoires et conquêtes*, vol. 4, p. 207, 208.

à ces paysans vigoureux, résistants, énergiques, dont Du Guesclin eut fait des partisans dans ses guerres contre les Anglais. En les soumettant à une marche lente et régulière, on risquait de les fatiguer, au lieu de les assouplir. Mais en les laissant aller à travers les monts et les vallées, les bois, les fossés et les ruisseaux, en leur jetant, pour ainsi dire, la bride sur le cou, ceux qui les connaissaient savaient bien qu'il serait plus nécessaire de modérer leur course que de l'accélérer.

Cette marche en avant ne présentait que des avantages.

Par derrière, il n'y avait pas de surprise à craindre, puisqu'on balayerait les républicains devant soi. On ne laissait de ce côté que quelques postes insignifiants qui ne pourraient faire aucune tentative sérieuse. La côte restait ouverte à la seconde division qui devait arriver dans quelques jours. Sombreuil viendrait renforcer la première armée, et, au cas où elle serait obligée de revenir sur ses pas, lui ménagerait une retraite facile.

Devant, il n'y avait guère de résistance sérieuse à redouter. Auray, la clef du pays, avait été précipitamment évacuée par le colonel Roman;¹ à Lorient, une partie des

¹ Lettre de Hoche, 13 messidor, an III. « Enfin deux ou trois mille chouans vinrent entourer nos postes établis sur la côte, et ceux-ci durent se faire jour pour regagner Auray, qu'on évacua le lendemain sans consulter ni les administrations du département, ni les officiers généraux ».

habitants, de la garde nationale et de la garnison allait arborer le drapeau blanc, dès que l'armée royale aurait pénétré dans l'intérieur. On s'emparerait de Vannes comme au pas de course et sans s'arrêter; on culbutait les garnisons qu'on rencontrait sur son passage, sans leur donner le temps de se réunir; en deux ou trois jours on arrivait aux portes de Rennes, presque sans coup férir. Rennes ne possédait pas une garnison qui pût la mettre à l'abri d'un coup de main.

Cependant on aurait déjà ramassé et armé celles des divisions du Morbihan qui n'étaient pas au rendez-vous de Carnac. A ces vingt-cinq ou trente mille hommes se seraient bien vite réunis les chouans des autres départements de la Bretagne. La ville de Rennes pouvait-elle résister à de telles forces ?

Plus loin, au delà de la péninsule, devant l'importante ligne de Mayenne, l'armée ne pouvait manquer de recevoir des renforts considérables. La Normandie que Frotté travaillait toujours finirait par se soulever et par lui donner la main; la Vendée dénoncerait bien vite les traités de paix dont les républicains étaient les premiers à violer les clauses et viendrait venger à l'endroit même où ils étaient tombés, la défaite des « Géants ».

Cette armée formidable que rien n'aurait

¹ Vie de Georges Cadoudal, p. 85

pu arrêter jusque là dans sa marche, les républicains sont contraints de l'avouer, aurait-on pu davantage l'arrêter au-delà ?

Elle s'appuyait à trois provinces gagnées et même enthousiastes qui lui auraient fourni sans calculer des troupes et des approvisionnements; elle communiquait avec deux mers libres et de nombreux ports où elle pourrait recevoir des renforts, des armes et des munitions de guerre. Dans les autres provinces et jusque dans la capitale, elle comptait un grand nombre de sympathies. Elle avait surtout pour elle l'opinion publique qu'elle eut éblouie, ou, pour mieux dire, conquise par cette marche plus triomphale encore que victorieuse. En supposant que la Convention ne fût pas complètement affolée, que pouvait-elle lui opposer ? Elle n'oserait pas dégarnir les frontières, puisqu'elle n'avait pas encore fait la paix avec tous les ennemis de l'extérieur; elle n'oserait pas davantage dégarnir au profit de la capitale les villes du centre et du midi où la révolte était toujours prête à éclater..... En ce moment il n'y avait aucune force en France capable d'arrêter la marche de l'armée royaliste.....

Il s'agissait donc, par une marche audacieuse et rapide, de produire un grand effort moral, de terroriser les conventionnels, de réveiller les sympathies, de provoquer l'en-

thousiasme, et surtout de s'emparer de l'opinion qui est l'ennemi le plus redoutable ou l'auxiliaire le plus précieux en temps de guerre civile.

Pour exécuter ce plan aussi simple que grandiose, on devait renoncer aux procédés de la tactique régulière; il fallait surtout couper court aux dissensions fâcheuses, aux délibérations inutiles, qui feraient perdre un temps précieux. Tout arrêt, toute hésitation auraient pour effet, dans la mesure même de leur durée, de permettre aux ennemis de se reconnaître, à l'opinion publique de se tenir en garde ou même de se ressaisir, de refroidir le zèle des amis, et de déconcerter les plus chauds partisans de la cause.

C'était ce plan que Puisaye avait fait adopter au comte d'Artois, avant le départ d'Angleterre. Il voulut le mettre à exécution, dès que le débarquement fut achevé. Les chefs-chouans qui connaissaient les dispositions où se trouvait le pays, en proclamaient la nécessité. Malheureusement d'Hervilly refusa de se ranger à leur opinion.

Quel était, de d'Hervilly ou de Puisaye, celui dont l'avis devait prévaloir dans une question où il allait du succès de la guerre, et peut-être du salut de l'armée entière ?..... N'était-ce pas à Puisaye de commander ? d'Hervilly pouvait-il se permettre autre chose que des

représentations, et, au cas où elles ne seraient pas écoutées, ne devait-il pas obéir ?

Pour expliquer les difficultés qui allaient s'élever entre les deux chefs, quelques historiens n'ont pas craint de faire intervenir ce qu'ils appellent le Machiavelisme de l'Angleterre¹. Ils accusent le cabinet de Saint-James d'avoir affaibli les forces royales, en les partageant en trois détachements, qui réunis auraient eu des espérances de triomphe, et séparés, couraient presque infailliblement à leur perte; de n'avoir pas fait embarquer avec la première division le comte d'Artois, dont la présence aurait pu produire un enthousiasme plus vif et un soulèvement plus général; enfin d'avoir laissé indécise entre deux officiers également ambitieux la question du commandement. Pour nous, le reproche fait à l'Angleterre d'avoir introduit volontairement des vices dans l'organisation de l'expédition, pour en stériliser les efforts, ne nous paraît pas suffisamment justifié. Nous ne croyons même pas que le partage des troupes fut une faute ou une cause d'affaiblissement, ni que la présence du comte d'Artois fut absolument nécessaire.

Quant à la division entre les deux chefs qui se disputaient la préséance et dont la rivalité

¹ Thiers : *Histoire de la Révolution*, vol. 7, p. 478-479.
— Nettement n'a pas de peine à soutenir la thèse contraire : *Quiberon*, p. 149.

pouvait paralyser les plus grandes forces, elle n'était malheureusement que trop réelle; mais il serait injuste de mettre en cause la bonne foi des Anglais.

Le cabinet de Pitt semble avoir établi une délimitation suffisamment nette de pouvoirs. Le secrétaire d'état, Henri Dundas, avait informé Puisaye que le roi d'Angleterre l'avait choisi pour « commander, surveiller et diriger la conduite de l'entreprise, et qu'il l'autorisait à employer les dites troupes de concert avec telles personnes qui pourraient le joindre pour agir contre celles qui exerçaient alors le gouvernement en France, de telle manière qui pourrait paraître la plus propre à ramener le rétablissement de l'ordre et d'un bon gouvernement dans ce pays ». Puisaye pouvait donc, en vertu des instructions qu'il avait reçues, réunir les émigrés et les chouans, et considérer comme ses lieutenants les généraux qui commandaient ces deux corps.

D'Hervilly ne put échapper que par un sophisme à la nécessité d'obéir. Il ne niait pas que la direction générale de l'expédition n'eût été confiée à Puisaye; mais il prétendait que le commandement de la première division n'appartenait qu'à lui-même, qu'il restait seul responsable des troupes que l'Angleterre lui avait confiées. Puisaye lui représenta que ses pouvoirs ne lui avaient été donnés que pour

la traversée et que sa responsabilité avait cessé à l'heure du débarquement. Il ne réussit pas à le convaincre. Il fallut envoyer un cotre à Londres demander au gouvernement anglais la solution d'une difficulté qui menaçait d'être interminable. En attendant son retour, on convint d'une sorte de transaction : Puisaye signerait tous les ordres généraux ; d'Hervilly donnerait tous les ordres particuliers. Ces concessions mutuelles, au lieu de simplifier la question, la compliquaient encore davantage.

D'Hervilly était-il lui-même convaincu du bien fondé de ses prétentions ? Peut-être bien. Mais ce qui l'encourageait dans la résistance autant que la croyance à la légitimité de ses revendications, c'était l'appui qu'il trouvait dans ses troupes. Ses officiers et ses soldats avaient une grande estime pour sa longue expérience et ses talents militaires, tandis qu'ils ne voyaient en Puisaye qu'un général improvisé, à qui la diplomatie était plus familière que le commandement suprême d'une armée, et qui connaissait mieux l'art d'ourdir une intrigue que celui de gagner des batailles.

En attendant que ses pouvoirs fussent expliqués à Londres, Puisaye n'était qu'un chef nominal. Ne pouvant se servir de l'autorité qu'on lui contestait, il pria, il supplia¹ d'Her-

¹ Thiers : *Histoire de la Révolution*, vol. 7, p. 485.

villy d'entrer dans ses vues, et de faire avancer ses troupes vers l'intérieur, sans le moindre retard.

Celui qui ne savait pas obéir allait-il savoir commander ?

D'Hervilly était l'homme le moins fait pour comprendre et pour exécuter ce plan.

On a dit qu'il était très jaloux de son autorité, tellement chatouilleux sur la question de hiérarchie militaire qu'il n'admettait pas qu'on vint lui proposer, même avec la déférence la plus grande et la courtoisie la plus parfaite, les conceptions les plus avantageuses ; tellement infatué de son mérite, qu'il rejetait d'avance un projet dont un autre aurait eu l'initiative. Rien dans la conduite qu'il tint pendant l'expédition ne prouve que cette accusation ne soit justifiée. Mais sa vanité n'était pas seule en cause.

D'Hervilly est au premier rang des officiers généraux qui n'ont que des rôles secondaires à remplir, qui ont la mission d'exécuter des ordres au lieu d'en donner, et dont la responsabilité disparaît dans celle des chefs qui leur commandent. Il excellait à discipliner un régiment, à diriger une expédition dont toutes les opérations étaient prévues d'avance et tous les mouvements calculés avec exactitude. Mais il ne fallait pas lui demander, dans le jeu incertain des batailles, de consulter quelquefois

le hasard aux dépens de la méthode et de la routine, de s'inspirer des circonstances imprévues, non pour s'en laisser dominer, mais pour s'en rendre maître, de prendre enfin des résolutions subites et hardies, qu'on taxe d'imprudences quand elles échouent, et qu'on appelle des inspirations quand elles réussissent. S'engager au cœur de la Bretagne et de la France lui parut une conception contraire à toutes les règles de l'art militaire, tel qu'il se le représentait. Aussi, sans vouloir rien entendre, il résolut de se garder militairement, comme si les troupes républicaines s'appêtaient à l'attaquer, alors qu'elles s'éloignaient de lui à marches forcées; il voulut s'assurer une base d'opérations¹, comme s'il avait à conquérir une province qui l'attendait pour marcher avec lui; — il aimait mieux se ménager l'appui de la flotte anglaise qui stationnait dans la baie que de se servir des chouans accourus au devant de lui.

Il n'estimait pas ces soldats irréguliers, dans lesquels Puisaye plaçait de si grandes espérances. — Mais aussi, pourquoi ne savaient-ils pas marcher en rang, et ne portaient-ils pas d'uniforme? — D'Hervilly devait savoir que ces paysans déguenillés faisaient l'effroi des troupes les mieux exercées de la république, et que, dans la guerre qu'on allait entreprendre,

¹ *Victoires et conquêtes* vol. 4, p. 208.

leur attaque impétueuse pouvait plus servir que les opérations les plus méthodiques. Dès la première heure, il les tint à distance. Pendant que le commodore Warren accueillait avec la plus flatteuse distinction les généraux chouans que Puisaye lui présentait sur la plage même de Carnac, celui qui se donnait pour le chef incontestable des troupes régulières, garda une réserve où perçait sa défiance et son dédain. Le lendemain il ne voulut pas assister à la messe que Mgr de Hercé, le grand aumônier de l'expédition, dit au milieu des chouans, pour attirer les bénédictions du ciel sur les armes royalistes; il préféra avoir une cérémonie spéciale pour lui et les officiers de son état-major dans l'église de Carnac.

Il aurait bien désiré incorporer dans ses troupes d'élite des paysans bretons. Il y voyait un double profit, à la fois compléter ses cadres, et diminuer le prestige de Puisaye, qui avait une autorité incontestable sur les chouans. Mais à l'entendre, il fallait, avant de les introduire dans ses régiments, les exercer, les aguerrir, les discipliner; c'était à cette condition seulement que leur coopération deviendrait utile.

Puisaye ne se prêta pas à ses calculs. Il pensait avec raison qu'on renversait les rôles. Ce n'était pas aux chouans à disparaître, à se

fondre dans les rangs de ceux qui ne pouvaient être que l'appoint de l'armée royaliste; puisqu'ils en formaient la force la plus imposante, les chouans avaient au contraire le droit de croire qu'on leur donnerait, pour les former et les discipliner, quelques-uns des officiers si nombreux parmi les émigrés qu'on avait été contraint d'en faire de simples soldats : ces officiers auraient mieux figuré à la tête que dans le rang : Puisaye les demanda : il lui furent refusés !

Si les deux chefs ne s'entendaient pas, la sympathie la plus grande ne régnait pas non plus entre les deux troupes qu'ils commandaient. — Les chouans avaient accueilli les émigrés avec l'enthousiasme le plus spontané et le plus sincère, mais ils ne tardèrent pas à être étonnés et froissés en voyant avec quelle froideur marquée on recevait leurs joyeuses démonstrations. Ils ne comprenaient pas qu'on pût se moquer du désordre de leur tenue et de l'insuffisance de leurs armes. Ils ne demandaient pas l'admiration ; ils ne demandaient pas des éloges ; mais ils croyaient qu'on devait respecter en eux le caractère sacré des causes qu'ils défendaient au prix des plus durs sacrifices. Parmi les émigrés qui pour la plupart avaient vécu dans les cours, servi ou commandé dans les plus belles armées de l'Europe, quelques uns étaient atteints de

cette fatale légèreté, de ce scepticisme railleur, dont la Révolution n'avait put les guérir, et ils n'avaient aucune estime pour ces soldats mal armés et mal vêtus, dont le nom devint pour eux, dès le premier jour, un terme de mépris. Suivant eux, Puisaye les avait compromis en les condamnant à venir «chouanner» en Bretagne; c'était sur la terre de Vendée qu'on eut dû les faire descendre, c'était sous les ordres de l'illustre Charrette, dans les rangs de ses vaillants soldats qu'ils auraient voulu combattre. Ceux qui parlaient ainsi ignoraient sans doute que les Vendéens étaient l'objet du même injuste dédain et des mêmes injurieuses railleries. — Un jour deux d'entre eux s'oublièrent à insulter, dans le salon même de d'Hervilly à Carnac, un officier de Georges Cadoudal, Rohu, qui fut un des chefs les plus vaillants de la Chouannerie. « Qu'est-ce que cela ? » demanda l'un d'eux, en le montrant du doigt.... L'autre répondit : « Un chouan sans doute; on ne voit que cela ici. »¹

¹ Chateaubriand raconte une scène exactement semblable dans une page singulièrement éloquente des *Mémoires d'Outre-tombe*.

Après avoir parlé des gens de toute valeur et de toute espèce qui entouraient l'agent des princes, à Piccadilly, il ajoute : « Dans un coin de cette foule était un homme de trente à trente deux ans qu'on ne regardait point et qui ne faisait lui-même attention qu'à une gravure de la mort du général Wolf. Frappé de son air, je m'enquis de sa personne ; un de ses voisins me répondit : « Ce n'est rien ; C'est un paysan vendéen porteur d'une lettre de ses chefs. »
« Cet homme qui n'était rien avait vu mourir Cathelineau, premier général de la Vendée et paysan comme

Devant le mauvais vouloir évident de d'Hervilly qui refusait de lui obéir, et se cantonnait dans l'inaction, en attendant que Londres donnât des ordres plus précis ; devant cette défiance des officiers qui méprisaient les troupes irrégulières et n'avaient même pas pour lui tout le respect auquel son rang lui donnait droit, que devait faire Puisaye ? « si abandonnant d'Hervilly, l'évêque de Dol et Puisaye avaient voulu déployer l'étendard de la Croix et le drapeau royal et se porter en avant avec célérité et énergie, aucune puissance humaine n'eut pu les arrêter. A ce signe, ils eussent vaincu... »¹.

Telle est l'opinion d'un des écrivains les plus consciencieux de la Chouannerie et qui ont le mieux connu les dispositions dont le pays était alors animé. Puisaye, dont le génie

lui: Bonchamp, en qui revivait Bayard: Lescure, armé d'un cilice non à l'épreuve de la balle: d'Elbée fusillé dans un fauteuil, ses blessures ne lui permettant pas d'embrasser la mort debout: La Rochejacquelin, dont les patriotes ordonnèrent de vérifier le cadavre, afin de rassurer la Convention au milieu de ses victoires. Cet homme qui n'était rien avait assisté à deux cents prises de villes, villages et redoutes, à sept cents actions particulières et à dix-sept batailles rangées; il avait combattu trois cent mille hommes de troupes réglées, six à sept cent mille réquisitionnaires et gardes nationaux; il avait aidé à enlever cent pièces de canon et cinquante mille fusils; il avait traversé les colonnes infernales, compagnies d'incendiaires commandées par des conventionnels; il s'était trouvé au milieu de l'océan de feu qui à trois reprises roula ses vagues sur les bois de la Vendée; enfin il avait vu périr trois cent mille hercules de charrie, compagnons de ses travaux et se changer en un désert de cendres cent lieues carrées de pays fertile.»

¹ Guillemot: Lettres sur la Chouannerie, p. 67.

se complaisait dans les combinaisons ingénieuses et savantes, manqua-t-il de résolution en face d'un projet qui exigeait des qualités qu'on ne trouve guère chez les spéculatifs ? Espérait-il triompher de l'obstination de d'Hervilly, même avant que le gouvernement anglais eût prononcé entre eux ? hésitait-il à couper définitivement en deux une armée dont il savait que la direction supérieure lui serait confirmée quelques jours plus tard de la manière la moins équivoque ? on ne sait. Toujours est-il qu'il ne s'écarta pas des émigrés. Placé entre les deux corps d'une armée qui aurait dû suivre une seule et même impulsion sous son commandement unique, il se trouvait dans la situation la plus critique et la plus cruelle, divisé pour ainsi dire en lui-même et tirailé en deux sens contraires, ne voulant pas se séparer de ceux qui restaient en arrière, n'osant se détacher complètement de ceux qui désiraient aller en avant, impuissant à vaincre l'immobilité des uns, ne désirant pas modérer l'élan des autres; s'obstinant à établir son autorité parmi ceux qui sans la rejeter entièrement, la méconnaissaient autant qu'ils le pouvaient, n'ayant pas l'audace de se mettre à la tête de ceux qui n'attendaient que ses ordres....

Il était habile et persévérant. Il fit en sorte que rien ne parût au dehors de ses incertitudes

et de son mécontentement ; et il résolut de tirer le meilleur parti des circonstances fatales où il était jeté malgré lui.

D'accord avec les chefs royalistes de l'intérieur, il partagea les troupes chouannes qu'on venait d'armer en six divisions dont les commandements furent donnés à Georges, à Mercier, à Janjan, à Lantivy, à d'Allègre et à Saint-Régéant. — Ces divisions formèrent deux à deux trois régiments qui furent placés sous les ordres de Tinténiaç, de Vauban et de Boisberthelot.

Ces trois détachements ne tardèrent pas à s'ébranler.

Pendant que d'Hervilly établissait son quartier général au bourg de Carnac, et cantonnait ses troupes dans les villages voisins, suivant une ligne qui allait du village de Sainte-Barbe à la butte de Saint-Michel, — les troupes chouannes s'avançaient à l'intérieur, vers les points qui leur avaient été désignés. Tinténiaç marcha sur Landévant et s'en empara de vive force. Vauban s'établit à Mendon, sans coup férir; Boisberthelot n'eut pas trop de peine à pénétrer dans Auray : la population l'accueillit avec la manifestation de la joie la plus vive; la garde nationale, commandée par Glain se joignit à ses troupes, et forma un bataillon indépendant de 400 hommes qui se distingua en plus d'une rencontre.

— Ces trois points formaient une ligne assez importante sur le chemin d'Auray à Hennebont et à Lorient ; la défense en avait été confiée à Vauban. Etabli dans une excellente position au centre, Vauban devait secourir Tinténiaç ou Boisberthelot suivant que l'attaque viendrait de Lorient ou de Vannes. —

Puisaye avait distribué dans ces trois corps les quarante gentilshommes qui l'accompagnaient en qualité de volontaires, et dont le plus connu et le plus distingué était sans contredit Vauban. On avait de plus fait croire aux chouans qu'on ne tarderait pas à les soutenir. Au moment où ils quittaient Carnac, on ne désespérait peut-être pas encore d'amener d'Hervilly à sortir de son inaction. Lui-même avait fini par promettre à Vauban quoique de mauvaise grâce, un bataillon de 400 hommes. Les chouans ne pouvaient pas s'imaginer qu'on les fit avancer de quatre ou cinq lieues dans le continent uniquement pour y attendre l'ennemi qu'il fallait prévenir surprendre, foudroyer, par la célérité de la course et la rapidité de l'attaque. Ils n'attendaient que l'arrivée des troupes régulières et de l'artillerie, plus nécessaire encore, pour s'élaner en avant.....

Derrière eux d'ailleurs, il y avait une nombreuse population de vieillards, de femmes et d'enfants, qu'on ne pouvait condamner à cam-

per longtemps en plein air, dans les landes, au bord des fossés, sur les plages, avec les nombreux objets qu'ils avaient emportés. Ils n'avaient fui leurs demeures que dans l'espérance d'y rentrer bientôt et de prier librement dans leurs églises, à l'abri désormais des incursions des soldats républicains que les royalistes refouleraient devant eux.

L'opportunité, la nécessité même de ce plan se montrait avec une telle évidence que les républicains ne supposèrent même pas qu'on pût en concevoir un autre. — A peine Vauban fut-il rendu à Mendon que de nombreux Lorientais, habitants ou soldats, lui envoyèrent un émissaire chargé de lui apprendre que la ville se rendrait, si on envoyait quelques détachements en prendre possession.

Du côté de Vannes, le spectacle était plus significatif encore.

En apprenant que le débarquement allait avoir lieu, le commandant en chef des côtes et de Brest, de Cherbourg, était accouru de Rennes précipitamment. Il arriva à Vannes le 28 Juin, le jour même où les émigrés achevaient de descendre à terre. Aussitôt il s'avança vers Auray, que le colonel Roman venait d'abandonner en toute hâte. Il ne put aller au-delà de Pontsal; là les chouans des paroisses voisines lui barrèrent la route et le forcèrent à rebrousser chemin.

Sans perdre de temps, il dicta des ordres et prit une résolution qui prouvent qu'il avait conscience de l'immense danger qui le menaçait.

A la vue des espérances qu'avait réveillées la nouvelle de l'expédition, s'exagérant les forces des émigrés qu'il croyait au nombre de dix mille, comprenant que le pays allait se soulever comme un seul homme, et que, les garnisons les plus avancées ne pouvaient tenir contre l'impétueuse poussée de l'armée royaliste qui, à n'en pas douter, allait se porter en avant, — Hoche prit le parti de se replier vers l'intérieur. Les magistrats Jacobins de Vannes comprirent que leur vie n'était plus en sûreté et s'apprêtèrent à le suivre.

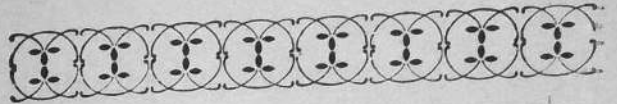
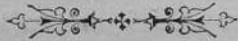
Il ne fuyait peut-être pas, mais il reculait. Il espérait bien pouvoir arrêter les royalistes, aux environs de Rennes, mais cependant il leur abandonnait tout le pays jusqu'aux abords de cette place. Et encore aurait-il le temps de rassembler des forces suffisantes pour s'opposer au torrent ? le choc des deux armées allait être précédé d'une lutte de vitesse où toutes les chances étaient pour ses adversaires. Il était accablé de la responsabilité qui lui incombait. Derrière lui, il sentait que tout un peuple allait se lever; devant lui, il ne disposait que d'une armée disséminée sur de nombreux points et que les ordres de

la Convention avaient plusieurs fois affaiblie. Il reculait.

Tout à coup, il se retourna. Il inspecta longuement l'horizon, il écouta attentivement tous les bruits. Il croyait qu'il apercevrait l'uniforme rouge des chouans et la cocarde blanche des émigrés ; il ne vit rien. — Il s'attendait que derrière lui le canon retentirait et que la terre tremblerait sous le pas des bataillons ennemis : il n'entendit rien.

Alors, il s'arrêta tout à fait.

Ce silence et cette tranquillité l'étonnèrent d'abord. Puis, un éclair de joie brilla dans son regard.



III

HOCHE

En tête de la vie de Lazare Hoche qu'il publia à Paris en 1800, Alexandre Rousselin fit placer le « portrait » de son héros de prédilection. Cette gravure n'a rien qui la recommande à l'admiration des artistes. Son principal mérite doit être l'exactitude.

Le front très haut et assez régulier malgré la profonde blessure qui le sillonne¹, dénote une intelligence prompte.

Dans les yeux largement ouverts brille un regard d'une singulière vivacité. Les traits sont également éloignés de la finesse aristocratique et de la grossièreté, de la douceur efféminée et de la rude énergie du soldat. Les cheveux sont presque ras sur le haut de la tête, mais le reste de la figure est encadré

¹ Cette blessure fut reçue, non dans un combat, mais dans un duel avec un caporal des gardes-françaises, le 28 décembre 1788.

par de longues boucles, qui donnent à la physionomie je ne sais quoi d'enfantin. Mais on chercherait en vain dans cette figure trop jeune le plus léger indice de bonté.

Ce qui domine c'est le dédain et le défit si bien exprimés dans l'attitude générale et dans le port de la tête¹ Hoche est un des hommes que les premiers écrivains de la Révolution ont le plus flattés. L'opinion en avait fait dès le jour même de ses funérailles un de ces héros sans tâche dans l'admiration desquels elle se complait. Au rebours d'une foule de personnages que le temps semble entraîner dans une sorte de nuit où ils apparaissent plus mystérieux, c'est aujourd'hui seulement que Hoche sort de la légende et fait son entrée dans l'histoire. C'est lui-même qui se fait connaître à nous dans sa correspondance et qui nous aide à fixer les traits sous lesquels il faudra se le représenter désormais. Il faut bien l'avouer, quoiqu'il soit plus vivant et plus intéressant, il est aussi beaucoup moins accompli qu'on ne se le figurait. On voit s'éteindre tous les jours un des rayons de l'auréole dont on avait encadré sa figure.

¹ Rousselin décrit ainsi la physionomie de son héros : « sa bouche est petite, ses dents belles ; sa figure est spirituelle : le caractère qui la domine est la sévérité ; et quoi qu'un extrême désir d'être agréable l'adoucisât souvent, des yeux pénétrants ne peuvent s'empêcher d'y voir un certain effort que lui fait faire le désir de plaire. . . . Son maintien est grave et imposant, sa démarche fière. . . . Tout son air est de quelqu'un qui doit commander aux autres. »

Il est même à craindre que la réaction ne soit exagérée, et qu'après n'avoir admiré en lui que des vertus, on s'attache surtout à montrer qu'il n'avait que des défauts et des vices.

Il aimait la gloire. Mais on l'accuse de n'avoir pas eu de grands scrupules sur le choix des moyens de parvenir. Après avoir débuté dans l'armée par les grades les plus humbles, il était à 26 ans général en chef de la république : mais on lui reproche de n'avoir pas dû à son seul génie sa soudaine élévation¹. On a toujours regardé l'humanité comme une des vertus qui l'honorent autant que son génie militaire ; bien des faits semblent donner raison à ses apologistes². — Mais par une contradiction aussi réelle qu'inexplicable, quand il voulait à tout prix triompher de ces ennemis dont l'obstination le désespérait, il avait recours à des procédés

¹ « Sergent aux Gardes-françaises il avait débuté dans la carrière en passant à l'émeute et figuré dans les rangs des vainqueurs de la Bastille : général en chef, il avait accepté la mission de jeter la représentation nationale par les fenêtres ». *Revue des deux Mondes*, 15 juin 1884.

Hoche médita aussi avec Barras, le roi des pourris, un coup d'état, qui ne devait pas réussir, et s'était réservé le ministère de la guerre, bien qu'il n'eût pas l'âge fixé par la constitution.

² Hoche était le premier à déplorer les excès de toutes sortes commis par ses propres soldats. Il déplorait la guerre civile, cherchait tous les moyens de pacification, et conseillait au directoire départemental du Morbihan de mettre un terme à la persécution religieuse, s'il ne voulait pas rendre la guerre interminable. Il gémissait qu'on l'eût envoyé combattre les chouans au lieu de lui confier le commandement d'une armée sur la frontière.

qui révoltaient sa conscience de soldat, il employait des moyens dont sa raison reconnaissait l'infamie¹. —

Sans pitié pour les vaincus, il était pour son entourage, dur, hautain, défiant jusqu'à la misanthropie. Il sacrifiait dans son armée et jusque parmi ses lieutenants, parmi ses anciens camarades, ceux qui ne partageaient pas ses idées². Il avait des rancunes implacables³. Toute rivalité lui était insupportable.

1 Voici une lettre bien significative de Hoche : « Puisaye n'est pas parti et ne veut pas partir ; mais ses projets me sont connus, ainsi que ceux de tous les chefs chouanés : j'ai établi autour d'eux des espions dont ils ne peuvent se méfier : ce sont des femmes, des enfants et principalement des mendiants. Je suis leurs traces à la piste, et d'un moment à l'autre je suis en mesure de frapper — Les généraux de l'armée et les chefs cantonnés dans les endroits les plus suspects ont, de leur côté, établi des troupes de contre-chouans, qui parcourent les bourgs et les villages, en foulant des cocardes blanches à leurs pieds et en criant : *vive la république*. La leçon est faite ; ils ont ordre de paralyser toute reprise d'armes, et surtout, par cette comédie patriotique, d'amener des défections. — Il y en a même qui vont plus loin. Aux endurcis qui ne veulent pour roi que le ci-devant comte de Provence, on propose le fils du duc d'Orléans-Egalité, comme moyen de transaction entre la république et le trône. — Ce dernier moyen me répugne, quoique je le juge bon à semer la zizanie parmi ces hommes féroces qui ont, par leurs brigandages, fait tant de mal à la patrie ». —

2 « Durement, sur de simples apparences et sans se laisser arrêter par les plus brillants états de service, il frappait plusieurs officiers généraux, Ferino, Souham, Colaud, etc., destituant ou mettant en état d'arrestation les uns, envoyant les autres à Paris pour y rendre compte de leur conduite, rouvrant sans l'excuse du salut public, en plein succès, l'ère des proscriptions. » Duruy.

3 Il écrivait à Paris contre Kléber une dénonciation inouïe : « Mon devoir me prescrit de vous parler d'un des ennemis les plus redoutables du directoire. Kléber est parvenu à entraîner dans le parti de Pichegru beaucoup d'hommes. J'ai malheureusement la preuve qu'il a séduit,

Les injustices dont il avait été l'objet avaient déposé en lui un fonds inépuisable d'amertume.

Au moment même où il venait de remporter de brillants succès en Alsace, le représentant du peuple, Saint-Just, l'avait fait saisir au milieu de ses troupes encore frémissantes et enfermer au Luxembourg. Heureusement, ses ennemis furent pris par d'autres préoccupations. Ils l'oublièrent en prison. Il ne fut libéré qu'au 9 thermidor. Un mois après on lui confiait le commandement des côtes de Cherbourg et de Brest. Ce n'était qu'une demi-rentree en grâce. Il n'avait pas obtenu la confiance de ceux qui recouraient à ses talents. On le soupçonnait de modérantisme, et il se sentait surveillé de très près. Il n'était pas homme à exposer sa réputation et à sacrifier sa vie pour faire valoir des sentiments généreux et humains qu'on pouvait lui reprocher comme des crimes.

Caractère assez compliqué, et ondoyant au gré des circonstances. On doit l'estimer assez pour n'accepter contre lui aucune accusation qui ne soit appuyée sur des preuves solides ;

par ses propos et par ses offres, plusieurs officiers. Je pense bien que le directoire ne souffrira pas plus longtemps cet homme à ses côtés ». Albert Duruy qui cite cette lettre, ajoute cette réflexion : « On ne tombe jamais que du côté où l'on penche, et quand un homme finit par la délation, il est presque certain qu'il avait commencé par l'envie ».

on ne peut l'admirer au point de croire qu'il fût au-dessus de certaines actions qu'un héros appellerait des faiblesses et des défaillances, à moins qu'il ne choisit, un terme plus juste et plus sévère pour les caractériser.

C'est sur le champ de bataille qu'il possède toutes ses qualités. Vraisemblablement, comme général, il gardera sa gloire intacte et entière. Il était aussi habile à pénétrer les desseins des ennemis qu'à cacher les siens propres, à éviter une faute qu'à profiter de l'adversaire. Il unissait deux qualités souvent séparées, la fougue et la prudence ; il savait également se couvrir et s'avancer avec hardiesse. Il montrait autant de promptitude à exécuter un plan qu'à le concevoir. Et surtout génie souple et fécond en ressources, il n'hésitait pas à renoncer à un projet, dont il devinait l'inutilité, et à tirer parti des circonstances les plus imprévues, quelquefois les plus désavantageuses. Il fut un des plus habiles généraux que la Révolution a produits.

C'était ce général de vingt huit ans, déjà célèbre par ces victoires, que d'Hervilly et Puisaye allaient trouver devant eux.

Le premier dessein de Hoche avait été de se concentrer aux environs de Rennes. Le comité du salut public l'avait successivement privé de la plus grande partie de ses troupes

pour renforcer l'armée des côtes de l'Ouest. Il se trouva trop faible pour arrêter au premier moment les chouans et les émigrés dont les forces devaient toujours aller en augmentant. Il donna l'ordre d'abandonner tous les postes de la côte, depuis Lorient jusqu'à la Vilaine, après avoir pris soin de noyer les poudres et d'enclouer les canons. Il garda bien d'ailleurs les deux côtes du chemin qu'il semblait ouvrir devant l'ennemi. Le jour même où les émigrés débarquaient, il écrivit au général Chabot : « Après avoir complété la garnison de Brest et laissé cent hommes dans chaque chef-lieu de district, rassemblez la totalité de votre division à Quimper, afin de secourir Lorient et de couvrir Brest que vous défendrez jusqu'à la mort ». Il commandait à Aubert-Dubayet de protéger Saint-Malo. Pour garantir le midi, il pria le général Canclaux de lui envoyer par Nantes le général Lemoine avec des secours. Au comité de salut public, il demandait, par l'entremise de Chérin, son chef d'état-major, des troupes, de l'artillerie et des ingénieurs. Chérin devait parcourir le pays, rassembler tous les soldats qu'il trouverait et former un corps de 6000 hommes qu'il amènerait à Rennes¹.

Pendant que d'Hervilly et Puisaye per-

¹ Thiers : *Histoire de la Révolution*, vol. 7. — *Victoires et conquêtes*, vol. 4.

daient un temps précieux en discussions stériles, Hoche prenait rapidement toutes ses mesures, et se repliait en toute hâte sur Rennes où il comptait les attendre.

Quand il apprit que les royalistes, au lieu de s'avancer vers l'intérieur, s'attardaient sur le littoral, il jugea que cette faute était irréparable, et comprit tout le parti qu'il pouvait en tirer. Il modifia immédiatement ses dispositions.

La face des choses allait changer. —

Puisqu'on ne le poursuivait pas, il cesserait de rétrograder et prendrait l'offensive. — Les royalistes n'avançaient pas; il fallait les faire reculer. Ils auraient pu choisir pour champ de bataille un vaste pays, où ils auraient manœuvré à l'aise, et avoir recours à des attaques imprévues qui avaient si bien réussi aux chouans; ils s'enfermaient dans un territoire étroit, où il était impossible de faire un mouvement qui ne fût connu. Hoche acceptait ce nouveau champ de bataille circonscrit où tous les avantages étaient pour les troupes régulières; et si ses ennemis voulaient en sortir, il entendait bien les y retenir désormais. — C'était à eux de lui faire quitter la Bretagne, il allait leur interdire d'y entrer. — S'ils avaient marché en avant, ils auraient enrolé un grand nombre de partisans sur leur passage; en restant en place, ils renonçaient à la possibilité

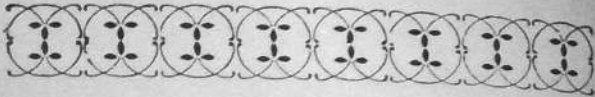
même de se recruter. Et pendant que les ennemis se condamnaient à l'impuissance d'augmenter leur nombre ou de réparer leurs pertes, lui continuerait à recevoir des troupes fraîches, avec des armes et des approvisionnements. Déjà elles étaient en marche: elles accouraient du Finistère, de la Loire-Inférieure, de l'Ille-et-Vilaine, de la Normandie, de la France entière.....

Il se croyait désormais sûr de triompher. Il était d'ailleurs trop habile pour ne regarder que devant lui. Il eut soin de diriger des colonnes mobiles sur tous les points où leur présence fut jugée nécessaire: c'est ainsi qu'il garda Lorient, Quimper, Brest, Vannes, Ploërmel, Rennes. Il contenait d'une main ferme et assurée la Bretagne entière. il n'avait pas à craindre qu'elle se soulevât derrière lui¹. — En même temps, il appelait des lieutenants dont le courage et l'habileté lui étaient connus, Humbert, Lemoine, Valletaux, Ménage, et faisait converger le plus de troupes possible vers le point où il prévoyait que le premier choc aurait lieu.

Le 28 Juin, il n'avait en entrant à Vannes que deux cents hommes; le 30, il en avait déjà deux mille à sa disposition. — Il prévoyait que quatre ou cinq jours après, il compterait dans ses rangs treize mille soldats. —

Alors il marcha en avant.

¹ Thiers: *Histoire de la Révolution*, vol. 7, chap. 8.



IV

VAUBAN¹ ET GEORGES CADOU DAL²

Les troupes républicaines trouvèrent bientôt devant elles la ligne avancée des chouans qui s'étendait d'Auray à Landévant, en passant par Mendon, sur une longueur de plus

¹ Anne-Joseph, comte de Vauban, était l'arrière petit-fils du grand Vauban. — Il était colonel en 1789. Il émigra, fit la campagne de 1792 dans l'année des princes comme aide de comte d'Artois. Il accompagna Puisaye, dont il était l'ami, dans l'expédition de Quiberon. Sa conduite fut héroïque et il faillit y périr. — Rentré en France sous le consulat il fut arrêté et enfermé au Temple en 1806. On avait saisi chez lui des *Mémoires pour servir à l'histoire des guerres de la Vendée*, où il ménageait peu les émigrés et même les Bourbons. Le gouvernement impérial s'empressa de les publier, et en même temps il rendit la liberté à l'auteur. Cette coïncidence rendit Vauban suspect à son parti. (v. le dictionnaire d'histoire par Bouillet.)

² La vie de *Georges Cadoudal* a été écrite par Georges Cadoudal son neveu. Cet ouvrage renferme tous les éléments d'une biographie intéressante et même d'une histoire complète de la Chouannerie. — Malheureusement l'auteur n'a pas eu le temps de mettre la dernière main à son travail et de tirer un parti suffisant de documents qu'il possédait. Certains chapitres plus achevés que d'autres nous montrent ce qu'il aurait pu faire. Mais à le considérer dans son ensemble le livre, malgré les qualités de style et la belle venue de quelques pages, demeure *rudis indigestaque moles*.

de trois lieues. Hoche résolut aussitôt de la rompre sur plusieurs points à la fois. Au général Josnet-Laviolais, que Chabot lui envoyait du Finistère, il donna l'ordre de se jeter sur Landévant, et d'en culbuter Tinténiac. Presqu'en même temps, il lançait sur Auray les bataillons qui lui arrivaient du côté de Vannes, pour en déloger Boisberthelot.

Les chouans de Tinténiac¹ étaient mécontents. Ils s'étonnaient avec raison qu'on ne leur envoyât pas l'artillerie promise, et qu'on les laissât seuls en face de l'ennemi, pendant que les émigrés s'enfermaient dans l'immobilité la plus inexplicable. Aussi ne firent-ils pas une résistance sérieuse. Ils furent dispersés sans peine. A la première nouvelle de cet engagement, Vauban, qui avait le commandement de toute la ligne, sortit de Mendon, et se porta sur Landévant avec sa réserve. La poursuite des républicains était tellement vive

¹ Nous ne savons pas au juste quel fut le rôle de Tinténiac pendant l'échafourée de Landévant et de Mendon. Toute l'attention se concentra sur Vauban. Après la dispersion de sa troupe, il dut rejoindre Puisaye, à Quiberon. En tout cas, il précéda Vauban dans la presqu'île. Ce fut même lui qui se chargea de transmettre à Vauban l'ordre de reprendre les positions de Carnac alors que les républicains s'en furent déjà emparés. —

Il sut mériter la confiance des émigrés et des chouans. Ce fut à lui qu'on confia le commandement de *l'armée rouge*, qui devait opérer une diversion dans le pays, et dont les destinées furent si mystérieuses. — Nous verrons plus tard en quelles circonstances il mourut, près du Château de Coëtlogon. — Son courage chevaleresque, sa loyauté l'ont fait nommer par quelques historiens le *Bayard de la Chouannerie*.

que loin de pouvoir arrêter les fuyards, il vit ses propres soldats entraînés dans la déroute. Rentré à Mendon, il prit des troupes plus solides, se jeta de nouveau sur sa gauche, et fondit sur les républicains, qui, enivrés par une trop facile victoire, s'avançaient trop imprudemment dans le pays. Il les ramena, il les rejeta sur la route de Landévant, où ils ne rentrèrent qu'après avoir éprouvé des pertes sérieuses. Cet acte de vigueur lui permettait de garder ses positions à Mendon pendant quelque temps. Il avait l'espérance de repousser victorieusement l'attaque des républicains de Landévant qu'il venait de faire reculer, à la condition que sa droite ne fût pas inquiétée.

Malheureusement, Boisberthelot ne fut pas plus heureux à Auray que Tinténiac à Landévant. La résistance fut plus énergique, il est vrai: deux fois les républicains furent obligés de se retirer; mais Hoche, qui recevait continuellement des renforts, put attaquer la ville de flanc et de front à la fois et s'en empara. Boisberthelot blessé laissa, en abandonnant Auray, le commandement à d'Allègre, qui fit rétrograder ses troupes sur les routes de Locmariaquer et de Carnac.

Vauban était assez solidement établi à Mendon; mais il lui devenait difficile de s'y maintenir. L'ennemi occupait les deux extrémités

de la ligne dont il tenait le centre: l'attaque pouvait venir de deux côtés à la fois. Si les républicains tournaient ses positions sur sa droite, il allait être pris en flèche: en continuant leur mouvement, ils rejoignaient par derrière lui Josnet-Laviolais à Landévant et l'enfermaient dans un cercle de fer et de feu, d'où il serait impossible de sortir. Vauban n'avait pas un canon à opposer à l'artillerie ennemie; de plus, il était dépourvu de cavalerie. Si du moins, il recevait de Carnac des troupes régulières et des canons, il ne désespérait pas de contenir les républicains ou même de les rejeter des positions qu'ils avaient conquises. Mais on l'affaiblissait, quand on eût dû le soutenir; au lieu de lui fournir de nouveaux renforts, on lui retirait ceux qu'on lui avait déjà donnés. Quatre cents hommes de Loyal-Emigrant étaient venus, après de longs retards, le rejoindre à Mendon. Il avait compris que leur courage électrisait les chouans et que leur habileté, leur sang-froid maintenaient l'ordre dans les rangs pendant les combats. Il n'avait pu les garder que douze heures. Au moment où leur présence était plus que jamais nécessaire, d'Hervilly les rappela au quartier général. Il ne croyait pas pouvoir se passer de leur concours pour exécuter le nouveau projet qu'il avait formé.

Les émigrés allaient enfin remuer.

A la nouvelle que Hoche avait pris l'offensive, et attaquait les chouans, on se décida à quitter les villages où l'on s'était cantonné depuis le débarquement. Mais au lieu de marcher au-devant de lui, d'Hervilly voulut s'assurer un point d'appui, se ménager un lieu de retraite, que les ennemis ne pourraient forcer, même s'ils n'étaient pas arrêtés par les troupes irrégulières. Puisaye et d'Hervilly, s'entendant pour la première fois, résolurent de s'emparer du fort Penthièvre. On ne sait lequel des deux eut l'initiative de l'entreprise, qui parut à l'un nécessaire et qui dut plaire à l'esprit méthodique de l'autre. L'accord cessa de régner, quand il fallut choisir les moyens d'exécution. D'Hervilly était d'avis qu'on fit le siège de la forteresse suivant toutes les règles de la stratégie. Puisaye voulait qu'on donnât l'assaut. Son avis prévalut. L'attaque de vive force fut décidée. 2500 chouans furent transportés sur les vaisseaux anglais et débarqués dans la presqu'île sur les plages qui avoisinent le port d'Orange. Pendant qu'ils s'avançaient vers le fort Penthièvre, d'Hervilly quittait, à la tête de quinze cents hommes, son quartier général de Carnac, et traversait la falaise qui sépare Sainte-Barbe de la presqu'île. Quelques jours auparavant la garnison du fort avait été inutilement sommée de se rendre. Elle provenait

de l'ancien régiment de la Reine. Quand elle vit l'attaque venir de deux côtés à la fois, elle put croire que les royalistes avaient remporté quelque grand succès à l'intérieur et qu'il était inutile et dangereux de résister à une armée victorieuse ; et puis elle manquait de vivres depuis trois jours : elle ouvrit les portes de la forteresse, et se rendit prisonnière. Parmi les soldats qui la composaient, quatre cents consentirent à combattre dans les rangs des émigrés ; les deux cents autres furent immédiatement dirigés sur les pontons anglais.

D'Hervilly transporta son quartier général de Carnac à Quiberon, et y enferma toutes ses troupes. Il croyait avec raison que la presqu'île défendue par le fort Penthièvre, protégée par les canonniers anglaises qu'on pouvait embosser à droite et à gauche de l'entrée, était inexpugnable du côté de la terre. — De plus, c'était une place d'armes, d'un abord aussi facile que Lorient, Brest, ou Saint-Malo, où l'on pourrait recevoir les hommes et emmagasiner les munitions envoyées par l'Angleterre.

Il pouvait se féliciter de ces avantages. Mais il aurait dû se dire qu'ils les aurait obtenus avec autant de facilité dès le premier moment de son arrivée. Le 25 au soir, il apercevait le drapeau tricolore qui flottait au-dessus du

fort Penthièvre : il ne l'en avait fait tomber que le 3 juillet. Huit jours s'étaient passés en vaines disputes de préséance et en hésitations inexplicables. Une perte de temps si considérable dans une guerre où le succès dépendait principalement de la célérité des opérations, devait être regardée comme irréparable.

La conquête de la presqu'île n'améliorait pas la situation de Vauban. Elle en était même devenue plus critique. Les émigrés s'étaient encore éloignés des Chouans, à un moment où il semblait devenu nécessaire d'unir toutes les forces royalistes pour repousser l'armée de Hoche, qui débordait de toutes parts et menaçait de tout envahir. Vauban n'avait plus la ressource de s'appuyer sur l'ancienne ligne que les troupes régulières avaient occupée du mont Saint-Michel au village de Ste-Barbe: elles avaient mis entre elles et la terre ferme, une étroite et longue falaise qui semble fermer toute communication avec la presqu'île; elles avaient cherché un refuge, aussi loin que possible, derrière un fort, à côté des vaisseaux, entre les canonnières anglaises, au milieu de la mer...

Le 4 juillet Puisaye exposa à d'Hervilly que, dans une campagne où toutes les forces devaient concourir, il n'était pas juste que les chouans fussent seuls exposés aux coups de

l'ennemi. Maintenant qu'on avait une excellente position sur le littoral, il fallait s'avancer vers l'armée républicaine et montrer que les émigrés avaient autant d'intrépidité que de prudence. Il était encore possible de reprendre les postes que Tinténiac et Boisberthelot avaient été contraints d'abandonner. Mais il fallait se hâter. Les chouans combattaient avec ardeur et confiance, s'ils voyaient les régiments combattre à côté d'eux. Avec toutes les troupes réunies, on formerait deux corps. En première ligne on mettrait Loyal-Emigrant et Royal-Louis, avec dix mille chouans; Du Dresnay et Royal-Marine soutiendraient les quatre mille chouans de la réserve.

Ce plan sourit à d'Hervilly. Mais il ne voulut pas sortir ce jour-là de Quiberon. Il avait des mesures à prendre, des régiments à compléter, des ordres à donner pour la défense de la garnison.

Cependant, pour assurer le succès de la combinaison projetée, pour faciliter la jonction des forces royalistes, il avait averti Vauban de se replier vers la mer, et de prendre position entre Plœmel et Carnac. Vauban obéit, il rétrograda.

Hoche, bien qu'il n'eût pas encore toutes ses troupes sous la main, se précipita aussitôt derrière lui. Puisque l'ennemi battait en re-

traite, le général républicain était décidé à ne plus lui donner un moment de repos. Il voulait, en le harcelant sans cesse, le contraindre à marcher à reculons devant lui, ou même à lui tourner le dos.

Le 5 au matin, Vauban poussa un cri de détresse. Il écrivit à d'Hervilly qu'il lui était impossible de tenir seul dans la plaine de Plœmel où il avait compté trouver des canons et des secours ; cette plaine permettait aux boulets de l'artillerie républicaine de labourer son front de bataille et à sa cavalerie d'inquiéter ses flancs.

Il supplia qu'on lui envoyât des canons et des troupes. Pour toute réponse, d'Hervilly lui donna l'ordre d'aller occuper Carnac, où il ne tarderait pas à le rejoindre. Il fallait encore reculer.

Vauban recula, Hoche le suivit.

Vauban occupa les positions que les émigrés avaient quittées quelques jours auparavant. A la différence de la ligne qui allait de Landévant à Auray sur une longueur d'au moins trois lieues, la ligne nouvelle n'avait guère qu'une lieue et demie d'étendue. Vauban tenait lui-même le centre auprès de Carnac ; à sa droite d'Allègre avec le corps de Boisberthelot, gardait la hauteur de Saint-Michel ; à sa gauche, Georges Cadoudal défendait les retranchements de Sainte-Barbe

avec trois mille chouans.

Vauban ne pouvait se dissimuler les périls de sa nouvelle situation. Si les républicains continuaient à le refouler comme ils l'avaient fait jusqu'alors, il n'avait plus d'autre refuge que Quiberon. Mais son centre et surtout sa gauche étaient plus rapprochés de la baie que de l'entrée de la falaise ; sa gauche seule, à l'entrée de la falaise, communiquait directement avec la presqu'île. En concentrant sur eux ses forces qui grandissaient toujours, Hoche pouvait couper aux deux premiers corps le chemin de la falaise, et les jeter dans la mer.

Les chouans ne pouvaient garder leurs positions que s'ils étaient promptement secourus par les émigrés.

En lui prescrivant de rester à Carnac et de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité, d'Hervilly, sur les instances de Puisaye, avait donné à Vauban l'assurance formelle, qu'il lui enverrait des renforts. Ce même jour il se mit à la tête d'un régiment et prit avec lui le chemin de Sainte-Barbe à travers la falaise.

Puisaye l'avait devancé. Accompagné de quelques officiers à cheval, il voulait passer la revue des différents corps de chouans. Il ne s'attendait pas sans doute aux scènes qu'il vit, ni à l'accueil qu'il reçut.

La campagne aux environs de Plouharnel était couverte des familles des chouans qui huit jours auparavant l'acclamaient avec enthousiasme à Por-en-Dro. Mais le spectacle était changé. Il semblait que ce n'étaient plus les mêmes gens. L'air ne retentissait plus de cris d'allégresse, les voix ne s'élevaient plus pour bénir, la joie ne se lisait plus sur les visages. Partout une même tristesse, le désordre, la confusion, la peur, l'épouvante.

Ces femmes, ces vieillards, ces enfants, avec leurs charettes et leurs bestiaux, ne savaient de quel côté chercher un refuge. Ils ne pouvaient songer à percer les lignes ennemies qui d'heure en heure, se resserraient autour d'eux plus épaisses ; ils ne se résignaient pas non plus à s'engager dans cette falaise désolée, au-delà de laquelle ils ne voyaient que la mer, et à s'entasser dans une presqu'île, qui ne leur offrait aucune issue. Ils s'étaient imaginés que les émigrés auraient amené la paix et la délivrance ; et voici que l'arrivée de ceux qu'ils regardaient comme des libérateurs, n'avait d'autre résultat que d'attirer sur eux des maux plus terribles et plus inévitables. Là-bàs, dans le pays qu'ils avaient quitté, les soldats de Crubier incendiaient leurs habitations et massacraient avec des raffinements de cruauté, ceux des leurs que leur âge ou leur faiblesse avait re-

tenus chez eux : des nuages de fumée entremêlés de lueurs rouges s'élevaient sur toute la largeur de l'horizon.

Quant à eux, pris entre la mer et les baïonnettes républicaines, ils étaient d'autant plus malheureux que leurs espérances avaient été plus grandes, et qu'ils ne savaient quel genre de souffrances et de mort leur était réservé....

Les chouans étaient abattus et exaspérés. Puisaye entendit s'élever sur son passage un concert de reproches et d'imprécations. Où donc se cachaient les héros qui s'étaient proposés de délivrer le pays du joug révolutionnaire ? Était-ce pour faire la conquête de la presqu'île de Quiberon que l'expédition avait été organisée ? C'était sans doute pour jouir du repos et de la tranquillité que les émigrés avaient placé entre eux et les républicains les chouans comme des soldats sacrifiés et destinés à recevoir les coups qu'ils ne voulaient pas recevoir !

Puisaye essaya bien de ramener le calme, et de ranimer l'espérance. A l'en croire, le recul des émigrés n'était qu'une retraite feinte pour attirer l'ennemi ; on voulait en finir avec lui dans une bataille décisive, au lieu de lutter contre lui dans une foule d'engagements qui n'avaient d'autre résultat que de faire perdre un temps précieux. Il ne réussit pas

à convaincre des gens qui avaient été si souvent trompés depuis plusieurs jours.

Il crut que l'arrivée prochaine de d'Hervilly et de son régiment aurait plus de puissance que toutes ses promesses.

Pour hâter la marche des troupes, il courut au-devant d'elles. Il franchit en peu de temps le chemin qui sépare Carnac de Plouharnel, il ne rencontra pas d'Hervilly : sans doute il n'était pas arrivé. Il descend jusqu'à la chaussée du Bêgo, non loin des retranchements de Sainte-Barbe, d'Hervilly n'apparaissait pas encore. L'inquiétude commençait à le gagner. Il s'engagea dans la falaise, monta au sommet des plus hautes dunes : aucun soldat ne se montrait à l'horizon. Le cœur rempli de sombres pressentiments, il continua d'avancer. Bientôt, il crut apercevoir une masse sombre qui remuait, à quelque distance du fort Penthièvre, à l'endroit où la falaise n'est plus qu'une chaussée sablonneuse rongée des deux côtés par la mer. Il ne pouvait en croire ses yeux, il lui semblait qu'elle s'éloignait au lieu de s'approcher. Quelques minutes après, il lui fallut bien se rendre à l'évidence : c'était bien d'Hervilly qui faisait rentrer son régiment dans la presqu'île.

L'altercation fut vive entre les deux chefs, en présence même des troupes. Puisaye demanda si c'était ainsi qu'on exécutait le plan

convenu. D'Hervilly répondit qu'il avait vu lui aussi, les chouans à Ste Barbe, qu'ils ne savaient pas porter l'uniforme, ni manier le fusil à baïonnette, et qu'il n'y avait rien à faire avec de pareils soldats. Il ne lui était pas permis, ajouta-t-il, d'exposer à une défaite inévitable, les troupes régulières que l'Angleterre lui avait confiées. Il ne lui restait plus qu'à s'embarquer au plus vite, ou à s'enfermer dans la presqu'île pour attendre de nouveaux ordres de Londres. Et pendant qu'il abandonnait à leur malheureux sort les chouans et toute une population désespérée, ce général, soucieux jusqu'au ridicule de la discipline et de l'étiquette militaires, tout en écoutant les reproches acerbes de Puisaye, faisait défiler ses troupes devant lui, à la montée de la côte du fort Penthièvre, et reprenait ceux des officiers qui ne saluaient pas avec ensemble.

Brisé d'émotions et de fatigues, Puisaye n'eut pas la force de retourner sur ses pas. Il rentra, lui aussi, dans la presqu'île.

Vauban restait seul, en face de Hoche, avec une multitude à sauver et n'ayant pour la défendre que des soldats découragés, dont la plupart refusaient de se battre.

En ce même moment, Hoche écrivait au comité de salut public, une lettre où l'assurance du triomphe retentit comme en une joyeuse sonnerie de clairon : « L'instant est

arrivé où les rebelles seront anéantis. Déjà trois fois les troupes de la république leur ont fait sentir l'étendue de leur valeur. Nous sommes bivouaqués à deux lieues de l'ennemi. L'armée sera bientôt rassemblée, et lorsque le comité recevra la présente, la patrie pourra être vengée ».

Le soir de ce même jour, Vauban apprit d'une lettre de Georges Cadoudal, que l'ennemi était concentré à Plœmel, et que le lendemain dès la première heure, trois colonnes républicaines déboucheraient à la fois dans la plaine et attaqueraient en même temps son centre et ses deux ailes. Réduit à ses seules forces, il prit immédiatement le seul parti dont sa situation permettait l'exécution : sa seule espérance et son seul but étaient d'empêcher l'ennemi de fermer le chemin de la falaise et de la presque île à son centre et à sa droite échelonnés auprès de la baie. Il donna l'ordre à d'Allègre de le rejoindre et tous deux se replièrent sur Ste Barbe où Georges Cadoudal les attendait avec ses trois mille chouans. Il favorisait sans le savoir sans doute et en tout cas bien malgré lui le dessein de Hoche. Celui-ci avait conçu depuis quelques heures un projet vague d'abord et qui avait pris peu à peu de la consistance et de la netteté. Il savait que les émigrés s'étaient renfermés dans Quiberon et qu'ils s'obstinaient

à n'en pas sortir : en voyant les chouans lâcher pied continuellement et toujours dans la même direction, il voulut les y pousser, les y jeter à leur tour, et réduire tous les royalistes à l'impuissance, en les y retenant prisonniers.

A Plouharnel, Vauban ne voyait autour de lui qu'une multitude affolée qui s'agitait dans tous les sens, des soldats abattus, et dont la plupart refusaient de se servir de leurs armes.

En général prudent, qui, dans les circonstances même les plus désespérées, ne veut rien livrer au hasard, il écrivit encore à d'Hervilly : « les ennemis sont bientôt sur nous ; par grâce, disait-il, des canons et des soldats afin que je reprenne mes premières positions ». D'Hervilly garda ses troupes et son artillerie. Il fit même attendre sa réponse. Elle n'arriva qu'au bout de trois heures. Elle commandait à Vauban de s'emparer de Carnac et de la butte Saint-Michel qu'il avait abandonnés. L'indignation de Vauban fut telle qu'il songea même plus tard à faire traduire devant un conseil de guerre un chef qui signait des ordres que sa précédente inaction avait rendus irréalisables.

Sur le champ, il réunit les principaux chefs, leur apprit qu'ils n'avaient plus à compter que sur eux-mêmes, et ouvrit la discussion.

Trois partis se présentaient.

Vauban proposa de prendre les hommes les plus intrépides dans toutes les compagnies, d'en former un bataillon d'élite, qu'on mettrait en tête ; on fondrait sur l'ennemi surpris, on le battrait, on le poursuivrait et on sauverait ainsi l'armée entière. Georges répondit qu'il n'avait ni la volonté ni le pouvoir de conduire au feu des hommes que l'inaction des émigrés avait amenés au dernier degré de l'exaspération et du découragement. — Suivant lui c'était une folie de songer à reprendre l'offensive ou même à se faire un chemin à travers les lignes républicaines ; c'est du côté de Quiberon qu'on devait regarder : il fallait fuir au plus vite, franchir la falaise au pas de course, et se mettre à l'abri sous les canons du fort Penthièvre. Vauban repoussa vivement cet avis. Il n'eut pas de peine à faire comprendre que cette fuite désordonnée n'était autre chose qu'une désastreuse déroute, et que les républicains ne voyant plus que le dos des chouans, les chargeraient et les massacreraient sans pitié. Et puis, ajouta-t-il, faut-il sacrifier cette multitude qui s'agite autour de nous, désarmée, affolée, impuissante ? Faut-il laisser tomber sous les baïonnettes ou les balles des vainqueurs, ces parents ces amis qui n'ont pas d'autre refuge que dans nos rangs ?...

Ces deux projets écartés, restait le troisième, le seul réalisable, et qui n'était qu'un intermédiaire entre les deux autres : on ne marcherait pas contre l'ennemi, on ne gagnerait pas le fort à toute vitesse, on céderait le terrain, mais pas à pas et en résistant.

La retraite fut immédiatement ordonnée.

On aimerait à montrer avec quelle habileté elle fut conduite, si on ne se rappelait les tristes causes qui l'avaient rendue nécessaire, si surtout l'on n'en prévoyait déjà les douloureuses conséquences.

Il y a deux chemins qui conduisent de Plouharnel à la falaise. Le premier descend directement jusqu'à la chaussée de Saint Guénaël, au bord de la baie ; là on traverse, sur une étendue de quelques centaines de mètres, un terrain bas, où le pied trouve un fonds assez résistant de vase et de sable fin, à l'extrémité duquel on entre dans la falaise. Ce passage n'est praticable qu'à marée basse. La mer en montant recouvre ce terrain d'une nappe d'eau de plusieurs mètres de profondeur, et forme une anse arrondie qui s'avance assez avant dans la direction de Sainte-Barbe. Il faut alors en quittant Plouharnel, faire un angle assez considérable, contourner l'extrémité de la baie, avant de se diriger vers la falaise par la chaussée du Bégo.

C'est par ses deux voies que la retraite allait

s'effectuer : c'est par ces deux passages qu'il fallait faire écouler toutes les troupes, avant qu'ils ne fussent interceptés par la mer ou par les républicains.

Lorsque les colonnes de chouans commencèrent à rétrograder vers la presqu'île de Quiberon, il y eut dans la population désarmée qui les suivait un moment de stupeur et d'affolement, puis une agitation, une confusion inexprimable. Chacun se chargeait de ses dépouilles ; les mères emportaient dans leurs bras les plus jeunes enfants ; les hommes poussaient devant eux leurs bestiaux, qui mêlaient leurs cris aux imprécations qui s'élevaient de toutes parts. La foule se précipita en désordre, à travers champs, par tous les chemins, vers la chaussée de Saint-Guénéal. Heureusement la mer était basse. On s'engagea résolument sur ce terrain humide, où en toute autre circonstance un grand nombre eussent craint de mettre le pied. Tout cet espace d'où la mer s'était retirée, fut couvert d'une multitude qui se hâtait vers l'autre bord. Le défilé dura longtemps. Les premiers groupes franchissaient déjà les hautes dunes de la falaise, quand les derniers n'avaient pas encore quitté le bord opposé. Les républicains avaient depuis quelque temps dépassé Plouharnel, et sur plusieurs points déjà atteignaient les retardataires : on avait dû leur

abandonner quelques charettes pour fuir au plus vite.

Mais Georges Cadoudal s'était porté au bord de l'anse avec ses meilleurs soldats. C'est aujourd'hui, leur avait-il dit, qu'il faut montrer aux troupes de ligne que les chouans savent combattre aussi régulièrement qu'elles. Ses soldats entendirent ces paroles, et ils arrêtaient les républicains jusqu'au moment où ils eurent fait passer entre eux et la presqu'île toute la population fugitive.

Alors ils battirent en retraite, mais toujours en bon ordre et sans cesser de combattre. Déjà ils entraient dans la falaise à leur tour, quand Georges les arrêta tout à coup. L'intrépide bataillon d'Auray, ¹ qui depuis dix jours avait suivi la fortune des royalistes, n'avait pu se dégager à temps. Glain avait placé ses soldats dans une position dangereuse, pour protéger la retraite de la population. Logés dans quelques moulins, à l'est de Sainte-Barbe, ou abrités derrière les clôtures, ils avaient tenu l'ennemi à distance. Mais les républicains avaient continué à s'avancer vers le nord, et exécutaient un mouvement tournant qui leur permettait de

¹ Ce bataillon n'était autre que la garde nationale d'Auray qui à l'arrivée de Boisberthelot s'était immédiatement réunie à ses troupes. Il était commandé par Glain l'aîné.
— A la fin de cette journée, Glain fut nommé colonel par Puisaye.

prendre leur adversaire à revers et de lui couper le chemin de la retraite. Si l'on ne se précipitait pas à son secours, tout le bataillon était enveloppé, perdu, massacré. Georges voulut essayer de sauver ses amis et ses compatriotes. Son ascendant sur ses soldats était tel qu'il les décida à revenir sur leurs pas. Des républicains venant de Sainte-Barbe pénétraient déjà dans la falaise. Georges se plaça alors au bord de la baie. Cependant le bataillon d'Auray, serré de près par derrière, s'avancait au pas accéléré vers le passage. La mer avait monté et la chaussée était rompue. Les soldats de Glain ne s'arrêtèrent pas, ils descendirent dans l'espace envahi par la mer; au milieu du passage ils avaient de l'eau jusqu'à mi-corps. Georges contint les républicains, jusqu'à ce que le dernier soldat de l'héroïque bataillon eût atteint l'autre bord. La mer montait toujours; l'ennemi n'osa s'y hasarder après les royalistes: il lui fallut faire le tour par la chaussée du Bégo.

Les chouans continuèrent leur retraite à travers la falaise, avec calme, en disputant le terrain pied à pied. Les charges de cavalerie, le fracas des boulets qui labouraient les dunes et faisaient voler le sable autour d'eux ne jetaient pas le moindre désordre dans leurs rangs. Les chouans, à qui d'Her-villy n'avait pas voulu confier l'honneur du

drapeau blanc, arrachaient un cri d'admiration à un ennemi dont l'appréciation valait bien celle de l'officier royaliste. En voyant leur bel ordre et leur courage, Hoche exprimait tout haut le regret que ces vaillants soldats ne combattissent pas sous le drapeau républicain.

Hoche, de son côté, les poursuivit assez longtemps et très vivement. Il fut bientôt obligé de s'arrêter. Les boulets que lançait le fort Penthièvre, atteignaient déjà les premiers rangs, et les canonniers anglaises, embossées à quelque distance du rivage, foudroyaient ses colonnes.

D'ailleurs la nuit allait arriver dans quelques heures. Il reprit le chemin de Sainte-Barbe. Malgré des pertes sérieuses la journée n'avait pas été mauvaise: il avait enfermé tous les royalistes dans la presqu'île. Ce qui restait à faire lui paraissait beaucoup plus facile: il ne s'agissait plus que de les empêcher d'en sortir.

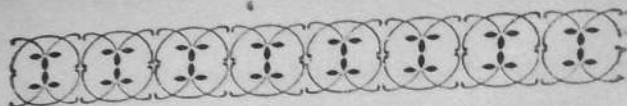
Lorsque les premières troupes de chouans étaient arrivées au pied du fort, on n'avait pas fait difficulté de les recevoir; mais, en voyant approcher la population sans armes, on craignit que la presqu'île ne fut encombrée par des gens qu'il faudrait nourrir et qui ne rendraient aucun service. On leur refusa l'entrée. Georges venait par derrière.

A la pensée qu'on allait laisser, sans protection, sans nourriture et sans abri, sur le sable aride de la falaise, cette multitude qui n'avait commis d'autre faute que d'avoir eu une trop grande confiance dans la protection des émigrés, son indignation ne connut plus de bornes.

Pendant que Puisaye, Tinténiac et Vauban parlementaient, il fit un signe à ses soldats. Ils se jetèrent sur les palisades, et les arrachèrent.

Toute la foule s'engouffra alors dans la presqu'île, et disparut derrière les retranchements.

Au moment où Rohu le lieutenant de Georges, montait avec l'arrière-garde la côte du fort Penthièvre, le soleil se couchait.



V

« LA JOURNÉE DE L'ARME AU BRAS »

Pendant plus de huit jours les deux armées parurent se recueillir. Il semblait que de part et d'autre on pressentit la nécessité d'une action décisive, et qu'on voulut concerter les meilleurs moyens de préparer la victoire.

Les royalistes n'avaient pas tardé, il est vrai, à faire une sortie, pour interrompre les travaux des républicains à Sainte-Barbe. Le 7, à deux heures du matin, un corps d'émigrés et de chouans s'était avancé jusqu'au camp sans être aperçu. Il y allait même pénétrer, lorsqu'une sentinelle donna l'alarme en tirant un coup de fusil ; deux colonnes royalistes, se méconnaissant dans l'ombre se fusillèrent ; les ennemis un instant troublés ne tardèrent pas à se reconnaître ; l'artillerie ouvrit un feu terrible ; on fut obligé de se retirer sans aucun résultat.

Cette attaque ne fit que confirmer Hoche dans sa résolution de fortifier sa nouvelle position. La ligne de ses troupes s'étendait en avant de Sainte-Barbe, sur toute la largeur de la falaise, et s'appuyait d'un côté à la baie, de l'autre à la mer. Il fit couvrir tous les côteaux où il s'était établi de redoutes hérissées de batteries. En avant de ces retranchements, il fit tracer des lignes de circumvallation, et former une sorte de camp avancé pour ses avant-postes. On ne pouvait plus sortir de Quiberon par la falaise qu'en emportant d'assaut une position qu'il avait à peu près rendue inexpugnable. Les chaloupes canonnières pouvaient inquiéter ses deux ailes; mais il fit placer sur les deux côtés des batteries dont les boulets rouges tenaient les navires anglais à distance.

Bien qu'il n'eût guère à redouter que les ennemis qu'il avait emprisonnés dans la presqu'île, il n'oubliait aucune précaution et se protégeait de tous les côtés à la fois. Meunier, à Plœmel, devait repousser les attaques qui viendraient du continent.

Josnet Laviolais gardait aux environs de Carnac les positions que les royalistes avaient abandonnées. Plus loin, à l'intérieur, des colonnes mobiles parcouraient tout le pays dans le but de prévenir et de dissiper les rassemblements. Surtout, avait dit Hoche,

qu'on ne laisse à aucun prix les bandes de paysans se diriger vers le littoral¹. — Quant à moi, écrivait-il aux généraux qui recevaient ses ordres, je réponds des émigrés et des chouans; j'en rendrai bon compte. Dans une lettre à Chérin, il disait: « Les Anglo-Émigrés-Chouans sont, ainsi que des rats, enfermés dans Quiberon, où l'armée les tient bloqués. J'espère que dans quelques jours nous en serons quittes. »²

Toutes ses mesures étaient prises; il se croyait sûr de triompher; tranquille et plein de confiance, il attendait. — Ses soldats ne doutaient pas plus que lui du succès. Ils l'emportaient déjà par le nombre; leurs armes étaient excellentes; ils avaient à leur tête un chef habile; toujours leurs ennemis avaient fui, quand ils n'avait pas craint de se montrer à eux. Ils attendaient avec impatience le moment d'en finir.

Dans la presqu'île régnait, au contraire, le plus grand trouble. Les chouans avaient de trop nombreux et de trop sérieux griefs contre les émigrés, pour que l'entente cordiale fut possible, soit entre les chefs, soit entre les soldats. Le sentiment de la nécessité fut seul assez puissant pour leur faire exécuter ensemble des mesures en vue du salut commun.

¹ *Victoires et conquêtes* vol. 4, p. 211.

² *Nettement. Quiberon* p. 171.

Les avant-postes du fort Penthièvre n'étaient défendus que par de faibles palissades ; on y ajouta un ouvrage avancé ; on augmenta aussi l'artillerie du fort ; enfin on entoura le camp retranché de Kerostin de redans et de palissades. Ainsi protégé par devant et par derrière, le fort Penthièvre paraissait être à l'abri d'un coup de main. Mais les chouans avaient perdu l'ardeur du début ; il eût été difficile de leur faire reprendre une campagne dont le poids n'avait jusqu'à ce moment pesé que sur eux.

La présence des fugitifs ajoutait encore à la confusion ; répandus sur tous les points de la presqu'île, et principalement dans les villages les plus rapprochés du fort, ils se demandaient avec angoisse comment ils sortiraient de cette prison, où ils s'étaient trouvés renfermés tout à coup, sans presque s'en douter. Leur désespoir amenait l'abattement dans les âmes les plus résolues.

Leur nombre même créait une difficulté imprévue et terrible. Sans parler de ses habitants, la petite presqu'île de Quiberon contenait en ce moment une population de dix-huit à vingt mille personnes. Comment nourrir une telle multitude, dans un pays pauvre et qui n'avait plus de communication avec l'intérieur ? L'expédition, n'avait apporté que les vivres nécessaires à une armée de six

mille hommes pendant trois mois. Si on n'avisait promptement, la famine, mieux que les assauts, forcerait les royalistes à se rendre.

D'Hervilly faillit compliquer la situation tout en voulant sans doute la simplifier. Sur ses ordres, les commissaires des vivres ne voulurent au début distribuer que le minimum de nourriture aux personnes qui ne portaient pas les armes ; les chouans ne recevaient qu'une demi-ration ; d'Hervilly proposa la ration entière et la solde à ceux d'entre eux qui consentiraient à s'incorporer dans ses régiments. Une fois de plus d'Hervilly livrait le secret de ses refus et de ses retards : il ne s'était si souvent dérobé à la nécessité de combattre, que parce qu'il ne voulait partager le pouvoir avec personne ; il avait évité d'en venir aux mains avant d'avoir introduit, l'élite des chouans dans les rangs des troupes régulières dont il avait seul le commandement. — Heureusement Georges intervint à temps et annula tous les engagements déjà contractés. De son côté, Puisaye donnait l'ordre aux commissaires des vivres de donner la ration entière aux chouans.

Cette situation ne pouvant durer. Il fallait sortir de la presqu'île sous peine de mourir de faim. Mais comment trouver une issue à une prison que la mer entourait partout, excepté à l'endroit où Hoche faisait si bonne

garde. On ne pouvait plus songer à endormir sa vigilance, et à forcer ses positions. Il fallut se tourner du côté de la mer et des navires anglais.

D'accord avec les principaux chouans et peut-être inspiré par eux, Puisaye forma un projet hardi, dont le succès pouvait réparer bien des fautes. Il ne s'agissait de rien moins que d'attaquer l'armée de Hoche de tous les côtés à la fois et de l'anéantir. On frapperait ainsi un grand coup, qui détruirait la confiance des républicains, et relèverait les espérances abattues des royalistes. Pour réussir, il était nécessaire d'avoir des chefs prêts à commander et des soldats prêts à obéir.

Les rôles furent promptement distribués.

Le 10 juillet¹, il y eut deux embarquements, l'un au fort d'Orange, l'autre au Port-Haliguen. Ils avaient pour but de débarrasser Quiberon d'un grand nombre de personnes inutiles et de provoquer une puissante diversion à l'intérieur du pays.

Tinténiac partit de Port-Haliguen, avec Georges, d'Allègre et Mercier. Ils amenaient avec eux cent hommes de Loyal-Emigrant, et un corps de trois mille cinq cents chouans

¹ D'après les mémoires de Guillevic, secrétaire de Cadoudal, le corps de Janjan et Lantivy n'aurait quitté la presqu'île que dans la nuit du 12 au 13. On verra plus loin combien la fixation de la date précise serait d'un grand poids dans la discussion que soulève le plan donné par Puisaye.

choisis parmi les meilleurs soldats de leurs divisions. Après avoir traversé la baie, ils descendirent à la pointe de Saint-Jacques, dans la presqu'île de Rhuys. C'était la fameuse *Armée Rouge*.

Lantivy secondé par Janjan s'embarqua à Port d'Orange avec trois mille personnes. La seconde flotille avait un trajet plus long à parcourir. Elle devait contourner la presqu'île de Quiberon, et pendant que l'attention des républicains serait attirée sur la première, se diriger à toutes voiles vers l'anse du Pouldu. Elle enlevait à Quiberon un grand nombre de pères de famille qui étaient pressés de rentrer chez eux et qui devaient se disperser dès qu'ils auraient pris terre. Janjan et Lantivy ne garderaient avec eux qu'un certain nombre d'hommes très valides et très résolus. Devenue libre de ses mouvements, cette troupe opèrerait comme celle de Tinténiac.

Ici se pose une question d'une importance capitale, au double point de vue de l'intelligence des faits et des responsabilités à établir: à quelle époque Tinténiac devait-il revenir à Quiberon et attaquer par derrière l'armée républicaine?

Nous nous trouvons en présence de deux versions différentes, celle de Puisaye et celle de l'abbé Guillevic. La première est une apologie intéressée; la seconde un pamphlet in-

juste. Mais les deux auteurs étaient assurément très bien renseignés. Puisaye avait joué un grand rôle dans les événements qu'il s'agissait de raconter. Guillevic avait reçu la confiance de Georges et de Mercier. Il faut donc laisser de côté les dispositions dont ils sont animés, et s'en tenir seulement aux raisons qu'ils donnent et à leur force probante.

L'explication fournie par Puisaye a eu l'avantage d'avoir été la seule connue jusqu'à notre époque, et d'avoir été adoptée sans contrôle ni rectification par les écrivains de tous les partis sans exception. Celle de Guillevic n'est pas encore sortie toute entière du manuscrit: elle ne s'est produite qu'assez timidement dans la vie de Georges Cadoudal. Nous nous permettrons de la mettre aujourd'hui en pleine lumière.

Nous ne le ferons toutefois qu'après avoir raconté les événements en les plaçant dans le cadre qu'à su inventer l'imagination de Puisaye.

Suivant Puisaye, les troupes de Tinténiac et de Lantivy devaient combiner leurs mouvements de manière à se rejoindre à Baud, le 14. Ayant à traverser un territoire assez considérable, elles réveilleraient l'ardeur des paysans, réuniraient les nombreux chefs morbihannais qui n'avaient pas encore pris part à la campagne. Elles descendraient en-

suite jusqu'à Pluvigner, puis jusqu'à Auray, ramassant toujours des partisans sur leur chemin. Cette armée de quinze ou vingt mille hommes s'avancerait en masses profondes vers Plouharnel, et écraserait les colonnes mobiles qui voudraient lui barrer la route. Le 16 au matin, elle tomberait sur les derrières de Hoche et attaquerait les retranchements de Sainte-Barbe.

Lorsque les officiers anglais qui avaient escorté les deux flottilles vinrent annoncer que la traversée avait été heureuse et que pas un soldat républicain ne s'était opposé au débarquement, l'espérance commença à renaître à Quiberon.

On croyait avoir encore une autre raison d'espérer. On avait déterminé le jour et l'heure de l'attaque, en prévision de l'arrivée de la deuxième division d'émigrés, commandé par Sombreuil. On avait calculé que la flotte qui la transportait jetterait l'ancre dans la baie de Quiberon le jour même où Tinténiac et Lantivy feraient leur jonction à Baud. Le débarquement aurait lieu dans la journée du 15. Le lendemain ces quinze cents hommes qui avaient donné sur d'autres champs de bataille les preuves de leur bravoure et de leur discipline se joindraient aux émigrés et aux chouans restés dans la presqu'île, et tous ensemble iraient se présenter

devant le front de l'armée de Hoche au moment même ou Tinténiaac et Lantivy l'attaqueraient par derrière.

Malheureusement le temps n'est pas un élément souple dont on puisse disposer à son gré. L'escadre de la deuxième division n'arriva en rade que le 15 au soir.

Sombreuil se fit porter à terre immédiatement. Il remit à Puisaye une lettre du gouvernement anglais, qui tranchait en sa faveur la question si inutilement débattue du commandement ; cette réponse si ardemment souhaitée semblait, dans les circonstances où elle survenait, n'avoir plus qu'une importance secondaire. D'Hervilly et Puisaye mirent Sombreuil au courant de la situation où se trouvaient les royalistes ; ils lui annoncèrent qu'une attaque générale allait avoir lieu le lendemain de bonne heure, et que ses troupes arrivaient trop tard pour y participer. Il leur promit qu'il ferait mettre tous ses hommes à terre dans la journée du 16, ou au moins de très bonne heure le 17. Il leur montra le danger qu'il y avait à se priver pour une action aussi décisive de quinze cents hommes d'une valeur éprouvée, qui ne demandaient qu'à combattre.

D'Hervilly et Puisaye ne crurent pas devoir acquiescer à sa demande. Il est inutile de prétendre que d'Hervilly ne pouvait se ré-

soudre à partager avec Sombreuil l'honneur d'une victoire qu'il croyait certaine. Son refus avait une autre raison. On avait donné rendez-vous à Tinténiaac et à Lantivy ; si l'on ne s'y trouvait pas, les chouans auraient encore à se demander pourquoi les émigrés ne sortaient pas de Quiberon. Hoche n'aurait pas de peine à triompher de troupes abattues, parce qu'elles se croiraient une fois de plus trompées. Il retournerait alors contre les émigrés de la presque son armée victorieuse et les attaquerait avec d'autant plus de succès qu'il n'aurait plus rien à craindre derrière lui.

On était contraint ou de renoncer au concours que Sombreuil offrait si généreusement, ou de compromettre le succès de l'expédition en perdant pour toujours la confiance des chouans et de la Bretagne entière. Mais cette terrible alternative était la conséquence des fautes précédentes. D'Hervilly avait attendu vingt jours, du 25 juin au 15 juillet, alors que les forces de l'ennemi étaient encore dispersées. Les royalistes en étaient cruellement punis ; au moment où toutes ces forces étaient concentrées, et que pour les vaincre on aurait à peine assez de troupes, on ne pouvait pas attendre vingt-quatre heures pour s'adjoindre quinze cents soldats dont la présence pouvait décider de la victoire.

Sombreuil ne retourna pas à l'escadre. Puisque les soldats de la deuxième division n'auraient pas l'honneur de prendre part à l'action qui se préparait, ils seraient représentés par leur chef ; ne pouvant y commander en général, Sombreuil combattait en volontaire.

L'ennemi ne devait pas être pris seulement entre deux feux. Vauban avait reçu l'ordre de traverser la baie avec douze cents chouans à neuf heures du soir, et d'aller prendre terre sur une des plages de Carnac. Cette nouvelle troupe suivrait la côte de Carnac à Plouharnel, et prendrait les républicains en flanc pendant qu'ils seraient obligés de faire face aux émigrés qui viendraient de la falaise et aux chouans qui arriveraient de l'intérieur. Ici encore on crut prendre toutes les précautions ; il fut convenu que Vauban tirerait une fusée, si l'entreprise réussissait, et qu'il en tirerait une seconde, si le débarquement ne pouvait avoir lieu, ou s'il était contraint de reprendre la mer.

Le 16, deux heures avant le jour, le principal corps d'armée se mit à son tour en mouvement. Il descendit la pente du fort Penthièvre, franchit les palissades, traversa la chaussée battue des deux côtés par la mer dont le bruissement rapproché étouffait celui des pas dans le sable. Au delà, il se développa plus à l'aise, et fixa son ordre de

marche.

En tête, le major d'Haise conduisait les quatre cents hommes de La Châtre dispersés en tirailleurs. Derrière cette avant-garde, les trois autres régiments, ployés en colonnes, s'avançaient parallèlement ; Hector tenait la droite, à cent vingt pas de distance ; du Dresnay marchait au centre ; Royal-Louis formait la gauche. Venaient ensuite les artilleurs de Rotalier avec leur huit canons. Mille chouans commandés par le chevalier de Saint-Pierre accompagnaient Royal-Louis ; six cents autres, conduits par le duc de Levis, suivaient Hector. Tous ces corps réunis formaient à peu près un effectif de quatre mille hommes. Les soldats marchaient dans le plus grand silence et l'arme au bras.

Les sentinelles qui veillaient sur les remparts du fort Penthièvre les virent s'enfoncer dans la falaise. L'aube n'éclairait pas encore et les différents groupes semblaient ne former qu'un seul corps démesurément long dont les différents tronçons montaient et descendaient alternativement suivant les ondulations du terrain. Bientôt la petite armée se confondit avec les dunes qu'elle traversait. Elle disparut dans le lointain obscur et mystérieux ; elle s'avança dans l'inconnu.

Ni Tinténac, ni Lantivy ne devaient se trouver au rendez-vous assigné — L'Armée

Rouge avait d'abord remporté quelques succès : elle avait traversé comme en courant la presqu'île de Rhuys, passé au dessus de Vannes, sans s'être sérieusement inquiétée, enlevé Elven et poussé dans la direction de Plaudren; puis brusquement, tournant le dos à Baud, où elle avait promis de se rendre, elle prit le chemin des Côtes-du-Nord par la route de Josselin. Tué quelques jours après près de Quintin, dans une escarmouche avec les bleus, Tinténiac n'a pu expliquer lui-même sa conduite. Il reçut en chemin un ordre du comité royaliste de Paris, qui voulait une attaque sur Saint-Brieuc, il se crut obligé de s'y conformer, tout en espérant se trouver à Sainte-Barbe le 16 au matin.

Au moment même où la lutte était la plus chaude à Sainte-Barbe, l'Armée Rouge dirigeait une attaque contre Josselin

Janjan et Lantivy, après avoir assuré la dispersion des pères de famille, s'étaient avec leur petit détachement avancés dans la direction de Baud jusqu'à Saint-Nicolas : là ils apprirent la retraite de Tinténiac. Leurs soldats aussi mécontents et aussi découragés que ceux de la première division, se débandèrent.

Des deux troupes qui pouvaient se réunir à Baud et revenir à Plouharnel avec une armée d'au moins quinze mille hommes,

l'une se faisait battre à Josselin, à l'heure même où l'on espérait qu'elle tomberait sur les derrières de Hoche, l'autre s'était complètement évanouie.

Cette disparition et cet éloignement, Pui-saye et d'Hervilly ne pouvaient les connaître.

L'attaque en flanc des républicains par Vauban serait-elle, à l'insu des chefs, une compensation à la diversion manquée de Tinténiac et de Lantivy ?

Vauban avait bien réuni ses douze cents chouans au port d'Orange, vers neuf heures du soir, suivant les instructions qu'il avait reçues. Il n'y trouva pas de chaloupes. Balle-roy, aide-major général des logis, avait oublié de donner les ordres nécessaires. Les bateaux ne furent prêts qu'à onze heures et demie. Vauban fit remarquer à d'Hervilly qu'à cette heure tardive, on n'avait pas d'espoir de surprendre l'ennemi sur la côte ; on ne tint aucun compte de son observation. Il lui fut prescrit de s'embarquer : il obéit ¹ — Mais le général républicain Lemoine qui gardait le rivage de Carnac, avait été prévenu par deux transfuges de cette expédition nocturne ²; campé avec de l'artillerie sur les hauteurs, il laissa les chouans débarquer sans les inquiéter. Vauban tira alors une fusée. L'obscurité était

¹ Nettement ; *Quiberon*, p. 266.

² *Victoires et Conquêtes* vol. 4 p. 214.

encore assez profonde : elle fut aperçue des émigrés qui traversaient la falaise — Lorsque les chouans de Vauban se furent mis en ordre et commencèrent à marcher, Lemoine dirigea sur eux un feu si bien nourri qu'ils durent se replier vers les chaloupes, s'embarquer à la hâte et gagner le large. On lança une seconde fusée pour apprendre aux émigrés que l'entreprise n'avait pas réussi, mais la clarté du jour, qui grandit vite à ce moment de l'année, empêcha de la voir.

L'échec, la fuite précipitée de Vauban, Puisaye et d'Hervilly les ignoraient aussi.

Les troupes avaient fait halte un instant au milieu des dunes, après le premier signal; ne voyant pas paraître le second, elles reprirent leur marche toujours silencieuses, mais plus confiantes.

Chefs et soldats se réjouissaient à la pensée que l'ennemi allait être pris de tous les côtés à la fois, et que les attaques seraient d'autant plus terribles qu'elles seraient imprévues.

Ils se trompaient : Hoche était prévenu. Les soldats républicains qu'on avait enrôlés dans les régiments royalistes sortaient tous les jours de Quiberon et le mettaient au courant de tout ce qui se passait dans la presqu'île. Hoche prenait ses mesures en conséquence. Il avait appris le départ de

Tinténiaac et de Lantivy et, pour empêcher leur retour, expédié contre eux des détachements considérables ; il connaissait l'expédition de Vauban et avait chargé Lemoine de le jeter dans la mer ; il savait à quel moment les émigrés sortiraient de la presqu'île et à quelle heure ils se proposaient de l'attaquer. Il avait eu le temps d'invertir les rôles : il éviterait toutes les surprises que ses ennemis avaient préparées et dresserait un piège où il espérait bien les faire tomber.

Pendant que les soldats de Sombreuil étaient retenus sur les vaisseaux de l'escadre anglaise, pendant que Tinténiaac et Lantivy s'éloignaient de plus en plus du rendez-vous où on comptait les trouver, pendant que Vauban rentrait précipitamment dans les chaloupes et regagnait le port d'Orange à force de rames et de voiles, l'armée des émigrés continuait à s'avancer, pleine d'espérance, vers l'ennemi qu'elle comptait surprendre et qui l'attendait.

Telle est la version de Puisaye. Le plan qu'il imagine est séduisant à première vue. Tous les faits racontés paraissent y trouver leur explication naturelle. Si personne ne s'est avisé de contrôler ce récit, c'est qu'on n'en connaissait pas d'autre et que d'ailleurs la plupart des événements étaient vrais.

Il est certain que Sombreuil était arrivé à

Quiberon le 15 et qu'on n'a pas voulu attendre le débarquement de ses troupes avant de livrer la bataille.

Il est également hors de doute que Vauban devait atterrir à Carnac et attaquer en flanc l'armée républicaine et qu'il échoua dans son entreprise.

Il est évident aussi que Hoche était instruit de tous les desseins des royalistes et qu'il savait que l'attaque était décidée pour le 16.

Il est vrai que deux troupes de chouans sont sorties de Quiberon, pour aller débarquer, l'une sur les côtes de Sarzeau avec Tinténiaac, Georges, Mercier, d'Allègre, l'autre dans l'anse du Pouldu, avec Janjan et Lantivy.

Mais les autres circonstances du récit que nous venons de lire sont inexactes ou même complètement imaginaires.

Le rendez-vous ne fut pas fixé pour le 16 au matin.

Le temps aurait manqué à Tinténiaac et à Lantivy pour se rendre à Baud et revenir à Sainte-Barbe. Assurément le trajet n'eût pas été trop long, si les chemins avaient été libres mais on sait que Hoche dans la crainte qu'on l'attaquât par derrière, avait multiplié les cantonnements dans tout le pays. Soit pour gagner Baud, soit pour en revenir, les troupes royalistes devaient nécessairement, si elles

voulaient éviter des engagements avec les républicains, s'imposer un itinéraire beaucoup plus long, ou si elles se décidaient à leur livrer des combats, employer à les battre un temps dont il était difficile d'apprécier la durée.

D'ailleurs il ne s'agissait pas seulement de faire une promenade à l'intérieur du pays. Suivant Puisaye lui-même Tinténiaac et Lantivy avaient pour mission d'amener à Quiberon de quinze à vingt mille chouans. Pour la remplir, il leur fallait convoquer les chefs des différents cantons, ceux-ci devaient ensuite réunir les chouans des communes et des villages, et tout cela dans un pays occupé par les soldats républicains. Il suffit de jeter un coup d'œil sur une carte du Morbihan et de mesurer les distances à parcourir pour comprendre que des opérations si longues et si difficiles ne pouvaient s'accomplir en un temps si court. Tinténiaac et ses trois lieutenants ne pouvaient s'engager à revenir à jour fixe, après une campagne où l'imprévu tiendrait une grande place. En supposant qu'ils eussent pris cet engagement, c'eût été pour Puisaye le comble de l'imprévoyance de s'imaginer qu'il devait être rempli nécessairement. Tinténiaac n'a pas fait de promesse, parce qu'il ne pouvait la faire¹.

¹ Thiers, qui a accepté la version de Puisaye, en comprend toutes les difficultés; « Il ne suffisait pas d'un rendez-vous donné à des corps qui avaient tant d'obstacles à vain-

Dans la version de Puisaye, Tinténiac aurait reçu, le lendemain même de son débarquement à Sarzeau, des dépêches du comité de Paris, qui lui auraient fait abandonner le plan convenu. — Mais le comité de Paris aurait-il eu le temps, quelle que fut la diligence de ses coursiers, d'apprendre que l'Armée Rouge avait quitté Quiberon, et de lui envoyer des ordres contraires à ceux de Puisaye ?

Les chouans n'étaient pas habitués à obéir aux commandements venus de Paris. Il est impossible de croire que Tinténiac et Georges Cadoudal, après avoir donné leur parole de se trouver le 16 à Sainte-Barbe, eussent changé leur itinéraire, au risque de laisser écraser les émigrés par Hoche, et fussent allés au château de Coëtlogen recevoir des ordres dont la teneur leur était encore inconnue. Les circonstances étaient trop graves et les intérêts trop grands pour que ces deux officiers, qui étaient l'honneur et la loyauté même, eussent pris sur eux de préférer à la promesse faite au chef qui avait le droit de compter sur leur obéissance, je ne sais quelle indication émanant d'un pouvoir qui ne pouvait leur commander.

Il faut donc renoncer à l'explication de

cre pour croire qu'ils seraient arrivés au point et à l'heure indiqués. » *Histoire de la Révolution*, vol. 7. p. 509.

Puisaye et adopter celle que Guillevic écrivait sous la dictée même de Georges Cadoudal. Ce plan est beaucoup plus grandiose que le premier; et si dans cette nouvelle explication, on voit encore grandir la responsabilité de d'Hervilly, dont nous ne sommes plus à compter les fautes, elle écarte le soupçon d'avoir manqué à leur promesse d'hommes, de soldats dont tout le monde reconnaît la loyauté.

Ce fut Georges Cadoudal lui-même qui exigea le départ des chouans pour les côtes de Sarzeau. « On me représenta, dit-il, que si je retirais de Quiberon tout ce qui nous y avait suivi, la presque île, dégarnie de ce qui faisait sa principale force, ne serait plus dès lors à l'abri d'un coup de main. Je répondis que mon projet était d'empêcher le mal et de n'en pas occasionner, que mon plan parerait à tous les inconvénients et satisferait à tout ce que l'on pouvait raisonnablement exiger de nous.

Ce plan était de faire sortir de Quiberon 1^o le plus que l'on pourrait de bouches inutiles, 2^o un corps choisi de trois mille cinq cents chouans, ayant à leur tête leurs chefs immédiats, sous le commandement général du chevalier de Tinténiac, qui devaient descendre à la côte de Sarzeau, en culbuter et balayer devant eux tous les petits cantonnements,

ainsi que la garnison de la ville et toutes les garnisons qui se trouveraient sur son passage, électriser les courages par leur succès, faire apprêter toutes les armes et disposer tous les hommes pour leur retour, rendre aux campagnes la liberté de rassemblement, se porter vivement aux Côtes-du-Nord, pour y recueillir et raviver ces restes presque éteints de la brave armée de Boishardy; provoquer dans la baie de Saint-Brieuc et y protéger le débarquement de munitions, d'armes et d'émigrés que l'on avait promis de Jersey et de Guernesey, dès qu'on s'y présentait pour les recevoir; de là, toujours se grossissant de tous les hommes armés qu'elle se serait assurés et de ceux qui auraient eu l'ordre de se tenir prêts à son passage, cette armée devait se rabattre sur le Morbihan avec toute la rapidité de l'éclair, l'impétuosité de la foudre, et y fondre au nombre de vingt mille combattants, *au moment dont on conviendrait*, sur les derrières de Hoche, que, de concert avec l'armée de Quiberon, on écraserait dans son camp, on exterminerait dans sa retraite.....

« Ce plan n'exigeait pas plus d'un mois pour sa pleine exécution et les officiers du génie garantissaient la presque île pour six semaines à partir du 3 juillet, que l'armée royale y était entrée. Aussi il fut unanimement arrêté qu'à l'instant même on se dis-

posait à réaliser ce plan dans toutes ses parties. »

On ne peut nier qu'au point de vue purement militaire ce plan ne fut plus juste ou plus pratique que celui qui a été donné par Puisaye.

L'explication de Georges Cadoudal est d'ailleurs confirmée par les mémoires de Vauban. « Dequis plusieurs jours, M. d'Hervilly méditait l'attaque de la position de Sainte-Barbe. Il était décidé à la faire le 16. L'arrivée du détachement aux ordres de M. de Sombreuil, la réputation des troupes qui la composaient, déterminera M. le comte de Puisaye, qui n'était nullement d'avis de faire cette attaque, à renouveler ses instances pour qu'au moins elle fut différée jusqu'à près le débarquement de ce renfort. M. l'amiral Warren se joignit à M. de Puisaye, dont il partageait les opinions; tout fut employé, mais inutilement. M. le comte d'Hervilly résista avec obstination et ne permit pas de délai... M. de Tinténiac avait reçu l'ordre de faire la guerre en Bretagne, de faire l'impossible pour opérer quelque diversion utile. ¹ »

L'explication que donne Guillevic et qui s'appuie sur tant de preuves nous paraît

¹ *Mémoires de Vauban*: Le témoignage de Vauban a d'autant plus de poids qu'il est désintéressé. Il n'avait pas pour but de combattre l'opinion de Puisaye dont Vauban était l'ami intime.

la seule admissible.

Il est vrai que la responsabilité de d'Hervilly devient plus grande, et que la faute qu'il commet en cette rencontre pèse encore plus lourdement sur sa mémoire que les précédentes. Mais nous nous sommes proposé d'exposer les faits tels qu'ils se sont passés, et non pas d'enregistrer des jugements complaisants. D'Hervilly nous paraît coupable d'avoir engagé la bataille du 16 dans des conditions qu'il savait aussi désavantageuses.

Il y a eu des mêlées d'hommes plus considérables et plus glorifiées : il en est peu d'aussi importantes et d'aussi héroïques.

Il semblait que la vieille monarchie eût voulu faire un dernier effort, et rassembler sur un seul point l'élite de ses défenseurs : les plus connus de la noblesse, les officiers de l'ancienne marine, les chevaliers d'un des ordres militaires les plus glorieux ; — et tout près d'eux, des compagnies de chouans, des soldats inconnus, représentant la fidélité de la Bretagne, défendant un pouvoir qui respectait leur foi religieuse.

La petite armée royaliste s'approchait du camp de Hoche. On arriva devant les hauteurs de Sainte-Barbe, aux avant-postes républicains. Obéissant aux instructions de Hoche, Humbert se replia sur les retranchements,

comme s'il avait été surpris. Les royalistes trompés par cette fuite simulée, ne doutèrent plus du succès. Ils poursuivaient de huées les soldats qui se retiraient à toute vitesse devant eux.

Tout à coup un officier d'artillerie courut à d'Hervilly. Il lui montra à droite une dune couverte de deux canons et de deux obusiers ; il le pria de suspendre la marche jusqu'à ce qu'on eût démonté cette dangereuse batterie. D'Hervilly écouta à peine et repoussa rudement l'officier. Les troupes continuèrent à s'avancer dans le plus bel ordre.

Les soldats de Humbert, après s'être retirés dans un désordre apparent, s'étaient bien vite reformés en avant des retranchements. Les royalistes ne furent bientôt séparés d'eux que par la dune, qu'ils gravissaient. Ceux des premiers rangs entendirent les officiers républicains qui disaient : « Pas encore, ne tirez pas encore. » Ils marchaient, toujours l'arme au bras, aussi tranquillement qu'à la première heure.

Lorsqu'ils ne furent plus éloignés des lignes ennemies que d'une portée de pistolet, brusquement la scène changea. Un corps de cavalerie républicaine qui était resté déployé fit un mouvement et démasqua quatre batteries. Cette surprise avait été calculée avec une précision mathématique : c'était l'instant où les

premiers régiments des émigrés étaient engagés dans l'angle formé par la butte inutilement signalée à d'Hervilly et les batteries subitement découvertes ; et c'est également en ce moment que leurs masses présentaient la plus grande profondeur : l'artillerie et la mousqueterie républicaines les prenaient de front et d'écharpe ; des décharges effroyables faisaient de longues trouées dans les rangs épais ; des files entières tombaient. Ce feu dura quelque temps sans interruption ; s'il avait été aussi bien dirigé que nourri, pas un homme des trois premiers régiments ne fût resté debout..... Les royalistes ne se troublèrent pas, ne s'arrêtèrent pas ; ils se dirigeaient d'un mouvement tranquille vers les retranchements, avec autant de calme qu'à la parade. « A la bonne heure, s'écrient les officiers républicains, on voit que ce sont des Français¹ ».

Ce qu'ils admiraient, ce n'était un courage fait de fougue et d'ardeur, où il entre autant de témérité que d'élan et qui se soutient en quelque sorte par son propre emportement ; mais un courage froid, imperturbable, impassible D'Hector, du Drenay, La Châtre reformaient leurs rangs,

¹ *Mémoires de Rouget de Lisle.* — Hoche écrivait lui-même à la Convention : « On s'est battu des deux côtés avec énergie : ces hommes égarés se sont souvenus qu'ils étaient Français et qu'ils avaient des Français devant eux.

à mesure qu'ils étaient rompus ; ils s'avançaient sans précipitation, sans ralentissement. Deux fois ils franchirent les premiers obstacles, quelques-uns même pénétrèrent jusqu'aux derniers redans ; deux fois, criblés de balles et de mitraille, ils reculèrent. D'Hervilly, aussi brave soldat qu'imprudent capitaine, allait engager son propre régiment et les chouans qui l'accompagnaient, lorsque Puisaye qui dirigeait l'attaque à gauche, prescrivit de faire cesser le combat. En ce moment d'Hervilly tomba, frappé d'un biscaien en pleine poitrine¹ ; avant d'être enlevé du champ de bataille, il donna à un aide de camp l'ordre reçu de Puisaye : l'aide de camp fut emporté par un boulet. L'ordre ne fut pas transmis. Royal-Louis et les chouans de Saint-Pierre renouvelaient l'attaque, pendant que les chouans de Lévis et les trois autres régiments rétrogradaient. A gauche on sonnait la retraite ; à droite on sonnait la charge. Hoche profita de cette confusion : il lança sur les royalistes son infanterie et sa cavalerie ; le désordre fut à son comble. La déroute commença : sabrée et mitraillée, la petite armée reprit le chemin qu'elle parcourait quelques heures auparavant avec tant de confiance et

¹ D'Hervilly mourut de sa blessure, soit quelques jours après la bataille, à bord de la *Pomone*, comme l'écrivit dans son *résumé* le chevalier de Grandry, — soit quatre mois seulement après, à Londres, où il aurait été transporté.

de tranquillité, échelonnant cette fois sur le sable des dunes ses blessés et ses morts.....

Sur certains points la retraite fut aussi héroïque que l'attaque.

A la tête du dernier bataillon de Royal-Louis, Boissieux contenait les républicains qui chargeaient avec fureur ; il ne cessa de commander que lorsque sa voix ne put plus donner d'ordre; lorsqu'il tomba, frappé mortellement, la retraite était presque terminée.

Corday¹ trouva un mot qu'on ne pardonne qu'aux soldats dans les circonstances où l'énergie du verbe est couverte par l'énergie de l'action. A la vue d'un groupe de chasseurs à cheval qui serraient de trop près les royalistes: « Comment, s'écria-t-il, nous nous laisserons charger par quarante b..... comme ça ! » Aidé de quelques soldats, il fondit sur l'ennemi : des quarante chasseurs, pas un ne se releva.....

Rotalier avait perdu cinq canons : les trois qui lui restaient, suffisaient pour jeter le désordre dans les rangs républicains. Il vit tout à coup son jeune fils tomber sous ses yeux. Ses artilleurs étaient plus ébranlés que lui par ce malheur ; triomphant de son émotion pour dominer la leur ; « Enlevez cet officier, cria-t-il en détournant la tête, et il continua à diriger le tir.

¹ Le frère de Charlotte Corday.

Malgré ces dévouements héroïques, la retraite allait devenir un véritable désastre. Le dessein de Hoche était de pénétrer dans Quiberon en même temps que les bataillons rompus et désemparés des émigrés, et s'emparer du fort Penthièvre. Rien ne lui serait alors plus facile que de les anéantir: sur cet espace étroit et nu que balaieraient ses boulets, pas un ne pouvait échapper.

En arrivant au passage étroit qui sépare la falaise du fort, la fuite des royalistes dut se ralentir. Les républicains s'y précipitèrent avec eux ; ils allaient entrer tous pèle-mêle dans la presqu'île, lorsqu'une intervention inattendue vint arrêter la poursuite.

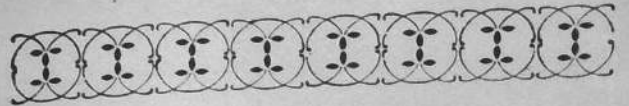
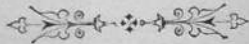
Il y a parfois des échecs dont il faut se féliciter comme d'une bonne fortune.

Vauban que Lemoine avait forcé à se rembarquer, avait dû retourner au port d'Orange. Il prit immédiatement le chemin de la falaise. En voyant la déroute, il s'était jeté dans les ouvrages avancés. De son côté, l'amiral Warren, avait placé le long du rivage cinq ou six canonnières qui foudroyaient les républicains. Grâce à cette diversion, les fuyards seuls purent franchir la gorge de la forteresse. Hoche rebroussa chemin.

Le soir, à l'appel, les royalistes eurent à faire de douloureuses constatations. Douze cents hommes étaient restés sur le champ

de bataille. Sur quatre-vingts officiers, d'Hector en avait perdu quarante-cinq, du Dresnay vingt-deux sur quarante-huit. Des cent-vingt chevaliers de Saint-Louis, qui, en dépit de leur soixante ans, avaient marché si allègrement le matin, quarante-huit seulement étaient revenus.

Les républicains comptaient trois cents morts, et cinq ou six cents blessés.



VI

LA PRISE DU FORT PENTHIÈVRE

Du 16 au 20, le plus grand désarroi régna dans la presqu'île.

La malheureuse population dont les armes de Cadoudal avaient protégé la fuite et qui se considérait comme exilée dans cet espace étroit où elle s'était trouvée enfermée malgré elle, avait attendu dans l'anxiété la plus vive le résultat de la bataille qui pouvait mettre fin à sa captivité. Le rapprochement continu de la canonnade n'avait fait qu'augmenter leurs angoisses. Lorsqu'ils virent rentrer les bataillons défaits et rompus de leurs derniers défenseurs, leur désolation fut à son comble. Leur prison leur parut plus désolée que jamais. On les voyait debout sur les hauteurs nues de la presqu'île, ou assis le long du rivage aride de la mer : leurs regards avides contemplaient, par delà la baie, le pays à la

fois rapproché et inaccessible qu'ils n'auraient jamais dû abandonner, et la ligne sombre des collines et des forêts qui leur rappelait des sentiers cachés, des asiles assurés, des retraites profondes. Ils voyaient fuir bien loin le jour où il leur serait donné de rentrer dans les demeures qu'ils n'avaient quittées que dans l'espoir d'un prompt retour : et quelques-uns se demandaient si cette série interrompue de malheurs inouis qui depuis quelques jours fondaient sur eux avec une recrudescence persévérante de violence, n'allait pas se terminer par une catastrophe plus terrible encore.....

Les émigrés, officiers et soldats, ne se remettaient pas des coups qui les avaient frappés. La blessure de d'Hervilly, leurs pertes nombreuses, l'échec d'une combinaison où ils avaient engagé toutes leurs forces et leurs meilleures espérances, tout leur faisait envisager la défaite du 16 comme un malheur irréparable. Le mystère même de l'absence de Tinténiac et de Lantivy ajoutait encore à l'horreur de la situation : ils avaient perdu quelque chose de plus précieux que le gain d'une bataille, la confiance en eux-mêmes et l'espoir de vaincre. Ils en étaient arrivés à un état qu'on peut regarder comme fatal pour les destinées d'une armée, où leur esprit aimait mieux s'absorber dans le spectacle de

leurs malheurs présents, qu'aviser aux moyens d'y porter remède. Le débarquement de la petite légion de Sombreuil avait été impuissant à relever les courages. Elle-même ne pouvait se défendre de la consternation générale¹. N'était-ce pas un funeste présage pour ces soldats, que d'aborder aux rivages de leur patrie, pour assister, spectateurs impuissants, à la défaite irrémédiable de leur parti ? Ils espéraient qu'ils n'auraient qu'à contribuer aux succès d'une armée victorieuse ; et ils se voyaient obligés dès le premier jour de se substituer à une armée vaincue. On leur avait fait croire qu'ils trouveraient ouvert devant eux un immense pays ; et ils se voyaient enfermés dans une petite presqu'île où ils n'étaient guère plus à l'aise que sur les vaisseaux qu'ils venaient de quit-

¹ Pour se faire une idée du découragement des soldats de Sombreuil, il faut lire les relations de quelques uns d'entre eux.

« Arrivés pendant la nuit, dit le chevalier de Montbron, nous étions sur les ponts de nos vaisseaux avant le lever du soleil, à peine avions nous salué par des cris de joie, cette terre désirée, que le bruit d'une mousquetterie extrêmement vive nous annonça le commencement d'un combat. Comme nous avions reçu l'ordre de ne point débarquer, nous demeurions consumés d'impatience et d'inquiétude. Pendant quatre heures, nous écoutâmes l'éloignement et le rapprochement du feu, cherchant à distinguer ce qui se passait avec nos lunettes d'approche. Nous reconnûmes d'abord que les royalistes avaient été repoussés et nous ne pûmes douter qu'ils n'eussent enfin succombé... à la nouvelle de la défaite comme on avait exalté notre espérance, on ne put modérer notre abattement... »

Récit de l'évasion d'un officier pris à Quiberon, P. G. M.

ter, et qui n'avait, comme eux, le pouvoir de les tenir éloignés de leurs ennemis.

C'est dans ces moments de crise que l'on sent la nécessité d'un chef dont l'intelligence demeure lucide, quand celles des autres sont troublées, et dont la volonté demeure maîtresse d'elle-même, pour mieux commander à celles des autres. Malheureusement les qualités de Puisaye ne grandirent pas avec les difficultés. Il semble même qu'il ne se soit pas fait une conception bien nette de son rôle. S'il en faut croire un des témoins de Quiberon, il passait son temps à rédiger des discours et des proclamations, quand il eût dû assembler le conseil, prendre des résolutions, donner des ordres précis ! Son génie spéculatif qui l'avait si bien servi en d'autres circonstances, allait fatalement lui nuire. L'heure n'était plus aux belles paroles ni aux combinaisons ingénieuses. Il fallait agir, il fallait répondre aux questions qui se posaient avec une terrible nécessité. Que devait-on faire de cette foule désarmée qui ne demandait qu'à sortir de Quiberon ? Allait-on la

1 « Pas plus que son prédécesseur, Puisaye n'assembla de conseil pour délibérer sur nos tristes affaires. Du 16 au 20, il s'occupa exclusivement à rédiger des discours remplis de belles promesses pour nous, puis des proclamations aux patriotes. Quant à des précautions en cas d'attaque... aucune. Quant à des ordres généraux, à des lieux de rassemblement indiqués d'avance... pas un, rien ! Si le service se faisait encore dans les bataillons, c'était par habitude et comme machinalement. »
Relation de Harcourt de Saint-Georges.

condamner à subir les horreurs d'un siège, qui pouvait durer longtemps, au dépens de l'armée dont il fallait bien ménager les vivres ? Ne valait-il pas mieux transporter ces femmes, ces enfants, ces vieillards, sur un autre point de la côte, soit du côté de Sarzeau, soit du côté du Pouldu et leur permettre de gagner furtivement leurs demeures ?

L'armée émigrée elle-même allait-elle se condamner à rester prisonnière dans la presqu'île, à soutenir un siège en règle, jusqu'à ce que la famine les forçât à se rendre ou, ce qui était infiniment moins probable, jusqu'à ce que une armée venue de l'intérieur contraignit Hoche à le lever, en l'attaquant par derrière. Les vaisseaux de l'escadre anglaise n'étaient-ils pas à leur disposition ? Mais d'autre part, leur était-il possible, leur était-il permis de sortir de Quiberon ? Quelques-uns avaient le désir de descendre sur un autre point du territoire français, et de recommencer la campagne dans des conditions nouvelles. — Mais, puisqu'ils n'avaient pu se maintenir dans une province qui les avait appelés, et reçus avec des acclamations ils ne pouvaient s'attendre à être accueillis favorablement dans des pays pacifiés ou indifférents, auxquels leurs insuccès précédents auraient inspiré une légitime défiance. — Quant à s'embarquer pour l'Angleterre,

ils ne durent pas y songer. Pouvait-on quitter la France au moment même où la deuxième division venait de descendre ! Quelle humiliation eût été aux yeux du gouvernement anglais qui avait fait des dépenses si considérables pour le succès de cette expédition ! quelle honte aux yeux des républicains à qui on abandonnerait sans espoir de revanche et dans une fuite précipitée, la seule position qu'on eût conquise depuis le premier débarquement.

Rien ne prouve dans la conduite de Puisaye qu'il ait un seul instant pensé à choisir entre les différents partis qui se présentaient. Si on resta à Quiberon, ce fut moins en vertu d'une décision réfléchie que par suite du manque d'esprit d'initiative et de la torpeur où les émigrés semblaient tombés depuis la sanglante défaite qu'ils avaient essuyée dans la falaise de Quiberon. Ce qui le montre bien c'est qu'on ne donna pas un seul ordre en vue du siège à soutenir, c'est qu'on ne prit pas, en prévision d'un assaut possible les précautions et les mesures qui relèvent de la prudence la plus élémentaire.

On se rassurait sans doute, en pensant que la position du fort Penthièvre rendait la presqu'île imprenable du seul côté où elle fut menacée. Hoche les tenait enfermés dans ce qu'il appelait une *souricière* ; mais la compa-

raison ne paraissait pas absolument juste : si Hoche pouvait les empêcher d'en sortir, il leur était facile de l'empêcher d'y entrer. Ils agissaient du moins comme s'ils en étaient fermement persuadés.

Mais dans les situations où il ne reste plus qu'à subir les conséquences des fautes déjà commises, n'est-ce pas souvent du côté qu'on croyait le moins menacé que le danger est le plus grand ? En pensant que le fort Penthièvre était inexpugnable, les émigrés ne s'endormaient-ils pas dans une sécurité trompeuse ?

Hoche avait vivement désiré que ses soldats pussent pénétrer dans la presqu'île, en même temps que les royalistes, dans le pêle-mêle de la poursuite. Une fois en possession du fort, il lui eût suffi de quelques heures pour mettre fin à la campagne, et il eût échappé longtemps. Rien ne pouvait le consoler d'avoir été obligé de lâcher prise. Il ne tarda pas à comprendre que les circonstances allaient lui offrir une compensation inattendue.

Lorsque le gouvernement anglais avait pris à sa solde les français républicains prisonniers dans les pontons et les avait fait entrer dans les régiments d'émigrés, d'Hervilly avait vivement combattu cette mesure qu'il dénonçait comme souverainement imprudente. Le chef de la 1^{re} division déclarait avec raison que l'introduction de cet élément dans les cadres

royalistes pouvait entraîner de fatales conséquences et compromettre jusqu'au salut de l'armée. Par une contradiction inexplicable, d'Hervilly aggrava la faute qu'il avait sévèrement blâmée et dont il aurait dû atténuer les effets. Lorsqu'il se fut emparé du fort Penthièvre, il s'empressa d'admettre dans les rangs des émigrés quatre cents soldats de la garnison, dont les promesses n'étaient pas mieux garanties que celles des soldats enrôlés en Angleterre: le serment que les uns avaient prêté pour sortir des pontons, les autres le faisaient également pour ne pas y être jetés. La victoire seule pouvait les retenir sous le drapeau qu'ils consentaient à défendre. Puisque les républicains l'emportaient il était à prévoir que ces auxiliaires involontaires chercheraient l'occasion de se faire pardonner leur défection par une défection nouvelle. Si on ne se résignait pas à se passer de leur concours, il fallait au moins les garder à vue, ne leur confier que des postes secondaires, leur retirer les moyens de trahir.

Ces précautions s'imposaient : on les omit. Non seulement on ne surveillait les soldats républicains, mais on semblait favoriser leurs desseins, en leur facilitant les moyens de communiquer avec l'ennemi qu'ils désiraient rejoindre. Pendant que les troupes de Sombreuil occupaient la hauteur qui domine le

village de Saint-Julien, une lieue en arrière ; et que les soldats dont on était absolument sûr étaient disséminés dans les hameaux du fond de la presqu'île, on avait confié la garde du fort Penthièvre et du village important de Kerostin aux auxiliaires dont la foi était la plus douteuse. On avait bien placé parmi eux un certain nombre d'artilleurs toulonnais, quelques officiers et des soldats royalistes : mais ils formaient encore la grande majorité de la garnison.

On prévoit les conséquences inévitables de cette imprudence.

Le 17, le 18, le 19 et le 20, des bandes de républicains passaient tout entières à l'ennemi. Le nombre en devint si considérable que Hoche fit avertir¹ secrètement les autres de rester dans les rangs des royalistes où ils pourraient le servir plus efficacement que dans ses propres régiments.

A la désertion s'ajouta un mal plus grand encore.

Hoche voyait augmenter le nombre de ses soldats et diminuer celui de ses ennemis. Mais ces renforts ne lui donnaient pas le secret de forcer les portes de Quiberon que les royalistes avaient un si grand intérêt à garder. Il braquait souvent sa lunette vers l'entrée de la presqu'île et le fort Penthièvre. Il étudiait

¹ *Victoire et conquête*, t. I, p. 217.

les approches et les contours de la place ; il connaissait la largeur des murailles , la hauteur des remparts, le nombre des meurtrières : jamais il ne put découvrir le défaut qu'il cherchait. Plus il observait, plus il comprenait que ce n'était que par surprise qu'il pouvait s'emparer de cette position. Immédiatement après la chaussée qui précède la presqu'île commençait un sentier assez raide fermé au bas par des palissades, qui conduisait à un plateau élevé et large. A droite de ce sentier, il apercevait le fort proprement dit, bâti sur des rochers, que la mer sauvage bat de ses flots presque toujours agités ; à la gauche, un camp retranché reliait le fort à la côte opposée et donnait sur la baie. A quatre cents mètres en arrière, assez rapproché du rivage de la baie, s'élevait le village de Kerostin où les émigrés avaient eu l'imprudence de placer leur parc d'artillerie. — A marée basse, il semblait que les conditions changeassent. Des deux côtés de la chaussée, la mer se retirait à une distance considérable, laissant à gauche une vaste plage de sable, à droite un terrain plus étendu encore dont la vase est rendue résistante par l'herbier¹ qui

¹ A Quiberon, on donne le nom d'herbier aux algues qui poussent avec une très grande fécondité dans les vases que la mer découvre en se retirant. Longues et flexibles, elles se dressent dans l'eau à marée haute ; quand la mer descend, elles se couchent de toute leur longueur sur le sol et forment une sorte de tapis verdoyant où l'on peut marcher avec une très grande facilité.

la recouvre. L'entrée de la presqu'île ne devenait-elle pas dès lors démesurément large ? ne pouvait-on pas y pénétrer, en contournant, à un moment bien choisi, la redoute qu'on n'osait pas aborder de front ? — Ce moyen était impraticable, du côté de la forteresse : si bas qu'elle descendit, la mer ne découvrait jamais la base des rochers sur lesquels étaient construits les remparts. Ce n'était qu'avec des barques ou des navires qu'on en pouvait faire le tour. Du côté de la baie, au contraire la mer abandonnait le rivage sur une grande étendue et permettait de longer la côte jusqu'au village de Kerostin et au delà. Une fois le col de l'isthme dépassé, il ne restait plus qu'à escalader le talus, de un à deux mètres d'élévation. Malheureusement les anglais faisaient bonne garde. Leurs chaloupes canonnières étaient postées tout le long du rivage sur un assez grand parcours : elles mitraillaient les patrouilles républicaines qui se hasardaient dans la falaise du côté de Quiberon : elles auraient encore moins épargné la troupe qui aurait tenté le passage du côté de la baie.

Hoche en était là de ses calculs et de ses conjectures, lorsque deux sergents-majors du quarante et unième régiment, Antoine Mauvage et Nicolas Litté vinrent lui proposer de lui livrer le fort Penthièvre. Ces sous-officiers prétendaient avoir découvert à marée basse

un sentier, qui, de rocher en rocher conduisait jusqu'aux remparts. Ils serviraient de guides. Une fois rendus là, les républicains tenteraient une escalade facile : à un signal convenu, les complices qu'ils avaient dans le fort tendraient la main aux assaillants, tandis que d'autres égorgeraient les canonniers émigrés sur leurs pièces. Avant d'arriver au chemin secret, on pouvait rencontrer des sentinelles : au lieu d'avoir avec elles un engagement qui donnerait l'alarme, il vaudrait mieux les tromper par le mot d'ordre : ce mot d'ordre, un de leurs amis, David Goujon, se chargeait de l'apporter.

Après s'être assuré que ces propositions ne cachaient pas un piège, Hoche assembla les membres du conseil de guerre, et leur fit connaître son projet. Les officiers du génie étaient d'avis qu'au lieu de tenter un assaut téméraire et probablement inutile, on ouvrit des tranchées, on battit en brèche, en un mot qu'on fit le siège de la forteresse conformément à toutes les règles de l'art. Hoche croyait que les circonstances ne lui permettaient pas de suivre l'ancienne méthode, plus sûre, mais trop lente. Il comprenait que la Bretagne en le voyant absorbé par un siège difficile, pourrait se soulever derrière lui ; et que le meilleur moyen de contenir la province serait d'en finir promptement avec les royalistes de la

presqu'île. — Les deux commissaires Blad et Tallien, que la Convention avait envoyés près de Hoche, assistaient au conseil. Ils se déclarèrent énergiquement pour le projet du général en chef. L'attaque fut résolue, et fixée à la nuit suivante.

Resté seul, Hoche rédigea immédiatement un ordre du jour.

Cet ordre nous a été conservé. Si on fait abstraction des mesures cruelles qu'il prescrit, on ne peut s'empêcher d'admirer la précision des instructions qu'il renferme, et la netteté avec laquelle il distribue les rôles. Nous sommes loin du style solennel de d'Hervilly, et des déclamations de Puisaye.

« Quartier général de Sainte-Barbe,
le 19 Juillet 1795.

» La presqu'île de Quiberon sera attaquée aujourd'hui 19 Juillet à onze heures du soir.¹

» Le général Humbert, à la tête de 300 hommes d'élite de son avant-garde et conduit par un guide que je lui enverrai, se portera sur le village de Kerostin, en passant par la laisse de basse mer, laissant le fort Penthièvre à droite et la flotte anglaise à gauche ; il fera marcher sur deux files et avec le moindre bruit et la moindre distance possibles.

» Arrivé près du village, il tournera brus-

¹ Cette heure indique non le moment où l'on donnera l'assaut, mais celui où les troupes devaient commencer leur mouvement.

quement à droite et fera courir jusqu'au fort, dont il s'emparera en franchissant la palissade. Il égorgera tout ce qui s'y trouvera à moins que les fusiliers ne viennent s'y joindre à sa troupe. Les officiers, sergents d'infanterie et canonniers n'auront point de grâce.

» Le général de brigade Botta suivra Humbert dans le même ordre avec le reste de l'avant-garde. Il s'emparera de Kerostin et fera fusiller tous les individus armés qui voudraient sortir des maisons. Les soldats sans armes qui viendront le joindre seront accueillis ; les officiers et sous-officiers seront fusillés sur le champ.

En arrivant dans la presqu'île, ces deux officiers généraux feront crier par la troupe : bas les armes ! à nous les patriotes !

» L'adjutant-général Ménage favorisera l'attaque de Humbert, en attaquant lui-même les grand'gardes ennemies : il les culbutera, leur passera sur le corps et les poussera jusqu'au fort. La palissade franchie, il suivra par la gauche le fossé jusqu'à la gorge. Ménage ne fera pas tirer un coup de fusil, il fera passer à la baïonnette tout ce qu'il trouvera d'ennemis.

» La troupe qui doit faire cette attaque sera l'élite du général Valletaux.

» Valletaux soutiendra l'attaque de Ménage

avec le reste de sa brigade, il fera en sorte de se précipiter jusqu'au fort en s'approchant le plus possible pour éviter le feu.

» Humbert se mettra en marche par la gauche, à minuit précis ; Ménage par la droite un quart d'heure après. Les deux colonnes suivront la marée, dussent-elles marcher un peu dans l'eau.

» Le général Lemoine portera sa brigade à la hauteur de l'avant garde. Il y laissera un bataillon avec deux pièces de quatre, marchera en bataille à la hauteur de la colonne Valletaux qu'il doit soutenir.

Garde-du-camp, deux bataillons de la réserve et le troisième de la demi-brigade, commandée par le général Drut qui fera tirer à boulets rouges sur les bâtiments qui viendront nous inquiéter... Hoche. »

Le fort Penthievre devait être attaqué à la fois par Ménage qui escaladerait les remparts du côté de la falaise, et par Humbert qui y pénétrait du côté de la presqu'île, après avoir suivi le rivage jusqu'à Kerostin. Pendant qu'on donnerait l'assaut, Valletaux s'emparerait du camp retranché. — Botta après avoir suivi Humbert, s'opposerait à tout mouvement du côté des royalistes cantonnés dans les villages de l'intérieur. Aucun des corps n'agissait séparément. Ils s'appuyaient tous les uns sur les autres. Du camp

de Sainte-Barbe au fort Penthièvre s'échelonnaient différents détachements destinés à soutenir l'attaque ou à protéger la retraite.

L'expédition n'eut pas lieu le 19, parce que David Goujon ne put apporter le mot d'ordre qu'il avait promis. Philippe David l'ayant fait connaître le lendemain, on résolut de tenter l'attaque dans la nuit du 20 au 21. A onze heures, les colonnes se mirent en marche et se dirigèrent vers Quiberon.

La nuit était très sombre. Des nuages bas et lourds couraient dans le ciel, chassés par un vent furieux : tout le long de la mer sauvage, des deux côtés du fort Penthièvre, les vagues déferlaient avec un bruit sinistre : elles accouraient, silencieuses, du fond obscur et lointain de l'horizon : soudain, au moment où elles arrivaient aux flancs de la redoute, une ligne de blanche écume courant le long de leur crête, très vite, les faisait apercevoir dans l'ombre ; alors on eut dit qu'elles poussaient un cri, qu'elles prenaient leur élan et qu'elles se précipitaient à l'assaut de la forteresse...

Le temps paraissait favoriser l'accomplissement de quelque mauvais coup. Puisaye avait ordonné des patrouilles pour se garantir d'une attaque nocturne. « Avec un temps pareil, dit-il aux officiers, faites-vous tirer des coups de fusil par les sentinelles enne-

mies. » Mais tout paraissait tranquille, excepté le vent et la mer. La plus grande sécurité régna parmi les émigrés pendant une partie de la nuit.

Le réveil fut terrible.

« Je me rappelle toujours, écrit Berthier de Grandry, que j'étais couché dans une maison du hameau de Saint-Pierre, (à moins de deux kilomètres du fort), sur une maie à pétrir le pain. Je sommeillais difficilement, il me semblait rêver et entendre le vent, la pluie, le tonnerre, ayant l'esprit tout préoccupé de la prise de Toulon que je savais s'être effectuée par un semblable temps. J'éprouvais enfin de vagues et pénibles inquiétudes, quand le cri de : Aux armes ! aux armes ! réalisa mon triste pressentiment. En quelques minutes le régiment fut sur pied et se porta précipitamment vers le fort.¹

N'était-il pas trop tard ?

« A peine les colonnes de Hoche sont-elles sorties du camp, qu'une tempête éclate sur leur tête et dissimule encore le bruit de la marche. La pluie succède au tonnerre et tombe par torrents. Un vent violent la pousse au visage des soldats. Errantes sur une vaste mer de sable, dans l'obscurité la plus profonde et sans aucun signe qui puisse les

¹ Berthier de Grandry: *Récit sommaire de la déplorable affaire de Quiberon.*

guider, les colonnes se heurtent, se rompent, se confondent. La voix des officiers n'est plus entendue et ceux-ci font de vains efforts pour établir l'ordre de marche. Ils courent de tous les côtés, supplient, conjurent, menacent : tout est inutile. Hoche seul a conservé le pouvoir de se faire entendre. Au milieu des plus épaisses ténèbres, il reconnaît les généraux, distingue les corps, excite, encourage, presse les soldats, et parvient enfin, après les plus grandes peines, à rallier les colonnes, et à les remettre en marche régulière ¹. »

Vers deux heures du matin, le ciel se dégagea. Les soldats républicains aperçurent devant eux la masse grise des remparts qui se dressait au-dessus des roches plus sombres.

Ménage, grâce au mot d'ordre, trompa les sentinelles, et, précédé de son guide, se dirigea vers le sentier qui mène au pied même des remparts.

Il traversa la plage et arriva, à l'endroit où l'eau s'élançait avec violence contre les rochers. Le sentier est là derrière ce rocher que l'on ne peut pas escalader, qu'on ne peut contourner qu'en entrant dans cette mer déchainée : le sentier est raide, presque à pic

¹ Rapport de Tallien à la Convention, séance du 9 Thermidor.

au-dessus des flots. On ne pourra le gravir qu'en s'accrochant aux rares touffes d'herbe et aux anfractuosités de la pierre : un faux mouvement peut vous précipiter dans l'abîme ; en haut, on sera réduit à l'impuissance si les amis de l'intérieur ne sont pas là pour vous tendre la main. Bien plus, si l'ennemi est prévenu, il pourra vous jeter dans la mer. Ménage ne calcule pas le danger : il s'élançe en avant et ses trois cents grenadiers le suivent.

Humbert prend par la gauche, ses soldats marchant sur deux files.

Valletaux s'avance par la chaussée du milieu vers le camp retranché. En tête de sa colonne il a placé de fausses patrouilles auxquelles on a donné des uniformes rouges enlevés sur les morts dans la bataille du 16. Valletaux arrive, grâce à elles, sans être reconnu jusqu'au pied des retranchements royalistes. Les chouans, qui en gardaient les avant-postes, sont surpris et massacrés. Tout à coup, les sentinelles reconnaissent une des fausses patrouilles ; elles aperçoivent une ligne longue et mouvante qui se déploie sur la grève de la baie ; elles jettent immédiatement l'alarme, les canonnières toulonnaises accourent à leurs pièces et dirigent un feu terrible sur les assaillants, ceux-ci n'ont pas de canon pour riposter ; l'humidité a rendu

leurs fusils inutiles ; pour tout arme ils n'ont que leur baïonnette. Comment leurs coups pourraient-ils atteindre un ennemi si fortement retranché et qui joint l'avantage des armes à celle de la position ? Humbert se hâte vers le point qui lui a été assigné, afin d'attaquer le fort à revers : ses soldats marchent dans l'eau jusqu'à la ceinture ; mais on aperçoit sa colonne des canonnières anglaises et du fort Penthièvre : elle est prise entre deux feux qui la foudroient. Botta qui arrive au secours d'Humbert est blessé mortellement. Le désordre s'introduit dans les colonnes ; les rangs se rompent ; les soldats s'apprentent à rétrograder. Hoche, à la tête de quelques grenadiers intrépides, s'efforce de s'opposer au désordre. Il comprend que la résistance est impossible ; il craint d'être tombé dans un piège semblable à celui qu'il a tendu aux royalistes, quelques jours auparavant ; il croit que tout est perdu ; il va donner le signal de la retraite ; quand tout à coup un grand bruit se fait entendre sur sa droite. Il lève la tête vers ce fort qu'éclairaient déjà les premières lueurs de l'aurore ; il n'en veut pas croire ses yeux ; le drapeau qu'il aperçoit sur le rempart est le drapeau républicain.

C'est Ménage qui l'a arboré. Le fort que l'attaque de vive force n'avait pu enlever, la

trahison l'avait livré. Lorsque Ménage, après avoir gravi le sentier escarpé qui dominait la mer, s'était porté devant les palissades, les complices des déserteurs l'attendaient. Ils tendirent les mains à ses grenadiers, ils ouvrirent devant eux portes et barrières. D'autres conjurés tuent leurs canonniers qui se précipitent sur leurs pièces ; quelques officiers de Rohan et de Périgord essaient de se défendre ; ils sont massacrés ; la première compagnie de d'Hervilly est également détruite ; trois autres compagnies composées en grande partie d'auxiliaires républicains tournent leurs armes contre leurs officiers et leurs compagnons royalistes et passent dans les rangs des vainqueurs : — cependant quelques artilleurs toulonnais continuent à tirer sur les collines de Humbert et de Botta. Ménage se précipite sur eux : en un clin d'œil ils sont égorgés. Au moment même où le drapeau tricolore est hissé, on tourne contre les royalistes et les chaloupes anglaises toute l'artillerie du fort.

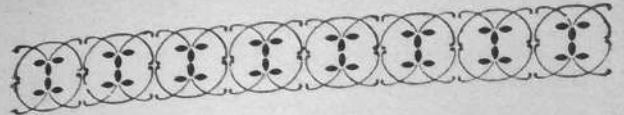
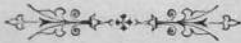
Les soldats de Humbert et de Valletaux se rallient. Le camp retranché abandonné par les royalistes, qui ne peuvent plus y tenir, tombe en leur pouvoir. Ménage et Hoche se rencontrent à la porte de la forteresse. Le dernier obstacle qui séparait les deux armées est franchi ; la presque île est ouverte.

Le dénouement approche.

Le moment est venu des suprêmes résolutions.

Hoche n'a pas à hésiter : ce qui lui reste à faire, c'est de se porter vivement dans la presqu'île avec toutes ses troupes disponibles d'acculer les ennemis au rivage et de les faire prisonniers avant qu'ils aient eu le temps de se rembarquer.

Les royalistes sont dans l'alternative de reprendre le fort Penthièvre, ou de chercher un refuge sur les navires anglais, de rejeter les républicains de la presqu'île ou d'en sortir eux-mêmes au plus tôt.



VII

LA POUSSÉE A LA MER

Quand on eut jeté l'alarme dans les villages les plus voisins, les royalistes accoururent en toute hâte. Ils avaient compris que l'ennemi avait tenté de s'emparer du fort Penthièvre par une attaque de vive force ; mais ils ne croyaient qu'il eût réussi, et ils espéraient arriver à temps pour achever sa défaite, de Ronaron, de Kergroix, de Kerdauid, de Kerraud, vers l'entrée de la presqu'île.

Le régiment du major d'Haise, arrivait à quelques six cents mètres du théâtre même de l'action, lorsque le jour commençait à se lever. Les soldats préparèrent leurs armes et se rangèrent en colonnes ; ils allaient s'élan- cer au pas de course vers le fort, quand ils furent arrêtés par un officier à cheval qui arrivait sur eux, bride abattue. -- Quelle est

cette troupe ? s'écria-t-il — Loyal-Emigrant, lui répondait d'Haise — Où allez-vous ? — Au fort --- Le fort est pris --- Eh bien ! nous le reprendrons à la baïonnette ? — Il ne s'agit pas de cela, répartit l'officier ; il faut battre en retraite et choisir, une position avantageuse. La journée sera chaude. A ce mot, il piqua des deux et disparut. Cet officier, c'était Puisaye ¹.

Les commandants des régiments décimés de la première division et des chouans auxiliaires d'Haise, Vauban, Saint-Pierre voulaient au moins utiliser le parc d'artillerie pour couvrir la retraite. Mais une inconcevable imprudence avait placé ce parc dans le village le plus rapproché du fort. L'ennemi s'en était déjà emparé. A deux heures du matin Hoche n'avait pas une seule pièce, à six heures tous les canons des royalistes étaient en son pouvoir, et il s'appêtait à les tourner contre eux.

Renonçant à livrer un assaut devenu impossible, désespérant de soutenir une lutte par trop inégale, les émigrés se replièrent sur les troupes de la division de Sombreuil, campée une lieue en arrière. Ils les rencontrèrent en chemin et les mirent au courant de la situation. Officiers et soldats, tous

¹ Berthier de Grandry: *Récit sommaire de la déplorable affaire de Quiberon*, p. 18.

étaient décidés à combattre, ils voulaient reprendre le fort ou mourir sous ses murs.

C'est en ce moment sans doute que Puisaye intervint et qu'eût lieu entre les deux chefs l'entretien dont quelques historiens ont parlé ¹. Tous deux furent d'avis qu'on ne pouvait vaincre un ennemi bien supérieur en nombre et précédé d'une forte artillerie. Il n'y avait plus d'espoir que dans un embarquement rapide. Les troupes devaient occuper la colline de Saint-Julien² la plus élevée de la presqu'île, y attendre l'ennemi, arrêter son élan, retarder la marche pour donner le temps aux chaloupes anglaises de recueillir sur la côte, les malades, les blessés, les chouans et leurs familles ; elles reculeraient elles-mêmes le plus lentement possible vers le rivage : les vaisseaux s'approcheraient de terre et leur feu protégerait l'embarquement des défenseurs qui survivraient à la lutte. Sombreuil demanda si le commodore Warren était prévenu. Puisaye répondit qu'il lui avait envoyé le matin en revenant du fort un pilote, habile et dévoué. — Le temps était mauvais et avait forcé les vaisseaux à se tenir au large ; on avait beau regarder, on ne voyait sur la rade aucun mouvement de navires ; cependant l'ennemi s'ébranlait du côté du fort

¹ Thiers: *Histoire de la Révolution*, vol. 7, p. 516.

² *France militaire*, vol. 2, p. 6.

on apercevait déjà les tirailleurs. — L'escadre est-elle avertie, demanda Sombreuil avec plus d'insistance ? Puisaye prit alors une résolution subite. On la lui a toujours reprochée comme une faute et comme une défaillance. Vraisemblablement, sa mémoire demeurera toujours ternie par une tâche que ses hardis essais de justification n'ont jamais fait disparaître.

Celui qui avait organisé l'expédition, en obtenant du gouvernement anglais qu'il armât des régiments d'émigrés, et en préparant en Bretagne le mouvement insurrectionnel, qui s'était fait investir du commandement suprême de toutes les troupes, régulières et irrégulières; qui s'en était fait confirmer officiellement les prérogatives contre la rivalité ombrageuse de d'Hervilly, abdiquait de lui-même ce pouvoir, quand il ne présentait plus que d'effroyables responsabilités, et à l'heure où il fallait essayer de sauver, même en sacrifiant sa vie, les débris de l'expédition, abandonnait à un autre le poste d'honneur où l'on pouvait être vaincu et tué. Sous prétexte qu'il fallait sauver ses papiers et hâter le mouvement de l'escadre, ce général en chef osa se donner à lui-même une mission dont le dernier officier de son armée aurait pu s'acquitter, et rejoindre le vaisseau amiral d'où il put tranquillement

les derniers événements de cette triste journée. D'Hervilly s'est fait pardonner bien des fautes, parcequ'il a su affronter la mort sur le champ de bataille, et terminer glorieusement sa carrière. Puisaye eût eu toutes les sympathies, s'il fût resté quelques heures de plus à la tête de cette armée dont les défaites successives étaient plus imputables à d'autres qu'à lui !

Sombreuil avait la réputation de courageux soldat et d'excellent général, mais étant données les circonstances où il succédait à Puisaye dans le commandement, que pouvaient désormais l'héroïsme et l'habileté ?

La situation était désespérée:

Devant un ennemi qui s'avancait avec des forces écrasantes.

Derrière, là-bas, dans la rade, des alliés, qu'on n'avait pas prévus assez vite et qui ne sortaient pas encore de leur immobilité.

Hocche avait laissé deux bataillons dans le fort et partagé le reste des troupes en trois

Puisaye se retira à Houat : il revint bientôt vers le continent, échappant comme par miracle à tous les dangers qui le menaçaient, perdant et regagnant tour à tour la confiance des chefs de la Chouannerie. Il garda encore quelque temps le commandement dont il avait été investi. Mais les émigrés, dont il n'avait eu les sympathies, le perdirent dans l'esprit des princes. Las des intrigues qu'il avait ourdies autant de celles qu'il avait à déjouer, il finit par renoncer à la lutte. Il demanda au gouvernement anglais une concession d'une lieue dans le Canada, où il se réfugia en 1797, avec quelques-uns de ses officiers. Il revint ensuite en Angleterre où il ne cessa d'intriguer qu'à sa mort.

colonnes. L'une suivait la côte sauvage, l'autre marchait le long de la baie. Hoche s'était réservé le commandement de celle du centre qui était précédée d'une nuée de tirailleurs. Ordre avait été donné de fouiller tous les hameaux, toutes les maisons. Pas un émigré, pas un chouan ne pouvait échapper aux mailles de ce filet vivant qui s'élargissait à embrasser toute la presque-île d'une mer à l'autre jusqu'à ce que ses deux extrémités pussent se rejoindre au même endroit. ¹

Devant les républicains fuyaient des milliers de paysans sans armes ², de femmes et d'enfants. Tous poussaient des cris d'épouvante et de désespoir. On recommençait donc cette course folle qu'on avait faite treize jours auparavant à travers la falaise ; mais alors au moins on savait qu'on allait se placer sous la protection d'un fort, maintenant on n'avait devant soi qu'une mer agitée. D'un côté, les baïonnettes, de l'autre les flots, partout la mort. Ils couraient comme un troupeau effrayé, en côtoyant le rivage de la baie. A Port d'Orange la mer était basse et les rares bateaux, à sec. Il fallait aller plus loin. Et la fuite précipitée recommençait. On trouvait d'autres fuyards en chemin. Et toute cette foule, de plus en plus affolée, de plus en plus

¹ *France militaire*, vol. 2, p. 7.

² *Victoires et conquêtes*, vol. 4, p. 225.

bruyante, poussée par le seul instinct, allait vers le point du rivage où devaient aborder les chaloupes anglaises.

Dès que le commodore Warren fut mis au courant des événements, il prit ses dispositions. Il donna ses ordres par signaux aux autres navires de l'escadre : ¹ aussi les embarcations quittèrent le mouillage et malgré une mer difficile, se dirigèrent vers le point le plus voisin de la terre. La corvette l'Alouette armée de vingt quatre canons les accompagnait. Le commodore Warren monta lui-même sur la frégate la *Pomone* et s'approcha également du rivage ².

Il n'y avait pas de temps à perdre.

Hoche avait déjà attaqué la position de Saint-Julien. Les vrais royalistes eurent une contenance héroïque. Plutôt que de reculer d'une semelle, les vétérans du régiment de La Châtre se firent tous tuer à leur place. Sombreuil se portait toujours aux endroits les plus menacés. Un moment il parvint à repousser les tirailleurs ennemis ³. Mais bientôt la face du combat changea. La cavalerie républicaine ramena en avant les tirailleurs dispersés. L'aile droite de Hoche tourna bientôt l'aile gauche des royalistes et

¹ *Rouget de Lisle, mémoires sur Quiberon*.

² *Mémoires sur Quiberon*.

³ *Victoires et Conquêtes*, vol. 4, p. 225.

poussa vivement Loyal-Emigrant et du Dresnay. Ces deux régiments étaient en grande partie composés d'anciens prisonniers des pontons. Aussi ne firent-ils pas une grande résistance. Les auxiliaires républicains sortaient des rangs, et après avoir massacré leurs officiers et leurs compagnons royalistes passaient dans l'armée de Hoche en criant : vive la République ! d'autres moins confiants dans le pardon d'un vainqueur dont ils partageaient les opinions, mais qu'ils avaient combattu, se précipitaient vers la mer.

Si la petite légion de Sombreuil ne reculait pas, elle était perdue. Les deux ailes de l'armée républicaine la débordaient, et pouvaient couper ses communications avec le rivage. Il reculait donc, mais aussi lentement que possible.

Hoche le rejeta d'abord jusqu'au village de Kermorvant puis, jusqu'au Port Haliguen.

A quelques centaines de mètres derrière le Port-Haliguen s'avance dans la mer un tout petit promontoire de forme à peu près carrée. C'est à cette extrémité que se trouvait le fortin qu'on appelle encore aujourd'hui le Fort-Neuf. Construit pour défendre la côte il n'avait alors aucun épaulement du côté de la terre. A droite et à gauche s'ouvrent deux plages où les embarcations peuvent abor-

der s'en trop de difficulté quand la mer est haute.

Au moment où Sombreuil était acculé au Fort-Neuf, les chaloupes anglaises touchaient au rivage où s'était arrêtée la foule des fugitifs ; la corvette et la frégate avaient mouillé chacune en face d'une des plages d'embarquement.

C'est sur ce théâtre restreint qu'allait avoir lieu le dénouement du drame.

Les débris de l'armée qui avait eu l'espérance de faire en France la *Contre-Révolution* et provoquer un mouvement qui devait gagner le pays tout entier, se trouvaient enfermés à côté d'un fort impossible à défendre, dans l'espace de quelques milliers de mètres carrés. Ceux des émigrés qui n'auraient pas le temps de sauter dans les chaloupes n'avaient plus qu'à vendre chèrement leur vie : ils connaissaient les terribles édits de la Convention et ils savaient que ceux d'entre eux qui seraient pris vivants seraient impitoyablement passés par les armes.

L'armée républicaine qui avait enlevé aux royalistes, toutes les positions qu'ils avaient occupées sur le continent, qui les avait traqués d'un bout à l'autre de la presqu'île, et acculé sur un rocher, n'avait plus, semble-t-il, qu'un pas à faire, pour les culbuter dans la mer. Déjà leurs colonnes s'approchaient,

menaçantes, resserrant les rangs, et fermant toute issue. C'est en ce moment que la corvette l'*Alouette* dirigea contre elles le feu de ses batteries. Par malheur l'agitation de la mer imprimait au navire des secousses si violentes que les boulets déviaient et allaient quelquefois tomber dans les rangs de ceux qu'ils étaient destinés à protéger ¹.

Mais le spectacle le plus déchirant était celui que présentaient les plages. La mer était basse, et les récifs qu'elle découvrait en se retirant les rendaient presque inabordables. Tous voulaient entrer à la fois dans de rares embarcations. Ici une mère s'avancait dans l'eau aussi loin qu'elle pouvait aller, et tendait son enfant aux marins anglais ; là, un émigré leur montrait sa main pleine de pièces d'or. Les barques n'osaient pas prendre trop de passagers. Plusieurs d'entre elles avaient déjà chaviré. Plus loin, des groupes d'hommes s'attachaient aux pointes des rochers ; les vagues furieuses s'efforçaient de les en arracher ; en essayant de se retenir, ils s'entraînaient les uns les autres au fond de l'abîme. Ceux qui savaient nager allaient

¹ Il a circulé à cette occasion une légende que la haine nationale a habilement exploitée. Les républicains au moment des pourparlers, prièrent les royalistes de faire cesser le feu des anglais : « Hé ! Messieurs, aurait-on répondu, vous voyez qu'ils tirent sur nous comme sur vous » Allégation fautive, si elle a été jamais reproduite, et suffisamment démentie par toute la conduite des anglais pendant l'expédition.

rejoindre les chaloupes avant qu'elles eussent touché au rivage ou lorsqu'elles étaient sur le point de s'en éloigner ; ils en saisissaient le bord avec l'énergie du désespoir, et les faisaient pencher ; pour se débarrasser de cette étreinte dangereuse, il fallait se décider à couper les poignets de ces malheureux. Les autres marchaient dans l'eau jusqu'à perdre pied ; on ne voyait émerger que leur tête qui servait de point de mire aux balles des républicains. Les vagues rejetaient sur le rivage toutes sortes de débris, des dépouilles, des cadavres de noyés. Et tout à côté il y avait des scènes d'héroïsme. Un émigré tenait dans ses bras son frère blessé, et après l'avoir déposé dans une chaloupe retournait au combat ; des soldats, des chouans soutenaient leurs chefs ou même les portaient : « nous ne demandons pas de place pour nous criaient-ils, mais pour notre commandant ». Ils entraient dans la mer pour se faire mieux entendre ; et ils ne se retiraient qu'après avoir été exaucés. D'autres refusaient d'entrer dans les chaloupes où des officiers anglais leur tendaient la main ¹.

Ce pendant le combat continuait entre les

¹ Tous ces détails ont été tirés, non plus des historiens républicains ou même révolutionnaires, que nous avons consultés jusqu'ici de préférence, mais aux écrivains royalistes, aux témoins oculaires. Les premiers sont très sobres, quand il s'agit de décrire les malheurs et les calamités des vaincus.

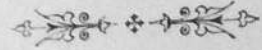
royalistes et les républicains. Depuis quelques heures, on avait déjà entendu à plusieurs reprises les soldats de Hoche s'écrier : rendez-vous, bons français, il ne vous sera pas fait de mal. Au moment où allait avoir lieu le dernier choc au Fort-Neuf, ces paroles furent de nouveau entendues : bas les armes, les prisonniers seront épargnés¹. L'embarquement était loin d'être terminé : il se présentait peut-être un moyen de faire échapper un grand nombre de victimes à la mort et au massacre. Sombreuil voulut savoir qu'elle était la valeur de ces promesses. Des parlementaires furent envoyés vers les républicains.

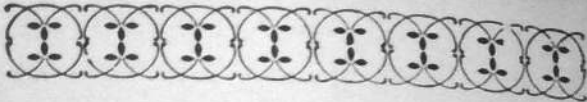
Dès que l'on put s'avancer entre les deux armées, les deux chefs se rencontrèrent sur une petite butte, auprès d'une fontaine, qui existe encore aujourd'hui². En revenant vers ses soldats, Sombreuil prononça quelques paroles; elles produisirent des effets divers : quelques émigrés secouant la tête, se donnèrent la mort de désespoir, quelques autres coururent se jeter dans la mer et essayèrent de rejoindre les chaloupes : la plupart mirent

¹ *France militaire*, vol. 2, p. 7. — *Vict. et conq.* vol. 4, p. 229.

² Ici se placerait naturellement le dévouement de Gesril du Papeu. Mais nous aurons l'occasion d'en parler plus loin. Nous n'avons pas voulu dans ce chapitre préjuger la question capitale que nous abordons dans le chapitre suivant.

bas les armes et se rendirent prisonniers avec leur chef.
Que s'était-il donc passé ?





VIII

LA CAPITULATION

Y a-t-il eu ou non capitulation ?

Cette question vaut qu'on s'y arrête. Elle a souvent préoccupé les esprits et elle a été quelquefois débattue avec passion. Quelques auteurs lui ont donné une telle ampleur, qu'elle semble absorber tout l'intérêt d'un récit dont elle n'est que l'épisode le plus passionnant.¹

Elle ne paraît pourtant pas avoir une importance égale pour les deux partis qui se trouvaient en présence. On connaît le sort qui attendait les royalistes faits prisonniers

¹ C'est le défaut où est tombé en particulier Nettement dans son ouvrage intéressant sur Quiberon. Visiblement il est trop préoccupé de cette question. Il y revient à différentes reprises, expose plusieurs fois les mêmes arguments résumant ceux qu'il a développés, développant ceux qu'il a résumés, et ne s'arrêtant qu'à la dernière page où il se félicite d'« avoir éclairci un problème historique ». — Ainsi noyée dans le récit, la question perd de son importance : et le récit de son côté, coupé à chaque moment par l'argumentation, perd de son intérêt. — Au point de vue littéraire et de la composition, c'est un grave défaut.

auprès du Fort-Neuf : qu'on leur ait appliqué sans circonstance aggravante, les lois de proscription votées ou maintenues par la Convention, ou qu'on ait violé la promesse faite sur le champ de bataille et qui abrogeait l'application de ces lois dans un cas particulier, leur cause n'en est ni diminuée ni agrandie. A ne tenir compte que des sentiments qui les animaient et les idées dont ils étaient les généreux défenseurs, on peut toujours les considérer comme des victimes dignes de pitié ; ils ont même droit à un titre dont tous les partis ne manquent jamais de réclamer le bénéfice, et que les adversaires ne songent pas à refuser à ceux qu'ils ont vaincus sans cesser de les respecter : l'opinion publique n'a froissé les sentiments de personne en les appelant des martyrs.

La mémoire de leurs ennemis politiques au contraire est directement intéressée à ce qu'il n'y ait pas eu de capitulation. C'était bien assez d'appliquer des lois sévères, cruelles, exceptionnelles, qui atteignaient toute une catégorie de français, impolitiques aussi puisqu'elles produisaient ces soulèvements et ces haines, qu'elles prétendaient réprimer dans le sang. On comprend la répugnance des soldats qui refusent de devenir les exécuteurs d'une loi sanguinaire, faite contre des adversaires français comme eux, qu'ils sont

prêts à combattre dans une lutte loyale. Quand l'opinion glorifie les victimes, elle n'est pas près d'absoudre ceux qu'elle regarde, sans toujours oser le dire, comme leurs bourreaux. Encore y a-t-il dans l'exécution des lois même injustes une apparence de légalité dont il faut absolument tenir compte. Mais promettre la vie sauve, sur le champ de bataille à des ennemis qui sont décidés à mourir en se défendant le plus courageusement possible, puis, quand les armes leur sont tombées des mains, les abandonner à toutes les rigueurs d'une loi dont on leur avait garanti l'abrogation en leur faveur, leur retirer la gloire de mourir en héros, et y substituer la flétrissure d'une condamnation prononcée par une cour martiale, et l'obligation de se placer comme des traîtres en face d'un peloton d'exécution : voilà un crime sans circonstances atténuantes possibles, et dont aucun parti ne veut accepter la responsabilité parce que l'histoire même la plus complaisante ne saurait le pardonner jamais.

C'est déjà un malheur pour un parti que ses adversaires mêmes aient osé affirmer qu'il a méconnu sa parole et violé sa promesse; c'en est un plus grand encore, lorsque ses fréquents essais de justification ne peuvent dissiper tous les doutes, et surtout lorsque le juge qui cherche avant tout à s'éclairer ne

peut s'empêcher de conclure qu'il y a quelque fondement à de si redoutables accusations.

I. On a prétendu que des deux opinions opposées, l'une qui affirme, l'autre qui nie l'existence d'une capitulation, la première ne s'est élaborée que lentement dans les veillées des châteaux, sur la foi de quelques revenants de Quiberon, qu'elle s'est répandue peu à peu et qu'elle ne s'est produite en pleine lumière qu'à l'époque de la Restauration, que la seconde s'est clairement manifestée dès le premier jour. Cette assertion renferme une contradiction tellement évidente que l'on peut s'étonner à bon droit de la voir soutenue par un historien sérieux¹. Comment les républicains de 1795 auraient-ils songé à nier un fait, si d'autres n'en avaient affirmé l'existence ? Pourquoi repoussaient-ils une accusation que personne ne produisait ? Auraient-ils commis l'imprudence de soulever un procès ou manifestément ils avaient le rôle le plus ingrat qui consiste à se défendre ? ou encore par un excès de prudence bien plus inexplicable auraient-ils songé à repousser une attaque qui ne devait avoir lieu que vingt ans plus tard ?

Des bruits de capitulation ont évidemment dû circuler dès les premiers jours avec assez d'intensité pour qu'on se soit cru obligé de les démentir moins de trois semaines après

¹ *Revue des Deux Mondes*, 1884, p. 890 et suivantes :

la bataille. La constatation en est très facile à faire. La brochure où Chaumreix, un des survivants de Quiberon, raconte l'entrevue des deux chefs et le résultat de l'entretien parut en l'année 1795. Voici des témoignages moins récusables encore. Chose curieuse, ils ont été cités par les écrivains² mêmes qui ont affirmé que la légende de la capitulation n'a éclaté qu'après le retour des Bourbons. Le 22 juillet, au lendemain même de la bataille, Sombreuil écrivait trois lettres, l'une à Tallien, l'autre à Hoche, la troisième au commodore Warren. Nous ne pouvons que deviner le contenu de la première ; les deux dernières nous ont été conservées. L'une d'elles est aux archives de la guerre, l'autre est citée par Savary. Elles furent publiées dans les journaux du temps par les soins de Hoche lui-même. Personne ne songe à en contester l'authenticité. Puisaye a bien affirmé d'ailleurs sans apparence de raison et surtout de preuve, que les révolutionnaires les avaient falsifiées, avant de les livrer à la publicité, et y avaient introduit des imputations calomnieuses, que Sombreuil n'aurait jamais songé à diriger contre le général en chef de l'expédition³ On comprend que

¹ Albert Duruy dans l'article précité, cite lui-même les lettres de Sombreuil et la réponse de Hoche.

² Puisaye ose poser ce dilemme, au sujet de la 3^{me} lettre de Sombreuil : « ou bien cette pièce est un faux, ou

Puisaye ait essayé de se justifier des terribles accusations que Sombreuil fait peser sur lui. Mais il est absolument invraisemblable que les vainqueurs aient modifié ces lettres dans un sens qui leur fût défavorable, et qu'ils aient eu l'imprudence d'y parler d'une capitulation dont ils eussent eu tout intérêt à combattre l'existence et à faire disparaître le nom.

Voici la lettre que Sombreuil adressait à Hoche. Si on ne tient pas compte des appréhensions du chef royaliste, si on réserve la question de la forme de la capitulation pour ne s'occuper que du fait de la capitulation, on ne peut nier qu'elle ne se soit aussi affirmative que possible.

Auray, le 22 juillet 1795.

Monsieur,

« J'écris à M. Tallien, et lui parle du sort de ceux dont les circonstances m'ont fait le chef. Dans le calme, comme dans l'orage des combats, j'emploierai les moyens que me permettent les lois militaires pour veiller à ce qui les intéresse. Toutes vos troupes se sont engagées envers le petit nombre qui me restait, qui aurait nécessairement succombé si Sombreuil fût un lâche ». Il suffit de se rappeler que celui qui parle ainsi se réfugia à bord du vaisseau amiral, après la prise du fort Penthièvre et laissa à Sombreuil qui l'accepta toute la responsabilité des événements qui allaient se passer.

bé.

Mais, Monsieur, la parole de tous ceux qui sont venus jusque dans les rangs la leur donner, doit être sacrée pour vous. Je m'adresse à vous pour la faire valoir; s'ils ne doivent point y compter, Monsieur, veuillez m'annoncer leur sort.

« Je suis, Monsieur, votre très humble serviteur,

Le comte Charles de Sombreuil. »

La lettre au commodore Warren est beaucoup plus claire encore: «... N'ayant plus de ressources, j'en vins à une *capitulation*, pour sauver ce qui pouvait échapper et le cri général de l'armée m'a répondu que *tout ce qui était émigré serait prisonnier de guerre* et épargné comme les autres; j'en suis seul excepté: Beaucoup diront: que pourrait-il faire? d'autres répondront: il devait périr. Oui, sans doute! je périrai aussi. Mais étant resté seul chargé du sort de ceux qui, la veille, avaient vingt chefs, je ne pouvais qu'employer les moyens qu'on m'avait laissés... »

Et ce n'est pas seulement Sombreuil qui parle de la capitulation. Une pièce conservée aux archives de la guerre témoigne que les émigrés jugés par la commission militaire d'Auray invoquent l'existence d'une capitulation, et en réclament le bénéfice: « nous igno-

rons si cette capitulation existe, écrivent les commissaires au représentant Blad. Si elle existe, notre marche est arrêtée. Nous vous invitons en conséquence à nous faire *connaître la vérité* et à nous tracer la conduite que nous avons à tenir dans la pénible carrière que nous parcourons¹ ».

Hoche écrivait lui-même le 6 août 1795: « J'étais à la tête des 700 grenadiers qui prirent M. de Sombreuil et sa division. Aucun soldat n'a crié que *les émigrés seraient traités en prisonniers de guerre*, ce que j'aurais démenti sur le champ. »

Pour nier l'existence de la capitulation, on peut opposer le témoignage de Hoche à celui de Sombreuil... il est également permis de discuter le bien fondé des réclamations des émigrés, comme des scrupules de la commission militaire. Mais ce qui est démontré par tous ces témoignages, ce qui ressort également des affirmations, des négations et des doutes, c'est que la question de la capitulation a été soulevée dès le premier jour.

II. Les protestations royalistes ne durèrent pas longtemps. On se rappelle comment elles furent bien vite étouffées. Le silence devint profond et dura pendant les dernières années de la République, sous le Consulat et sous l'Empire. Pendant cette longue période, la

¹ Archives de la Guerre, [28 juillet 1795].

presse ne fut pas libre et l'opinion avait d'autres préoccupations que les souvenirs d'une guerre civile que d'autres guerres plus meurtrières avaient fait bien vite oublier. A la Restauration, il était tout naturel qu'on songeât à ce passé douloureux qui n'avait pas été sans gloire et qu'on désirât honorer sous toutes les formes les héroïques défenseurs de la royauté pendant les mauvais jours. On se tourna vers ceux qui avaient eu le bonheur d'échapper aux massacres de Quiberon. On les pria de donner à un public devenu attentif, soit les récits qu'ils avaient déjà consignés dans leurs manuscrits, soit ceux qu'ils pourraient écrire en sollicitant leur mémoire. Alors parurent un grand nombre de brochures qui furent accueillies avec enthousiasme par les uns et attaquées par d'autres avec passion. La question se posait de nouveau ; le procès allait exciter un intérêt d'autant plus vif qu'il devait se débattre dans le plein jour de la discussion publique, et dans les conditions peut-être les plus favorables d'impartialité. Si un des partis pouvait être accusé d'agrandir les personnages de la Révolution et de les représenter comme des héros impeccables, l'autre n'échappait pas complètement au reproche d'avoir des sympathies très vives pour les victimes de Quiberon et la cause qu'ils avaient défendue. Mais au spectateur impartial, qui,

au lieu de prendre part aux débats, se contentait d'en suivre la marche avec le seul intérêt qu'inspire la vérité, il n'était pas trop difficile de faire la part des faussetés évidentes, des exagérations, et de dégager de l'ensemble des faits et des preuves, tantôt des certitudes tantôt des probabilités.

Les écrivains royalistes étaient unanimes pour raconter la capitulation et les conséquences qui l'avaient entourée et dont la plupart prétendait avoir été les témoins oculaires. Mais leurs adversaires triomphaient en relevant les divergences palpables et même le désaccord complet que présentaient les nombreuses relations ; « L'un a vu Sombreuil s'avancer tout seul au devant des Bleus ; d'après un autre il était accompagné de plusieurs officiers supérieurs ; tel le fait précéder d'un parlementaire et le faire sortir du Fort-Neuf, un pavillon blanc à la main ; d'après celui-ci, c'est Humbert, d'après celui-là c'est Hoche, d'après un troisième c'est Hmbert d'abord et Hoche ensuite ; d'après un quatrième, c'est Humbert et Hoche ensemble qui règlent les conditions de la capitulation. D'après la Roche-Barnaud, cette capitulation reste verbale parceque des deux parts on n'avait rien pour écrire ; d'après Cazotte, elle aurait été écrite en double sur deux feuilles de papier, tirées du portefeuille de Sombreuil, et

signées. D'après ceux-ci Sombreuil obtient pour les émigrés non seulement la vie sauve, mais la permission de se rembarquer ; d'après ceux-là Hoche la leur refuse et ne consent à les recevoir à capitulation que comme prisonniers de guerre. Les uns ont vu Sombreuil aller à l'ennemi, les autres ont vu deux généraux bleus s'avancer vers lui le chapeau à la main. Tantôt c'est Hoche, tantôt c'est Tallien qu'on accuse; tantôt c'est pendant, tantôt c'est après la capitulation que Gesril du Papeu se jette à la nage. ¹

Assurément, répondent les tenants de la capitulation, ces récits ne se ressemblent pas; mais les divergences que vous signalez, laissent absolument intact le fond même du débat. D'ailleurs ces relations se complètent souvent au lieu de se contredire. Parmi les témoins, les uns ont remarqué une circonstance, les autres une autre, suivant la place qu'ils occupaient ou l'importance qu'ils y attachaient. Ce qui a été vu par celui-ci, a pu échapper à celui-là. Une circonstance qu'un écrivain a placée avant la capitulation, un autre a pu la placer après; les erreurs de détails s'expliquent facilement après un laps de vingt ou trente ans. Il serait étrange, impossible même que, des récits émanants de différents témoins, ne renfermassent pas

¹ Albert Duruy. *Revue des Deux Mondes*, 15 Juin 1884.

quelque chose d'erroné. Toutes les divergences cessent dès qu'il s'agit des deux points les plus importants, à savoir, la capitulation et le sacrifice de Sombreuil. Tous les témoins affirment de la façon la plus catégorique.

« Sombreuil en revenant vers nous, nous a dit : Messieurs, mettez bas les armes, j'ai obtenu pour vous la vie sauve, moi seul excepté ».

Dans le cas où l'on possède un grand nombre de témoignages sur les circonstances d'un fait, si l'on peut ne pas accepter celles qui sont racontées d'une façon différente, on n'est pas autorisé à rejeter celles qui sont racontées de la même manière. Autrement quel est le récit qui pourrait échapper à une critique aussi implacable. Si ces relations n'avaient présenté aucune différence, on eût pu croire qu'elles se fussent bornées à se reproduire les unes les autres. Ces divergences qui ne portent que sur des points secondaires, et cette unanimité dans la question capitale, prouvent que les témoins n'ont consulté que leurs propres souvenirs, et devient, en dépit des apparences, une garantie de plus de leur véracité.

Mais bientôt les débats présentent un autre aspect. Les rôles changent. Les royalistes; après avoir défendu la valeur des témoignages qu'ils donnent, attaquent celle des preu-

ves sur lesquelles s'appuie l'opinion contraire.

Hoche a bien démenti, disent-ils, le récit de Sombreuil. Mais Sombreuil écrivait le 22 Juillet, Hoche ne répondait que le 3 août. Pourquoi ce long silence de plus de dix jours, pendant lequel son adversaire tombait sous le feu du peloton d'exécution? Hoche a-t-il attendu, comme quelques-uns l'ont affirmé, que d'habiles faussaires eussent eu le temps de dénaturer la lettre du jeune chef royaliste?..... et dans ce cas quelle valeur attribuer à la correspondance d'un homme qui aurait osé falsifier une lettre à laquelle il se proposait de répondre; — ou voulait-il, avant de prendre la plume, que le cadavre de Sombreuil fut à six pieds sous terre, et alors quel compte peut-on tenir d'un témoignage qui craint de se produire, tant qu'il peut avoir un démenti à craindre?

Et puis à tout prendre, et s'il faut mettre en balance la loyauté de Hoche et la loyauté de Sombreuil, laquelle emprunte aux circonstances le plus de poids et l'autorité la plus grande? Ces deux généraux étaient également braves sur le champ de bataille. Mais dans ce conflit d'assertions, où l'un affirme et l'autre nie, lequel faut-il croire? Peut-on regarder comme un imposteur, l'officier qui a fait le sacrifice de sa vie, qui n'a plus rien à redou-

ter des hommes que la mort acceptée par lui, et qui, au moment où l'on ne doit plus à la terre que la vérité, se recueille et raconte les circonstances où il meurt avec une sincérité dont l'accent n'échappe à personne? Faut-il regarder comme incapable de mentir le général républicain, à qui l'histoire aura bien d'autres défaillances à reprocher, qui avait déjà payé par un long emprisonnement sa réputation de modération, qui devait craindre pour lui-même les conséquences d'une parole, d'une promesse généreuse, prononcée, dans le feu de l'action, en faveur d'un ennemi, qu'il fut obligé de vaincre, mais qui l'avait ému par sa bravoure autant que par son malheur? L'histoire doit éviter ces parallèles fantaisistes où l'on déprécie deux héros sous prétexte de les comparer. Mais dans une discussion devenue indispensable, où l'honneur et la réputation de deux hommes sont telle-

Il faut absolument en prendre son parti. C'est ce qu'a été obligé de faire l'un des auteurs de *Victoires et Conquêtes*, (vol. 4. p. 230). Mais ce n'est Hoche qu'il sacrifie : « Peut-être Sombreuil aura-t-il pu laisser entrevoir aux compagnons de sa malheureuse destinée qu'une capitulation n'était pas impossible, afin d'adoucir l'honneur de leur situation et les engager à émouvoir la pitié des républicains en mettant bas les armes (autrement dit Sombreuil a altéré la vérité et sciemment induit ses compagnons en erreur)... A qui persuadera-t-on qu'il pût trahir la foi jurée, le guerrier sensible et généreux qui, témoin du sort funeste du comte de Sombreuil, son égal en courage et en jeunesse, disait en versant de nobles larmes, aux officiers de son état-major : plut à Dieu que de tels hommes brulassent pour la patrie des mêmes sentiments que nous ! »

ment engagés qu'il est nécessaire que l'un ou l'autre en sorte diminué et amoindri, l'histoire ne remplirait pas son devoir, si elle s'enfermait dans des réserves timides, si elle n'osait pas, sous prétexte qu'il faut tenir la balance égale, affirmer clairement quel est celui des deux qui réunit le plus de présomptions en sa faveur, et mérite les préférences et les sympathies des juges équitables.

On nous objecte le témoignage d'un homme dont on peut contester le talent littéraire, mais dont on ne veut pas qu'on mette en doute la probité. Rouget de Lisle avait suivi l'armée de Hoche en qualité de volontaire ; il fut témoin et acteur des événements du Fort-Neuf. Il a publié plus de trente ans après, des *mémoires pour combattre, l'opinion accréditée d'une capitulation faite avec les émigrés à Quiberon*. On prétend qu'il n'a subi aucune influence étrangère et qu'il ne s'est inspiré que de la vérité. Ce jugement est favorable, trop favorable peut-être ; mais nous n'éprouvons aucune peine à l'accepter comme vrai. Une lecture attentive des mémoires de Rouget de Lisle y découvre des insinuations absolument contraires à la thèse qu'ils se proposent de démontrer. Le titre reçoit un continuel démenti dans les pages qui le suivent. Tellement la vérité se fait jour à travers les raisonnements qui voulaient l'obscurcir ou

même la cacher !

Rouget de Lisle raconte que les émigrés envoyèrent des parlementaires qui ne furent pas écoutés, et que bientôt après il leur fut accordé un moment de répit. Ce fut lui-même qui se chargea de porter aux royalistes les paroles de Hoche : « Allez leur signifier, lui dit le général, de mettre bas les armes, ou qu'ils sont jetés à la mer ». — Mais que signifie ce répit qui ne serait accordé aux émigrés que pour leur permettre de choisir entre deux genres de mort, l'une immédiate et glorieuse, l'autre à brève échéance et ignominieuse ? Et puis, s'il y a eu qu'un répit et non une capitulation, qu'elle interprétation donner aux paroles de Hoche ? C'est comme s'il avait dit : « Signifiez aux émigrés, que s'ils ne veulent pas se rendre pour être traduits devant des commissions et être passés immédiatement par les armes, je vais faire recommencer le combat et les mettre dans l'obligation de mourir sous le fer des baïonnettes ou dans les flots de la mer », ou encore : « s'ils ne consentent pas à mourir, les mains liées derrière le dos, sous les balles d'un peloton d'exécution, sans défense possible, qu'ils se préparent à se faire tuer les armes à la main ». A quel ennemi si désespéré qu'il soit, offre-t-on une grâce pareille, ou plutôt, fait-on une telle insulte ? Il nous sera permis de

défendre la mémoire de Hoche contre les imprudences de ses amis. Nous ne lui ferons pas l'injure de croire qu'il s'est permis, à un moment où la victoire prédispose à la générosité, une ironie qu'on ne pardonnerait pas à des bourreaux.

Pendant que Rouget de Lisle s'entretenait avec les officiers royalistes, il entendit derrière lui le galop d'un cheval ; il se retourna, il vit Ménage accourant le sabre à la main, la tête enveloppée d'un mouchoir blanc et qui s'écria : « qu'est-à-dire, Messieurs ? le général veut bien vous accorder quelque répit, et vous en abusez pour continuer vos embarquements ! qu'ils cessent à l'instant même ou c'est fait de vous ». C'est toujours le même raisonnement : « comment ! Messieurs ! s'écrie Ménage, le général a poussé la complaisance jusqu'à vous placer dans l'alternative ou d'être livrés à des tribunaux impitoyables ou d'être tués ici même jusqu'au dernier, et vous abusez de sa générosité pour essayer d'échapper aux deux morts entre lesquelles il vous permet de choisir ! Cessez de chercher un refuge dans les chaloupes anglaises, ou bien vous subirez à l'instant même le sort qui vous attend dans quelques jours, si vous voulez vous rendre ». L'auteur de la Marseillaise se débat en vain sous le poids de la vérité qui l'accable.

Supposez au contraire qu'il y a eu, non un

répit inexplicable, mais une vraie capitulation, tout devient clair. On comprend que Hoche ait fait dire une première fois : « les émigrés auront la vie sauve, à condition qu'ils mettent immédiatement bas les armes ; s'ils continuent à tirer sur mes troupes, aucun d'eux ne sera épargné. Surtout qu'ils aient à faire cesser le feu de la flotte anglaise ; si je perds un homme, ils sont tous morts ». On comprend également que Ménage soit venu quelques moments après ajouter cette menace : « le général consent à vous recevoir comme prisonniers de guerre, mais il ne peut pas vous permettre de vous rembarquer et vous donner la possibilité d'attaquer nos troupes sur un autre point du territoire. Que les embarquements cessent ou vous ne pourrez plus bénéficier de la capitulation ».

On remarquera que ce n'est pas nous qui avons invoqué le témoignage de Rouget de Lisle. Mais si l'on doit accepter la déposition d'un écrivain qu'on prétend véridique, nous entendons contrôler ses paroles les unes par les autres. Nous avons le droit de chercher dans son récit la seule explication plausible des faits. Et les admirateurs de Hoche nous sauront gré d'avoir rejeté une interprétation qui n'irait à rien moins qu'à écarter de lui l'estime et les sympathies qu'ils voudraient lui conserver.

Rouget de Lisle raconte qu'un entretien eut lieu entre Hoche et Sombreuil, et qu'ils se promenèrent seuls pendant quelque temps sur le bord d'un rocher¹ qui dominait la mer, et qu'ils furent bientôt rejoints par les représentants Blad et Tallien. Il ne cherche pas à savoir quel a été l'objet de l'entretien secret des deux généraux. On voit seulement par son récit que Sombreuil avait l'air tranquille et résigné, mais qu'en retournant au fort Pen-thièvre, Hoche « marchait seul en avant, absorbé dans une rêverie mélancolique, qui contrastait avec l'ivresse accoutumée de la victoire ». Pourquoi la sérénité de l'un et la préoccupation de l'autre ? Si Sombreuil n'a pas obtenu la vie sauve pour ses compagnons d'armes, comment expliquer ce calme et cette résignation, qui, dans l'esprit d'un chef malheureux, s'allient si bien à l'idée du devoir accompli, et à la pensée que la vie qu'il sacrifie est comme la rançon de celle des soldats qu'il commandait ? — Et d'autre part, si Hoche n'a pas fait aux émigrés une promesse imprudente, ils seront condamnés ; mais il n'a rien

¹ Ici Rouget de Lisle se trompe évidemment. L'entretien des deux chefs ne put avoir lieu sur un rocher. Les rochers élevés au bord de la mer auprès du Fort-Neuf, ou bien se trouvaient dans le camp des émigrés, ou en possession des soldats républicains. L'intervalle entre les deux troupes était une petite falaise qui descend vers la plage. C'est là que Hoche et Sombreuil se rencontrèrent. Cette explication est d'ailleurs conforme à la tradition locale. On montre encore, à côté d'une fontaine, une petite butte de sable où Hoche et Sombreuil se donnèrent la main.

à craindre de l'opinion qui ne peut l'accuser d'avoir fait les lois de proscription, ni de la Convention qui ne peut lui reprocher de les avoir enfreintes.

Aussi a-t-on pu dire que « les mémoires de Rouget de Lisle loin de détruire l'opinion qu'il y a eu une capitulation semblent plutôt de nature à y faire croire ».¹

Que faut-il penser du témoignage de Tallien ? Le récit qu'il fit à la Convention le 9 Thermidor est le document le plus complet que nous possédions sur l'affaire de Quiberon. Mais est-ce le plus sincère et celui qui mérite le plus de confiance ? Voici ce qu'en dit Albert Duruy² « J'avoue qu'ici tous les scrupules semblent autorisés : le ton emphatique de cette pièce, les gasconnades dont elle est pleine, les circonstances et la mise en scène ridicule qui l'accompagnèrent, tout se réunit pour en diminuer l'autorité... Il y a loin de cette parade grossière à la gravité qu'on serait en droit d'attendre d'un rapport officiel, et je ne conseillerais pas à ceux qui pourraient être tentés par le sujet de suivre le récit de Tallien... Il est fort heureux que nous ayons pour les opposer aux nombreuses versions royalistes, d'autres témoignages³. On pourrait facile-

¹ *France militaire*, vol 2 p. 8.

² *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1884.

³ Lesquels ? Albert Duruy prétend qu'il y a de nom-

ment et pour trop de raisons, les récuser...»

Ce jugement pourrait suffire. Il est pourtant un passage du récit de Tallien qui réclame une spéciale attention : « il est une circonstance précieuse que je ne dois pas taire ; c'est la générosité, l'humanité avec laquelle se sont conduits nos soldats. Hors du combat il n'a pas péri un seul ennemi ; il n'en a même été insulté aucun. J'en ai vu plusieurs conduire les émigrés malades ou blessés, les traiter avec humanité, et leur prodiguer les soins qu'exigeait leur état. *Représentants, nous disaient ces braves gens, nous ne sommes pas des assassins, nous nous défendons contre celui qui est armé ; mais nous protégeons le criminel sans défense ; il existe des lois contre les traîtres : nous demandons qu'elles soient exécutées* ». Un peu auparavant Tallien avait déjà dit : « En

breux témoignages, en dehors de celui de Tallien. Mais il ne produit guère que ceux de Hoche, de Blad et de Vauban. Nous avons vu comment il faut apprécier celui de Hoche, nous verrons bientôt quel compte on doit tenir de celui de Blad.

Le témoignage de Vauban est bien plus important parce qu'il provient d'un témoin désintéressé et plutôt favorable aux émigrés. Malheureusement ce témoignage ne prouve rien. Le voici : « On commençait à entendre les cris de : *Rendez-vous ! Bas les armes ! on ne vous fera rien !*... Monsieur de Sombreuil voulut parler au général Humbert, mais il était impossible de l'approcher à cause du feu de la corvette. Le général républicain demanda, exigea qu'on le fit cesser. On eut beaucoup de peine à le faire, enfin on y parvint et le feu cessa. Alors les républicains s'avancèrent. Les mêmes cris : *Rendez-vous, il faut vous rendre* recommencèrent. On se rendit. »

Ce témoignage n'a de valeur qu'autant que l'on s'est entendu préalablement sur la signification qu'on attache au mot de capitulation.

vain les émigrés nous envoient-ils plusieurs parlementaires..... Quelle relation pouvait-il exister entre nous et les rebelles ? Qu'y a-t-il de commun entre nous que la vengeance et la mort ?

Visiblement Tallien est préoccupé de l'idée de capitulation. C'est à peine qu'il n'en prononce pas le mot. Pourtant il avait quitté Quiberon le 21 Juillet, et Vannes le 22. Il ne connaissait pas les protestations des émigrés ni les scrupules des commissions militaires. Mais il semble prévoir, il prévoit réellement l'accusation que feront plus tard les royalistes aux républicains d'avoir violé leur promesse. Il tombe dans le piège de sa propre prudence, en dénonçant d'avance une accusation qui n'était pas encore connue à Paris. Et chose curieuse, il la combat sous la forme même où elle doit se produire. « J'ai prononcé avec tous mes camarades, écrit le 29 Juillet, le commandant Douillard, j'ai prononcé le mot de capitulation. » Les royalistes affirmeront que les soldats sont venus jusque dans leurs rangs leur promettre la vie sauve. Et Tallien répond d'avance qu'il n'est pas vrai que les soldats de Hoche aient pris quelque engagement vis-à-vis des royalistes. Il les fait raisonner froidement sur le champ de bataille, au milieu même de la victoire; il leur prête une subtilité ironique, une dialectique

cruelle, qui serait mieux placée sur les lèvres d'un conventionnel, qui met la loi même au-dessus de la justice, que dans la bouche des soldats vainqueurs, dont il exalte la générosité.

Reste la déclaration de Blad. La première commission militaire d'Auray lui avait appris que les émigrés invoquaient l'existence d'une capitulation, et lui avait demandé des instructions détaillées pour mettre fin à ses incertitudes : « nonobstant, écrivait-il à cette occasion au comité de salut public, nonobstant l'assurance que nous lui avons donnée qu'il n'y a eu, ni pu y avoir de capitulation entre des républicains et des traîtres pris les armes à la main, cette commission chancelait, hésitait à remplir avec fermeté la tâche qu'elle a acceptée, et risquait de compromettre par des délais la tranquillité publique..... je l'ai cassée¹ ».

Cette affirmation est nette, catégorique. Mais de qui émane-t-elle et dans quelles circonstances a-t-elle formulée ? Blad était un conventionnel qui avait voté la mort de Louis XVI. Membre du comité de salut public, il avait été adjoint à Tallien comme représentant du peuple dans les départements de l'Ouest; mais il passait pour beaucoup plus redoutable que son collègue. Depuis

¹ Archives de la Guerre (28 juillet 1895).

son arrivée dans l'armée de Hoche, il avait eu un rôle très effacé. Tout à coup, il occupa la première place. Hoche était parti. Tallien était parti. Il restait seul chargé du sort des émigrés. « Quelle triste mission m'a laissée Tallien ! » disait-il. Mission pénible à la vérité et qui demandait du courage. Supposez que Sombreuil n'ait pas menti, que les protestations des émigrés devant les commissions militaires aient été sincères, que pouvait faire Blad ! Il eût fallu être un héros pour assumer une responsabilité qu'il ne pouvait plus partager avec ses collègues, pour oser écrire au comité de salut public, inaccessible à tout sentiment de pitié : « Nous avons cru bien faire en suspendant dans un cas particulier l'effet des lois contre les émigrés, en recevant les émigrés de Quiberon comme prisonniers de guerre. »

Blad n'était pas un héros. Il savait par lui-même combien il était dangereux d'avoir de ces audaces. Il avait été l'un des signataires de la protestation du 31 mai, et ses adversaires l'avaient fait jeter en prison; il n'était devenu libre que le 9 thermidor. Dès lors, en présence des hésitations des juges et des réclamations des accusés, son témoignage devient suspect...

Les défenseurs de la capitulation ne se bornent pas à vouloir démentir les contra-

dictions et les impossibilités, ou encore l'inanité des dénégations qu'on leur oppose. Ils comprennent qu'à examiner les textes quelquefois obscurs ou sujets à une double interprétation, et à discuter la valeur morale ou la sincérité des témoins qui ont parlé le plus clairement, ils ne faut guère avancer leur cause. Aussi ont-ils hâte de l'appuyer sur des faits qui leur paraissent certains, sur des preuves qu'ils croient victorieuses.

Pour être convaincu de l'existence de la capitulation, il suffit d'après eux, d'examiner la conduite des royalistes et des républicains après la bataille.

Pourquoi, s'il n'y a pas eu de capitulation, les émigrés se sont-ils rendus ? on comprend que les auxiliaires républicains qui combattaient dans leur rang aient mis bas les armes. Ils avaient la ressource de prétendre qu'on les avait enrôlés malgré eux dans les régiments royalistes. Ils étaient assurés de trouver des juges complaisants dans les commissions militaires ¹. Les émigrés n'avaient, eux, aucune faveur à espérer. Pour eux point de grâce. La loi était formelle et impitoyable. Tout émigré saisi sur le territoire les armes à la main, était condamné à mort : « Il n'y avait aucun moyen d'éluder ou de tourner

¹ Les commissions militaires requittèrent 2848 auxiliaires républicains.

cela ¹ ». Les émigrés le savaient, pourquoi donc ne se sont-ils pas fait tuer jusqu'au dernier ? Était-ce pour obéir à l'injonction d'un ennemi, dont ils n'avaient rien à attendre, et qui depuis quelques jours leur avait infligé d'humiliantes défaites ? Était-ce pour s'en remettre à la générosité, à l'humanité de la Convention qui ne leur avait montré jusque là que la haine la plus implacable ? Auraient-ils sacrifié l'honneur de mourir en se défendant à l'espérance de vivre quelques heures de plus ? N'avaient-ils plus de munition ? et à défaut de cartouches, ne leur restait-il pas le fer de leurs baïonnettes ? Sombreuil si généreux et si intrépide, aurait-il voulu, sans raison, sans compensation, enlever à ses soldats malheureux la seule chose qui leur restât, mourir ensevelis dans leur défaite, tout en permettant aux chaloupes anglaises de sauver un plus grand nombre d'infortunés ? Les soldats auraient-ils obéi à un chef qui serait venu leur dire : « Si vous tombez vivants entre les mains des républicains, vous serez fusillés dans quelques heures. Mais il est inutile de vous défendre d'avantage. Remettez-leur les armes qu'ils tourneront bientôt contre vous. N'attaquez plus un ennemi qui ne songe pas à vous épargner et qui n'a sur vous que le droit de

¹ Albert Duruy, article précité.

la victoire. Renoncez à faire couler le sang de ceux qui s'apprentent à faire couler le vôtre par torrents. » Et pourtant, s'il n'y avait pas eu capitulation, tel eût été, dans toute sa netteté, le langage de Sombreuil. A qui les républicains feront-ils croire que le chef était capable de le tenir ou les soldats capables de l'entendre ?

Et le dévouement de Joseph du Papeu¹, attesté par les émigrés, les anglais et les républicains, dont la preuve est consignée dans une lettre écrite par lui-même quelques jours avant de mourir², comment l'expliquer s'il n'y a pas eu capitulation ? Au moment où la convention venait d'être conclue entre les deux partis, le général républicain demande que l'on fasse cesser le feu de la corvette anglaise qui balayait la plage. Qui ne remarquera que si les républicains n'avaient pris aucun engagement, ils n'avaient le droit de rien exiger, que s'ils n'avaient pas promis d'épargner la vie des vaincus, ils ne pouvaient leur demander de faire cesser le feu qui portait la mort dans leurs propres rangs ? Les royalistes auraient-ils fait au péril de leur vie

¹ Gesril du Papeu était un jeune officier de marine.

² Lettre de Gesril du Papeu, à son père, datée du 21 Juillet 1795 : « Je suis prisonnier, je désirerais vous voir à Rennes ou à Vannes où nous allons aller. Ce serait une bien grande consolation pour moi. Dans mon malheur, j'en ai une qui m'est bien chère : c'est d'avoir sauvé deux ou trois cents citoyens en allant à la nage dire aux anglais de ne plus faire feu. J'ai pensé me noyer en revenant.... »

une démarche favorable à ceux-là même qui auraient refusé de voir en eux autre chose que des ennemis et des traîtres indignes de pitié ? Cependant les chaloupes d'embarquement s'étaient éloignées, chassées par les canons des républicains qui les mitraillaient. Comment prévenir la corvette ? Un jeune officier, Joseph de Gesril du Papeu, se jette à la nage, il s'approche de l'*Alouette*; on l'y fait monter. Sa mission remplie, il veut retourner aussitôt à terre. Keats et Vaugirard le supplient de rester à bord. On va jusqu'à lui refuser un canot. Alors il se jette de nouveau à la mer, et, scrupuleux observateur de la capitulation, il vient se constituer prisonnier¹.

Le soir de ce même jour, il se passa un fait bien significatif, lorsque le convoi des prisonniers fut dirigé sur Auray. Les soldats de l'escorte étaient peu nombreux, la nuit sombre et pluvieuse, la route mauvaise. Rien n'était plus facile que de s'échapper dans un pays coupé de fossés, de landes et de chemins creux. Les prisonniers pouvaient même

¹ Ceux qui nient la capitulation ont bien compris l'importance que pouvait avoir le dévouement de Gesril du Papeu dans l'argumentation de leurs adversaires. Aussi ont-ils essayé de contester le fait lui-même. Mais il est attesté par trop de témoins pour qu'on puisse le mettre en doute : 1° Chaumereix ; 2° Berthier de Grandry ; 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, La Bothelière, colonel d'artillerie, Cornulier, Lucinière, La Tullaye, Du Fort ; 8° le contre-amiral Vosse, 9° le baron de Gourdeau ; 10° le capitaine Rothier de la légion nantaise.

à la rigueur et sans grand danger désarmer leurs gardiens. Humbert qui commandait le convoi, prévoyant la facilité des évasions, demanda aux prisonniers leur parole d'honneur qu'ils ne chercheraient pas à s'échapper. Si les uns et les autres n'avaient pas cru à une capitulation, comment Humbert aurait-il exigé cette promesse, et comment les émigrés se seraient-ils crus obligés de la tenir ? On peut à la rigueur imposer ce serment à des hommes qu'on traite en prisonniers de guerre et qui ne sont menacés que des souffrances de la captivité : mais qu'on vienne dire à des hommes qu'on regarde et qui se regardent eux-mêmes comme condamnés à mort : « Nous sommes malheureusement contraints de vous laisser la possibilité, la facilité d'échapper à la mort qui vous attend ; mais vous allez vous engager sur l'honneur à n'en pas profiter, » voilà qui serait incompréhensible. Que le bourreau ne néglige aucune précaution pour empêcher l'évasion de la victime, soit : mais qu'il ne demande jamais à la victime de ne pas chercher à s'enfuir pendant les apprêts de sa propre exécution. Quelle valeur Humbert pouvait-il attacher à un serment fait dans de semblables conditions ? Les prisonniers l'auraient-ils prêté de plein gré, se retirant ainsi la dernière planche de salut ? Et s'ils ne la faisaient que malgré

eux, si on la leur arrachait, en quoi cette promesse pouvait-elle les obliger ? — Et pourtant tous les témoignages s'accordent à dire qu'il n'y eut qu'un très petit nombre à s'enfuir. Les officiers et soldats de l'escorte avaient beau dire aux émigrés : « Filez, filez, c'est le plus sûr », ils restaient, ils croyaient que les républicains seraient fidèles à leur parole, comme ils se montraient fidèles à la leur.

Suivez maintenant les victimes, depuis le moment où on les entasse dans les prisons jusqu'aux jours où on les exécute ; observez les démarches de ceux qui sont chargés de prononcer contre eux la peine de mort : Il n'est pas une parole, pas un acte, pas une mesure qui ne prouve l'existence d'une capitulation.

Depuis l'arrivée des prisonniers à Auray, jusqu'à l'entrée en fonction de la première commission militaire, six jours se passent. Pourquoi ce délai, contraire à toutes les pratiques révolutionnaires ? Tout ennemi pris sur le territoire français, les armes à la main devait être fusillé dans les vingt-quatre heures. Les républicains le savaient : les émigrés le savaient aussi. Pourquoi ce sursis exceptionnel et extralégal ? Voulait-on faire naître dans l'esprit de ces malheureux des espérances impossibles qu'on aurait plaisir

à en arracher ensuite, et les rattacher à la vie, pour mieux leur en faire sentir la privation ? Ce calcul, ce raffinement de cruauté est tellement odieux, qu'on hésite à en charger même la mémoire d'un ennemi.

Dès que les membres de la commission se réunissent, que se passe-t-il et quel est le premier acte des juges ? Il y a à ce sujet deux versions de source différente qu'on a essayé en vain d'opposer l'une à l'autre.

D'après les royalistes, Sombreuil rappelle qu'il a obtenu la vie pour tous les émigrés qui se rendraient, excepté pour lui-même : ses paroles empruntent aux circonstances une solennité exceptionnelle : « Prêt à paraître devant Dieu, je jure qu'il y a eu capitulation et qu'on a promis de traiter les émigrés en prisonniers de guerre ».

Puis se tournant vers les soldats qui remplissaient la salle : « J'en appelle à votre témoignage, grenadiers ».

— « C'est vrai ! » répondent ces braves gens, tous d'une voix.¹

Les adversaires rejettent ce témoignage : mais il est des documents qu'ils produisent eux-mêmes et qui n'infirmement pas, comme on l'a prétendu, la version royaliste : « Nous t'invitions, écrivaient les commissaires à Blad, à nous faire connaître la vérité... Sombreuil,

¹ Archives de la Guerre (28 Juillet 1795).

La Landelle et Petit-Guyot sont, il est vrai, déjà jugés ; mais Sombreuil était chef, et les deux autres n'ont point parlé de capitulation. Au surplus, dans l'incertitude, il vaut mieux sans doute n'en avoir jugé que trois que de prononcer sur tous¹ ». Rouget de Lisle affirme de son côté que la commission militaire établie à Auray, et devant qui le général Lemoine traduisit les prisonniers, refusa de les juger et se déclara incompétente² ».

Deux jours après, une des commissions militaires de Vannes imite la conduite de celle d'Auray. On a conservé la lettre que son président adressait au général Lemoine : « Citoyen général, j'aime bien la République. Je déteste les ex-nobles et les chouans : je les combattrai jusqu'à la mort ; mais sur le champ de bataille, j'ai voulu les épargner. j'ai prononcé avec tous mes camarades les mots de capitulation honorable. La République ne croit pas devoir reconnaître le vœu de ses soldats. Je ne puis plus juger ceux que j'ai absous, le sabre à la main³. »

Longtemps après, on a consulté les survivants des deux partis qui avaient été les témoins des derniers événements de Quiberon.

¹ Nettement ; *Quiberon*, p. 237.

² *Mémoires sur Quiberon*.

³ Lettre citée par La Gournerie dans *les débris de Quiberon*.

Si l'on ne doit admettre qu'avec réserve les dépositions des émigrés, on n'a aucune raison de soupçonner la véracité des républicains. Or le chef de bataillon Rouvier¹ affirme qu'il y a eu un entretien entre Hoche et Sombreuil au Fort-Neuf. Le capitaine Laville avait été à Quiberon aide de camp² de Humbert, et il soutient que Sombreuil a obtenu une capitulation³. Humbert lui-même disait : « Nous pensions tous qu'ils étaient sauvés, les malheureux, mais Tallien les abandonna et ils périrent..... Hoche en eut bien du chagrin³ ». Le général Lemoine institua d'autres tribunaux. Il menaça de faire fusiller les officiers qui n'accepteraient pas de prendre place dans les commissions⁴. Mais pendant que ces tribunaux fonctionnent, que devient Hoche ? Il s'est donné la mission de poursuivre les débris de l'armée rouge qui revient des Côtes-du-Nord, puis il s'est enfermé dans Rennes où il travaille à se faire oublier. Il s'éloigne, comme s'il flairait quelque mauvais coup, comme s'il voulait laisser à d'autres la responsabilité des massacres qu'il prévoit. Tallien médite dans la diligence qui le ramène à Paris le discours qu'il doit improviser à la

¹ *Relation du désastre de Quiberon* par Charles de la Touche.

¹ Nettement, *Quiberon*, p. 262.

¹ Ibidem.

¹ *Récit sommaire*, par Chaumereis, p. 30.

Convention. Blad se retire à Nantes en attendant qu'un ordre de la Convention le rappelle. Les troupes qui ont combattu à Quiberon rejoignent les unes après les autres des ordres de départ ; elles sont remplacées par des bataillons de volontaires qui n'étaient liés par aucun engagement envers les victimes qu'on les charge d'exécuter. Dans un poste secondaire, Humbert ne peut empêcher des condamnations qu'il réprovoie. Le général Lemoine, commandant en chef du département du Morbihan, surveille le fonctionnement des commissions militaires, et déclare qu'il n'entend pas qu'on lui parle de capitulation. La menace d'un soldat valeureux sans doute, mais sans générosité, plus féroce encore qu'intrépide, en qui la haine a étouffé tout sentiment de pitié et même de justice, voilà la preuve que les républicains se voient obligés d'invoquer pour nier l'existence de la capitulation.

III. — Les adversaires ne se tiennent pourtant pas pour irrémédiablement battus. Leur opinion s'enferme dans un autre raisonnement comme dans une citadelle qu'ils croient inexpugnable. Blad l'avait déjà formulé dans la lettre qu'il écrivait au comité de salut publique : Il n'y a pas eu de capitulation, parce qu'il ne pouvait pas y en avoir.

La Convention avait voté contre les émigrés

une loi injuste peut-être, et impolitique, mais formelle et sans atténuation possible. Un décret d'amnistie pouvait seul en empêcher l'application ; et ce décret, la Convention seule avait le droit de le porter : ni la volonté d'un général en chef, ni le cri unanime de l'armée, ni l'intervention des représentants du peuple ne pouvaient en tenir lieu. A Quiberon les républicains n'ont pu accorder une capitulation, qui ne dépendait pas d'eux ; les royalistes n'ont pu croire à une capitulation qui eut été nécessairement trompeuse.

Nous croyons que, placée sur ce terrain, la question que nous posons au début de ce chapitre, peut recevoir une facile réponse. Suivant nous, la discussion n'a été si longue et si stérile que parce que les deux opinions attachaient au même mot des significations différentes. Avant de nier ou d'affirmer la réalité même de la capitulation, il eut été semble-t-il plus sage de déterminer les différentes formes qu'elle pouvait revêtir.

Que Hoche ou Tallien et Blad aient traité avec Sombreuil en vertu de pouvoirs absolument discrétionnaires reçus de Paris, si bien que la Convention, quoique toute puissante et implacable, se fût retiré le droit de contester les clauses d'une amnistie consignées par eux dans une sorte de blang-seing qu'elle aurait délivré d'avance, — voilà une affir-

mation que personne ne doit songer à défendre.

Et ce qui donnait aux écrivains révolutionnaires une confiance inébranlable dans leur argumentation, c'est qu'ils ne craignaient aucun démenti, en soutenant qu'une capitulation ainsi entendue n'avait jamais existé.

Mais une capitulation, pour être efficace, devait-elle nécessairement remplir ces conditions ? Nous ne le croyons pas. — Aucune assemblée, quelle que soit l'étendue de ses pouvoirs, et quelque jalouse qu'elle soit de ses attributions, ne peut se réserver de régler d'avance, en vertu de lois inflexibles, toutes les difficultés qui surgiront sur les différents points d'un immense territoire, surtout si elles doivent recevoir une solution immédiate. Voilà deux troupes en présence : l'une déjà vaincue, inférieure en nombre, acculée à un rocher, au bord de la mer ; l'autre resserrant son cercle de plus en plus infranchissable autour de l'ennemi, et s'appêtant à lui enlever son dernier asile. Que va-t-il se passer ? La plus faible troupe se fera tuer en tuant, ou elle se rendra, non pas à discrétion, puisqu'elle ne ferait que perdre, mais en demandant une compensation. La Convention a-t-elle prévu ce cas avec toutes ses circonstances ? Peut-elle exiger que la suspension d'armes dure jusqu'à ce qu'il lui ait plu de prononcer elle-

même ? Ou bien veut-elle que le sang français coule abondamment des deux parts, sous prétexte qu'on ne peut accorder des conditions qui seraient une infraction aux lois ? — Un général est-il complètement désarmé à la tête de ses troupes victorieuses ? N'a-t-il que le droit de vaincre ? Ne peut-il pas, sur le champ de bataille où il demeure le maître incontestable jusqu'à ce que le dernier coup de feu soit tiré, et où il est responsable du salut de son armée, ne doit-il pas prendre des résolutions qui évitent l'inutile effusion du sang de ses soldats, tout en épargnant la vie de ses ennemis acceptant d'être prisonniers de guerre ?

La Convention n'était pas tendre pour les généraux qu'elle mettait à la tête des armées ; mais déjà auparavant, à une époque où son despotisme était encore plus grand, elle avait été contrainte, en dépit de ses vives répugnances, d'approuver des mesures de clémence qu'un général victorieux avait cru devoir prendre en faveur d'émigrés, contrairement aux lois votées par elle¹.

Et les représentants du peuple qu'elle envoyait auprès des armées, avec des pouvoirs si étendus, n'avaient-ils pas d'autre mission que de rappeler des lois que tout le monde connaissait et d'en urger l'application ? Ne se

¹ Voir la prise de la ville de Quesnoy, par Jourdan,

considéraient-ils pas comme les délégués d'une assemblée qui ne pouvait se transporter tout entière partout où il fallait prendre des décisions dont l'urgence ou l'opportunité ne pouvait se juger à Paris ! N'avaient-ils pas le droit d'intervenir et de déclarer sous leur responsabilité personnelle, mais avec l'autorité qui s'attachait à leur mission, qu'une mesure exigée par des circonstances imprévues se plaçait non au dessus d'une loi qui ne souffrait aucune infraction, mais à côté d'une loi qui ne pouvait tout embrasser ?

C'étaient ces considérations qui permettaient aux écrivains royalistes d'affirmer qu'il y avait eu capitulation. —

Il est certain que les soldats de Hoche ont crié à plusieurs reprises dans la journée du 21 juillet : « rendez-vous, vous serez traités comme prisonniers de guerre..... Nous sommes tous français.... il ne vous sera fait aucun mal ».

Sombreuil a-t-il chargé, en arrivant au Fort-Neuf, des parlementaires d'aller demander aux chefs républicains quelle valeur on pouvait attacher à ces promesses, c'est possible, mais ce qui est incontestable, c'est que Hoche et Sombreuil se sont entretenus. Que Sombreuil fût seul ou accompagné d'officiers supérieurs, qu'il se soit abouché avec Lambert d'abord, avec Hoche ensuite, qu'il

ait agité un simple mouchoir ou un guidon blanc, peu importe. Ce qui importe et qui demeure vrai, c'est qu'il y a eu entrevue entre les deux généraux en chef, et que les représentants du peuple Blad et Tallien y ont pris part.

Il est également hors de doute que Sombreuil en revenant vers sa troupe a dit en ces termes ou en termes équivalents : « Messieurs, rendez-vous ; j'ai obtenu pour vous la vie sauve : moi seul je dois mourir ».

Dès lors il n'est pas difficile de retrouver, non les mots prononcés, mais les idées échangées au cours de l'entretien.

On y rappela les rigueurs et l'universalité des lois de proscription promulguées contre les émigrés, mais on fit comprendre à Sombreuil que la Convention ne fit que ratifier la capitulation déjà accordée par l'armée. L'armée par une série de succès venait de mettre fin à une guerre qui aurait pu être dangeureuse : elle avait bien mérité de la Patrie. Le vœu des soldats serait sacré pour la Convention.

Tallien n'avait plus qu'à porter la capitulation à la tribune de l'assemblée, non sans doute pour la rendre inviolable, — elle l'était déjà — mais pour remplir une simple formalité et achever de rendre légal ce qui était déjà un droit indéniable.¹ Il suffirait de soumettre

¹ « Lors de la dernière campagne, à l'armée de Sambre-

à sa ratification les faits accomplis. Pour Sombreuil personnellement, on ne pouvait rien promettre, parce que la responsabilité des soldats ne semblait disparaître que pour retomber sur le chef qui les commandait, parce qu'il fallait une victime pour calmer l'irritation de ceux qui accusaient la majorité de modération. Sombreuil répondit que son devoir et sa gloire seraient de se sacrifier pour ses compagnons d'armes. Alors on lui permit d'aller annoncer aux siens la capitulation. Cette convention qui faisait si nettement la part du chef et des soldats avait dès lors, dans l'esprit de Sombreuil comme dans la pensée de l'armée républicaine, la valeur, non d'une promesse pouvant défendre d'une condition ultérieure, mais d'une capitulation vraie et définitive. —

La capitulation n'était que verbale, il est vrai, mais pouvait-on songer à mettre par écrit sur le champ de bataille des clauses dont la formule était si simple : « la mort pour moi, la vie sauve pour tous les autres » ?

Sombreuil devait-il se défier de la loyauté

et-Meuse, Jourdan, contrairement à un décret de la convention n'avait-il pas refusé de passer au fil de l'épée la garnison du Quesnoy ? Et devant ces courageuses représentations, devant l'indignation de l'armée, le comité de salut public n'avait-il pas été contraint de céder ? — Ailleurs, à l'armée du Nord, n'avait-on pas vu, plus d'une fois en pleine terreur, les généraux, complices du soldat, fermer les yeux sur l'évasion de prisonniers émigrés ? » Albert Duruy.

de ses adversaires ? Il restait toujours à ceux-ci la ressource de nier un engagement dont on ne pouvait donner aucune preuve, dans le cas où il deviendrait dangereux de le tenir. Il fallait un certain courage pour revendiquer devant la Convention la responsabilité d'une mesure juste sans doute, mais exceptionnelle. Il était bien à craindre que la générosité dont ils avaient fait preuve ne disparût avec les circonstances qui l'avaient inspirée, et que la réflexion et le sang-froid reprenant le dessus, ils n'arrivassent à calculer les périls d'une démarche où pouvait être engagée leur sécurité personnelle. Il est à remarquer que c'est dans le cas où l'héroïsme est le plus nécessaire qu'il est le plus rare. Blad et Hoche avaient déjà été emprisonnés pour avoir commis des imprudences moins compromettantes. Quant à Tallien, qui demeure le plus responsable, puisque ce fut lui qui fut chargé de faire le rapport de l'affaire de Quiberon, il était tout le contraire d'un héros. D'ailleurs il était si facile de se taire et de laisser faire. La Convention ne serait pas mise au courant de ce qui s'était passé. La voix des royalistes n'avait aucune chance d'être entendue, ni même écoutée. On écarterait du théâtre des événements les soldats dont les protestations pouvaient être trop vives. Parmi les officiers les uns n'oseraient

pas parler, les autres accompliraient avec zèle la tâche que commandaient les lois. C'est ce qui arriva. La crainte et les intérêts personnels l'emportèrent chez ceux qui devaient faire connaître les engagements que la République avait pris par leur entremise. Ils ne parlèrent pas et quand ils furent mis en demeure de sortir de leur silence, ils nièrent. Ils nièrent l'existence d'une capitulation dont à les entendre dire, la Convention pouvait seule avoir l'initiative et qu'elle n'avait pas accordée ; et les royalistes de répondre : s'il n'y avait pas eu capitulation complète et définitive, jamais nous n'aurions donné nos armes pour permettre à ceux qui nous les prenaient de nous égorger comme des moutons et de nous massacrer comme des bandits.

L'explication que nous proposons n'a pas seulement pour résultat de dissiper l'équivoque, qui a prolongé si longtemps et sans aucun résultat la discussion entre les deux partis. Elle seule donne la raison d'être de tous les faits, de toutes les paroles que nous avons rapportées dans l'exposition de cet important procès.

Elle fait comprendre les appréhensions de Sombreuil, les tergiversations de Tallien, la résignation d'Humbert, le sursis de six premiers jours, les réclamations des émigrés et

de leur chef, les hésitations des commissions militaires et jusqu'aux protestations trop tardives des officiers républicains.

Seule elle fait comprendre également les hardies négations de Blad équivoquant sur le mot de capitulation, le désespoir de Sombreuil à la nouvelle que ses compagnons vont être traduits devant une cour martiale, le dévouement de Gesril du Papeu qui brave la mort une première fois pour apprendre aux anglais qu'il y a eu capitulation, une seconde fois pour garder le serment qu'il a fait de se rendre ; le serment que les républicains exigent des royalistes avant de faire partir le convoi de Quiberon ; le conseil que les officiers et les soldats de l'escorte, donnent aux prisonniers de le violer.

Si on n'accepte pas cette explication, tout, les paroles aussi bien que les actes, devient obscur ; et il n'est pas jusqu'au fait de se rendre qui ne devienne absolument incompréhensible.

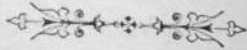
Quant à la scène même de la capitulation, il est facile de se la représenter, soit en lisant les relations des témoins oculaires, soit en rassemblant les traits épars dans ce récit. Au milieu de la baie, les nombreux navires de l'escadre anglaise ; tout près de terre à droite et à gauche du Fort-Neuf la corvette l'*Alouette* et la frégate la *Pomone* ; çà et là,

balancé par les vagues furieuses, les chaloupes anglaises ; les unes chargées à couler bas, emportant de nombreux fugitifs, d'autres tenues à distance par les canons de Hoche ; quelques unes allant recueillir des royalistes à la pointe extrême du fort où le feu des républicains ne peut les atteindre ; sur le rivage les cadavres de plusieurs centaines de noyés¹ de tout âge et de tout sexe, affreusement agités par les flots, un plus grand nombre encore d'hommes et de femmes entrant dans la mer aussi profondément que possible, ou s'attachant à des pointes de rochers ; tout près d'eux, sur la hauteur qui domine les deux plages, la petite légion de Sombreuil, qui depuis le matin a déployé un courage héroïque pour prolonger la défense et favoriser le embarquement, et qui a trop bien combattu pour ne savoir ce que le devoir exige. Au fond du tableau, mais à peu de distance, les soldats républicains, émus à la vue de ces malheurs dont il a été rarement donné à une armée victorieuse de devenir le témoin ; dans l'espace qui sépare les deux troupes, sur une petite butte auprès d'une fontaine, les chefs et les représentants s'entretenant ensemble.

Tous ont les yeux fixés sur eux. Tous atten-

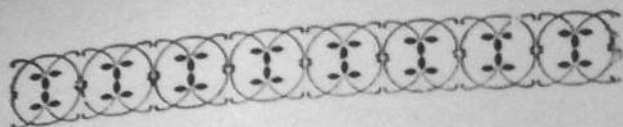
¹ D'après une lettre de Hoche, il y eût sept cents personnes noyées auprès du Fort-Neuf.

dent avec anxiété le résultat des pourparlers.
Tout-à-coup, un jeune officier royaliste se
jette à la mer et nage dans la direction de la
corvette. La capitulation est accordée.....



TROISIÈME PARTIE

LE MARTYRE



LE CONVOI DES PRISONNIERS

L'armée royaliste n'existait plus. La capitulation du Fort-Neuf avait porté le dernier coup aux forces organisées par Puisaye, capables au début d'occuper la Bretagne et de soulever tout l'Ouest, et qui, de défaite en défaite, de recul en recul, avaient été contraintes de se réfugier sur un rocher désolé au bord de la mer, comme dans un dernier asile où elles n'avaient pu tenir.

Les troupes qui les composaient ne furent cependant pas également malheureuses.

Les chouans qui avaient été seuls à porter d'abord tout le poids de la campagne, avaient été sérieusement éprouvés à Mendon, à Auray, à Plouharnel, avant de rejoindre les émigrés à Quiberon. Mais ils n'étaient pas tous restés renfermés dans la presqu'île. Deux corps composés chacun d'environ trois

mille personnes s'étaient fait transporter, l'un au Pouldu, l'autre à Sarzeau. L'Armée Rouge de Tinténiac s'était dirigée vers les Côtes-du-Nord; après en avoir perdu son chef auprès du château de Coëlogon, elle avait continué sa marche en avant; mais en apprenant le désastre de l'armée de Sombreuil, elle avait rétrogradé. Sous le commandement de Georges Cadoudal, elle échappa aux poursuites des forces républicaines qui la harcelaient; par une marche hardie et rapide, elle se porta jusqu'à la forêt de Camors où elle dispersa. Les soldats de Lantivy et de Janjan, ainsi que les personnes qu'ils étaient chargés d'escorter avaient également regagné leurs foyers.

Tous ces chouans vont se tenir momentanément tranquilles ou même se cacher. Mais au moins ils sont libres et attendent des temps plus favorables. Dès que les circonstances le permettront, ils se réuniront aux chouans du Morbihan qui n'ont pas pris part à la lutte et organiseront, en dehors de la coopération active des émigrés, une campagne qui, bien qu'elle n'ait pas réussi, ne doit pas être plus malheureuse que celle d'où ils sont sortis si meurtris.

Quant aux émigrés et aux chouans de la presqu'île, ils ont héroïquement lutté dans les fatales journées du 16 et du 21 juillet.

Mais pris entre la mer et l'armée républicaine ils n'ont pu, quand la terre leur a manqué, prolonger une lutte qu'ils ne soutenaient qu'en reculant: les uns ont été assez heureux pour être recueillis par les chaloupes anglaises; les autres sont prisonniers de guerre.

Les français de tous les partis sont obligés de le reconnaître, les officiers et les marins anglais rivalisèrent de courage et de zèle pour sauver le plus grand nombre possible de malheureux. «Après la capitulation, pendant le reste du jour et la nuit suivante, le commodore Warren n'avait cessé de faire côtoyer le rivage par ses bateaux, afin de recueillir les malheureux que les caches des maisons ou les creux des rochers avaient pu dérober aux recherches des républicains. Le 21, on fit à bord de l'escadre le recensement général de tous ceux qui avaient pu s'embarquer, soit avant, soit depuis la capitulation. Il se trouva 900 hommes des régiments d'émigrés, 1400 chouans et environ 800 non combattants de tout âge et de tout sexe, en tout un peu plus de 3000 individus....»¹ Toute cette foule fut

¹ Alfred Nettement, *Quiberon*, p. 251, 252. — Les meilleures pages peut-être de ce livre intéressant sont celles que l'auteur consacre à la justification des Anglais. — Pendant la Révolution et sous le premier empire, on ne craignait pas, d'attribuer aux anglais le rôle le plus odieux, dans l'expédition de Quiberon. La haine nationale, habilement exploitée, fit donner un grand crédit à toutes ces imputations mensongères. Nettement a fait justice de ces calomnies.

débarquée dans l'île d'Hoüat. Ceux qui ne moururent pas de leurs blessures ou qui ne furent pas enlevés par la maladie furent ensuite dirigés sur l'Angleterre ou regagnèrent la terre ferme aussitôt qu'ils le purent.

Ceux qui furent faits prisonniers ou qui capitulèrent étaient beaucoup plus nombreux. On ne peut donner que des chiffres approximatifs, d'après un recensement qui ne nous paraît pas très exact: de cinq à six cents émigrés, parmi lesquels plus d'officiers que de soldats, plus de treize cents républicains enrôlés, près de cinq cents habitants de Toulon, plus de trois mille cinq cents chouans. Ce recensement ne comprend évidemment pas les nombreux vieillards, femmes et enfants, population désarmée qui, fuyant devant les soldats de Hoche, n'avait pu s'échapper que dans l'étroite prison de Quiberon.

Ces milliers de personnes inoffensives ne faisaient qu'embarrasser les républicains. En les gardant, on se condamnait à nourrir des bouches inutiles : en leur donnant la liberté, on n'avait rien à craindre, dans la suite, d'adversaires incapables de combattre. On les conduisit jusqu'à Plouharnel. Là, on leur ordonna de se disperser¹.

Quant aux autres prisonniers, au nombre d'environ cinq mille, — émigrés, chouans ou

¹ Nettement Quiberon, p. 208.

républicains auxiliaires, — la plus vulgaire prudence commandait de les mettre dans l'impossibilité de nuire. On avait déjà retiré leurs armes à ceux qui en avaient ; mais le vainqueur comprenait qu'ils chercheraient l'occasion de se venger de leur défaite. Il leur avait accordé la vie sauve ; mais il ne pouvait songer à leur donner, sans garantie et avant la pacification générale de la province, une liberté qui leur aurait permis de recommencer la lutte. Son droit était de les enfermer dans les prisons, où ils seraient traités avec les égards dus aux prisonniers de guerre, en attendant qu'il jugeât opportun de mettre fin à leur captivité.

Du rocher du Fort-Neuf aux rampes de la Garenne de Vannes il y a un chemin courbe, dont les différentes étapes venaient d'être signalées par des combats entre les royalistes et les républicains : Pontsal, Auray, Plœmel, Sainte-Barbe, le Fort-Penthièvre, Saint-Julien. Il était facile de le reconnaître à la trace du sang. C'est cette route, où ils avaient déjà laissé tant de cadavres, que les royalistes vont de nouveau parcourir, sous la garde de leurs vainqueurs, abandonnant de leurs compagnons, à mesure qu'ils avancent, avec l'espérance toutefois de les retrouver bientôt. C'est le long de cette vie que nous allons les suivre,

Les vaincus n'eurent guère le premier jour qu'à se féliciter des procédés dont on usa à leur égard. Quelques soldats républicains profitèrent, il est vrai, largement du droit de la victoire : ils forcèrent les royalistes à faire avec eux un échange d'uniformes : à la place des habits neufs qu'ils prenaient, ils ne donnaient que des guenilles et des feutres déformés¹ Mais la plupart se montrèrent bienveillants. En traversant l'armée, les prisonniers n'entendirent pas une seule parole désagréable² : ils n'aperçurent partout qu'un intérêt mêlé de pitié. Les officiers et les soldats républicains les prenaient parfois bras-dessus bras-dessous, et oubliant la cruauté dont ils avaient trop de preuves, les menaient dans leurs bivouacs, partageaient avec eux leurs aliments et se réjouissaient tout haut que la capitulation eût mis fin à une guerre si désastreuse. Les officiers particulièrement les traitaient avec un grand respect. Un émigré pria l'un d'eux de leur faire épargner des outrages plus cruels que la mort ; « Comment répondit l'officier, comment ne serais-je pas touché de vos malheurs ! j'ai servi la même cause que vous, je la chéris peut-être autant. Je n'ai trouvé pour moi et ma famille un asile

¹ Relation d'Harscouët de Saint-Georges.

² Relation de Chaumereix.

que dans les armées républicaines¹. » Un autre introduisit quelques prisonniers sous sa tente. Après s'être excusé de n'avoir à leur offrir que du pain noir, il leur dit : « Nous sommes plus à plaindre que vous. Vous avez deux titres bien puissants ici : vous êtes malheureux et royalistes. Vous verrez avec quel empressement on viendra vous secourir ; vous êtes sur une terre amie et hospitalière. Vous ne savez pas combien vous y êtes désirés². »

On traitait les royalistes comme des vaincus honorables, des français malheureux, des frères. Les chefs eux-mêmes ne pouvaient échapper à cette impression générale si vive autour d'eux. Hoche réprimait avec sévérité un acte de violence commis par un de ses soldats. Les prisonniers remarquèrent que Tallien avait dans son attitude et dans sa physionomie quelque chose qui témoignait non de la sympathie, mais de l'intérêt. On lui prête même des paroles qui sont d'ailleurs plus en rapport avec l'émotion momentanée que lui inspiraient les circonstances qu'avec son tempérament.³

¹ Muret : *Histoires des guerres de l'Ouest*, 4^e vol.

² Relation de Chaumereix.

³ Chaumereix : « Nous sortions du fort, lorsque Tallien y entra, il était à cheval sa physionomie douce et agréable n'avait rien d'insultant. — Voilà, m'écriai-je, une journée bien inattendue. — Oui, dit-il avec modestie. — Et s'approchant de M. de Sombreuil : Ah ! combien votre famille est malheureuse ».

Un certain nombre de royalistes, des blessés des jeunes gens, des vieillards, furent renfermés dans l'église paroissiale de Quiberon, transformée en prison, d'autres encore dans les villages voisins du Fort-Penthièvre. Nous les retrouverons plus tard.

Tous les autres furent partagés en deux colonnes.

Elles s'arrêtèrent deux fois avant la nuit : au Fort-Penthièvre, avant d'entrer dans la falaise au quartier général de Sainte-Barbe, avant d'en sortir. Après cette dernière halte, on reçut l'ordre de les diriger sur Auray.

Avant de donner le signal de départ, Humbert, qui commandait l'escorte, exigea des prisonniers le serment qu'ils ne chercheraient pas à s'enfuir. ¹

Cette précaution n'était pas inutile.

Rien n'était plus facile qu'une évasion. Le temps était pluvieux et la nuit fort sombre. Le pays qu'on traversait renfermait une population amie qui n'eût pas mieux demandé que d'accueillir les transfuges. A droite et à gauche du chemin qu'on parcourrait s'étendaient des bois où il eût été impossible de poursuivre les fugitifs. Les soldats de l'escorte étaient brisés de fatigue, et si peu nombreux qu'ils marchaient à six pas les uns des autres. On eût pu facilement les désarmer. « Ce n'é-

¹ Relation de Chaumereix.

taient pas les royalistes qui étaient nos prisonniers, disaient-ils plus tard, c'étaient nous qui étions les leurs, s'ils l'avaient voulu. » Les chemins étaient si mauvais qu'il fallait rompre l'ordre à chaque moment et se jeter dans les champs. Tous ceux qui voulurent se sauver réussirent. Il n'y eut pourtant à profiter de ces moyens de salut que quelques prêtres et des chouans qui ne se crurent pas liés par un serment qu'ils n'avaient pas prêté ou qui, n'étant pas soldats, se croyaient permis de ne pas tenir compte des clauses de la capitulation qui ne les concernait pas.

Mais les émigrés se regardaient comme personnellement engagés par la parole que Sombreuil avait donnée en leur nom. Pas un ne s'échappa. « Filez, filez, c'est le plus sûr » ¹, leur conseillaient les républicains, qui dans les mêmes circonstances sans doute n'auraient pas repoussé une occasion si favorable. Mais les émigrés persistèrent dans leurs rigoureux scrupules. Louis de Langle et Louis de Talhouët, passant à côté de la demeure d'une de leurs parentes, ne purent s'empêcher de remarquer combien il leur serait facile de disparaître. Mais à peine eurent-ils communiqué l'idée de fuir à leur oncle Armand de Bocozel, chevalier de Saint-Louis, qu'ils

¹ Relation de Bertaier de Grand'y.

la repoussèrent tous trois comme une félonie ¹.

Chaumereix s'était égaré dans les ténèbres: il appela à haute voix ; deux soldats s'approchèrent et le reconduisirent au détachement. Robert de Boisfossé était tombé sur le chemin de lassitude et de sommeil. Le lendemain matin, il reprit le chemin d'Auray. « A trois lieues d'ici, vous trouverez des chouans, lui disaient des paysannes ². » Il n'écoula même pas leurs indications et alla se constituer prisonnier. Ce ne furent pas des faits isolés. Plusieurs royalistes demeurés en arrière arrivaient à Auray sans escorte. Ne trouvant pas d'asile, ils se couchaient dans la rue et attendaient que les républicains vinsent les renfermer. Quelques autres, qui avaient été accueillis dans les maisons, allèrent se livrer dès que le jour fut venu.

Les écrivains royalistes n'ont pas manqué d'exalter ces faits et de les appeler héroïques. Il nous est impossible de partager cet enthousiasme. Les royalistes émigrés faisaient une chose simple et bien naturelle. Ils étaient fidèles à l'inflexible honneur qu'ils avaient gardé jusque là et qui les gardait à leur tour : et d'ailleurs qu'avaient-ils à craindre ? L'hé-

¹ La Gournerie, *les débris de Quiberon*, p. 15.

² Voir, au tome IX de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, le récit sommaire de la déplorable affaire de Quiberon, par le chevalier Berthier de Grandry.

roïsme eut consisté à tenir à la parole donnée bien que sachant que les républicains violeraient la leur. Mais avaient-ils le droit de faire à leurs vainqueurs l'injure de les croire capables d'un pareil crime... ?

Les deux colonnes de prisonniers ne suivirent pas le même trajet. La première arriva à Auray vers dix heures du soir ; la seconde s'égara et n'y parvint qu'entre minuit et une heure. Ils s'avançaient en silence dans les rues étroites de la petite ville. Bien peu d'habitants dormaient. Un grand nombre de personnes se montraient aux fenêtres avec des lumières, elles cherchaient à reconnaître leurs parents ou leurs amis dans ces figures à peine entrevues dans les ténèbres de la nuit ¹. Les prisonniers les voyaient mieux dans l'encadrement lumineux des fenêtres ou des portes; partout ils voyaient les visages baignés de larmes, partout l'expression de l'effroi et de la pitié, comme si ceux qu'on voyait passer n'étaient que des victimes sur le chemin de leur sacrifice... ²

Ce furent surtout les églises qui servirent de prisons. On enferma les royalistes dans l'église paroissiale de Saint-Gildas, dans les

¹ Les quatre cents gardes nationaux d'Auray qui avaient rejoint les chouans avaient pris part à toutes les opérations de la campagne.

² *Relation de Chaumereix.*

chapelles des Capucins, des Cordelières, dans celle de notre-Dame célèbre autrefois par son pèlerinage, à la Congrégation des hommes et à celle des femmes, au Saint-Esprit, à l'hôpital et à la prison proprement dite.

Le lendemain de leur arrivée, on fit un triage ¹. Les officiers furent séparés des soldats, sous prétexte qu'on leur devait plus d'égards et un meilleur traitement. Ce fut également le même jour qu'on enferma Sombreuil dans l'auberge du « Pavillond'en haut », sous la garde d'un chef d'escadron de gendarmerie.

Tous les prisonniers ne devaient pas rester à Auray.

Dans les derniers jours du mois de juillet, trois convois furent successivement dirigés sur Vannes. Le 27, Sombreuil partit avec quatorze compagnons. Le convoi du 29 comprenait cent prisonniers ; le troisième, du 31, en comprenait cent cinquante. Un grand nombre de chouans y furent également conduits. On avait gardé à Auray les soldats de la division de Sombreuil ; à Vannes, on rassembla les restes de la division d'Hervilly. Les chouans furent partagés entre les deux villes ².

Les royalistes étaient maintenant bien es-

¹ Relation d'Harscouët de Saint-Georges.

² Ces deux convois furent dirigés sur Vannes, en vertu d'un arrêté que Blad prit sur la demande de l'administration du district d'Auray.

cortés. Ils marchaient quatre de front, entre une double haie de soldats. Bien que l'escorte fût nombreuse, on trouvait des détachements républicains, aux endroits où l'on avait à craindre une surprise des chouans du pays.

Pendant le trajet, on acheva d'enlever aux émigrés les habits convenables qu'ils portaient ; obligés de se revêtir des haillons qu'on leur jetait, ils avaient plutôt l'air de brigands que de soldats : ce fut dans cet accoutrement qu'on les exposa aux railleries et à la dérision d'une populace révolutionnaire, à laquelle s'étaient réunis des soldats qui n'avaient pas combattu à Quiberon ¹.

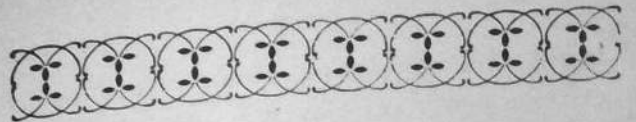
Le second convoi fut déposé dans l'église de Saint-Patern ; le troisième dans l'église du Grand séminaire, dite du Mené. La chapelle du collège sur la place, et la chapelle des Ursulines furent momentanément peuplées de détenus. — Sombreuil et ses quatorze compagnons avaient été enfermés dans une des deux tours de la Porte-Prison. — La tour du Bourreau, de l'autre côté de la Porte-Prison, et la tour du Connétable furent également remplies d'émigrés. — Ces nombreuses geôles ne suffisaient pourtant pas. La plupart des chouans campaient en plein air. On les avait parqués dans le vaste enclos des Ursulines sur le port, et dans l'enclos du couvent

¹ Relation d'Harscouët de Saint-Georges.

voisin. « Dans ce dernier se trouvait une carrière, où les malheureux s'entassaient le soir afin d'avoir moins à souffrir, après la chaleur du jour, des fraîcheurs de la nuit¹ ».

Pour suivre jusqu'au bout les débris de Quiberon, il ne nous reste que quelques pas à faire autour des prisons, où on les tient enfermés. Il nous suffira désormais de savoir à quelle époque et dans quelles conditions on mit fin à leur captivité, ou, ce qui revient au même, de quelle manière les républicains appliquèrent les clauses de la capitulation verbale de Fort-Neuf.

¹ La Gournerie, *les débris de Quiberon*, p. 130. —



TALLIEN. — LA CONVENTION (SÉANCE DU 9 THERMIDOR, AN III) — COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

C'était Tallien qui devait faire connaître à Paris les événements de Quiberon. Il quitta la presqu'île presque en même temps que les prisonniers.

Tallien est un des personnages les moins sympathiques de la Révolution. On a beau étudier sa conduite, observer ses actes, scruter ses paroles, on ne découvre en lui qu'un monstrueux égoïsme. Proconsul à Bordeaux, il y établit le règne de la terreur, comme Le Bon à Arras et Carrier à Nantes. Mais plus habile que ceux dont il imitait la froide cruauté, il sut prévoir la réaction ; il voulut échapper à la fois au châtement que méritaient ses crimes et aux pièges que lui tendaient ses adversaires politiques ; dominé par la peur, il devint le principal auteur du 9 thermidor. Il poursuivit

implacablement les plus fougueux terroristes et resta pendant deux ans l'homme le plus en vue de la Révolution. — En 1795, il était à peine âgé de vingt-six ans. Il avait un extérieur agréable, le regard doux, la physiologie bienveillante.

C'est du courage de cet homme que le sort des prisonniers allait dépendre.

S'il ne craignait pas d'exposer avec sincérité et sans la moindre réticence les faits dont il avait été le témoin, s'il osait rappeler la réalité, la solennité de la capitulation et les avantages qu'elle offrait aux deux partis, les prisonniers étaient sauvés. Sans doute les jacobins crieraient au scandale ; ils auraient beau jeu pour accuser de royalisme l'homme qui avait épousé M^{me} de Fontenay : la Convention pourrait témoigner de son mécontentement ; mais les émigrés jouiraient des avantages de la capitulation qu'ils avaient obtenue. — Si, au contraire, Tallien se souvenait avant tout des intérêts de sa réputation, s'il n'avait pas l'audace d'affronter les imputations calomnieuses de ses adversaires, s'il avait peur de revendiquer l'initiative d'une mesure juste mais quelque peu compromettante, — les émigrés étaient perdus. La capitulation existait, mais ils ne pourraient en bénéficier ; Tallien ne parlerait pas, et il était sur d'avance du silence de Hoche et de

la complicité de Blad.

En quittant la Bretagne, il paraissait bien décidé à faire prévaloir les idées de justice et de modération. Mais à mesure qu'il s'éloignait du théâtre des événements, son courage diminuait. Rouget de Lisle qui l'accompagnait nous a révélé les sentiments qui l'animaient pendant le voyage et les préoccupations qui l'assiégeaient. La nuit, soit en voiture, soit dans la chambre d'auberge où l'on descendait, Tallien se réveillait parfois en sursaut et demandait à son compagnon de route par quels moyens il arriverait à sauver les royalistes.

Son discours se divisait en deux parties, dans la première, il ferait un tableau brillant de l'affaire de Quiberon, il montrerait l'humiliation des émigrés, la bravoure des soldats républicains, l'héroïsme de Hoche, et les résultats de la victoire ; après avoir porté au plus haut point l'enthousiasme de l'assemblée, en flattant son patriotisme, dans la deuxième partie, il demandait au nom de l'humanité, de la victoire, du général, et de son armée, « l'amnistie entière pour les insurgés, et que la vie ne fût accordée aux émigrés que sous la condition irrévocable du bannissement. »

Mais peu à peu l'image des prisonniers et

le souvenir des évènements perdaient de leur netteté, s'évanouissaient et faisaient place au spectre terrible et menaçant de la Convention. Il se rappelait aussi les appréhensions dont sa femme lui avait fait part avant son départ de Paris et même depuis. Il arrivait à craindre comme elle que la mission qu'on lui avait donnée dans les départements ne fût un piège habile, et que les ennemis n'eussent l'intention de lui reprocher soit de renouveler le terrorisme, s'il sévissait contre les victimes, soit de tomber dans la modération, accusation bien plus redoutable encore. Chaque jour, chaque heure voyait augmenter son irrésolution ¹.

Rouget de Lisle l'accompagna chez lui. Ils trouvèrent Madame Tallien dans des sentiments qui n'étaient pas de nature à favoriser des dispositions courageuses chez son mari. Lanjuinais venait de la quitter. Le député breton s'intéressait beaucoup aux évènements du Morbihan, et il faisait de fréquentes visites à Madame Tallien, soit pour apprendre d'elle les nouvelles qu'elle avait reçues directement, soit pour lui faire savoir celles qu'on avait communiquées à l'assemblée. Il ne lui avait pas caché que depuis son départ Tallien était exposé aux accusations les

¹ *Souvenirs historiques de Quiberon*, publiés par Rouget de Lisle, dans les *Mémoires de tous*.

plus terribles, et que le gouvernement recevait chaque jour contre lui les dénonciations les plus redoutables; les royalistes disaient dans toute l'Europe qu'il était vendu à leur cause, et que l'évènement de Quiberon le prouverait encore mieux que le 9 thermidor. Ses adversaires exploitaient habilement tous ces bruits mensongers ¹.

Bien que Rouget de Lisle n'y fasse pas la plus petite allusion dans son récit, Lanjuinais et par conséquent Madame Tallien n'ignoraient pas les dépêches que les conventionnels Topsent et Corbeil avaient déjà envoyées à Paris, de Lorient et de Brest. L'un, en parlant des émigrés demandait qu'on envoyât « sans délai ces messieurs faire leur paradis dans l'éternité »; l'autre trouvait qu'« il serait trop long de se servir du rasoir national » et exigeait « que la fusillade en fit raison ». Le directoire du Morbihan avait dû lui aussi écrire au « Comité de salut public » pour demander des mesures de rigueur, du moins à en juger par les arrêtés qu'il prenait. ²

Madame Tallien était encore émue des révélations que Lanjuinais venait de lui faire, lorsque son mari arriva. « Pendant qu'il parlait, dit Rouget de Lisle, Tallien me re-

¹ Ibidem.

² Alfred Nettement, *Quiberon*, p. 225, 226.

gardait fixement et je lus dans ses yeux que je ne devais plus compter sur son intervention en faveur des prisonniers ».

Rouget de Lisle ne croyait pourtant pas avoir de preuve absolument certaine des changements survenus dans l'esprit de Tallien il fut, ce soir là, obligé de se retirer, sans avoir pu l'entretenir seul à seul. Mais le lendemain, il courut chez lui de bonne heure. Il ne le trouva pas. Il alla le rejoindre à la Convention.¹

Quand on lit l'histoire de la Convention après le 9 thermidor, on est étonné, choqué même de la contradiction qui la remplit toute entière: jamais on ne travailla autant à mettre les actes en opposition avec les discours.

Cette assemblée était placée entre deux partis qu'elle combattait avec un égal acharnement, le parti de ceux qu'elle appelait les jacobins, et le parti de ceux qu'elle nommait des royalistes ou des modérés. Elle avait la prétention de se tenir à égale distance entre les excès de ces deux sortes d'adversaires, les rigueurs tyranniques des uns, les concessions compromettantes des autres. Cette position n'était pas possible. La Convention devait pencher d'un côté ou de l'autre.

¹ Rouget de Lisle, *Souvenirs historiques de Quiberon*.

En réalité, le 9 thermidor ne réagit que contre certaines individualités et certains procédés. Ce coup d'état ne changea rien aux principes, qui demeurèrent inflexibles. Il y a des héritages et des traditions qu'on ne répudie pas. Fatalement elle suivait la pente, où elle s'était placée dès le début et qu'elle avait déjà descendue volontairement. De là le maintien des lois votées pendant la terreur, de là des mesures aussi rigoureuses et des arrêts aussi cruels que ceux qui avaient précédé...

Et pourtant jamais assemblée politique n'entendit prononcer si souvent les mots d'humanité, de justice, de clémence. On mettait dans un des plateaux de la balance les actes, et dans l'autre les paroles. On s'imaginait maintenir ainsi l'équilibre. Hélas! l'histoire a trouvé que le premier plateau était bien lourd et l'autre bien léger.

C'est dans la Convention que Faure parlait ainsi: « Se pourrait-il que la *Montagne*, dont nous ne rappellerons l'insolente domination qu'avec douleur, qu'avec effroi, s'agitant encore crût reprendre son influence funeste et sa meurtrière domination? Ses membres croient-ils pouvoir encore d'un geste répandre sur la république entière la désolation et la mort...? Non, nous le jurons par le 9 thermidor, nous le jurons par la liberté, nous ré-

pandrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang, avant que le règne de la terreur soit rétabli sur cet empire trop longtemps désolé¹ ». ... Siéyès, dans son rapport sur l'établissement d'un jury constitutionnaire, disait : « Quel esprit juste, quel cœur sensible n'a pas regretté vivement le droit de faire grâce, aboli parmi nous, parce qu'on l'a confondu avec l'idée d'une prérogative royale² ? ». « Puisse cette fête de la liberté, s'écriait à son tour Daunou, être le prélude de la concorde de tous les Français. Que les flambeaux de la vengeance viennent s'y éteindre, et que l'impartiale et douce équité, poursuivant le crime et pardonnant à l'erreur, enchaîne à jamais les passions farouches que l'on voit mugir autour d'elle. La première pierre de l'autel de la clémence doit être posée par nous, ce n'est pas seulement le serment d'être justes, c'est encore celui d'être humains et frères que nous devons prononcer³ ». Baudin, flétrissant la tyrannie du gouvernement de Robespierre, ajoutait : « Longtemps nous avons mis en affiche à la porte de nos maisons la fraternité qui n'était alors que celle de Caïn et d'Abel⁴ ». Il n'y avait pas d'orateur qui ne se crut obligé

¹ Séance du 13 thermidor, an III.

² Séance du 22 thermidor, an III.

³ Séance du 23 thermidor, an III.

⁴ Séance du 1 fructidor, an III.

de semer ces mots dans ses discours. Jamais peut-être on ne les prodigua autant que dans la séance où Tallien devait parler des émigrés de Quiberon.

L'Assemblée s'est réunie tôt. Il n'est que dix heures. Tous les représentants sont en costume. Un public immense remplit les tribunes. C'en est moins une réunion politique qu'une véritable fête nationale¹.

On est au 9 thermidor 1795 ; on doit célébrer l'anniversaire de la chute de Robespierre et de la fin de la terreur. De plus on a entendu vaguement parler d'une victoire remportée sur les émigrés par la république ; Tallien, le héros du 9 thermidor serait arrivé de l'Ouest avec cette heureuse nouvelle.

Au début de la séance Larevellière-Lépeaux fait observer qu'il sera beau « d'unir dans le même jour le chant de la justice et de l'humanité au chant glorieux de la victoire ».

Courtois lit d'abord sur le 8, le 9 et le 10 thermidor de l'année précédente un discours où la gazette nationale admire « l'érudition, la touche mâle et fleurie » de l'orateur. Pour nous ce n'est qu'une pauvre déclamation remplie de plates injures et suant encore la peur².

¹ Voir le compte rendu de la séance du 9 thermidor dans la *Gazette ou le Moniteur universel*, qui se publiait à l'époque même.

² Cette appréciation est d'Albert Duruy. *Revue des Deux Mondes*, 15 Juin 1884.

L'Institut national de musique chante ensuite l'hymne du 9 thermidor, sur un air de Méhul. Les strophes de Marie-Joseph Chénier ne sont pas d'une très haute inspiration. Nous ne les citons que pour faire voir quels sentiments applaudissaient volontiers les conventionnels.

Salut, Neuf thermidor, jour de la délivrance :
Tu vins purifier un sol ensanglanté :
Pour la seconde fois, tu fis luire à la France
Les rayons de la liberté.

.....
.....

Renverse, ô liberté ! cet autel homicide,
Où l'horrible anarchie, un poignard à la main,
Comme autrefois Diane aux moutons de la Tauride
S'apaisait par du sang humain.

Vous que chante en pleurant l'amitié solitaire,
Femmes, guerriers, vieillards, beautés, talents, vertus,
Vous ne reviendrez pas consoler sur la terre
Vos parents qui vous ont perdus.

Où, pour la République un nouveau jour commence ;
Nous verrons, à la voix de vos mines proscrits,
L'humanité dressant l'autel de la Clémence
Sur vos respectables débris.

Première déité, des lois source immortelle,
Toi qu'on adorait même avant la liberté,

Toi, mère des vertus, véritable Cybèle
Touchante et sainte Humanité,

Unis des intérêts qui paraissent contraires ;
Un cœur qui sait haïr est toujours criminel.
Au festin de l'oubli vient rassembler des frères.

.....
.....

Ces chants sont souvent interrompus par les plus vifs applaudissements. Puis, après quelques paroles de Grégoire, la musique exécute le pas de charge. « Il est une heure : soudain un grand silence, interrompu presque aussitôt par un tonnerre d'applaudissements. Tallien entre, encore tout couvert d'une savante poussière, et monte aussitôt à la tribune ¹. »

« Représentants du peuple, j'accours des rives de l'Océan joindre un nouveau chant de triomphe aux hymnes triomphaux qui doivent célébrer cette grande solennité.

Je te salue, époque auguste où le peuple écrasa la tyrannie décenvirale ! Heureux ! trois fois heureux anniversaire où les défenseurs de la patrie ont terrassé la coalition de l'étranger et des parricides ! je te salue. »

Après ce début pompeux, Tallien entre dans son sujet.

Son discours contient deux parties, assez

¹ Albert Duruy. *Une page de la vie de Hoche.*

faciles à distinguer, bien qu'il les ait, semblait-il, entremêlées à dessein : Rouget de Lisle, qui l'écoutait, dut reconnaître celle où il parlait des opérations militaires les plus importantes. Ce compte rendu fut, croit-on, rédigé par Hoche lui-même. Il raconte avec une très grande netteté le combat du 16, la prise du fort Penthièvre et de la presqu'île. Mais Tallien se garde bien de parler de la capitulation. Ceux de ses ennemis, qui épièrent ses paroles, afin de pouvoir l'accuser de modérantisme, en seront pour leurs frais de curiosité vaine et vaine.

L'autre partie de son discours, loin de faire appel aux idées de clémence et de générosité, semble avoir pour but de provoquer la haine et la violence. Tallien prodigue aux émigrés les qualifications les plus odieuses et destinées à raviver la colère de l'assemblée : il les appelle modernes paladins, brigands, rebelles, traites, parricides, vils stipendiés de Pitt...etc. Il prétend qu'ils sont les auteurs de tous les désastres et de tous les forfaits contre lesquels la France lutte depuis cinq ans. Il rappelle à plusieurs reprises les lois de proscription votées contre eux. « des flots de la mer ont rejeté sous le glaive de la loi le vil amas de complices des anglais. Pour eux point de grâce possible : en vain les royalistes nous envoient-ils plusieurs parlementaires pour obtenir quel-

ques conditions. Quelle relation pouvait-il exister entre nous et les rebelles ? » Il soutient que le vœu de l'armée est qu'on applique aux émigrés les lois de la Convention : « il existe des lois contre les traitres, nous disaient ces braves soldats ; nous demandons qu'elles soient exécutées ». Il ne lui suffit pas d'humilier les vaincus et de les déclarer indignes de pitié, il emploie contre eux l'arme de la calomnie : « Je tiens à la main l'un des poignards ¹ dont tous ces chevaliers étaient armés, qu'ils destinaient à percer le sein des patriotes et dont ils n'ont pas fait usage pour eux-mêmes parcequ'ils connaissaient le venin que cette arme recélait. (Tallien présente ce poignard). Il faut apprendre à toutes nations qu'un animal en ayant été frappé, il a été vérifié que la blessure en était empoisonnée ».

Ces plates injures, ces grossiers mensonges étaient distribués çà et là dans la trame du discours et assez habilement opposés à la bravoure, à l'habileté, à la générosité, au pa-

² Le poignard joue un grand rôle dans l'art oratoire de Tallien. Cette arme semble faire partie de son éloquence. Ses deux grands succès de tribune ont été celui du 9 thermidor an II, et celui du 9 thermidor an III. La première fois, comme la seconde, il brandissait un poignard (voir le 6^e volume de *l'Histoire de la Révolution* par Thiers, p. 446 et 449). « J'ai vu se former, s'écriait-il au début de son discours, l'armée du nouveau Cromwell, j'ai frémi pour la patrie, et je me suis armé d'un poignard pour lui percer le sein, si la Convention n'avait pas le courage de le décréter d'accusation ». En achevant ces mots, Tallien montre son poignard, et l'assemblée le couvre d'applaudissements.

triotisme des soldats républicains.

Le rapport fut souvent interrompu par de bruyantes acclamations et suivi de cris de joie mêlés d'imprécations contre les royalistes. Tallien obtint ce qu'il avait souhaité. Les prisonniers étaient sacrifiés, il est vrai, on leur retirait le bénéfice de la capitulation qu'ils avaient obtenue, pour les livrer aux rigueurs d'une loi sanguinaire ; mais l'homme du 9 thermidor échappait aux dangers qui le menaçaient : le discours violent qu'il venait de prononcer coupait court à toutes les rumeurs qui le représentaient comme favorable au modérantisme et allié aux émigrés. Il procurait même un nouveau triomphe à son auteur. L'homme qui s'était attaqué à Robespierre, prouvait un après, jour pour jour, qu'il n'avait pas agi dans l'intérêt des adversaires des jacobins et qu'il savait avec une égale énergie frapper sur tous les ennemis de la Convention.

Tallien disait à la fin de son rapport : « Justice sera faite par la commission militaire ; elle est actuellement en activité, et s'occupe de l'application de la loi ». Il ne savait pas sans doute si bien dire : au moment où il descendait de la tribune et où l'institut national de musique jouait le *Ça-ira*, Sombreuil, Mgr de Hercé et quelques autres émigrés comparaissaient devant la commis-

sion militaire d'Auray, ils étaient condamnés, et le soir même conduits à Vannes, où ils devaient mourir. A partir de ce jour les tribunaux institués par Blad et Lemoine se mirent à fonctionner avec une activité remarquable.

Cependant des idées de clémence et de pardon n'avaient pas tardé à circuler dans Paris et à pénétrer jusque dans la Convention. Ces rumeurs étaient-elles un écho affaibli et dénaturé de la capitulation du Fort-Neuf, ou l'opinion timidement hasardée de quelques républicains plus amis de la justice que de la légalité, — on ne sait. Toujours est-il que ces idées ne purent prévaloir.

Le 19 thermidor, la séance fut assez orageuse. On y discutait la question de savoir par quel tribunal il fallait faire juger certaines catégories de détenus. Louvet prononça à cette occasion un discours plus violent, plus haineux que celui de Tallien. « Quelle serait donc cette opinion prétendue publique qui d'une part demande à grands cris le châ-timent de tout ce qu'elle appelle indistinctement terroristes, et de l'autre côté, ose déjà faire entendre le mot de clémence en faveur d'indignes français que l'Angleterre a vomis sur nos côtes et qui ne rentreraient dans leur patrie que pour l'assassiner (*applaudissements*). C'est une opinion factice, celle des

meneurs de quelques coteries et j'ajoute de quelques sections. L'opinion publique se forme du vœu de la majorité des français. Vous devez respecter celle-là sans doute, et surtout il vous appartient de la diriger. Celle-là vous crie de ne point épargner les hommes de sang de toutes les espèces ! C'étaient des hommes de sang, ceux qui sous le règne de Robespierre, envoyaient l'innocence à l'échafaud ; mais ne sont-ce pas des hommes de sang aussi, ces affreux chouans qui dans les départements de l'Ouest, ayant surpris quelques défenseurs de la patrie, leur ont arraché les yeux avec des tire-bourres ? Ne sont-ce pas des hommes de sang, ces émigrés qui sont descendus sur notre territoire pour s'allier avec les chouans... Représentants, dussé-je être appelé terroriste, je dirai que nulle composition n'est possible avec ces émigrés ; qu'il n'y a pour eux que la mort ». (*on applaudit*).¹

Il fallait donc renoncer à toute espérance d'amnistie.

Cependant il y eut toute une catégorie d'émigrés qui purent croire longtemps qu'on leur ferait grâce. Le 29 juillet, sur les instances de Madame de Bocozel et de Mademoiselle de Talhouët, Blad pris un arrêté de sursis en

¹ Séance du 19 thermidor, an III.

faveur des prisonniers qui n'avaient pas seize ans au moment de l'émigration. La loi n'était pas faite contre eux : un mineur est toujours censé agir sous l'influence de l'autorité paternelle. On attendit jusqu'au 24 août la décision du gouvernement. Le comité de salut public fut implacable. Il cassa l'arrêté de Blad, et rappela sèchement son successeur Mathieu à la rigoureuse application de la loi. « Notre collègue Blad avait cru devoir, entre autres objets, ordonner qu'il serait sursis au jugement des prisonniers émigrés avant l'âge de seize ans... Nous t'invitons à ordonner au général de la division Lemoine, commandant à Quiberon, de faire mettre en jugement les émigrés pris les armes à la main, qui étaient sortis de France avant seize ans ». — Signé : Merlin, Le Tourneur, Defermon, Boissy d'Anglas, J.-B. Louvet¹.

Comment expliquer cette unanimité dans l'acharnement ?

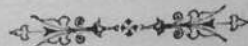
Suivant quelques historiens, les gens qui gouvernaient alors la France ne consultaient que les intérêts du pays, auxquels ils sacrifiaient tout le reste, et je ne sais quel stoïcisme politique avait fermé leur cœur à tout sentiment de justice et d'humanité. Cette explica-

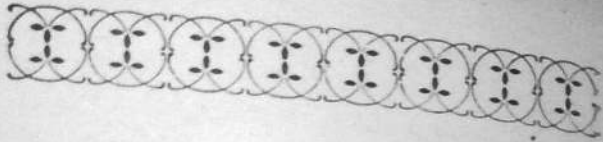
¹ Lettre du 9 août du comité de salut public au représentant Mathieu.

tion qui tend à nous représenter les hommes de la Révolution comme absolument désintéressés et en quelque sorte comme plus grands que nature ne paraît conformer aux données de l'histoire, ni à ce que nous savons du cœur humain. Un sentiment tout opposé au calme et à l'indifférence stoïques nous semble présider à toute leur conduite. C'est lui qui explique l'abandon de Tallien comme le silence de Hoche, les violences de Louvet comme les applaudissements de la Convention, les mesures du comité de salut public comme les dépêches des représentants Corbel et Topsent, comme les arrêtés du Directoire du Morbihan. A Vannes, à Lorient, à Brest, à Paris, la peur régnait, non pas la peur qui intimide et paralyse, mais la peur qui donne un simulacre de courage à ceux qu'elle envahit, tout en leur retirant la possession d'eux-mêmes, et leur inspire, en vue d'écarter les périls réels ou imaginaires, des mesures cruelles, haineuses, illogiques, sans aucune proportion avec les dangers prévus. — Les conventionnels craignaient les représailles des jacobins, qui ne leur pardonnaient pas le 9 thermidor, et celles des royalistes s'ils n'étouffaient pas complètement les espérances du parti. — Ils avaient surtout peur les uns des autres: ils vivaient dans un perpétuel qui-vive, entre l'accusation qu'ils avaient re-

poussée la veille et la dénonciation qu'ils craignaient pour le lendemain. Après avoir établi la terreur dans ce pays, ils en étaient arrivés à se terroriser eux-mêmes¹. Seules, les victimes ne tremblaient pas.

¹ Le nom de Terreur donné à cette époque « lui sied doublement. C'est le règne de la peur, de l'ignoble peur, qui fit du troupeau des lâches mené par quelques sectaires une bande d'assassins frénétiques, poussés au meurtre, en proie à la terreur qu'ils inspiraient. *Terrebunt, pavebantque:* ainsi d'un trait les a peints d'avance Tacite ». Extrait du Discours de réception de José-Maria de Heredia, à l'Académie française, 30 mai 1895. —





LE DIRECTOIRE DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN.

Ces violences, ces calomnies, ces rappels fréquents de la loi n'étaient pourtant nécessaires, ni pour obtenir, ni même pour hâter la mort des émigrés et des chouans.

Si la Convention avait, sur la proposition de Tallien, reconnu les clauses de la capitulation ; ou si, guidée par une politique plus haute, elle avait pris l'initiative d'une mesure de clémence et de pardon, — il eut été trop tard pour quelques-uns des prisonniers. Lorsque la décision de la haute assemblée fut connue en Bretagne, le sang de quelques victimes, et des plus illustres, avait déjà coulé.

Si l'on doit dévoiler le rôle joué dans cette circonstance par Tallien, la Convention et le comité du salut public qui exigèrent la rigoureuse application de la loi à tous les

détenus, il faut, pour être complet, ajouter qu'une autre assemblée, ne craignit pas de prévenir la décision des conventionnels et d'assumer la responsabilité des massacres.

Le département du Morbihan avait alors à sa tête un directoire, nous allons dire une petite convention faite à l'image de celle qui gouvernait la France en la terrorisant.¹ A Vannes, comme à Paris, c'étaient les mêmes principes, les mêmes préjugés, les mêmes passions, et, dans la circonstance qui nous occupe, une cruauté également inexcusable. Il y eut toutefois une différence entre les deux assemblées ; celle qui régnait dans le Morbihan, presque en souveraine maîtresse, montra une haine d'autant plus implacable qu'elle avait eu à trembler davantage. L'imminence tant des dangers qu'elle avait courus que des périls qu'elle redoutait dans l'avenir, ne lui permit pas d'éprouver ces accès de pitié que Louvet crut devoir combattre à la Convention nationale.

Les hommes qui se firent les ardents propagateurs des idées nouvelles en province

¹ Les membres du directoire départemental du Morbihan étaient à cette époque : Faverot (de Kerbrech), président ; Danet ; Le Février ; Le Rouhellec ; Bosquet ; Ker-viche ; Belino, — administrateurs ; Boullé, procureur syndic.

Ce fut sur les conclusions de Boullé que le directoire prit l'arrêté odieux dont nous parlons plus bas. Le procureur général syndic était en quelque sorte le guide officiel du directoire.

ne savaient sans doute sur quelle pente glissante ils se plaçaient, ni à quels excès devait les entraîner la logique irrésistible de la Révolution. Tous ne surent pas reculer à temps devant les conséquences de leurs principes. Ceux surtout qui croyaient avoir à se plaindre de l'ancien état de choses, et qui voulaient en prévenir le retour à tout prix, marchaient résolument en avant; et il leur arriva d'aller plus loin qu'ils ne l'avaient eux-mêmes souhaité...

Le directoire de Vannes avait soulevé contre lui une haine presque universelle dans le département; par ses mesures violentes, par les réquisitions forcées qu'il ordonnait, par l'espionnage savamment organisé contre les suspects, par la persécution ouvertement déclarée contre les prêtres et les catholiques qui osaient manifester leur foi, il s'était attaqué aux intérêts les plus chers, avait froissé des convictions auxquelles les Bretons attachaient autant de prix qu'à la vie elle-même. Avouons-le, pour accepter les conséquences d'une politique aussi compromettante, il fallait avoir une grande dose d'audace et même de courage. Les membres du Directoire savaient que le pouvoir qu'ils avaient établi par la violence ne pouvait être maintenu que par une violence toujours plus grande; ils ne se dissimulaient pas que le jour où leur pouvoir

éphémère leur échapperait, les représailles seraient terribles. Ils ne pouvaient ignorer que les haines que leur insupportable tyrannie avait amassées n'attendaient pour faire explosion que l'occasion favorable. Entre eux et ceux dont ils avaient provoqué l'ardente inimitié, c'était une lutte à mort...

Qu'on juge de leur effroi, lorsqu'ils surent que la flotte anglaise avait débarqué sur la côte voisine une armée d'émigrés dont ils s'exagéraient encore les forces, lorsqu'ils apprirent surtout que le feu de l'insurrection qu'ils n'avaient jamais réussi à éteindre, se propageait de nouveau, s'étendait peu à peu dans le département et gagnait jusqu'aux communes les plus rapprochées du chef-lieu.

Ils auraient pu écrire à l'administration républicaine de Nantes ce que celle-ci leur avait écrit à eux-mêmes, deux ans auparavant: « Adieu, frères. Peut-être cet adieu est-il le dernier que nous vous donnerons, dans quelques heures, peut-être il n'y aura plus chez nous de département. ¹ »

La lettre que Hoche leur adressait en ce moment et l'invitation qu'elle renfermait loin de les rassurer, ne faisait que leur montrer plus clairement l'imminence du danger.

« Le voisinage de l'armée anglaise débarquée aujourd'hui et la faiblesse des moyens

¹ Vie de Georges Cadoudal, p. 41.

pour défendre la ville de Vannes qui d'ailleurs n'est susceptible d'aucune défense, m'ont engagé à faire évacuer les munitions de guerre et de bouche renfermées dans les magasins, sur Ploërmel, point de ralliement des troupes, qui viennent à la défense de notre pays. D'après ce court exposé, j'ai l'honneur de vous représenter qu'il pourrait être infiniment dangereux pour vous de rester dans la place. Je vous invite, citoyens, à faire suivre de vos personnes la marche de la garnison, dans le cas où elle effectuerait une retraite, ce à quoi elle sera contrainte, si l'ennemi se présente en force. ¹ »

Le message, ou, comme l'appelle le directoire, *la fatale déclaration* du général Hoche arriva à Vannes à six heures du soir. Immédiatement les directeurs prennent un arrêté dont les considérants dissimulent mal la peur à laquelle ils sont en proie. Ils ne veulent pas *mettre en doute* les raisons invoquées par Hoche ; ils comprennent que l'intérêt public commande à l'administration de pourvoir à la sûreté des dépôts précieux qui sont confiés à toutes les administrations et à tous les tribunaux, et ils arrêtent que les registres, titres, et papiers de l'administration seront évacués sur Ploërmel. Le directoire déclare en outre « que son poste étant là où il peut

¹ Archives du Morbihan, correspondance 1795. —

remplir les fonctions qui lui sont confiées, les membres qui le composent ainsi que les fonctionnaires attachés à l'administration ou qui doivent exercer auprès d'elle, se replieront sur Ploërmel avec la garnison, si elle est forcée d'évacuer ¹. »

Les administrateurs n'eurent pas à quitter Vannes. On sait pourquoi. Mais pendant quelques jours, ils vécurent dans des inquiétudes mortelles. Même, après le mouvement offensif de Hoche, ils demeurèrent partagés entre l'espérance et la crainte. Jusqu'au 22 Messidor, c'est-à-dire pendant 13 longs jours, ils se tinrent toujours prêts à partir. Ils ne furent complètement rassurés que lorsque l'armée royaliste fut bloquée à Quiberon et l'armée républicaine solidement retranchée à Sainte-Barbe. Il était naturel qu'ils ne fussent pas disposés à pardonner vite à un ennemi qui les contraignait à prendre une attitude aussi humiliante ; et si l'armée de Hoche était victorieuse, on devait comprendre qu'ils ne négligeraient de prendre aucune mesure, si cruelle qu'elle fût, pour éviter le retour des ardeurs qu'ils venaient de traverser.

Le 22 Messidor, le directoire reçut de Champeaux, adjudant général, chef de l'état-major, une lettre ainsi conçue : « le général

¹ Kerviller. *Recherches et notices sur quelques députés bretons.*

en chef me charge, citoyens administrateurs, de vous prévenir que le danger est passé et que vous pouvez en conséquence débarrasser vos papiers ». Il arrête alors seulement que « les corps administratifs et judiciaires, les caissiers et payeurs publics dont les opérations avaient été momentanément suspendues, étaient appelés à reprendre sur le champ l'exercice de leurs fonctions ».¹

Il suivait avec beaucoup d'intérêt les opérations des deux armées et pour relever le courage des républicains des différentes localités du département, se hâtait d'annoncer les progrès de Hoche aux districts et aux municipalités. Quand il apprit la prise de la presqu'île de Quiberon et l'anéantissement de l'armée royaliste, il poussa un véritable cri de triomphe. On allait enfin pouvoir frapper un grand coup : il suffirait d'appliquer la loi pour enlever à la Chouannerie morbihannaise ses chefs et ses soldats les plus valeureux, et pour faire tomber toutes les têtes des émigrés dont la descente sur le territoire avait fait courir de si grands dangers aux représentants de la nation. Blad et Tallien avaient traversé Vannes pour se rendre à l'armée de Hoche. On connaissait leurs sentiments. On pouvait compter qu'ils tireraient de la vic-

¹ Archives du Morbihan, Correspondance du Directoire n° 795.

toire toutes les conséquences qu'exigeaient le salut de la république et les décrets de la Convention.

Quel ne fut pas bientôt l'étonnement du directoire !

Le lendemain même de la capitulation du Fort-Neuf, Blad avait bien pris un arrêté pour établir une commission militaire. Mais il était bien entendu entre les deux représentants du peuple que cette commission ne serait convoquée, s'il y avait lieu, que lorsque Tallien aurait fait son rapport à la Convention.² Ils espéraient échapper ainsi au reproche que pouvaient leur faire les républicains de ne pas exécuter la loi martiale, et à l'accusation que les royalistes auraient pu diriger contre eux d'avoir violé leur solennelle promesse.

Quatre jours se passèrent : aucune commission militaire n'avait commencé à fonctionner. L'arrêté de Blad restait lettre morte. Le directoire s'émut de ces lenteurs.

Il s'émut encore davantage de la conduite — étrange, suivant lui, — qu'on tenait vis à vis des prisonniers, et des bruits qu'on avait mis en circulation : l'armée était, disait-on, très disposée à faire grâce, et l'opinion publique elle-même se montrait favorable aux idées

² Kerviller, ouvrage déjà cité. — Nettement, *Quiberon*, p. 239.

de clémence.

Les administrateurs se rappelèrent l'affolement des jours précédents. Si on accordait la vie aux émigrés et aux chouans, si surtout on les mettait en liberté, leur propre sécurité ne serait-elle pas de nouveau compromise ? Qu'allaient-ils devenir eux-mêmes, qu'allait devenir la république, si la loi fléchissait en faveur de leurs plus mortels ennemis ?

Le directoire résolut d'intervenir et rappela courageusement chacun au sentiment du devoir.

Le 7 thermidor, il écrivait à Blad une lettre où perçait son mécontentement : « nous vous remettons ci-joint, citoyen représentant, expédition d'un arrêté que nous avons pris ce jour relativement aux prisonniers faits à Quiberon. Les motifs qui y sont développés, vous les jugerez. Le principal est la fermentation qui se manifestait dans l'armée et parmi les patriotes. La conduite qu'on tient vis à vis des prisonniers est loin d'être dans vos principes, d'après ce que vous nous avez dit vous-même ; et nous sommes persuadés que vous ne verrez dans cet acte qu'une preuve de notre entier dévouement à faire exécuter la loi ».¹

Cet arrêté dont parle le directoire était adressé à l'état-major de la 5^e division de l'ar-

¹ Archives de la préfecture de Vannes, Correspondance 1795.

mée des côtes de Brest, aux chefs et aux commandants de la force armée, à la municipalité et au district d'Auray.¹

Les directeurs commencent par déplorer que les détenus ne soient pas soumis à une surveillance aussi exacte que la sureté publique l'exige, et qu'on n'ait pas encore séparé les prisonniers républicains des prisonniers royalistes. Ils font remarquer en outre que les émigrés ont fait répandre le bruit que le général en chef leur a accordé la vie sauve à Quiberon. « On a de l'audace, ajoutent-ils, d'attribuer ces insidieux propos à quelques militaires dont on voudrait par là flétrir la gloire... on tente de corrompre l'opinion publique, et de préparer le peuple à réclamer une coupable indulgence en faveur des assassins de la patrie... »

Ils énumèrent complaisamment tous les crimes dont les émigrés et leurs complices se sont rendus coupables, et les très nombreuses lois qui les punissent...

Le directoire rappelle ensuite que la surveillance générale lui est assignée sur tout ce qui peut intéresser l'ordre, la tranquillité pu-

¹ Ce document a été reproduit par Du Chatellier lui-même. On le trouve dans le cinquième volume de son histoire, en appendice. — Cette pièce est trop importante et elle jette une trop vive lumière sur les questions que nous avons déjà étudiées pour que nous ne la mettions pas tout entière sous les yeux du lecteur. On la trouvera à la fin du volume.

blique et l'exécution des lois dans son ressort.....

En conséquence, il «requiert l'état-major de la 5^e division de l'armée des côtes de Brest de faire exécuter la loi, sous sa responsabilité, et immédiatement, si fait ne l'a déjà été, et de nommer une commission militaire, qui sera chargée de juger les émigrés et leurs complices.....»

On sait quelle était la puissance des directoires départementaux. Les généraux et les représentants du peuple eux-mêmes, quelque étendu que fût leur pouvoir, avaient souvent appris, à leurs dépens, combien il était dangereux de résister à leurs volontés.

Le directoire de Vannes ne parla en vain. Blad qu'on accusait d'avoir laissé son arrêté sans exécution pendant quatre jours, et à qui on faisait comprendre qu'il y avait quelque contradiction entre ses déclarations précédentes et sa négligence à punir, se crut obligé de montrer du zèle. Sa volonté fléchit devant les passions du directoire du Morbihan, comme celle de Tallien devant les passions de la Convention.

Une commission militaire fut nommée à Auray. Dès le 9 thermidor au matin, au moment même où s'ouvrait la séance de la Convention que nous avons décrite, elle appelait à sa barre Mgr de Hercé, Sombreuil et quinze

autres émigrés.

Nous verrons qu'elle éprouva quelques scrupules à prononcer les condamnations qu'on exigeait d'elle, qu'elle hésita, pour employer l'expression de Blad, à remplir son mandat, et qu'elle fut cassée. Elle fut immédiatement remplacée par une autre qui fonctionna le jour même. Les officiers ne se montraient pas très jaloux d'en faire partie. Le général Lemoine les força le pistolet au poing, à y entrer. Elle se montra plus complaisante que la première. D'autres cours martiales furent constituées, et dès lors, le directoire n'eut pas à se plaindre, les condamnations se succédèrent régulièrement, avec une très grande rapidité.

Il n'était pourtant pas entièrement satisfait. Il ne lui suffisait pas que les prisonniers fussent condamnés à la peine capitale. Il fallait de plus entourer leur mort des circonstances les plus propres à terroriser ceux qui seraient tentés de les imiter et faire le choix le plus intelligent du jour et du lieu de leur supplice. La lettre suivante que nous avons relevée dans la correspondance du directoire du Morbihan, nous révèle, avec les motifs qui le rendaient si cruel, le souci qu'il prenait des moindres détails pour atteindre son but. Elle fera aussi comprendre pourquoi les prisonniers n'étaient pas toujours exécutés

dans la localité même où on les jugeait.

Cette lettre est datée du 8 thermidor. A cette époque, aucun prisonnier n'avait encore été transporté à Vannes.

Elle est adressée aux représentants du peuple Blad et Tallien.

« Le triomphe des armes de la république vient de mettre sous la glaive de la loi une multitude de nos plus cruels ennemis. Leur grand nombre empêchera sans doute de leur infliger dans l'intérieur la peine due à leur forfait, et c'est peut-être d'ailleurs en présence de l'armée, en face du lieu qu'ils avaient rendu le foyer de leur nouveau crime qu'ils doivent les expier. Mais nous avons pensé que, sans contrarier cette mesure générale, si, comme nous croyons, c'est celle qu'on adopte, il serait possible de concilier avec elle une mesure partielle qui rendrait plus efficace un exemple dont notre département a malheureusement le plus grand besoin. Cette mesure serait de détacher quelques uns des plus grands coupables et ceux qui ont marqué davantage parmi nos féroces ennemis, pour les faire exécuter dans le chef-lieu du département. L'on pouvait même y joindre ceux des lâches déserteurs de Vannes qui avaient abandonné cette commune pour se joindre aux assassins de l'intérieur, et qui se sont réunis ensuite aux

émigrés dans Quiberon, ceux qui étaient dans ce département chefs ou membres du conseil des chouans, ou qui avaient organisé la révolte, enfin les ci-devant nobles qui habitaient les environs de cette commune avant leur émigration. Cette demande de notre part est fondée sur des considérations politiques qui nous paraissent très importantes. L'esprit de parti a tellement égaré les imaginations que plusieurs personnes doutent ou feignent de douter de la prise de Quiberon, ou qu'elles annoncent du moins qu'on craindrait de faire aux rebelles qui ont été pris l'application de la loi. Ces suggestions, qui se répandent jusque dans cette commune même, seront à plus forte raison répandues dans les campagnes pour perpétuer leur égarement. Elles sauraient au contraire que le règne inflexible de la loi est enfin arrivé, si le supplice de quelques-uns de leurs séducteurs obtenait la plus grande publicité, et avait lieu, par exemple, *après demain*, qui est un jour de marché dans cette commune. Si vous jugez que notre demande mérite quelque considération, nous vous observons qu'elle pourrait être également applicable au district et à la commune d'Auray, où se trouve en ce moment la masse des prisonniers, et, qu'on pourrait faire exécuter dans cette commune quelques uns de ces déserteurs, ou des ci-devant nobles émi-

grés de ce district, s'il s'en trouve parmi les coupables !. »

Le 9 thermidor, le lendemain même du jour où cette lettre fut écrite, Mgr de Hercé et les émigrés qui avaient été condamnés en même temps que lui furent dirigés sur Vannes. Le 10, on les fusillait sur la Garenne. Le général Lemoine écrit lui-même qu'on exécuta ces prisonniers à Vannes pour se conformer aux désirs des administrateurs.

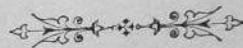
Quelque temps après le directoire intervint encore, soit pour rappeler des formalités qu'on négligeait de remplir, soit plutôt pour hâter l'exécution des jugements où il croyait voir trop de lenteur. Il écrivit au chef de l'état-major de la 9^e division à Vannes : « les jugements militaires devant être exécutés dans les vingt quatre heures, doivent être lus publiquement au lieu de l'exécution. Nous pensons que cette formalité pourrait être remplie pendant que les condamnés seront conduits au supplice, afin que leur exécution ne soit pas retardée.. »²

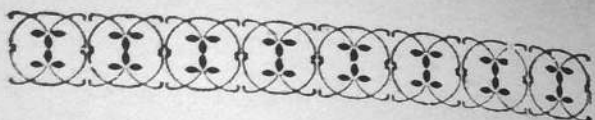
Le directoire insistait donc pour que l'on frappât fort et que l'on frappât vite. S'il n'était pas intervenu, le sang aurait-il coulé avec moins d'abondance ? Il serait téméraire de l'affirmer. La Convention de Paris n'était pas

1. *Correspondance du Directoire 1795.*

2. *Ibidem.*

disposée à faire grâce. Elle n'aurait consenti à épargner les prisonniers que si le directoire l'avait formellement demandé. Nous venons de voir qu'il ne songeait pas à faire cette démarche, qu'il poussa au contraire les soldats et les représentants du peuple dans la voie des violences, et qu'il voulut donner lui-même le signal des massacres.





IV

LES COMMISSIONS MILITAIRES

Pour juger les prisonniers, on nomma plusieurs commissions militaires. A Quiberon il y en avait trois : l'une siégeait au presbytère même, l'autre au quartier général de Saint-Pierre, tantôt à Port d'Orange, tantôt à Kerdavid ; la troisième au village de Kerraud.

Des deux tribunaux d'Auray, le premier tenait ses séances dans une grande salle au-dessus des halles, le second dans la chapelle de congrégation des femmes, rue du lait.

Les commissions de Vannes jugeaient, l'une au-dessus de la Halle, dans l'ancienne salle des Etats, en face de la cathédrale, l'autre à l'hôtel de Penvern, près de l'hôtel de Gouvello, sur les Douves.¹

La composition des commissions militaires

¹ Il y eut bien aussi une commission militaire au Port-Louis, et une autre à Hennebont. Mais elles ne fonctionnèrent ni longtemps, ni régulièrement.

était invariablement la même. Chacune d'elles comprenait un lieutenant-colonel ou un chef de bataillon qui présidait, un capitaine, un lieutenant, un sergent, un soldat et deux greffiers, l'un militaire et l'autre civil.

Ce qu'on demandait à ces tribunaux d'exception, c'étaient des condamnations et non des jugements. La première commission d'Auray qui avait commencé à siéger le 27 juillet, avait demandé à Blad ce qu'il fallait penser de la capitulation invoquée par les prisonniers. « Elle chancelait, écrivait Blad au comité de salut public, elle hésitait à remplir avec fermeté la tâche qu'elle a acceptée, et risquait par des délais hors de saison, de compromettre la tranquillité de ce pays, dont le plus grand nombre des habitants n'est que trop disposé à une insurrection en faveur des ennemis qui sont détenus à Auray. En conséquence nous avons cru devoir supprimer cette commission et en nommer une autre qui fût à la hauteur de ses fonctions et qui mit dans ses opérations la célérité qu'exigent les circonstances et la notoriété du délit. Le comité sentira la nécessité de cette mesure, lorsqu'il réfléchira que les côtes sont menacées par la flotte anglaise, que les chouans continuent leur brigandage à l'intérieur, enfin que le plus léger incident peut délivrer les pri-

sonniers et en inonder ce pays ». ¹ Une des commissions que le général Lemoine nomma à Vannes le 1^{er} août montra le même courage que celle d'Auray. Son président, le chef de bataillon Douillard écrivait au général Lemoine : « citoyen général, j'aime bien la république ; je déteste les ex-nobles et les chouans : je les combattrai jusqu'à la mort : mais sur le champ de bataille, j'ai voulu les épargner ; j'ai prononcé avec tous mes camarades les mots de la capitulation honorable. La république ne croit pas devoir reconnaître le vœu de ses soldats. Je ne peux plus juger ceux que j'ai absous le sabre à la main ² ».

Celles qui furent maintenues ou instituées ensuite ne manifestèrent pas les mêmes hésitations. ³ Elles appliquèrent rigoureusement la loi suivant la procédure des cours martiales alors en usage. Les jugements étaient rendus sans la moindre garantie de justice. L'accusé ne pouvait produire de témoins, parce qu'on passait directement et sans avertissement de la prison au tribunal ; les juges n'ad-

¹ *Archives de la Guerre* (28 Juillet 1795).

² *Les débris de Quiberon*, par La Gournerie, p. 13 ; *Quiberon*, par Nettement, p. 268.

³ « Choisis *ad hoc* par le général qui avait pris la direction suprême après le départ de Hoche et de Tallien, ainsi que les bataillons qui avaient pris la place de nos adversaires de Quiberon, les uns et les autres étaient à la hauteur de leur mission ». *Relation d'Harscouët de Saint-Georges*.

mettaient ni débats, ni défense ; ils se bornaient à constater la réalité d'un fait regardé d'avance comme un délit ¹ ; pour les émigrés en particulier, les lois n'admettaient même aucune circonstance atténuante ; il n'y avait pas de révision possible ; l'arrêt portait formellement que les condamnés devaient être exécutés dans les vingt-quatre heures. On était très souvent condamné sans le savoir, et l'on apprenait l'arrêt de mort aux victimes que lorsqu'elles étaient déjà sur le chemin du supplice. La commission de Quiberon était encore plus expéditive : elle condamnait sans les entendre les royalistes malades ou blessés qui ne pouvaient se rendre à sa barre. ²

Parfois cependant, les membres d'une commission militaire arrivaient à éluder une loi dont ils condamnaient la rigueur et reconnaissaient l'injustice. « Un jour, raconte un des prisonniers, un jeune officier républicain se présenta devant nous : — Hier, votre juge, Messieurs, nous dit-il, et aujourd'hui, votre camarade de prison — nous le priames de s'expliquer. Lorsqu'on m'a choisi pour être membre de la commission militaire nommée pour vous envoyer tous à la mort, j'ai pris la résolution d'en sauver le plus que je pourrais :

¹ Un témoignage non suspect est celui de Du Châtellier (tome V. p. 152). —

² *Relation d'Harscouët de Saint-Georges*. — *Quiberon* par Nettement, p. 288.

mais que pouvait ma voix, si toutes les autres étaient contraires ? Bref, j'ai si bien plaidé près de mes collègues que je suis parvenu à obtenir qu'à la moindre explication, au moindre prétexte fourni par un accusé, nous le renverrions absous. Cela arrivait peu souvent : j'obtins alors moi-même de faire les interrogatoires et les fis de manière à provoquer des réponses favorables. De cette manière, je fus un peu plus heureux. Je déterminai enfin mes camarades à trouver alternativement un coupable sur deux, au petit bonheur : ils y consentirent et nous avons voté plusieurs jours ainsi. — A ces mots nous nous regardâmes par un pressentiment sinistre et fîmes un mouvement involontaire. — Eh quoi ! reprit-il, vous n'êtes pas contents ? Dites-moi donc ce que je pouvais faire de mieux ! Jugez-en plutôt. Le général Lemoine surpris de voir que nous trouvions tant d'innocents, se fit apporter nos procédures, lut les interrogatoires, et vit dans quel sens ils étaient faits. Aussitôt il casse la commission : il sut ensuite que tout se faisait à mon instigation, et il m'a fait arrêter. — Il nous dit ensuite que beaucoup de militaires pensaient comme lui, mais qu'ils étaient très surveillés». ¹ C'est sans doute à ce même fait que du Chatelier fait allusion, lorsqu'il écrit que Lemoine fit détenir le 14 août,

¹ Jacquier de Noyelle.

un des membres des commissions qu'il avait instituées.

Le général Lemoine était fort mécontent. Il écrivait quelques jours auparavant au directoire départemental que les quatre commissions qu'il avait nommées « ne voulaient plus continuer leurs fonctions » après avoir jugé les émigrés. Leurs hésitations s'expliquaient très bien. Les commissions d'Auray appliquaient la loi du 30 prairial qui punissait de mort les émigrés et leurs complices ; celles de Vannes se demandaient s'il ne valait pas mieux suivre la loi de brumaire qui admettait des circonstances atténuantes pour les chouans. Les présidents des commissions de Vannes s'adressèrent à l'administration du département et lui demandèrent de mettre fin à leur indécision. L'administration répondit le 25 thermidor « qu'elle ne pouvait se permettre de porter des décisions judiciaires, ni de donner un avis dans la question. Le général Lemoine intervint le 28 thermidor, cassa de nouveau ces commissions militaires, fit mettre un des juges en prison et condamna tous les autres à quitter immédiatement la ville ¹.

Il est absolument, hors de doute qu'il en nomma d'autres, puisque les condamnations

¹ Du Châtellier. *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne.*

se succédèrent en fructidor, en vendémiaire, en brumaire, en nivôse et même pendant les deux mois suivants ¹.

A quel chiffre s'élève le nombre des victimes condamnées à mort par les commissions militaires ? et en conséquence combien d'accusés furent libérés ?

On ne peut répondre à ces questions sans consulter l'état dressé par le général Lemoine. Le voici :

Emigrés et chouans fusillés.....	710
Chouans condamnés à une détention de quelques mois.....	184
Prisonniers français arrachés des prisons d'Angleterre pour servir avec les émigrés, acquittés et incorporés dans différents bataillons	2. 848
Mis en liberté par arrêté des représentants du peuple, ayant payé des contributions en grain	2. 000
Morts dans les prisons et les hôpitaux	400
Vieillards, femmes et enfants, mis en liberté, lors de l'entrée de l'armée dans la presqu'île.	3. 000
Total.....	9. 142

Le Général commandant la 3^{me} division de l'armée des côtes de Brest,

LEMOINE.

¹ Il suffit pour s'en convaincre de consulter les dates inscrites au répertoire du greffe.

Il y aurait bien des remarques à faire sur les données de cette liste officielle¹. Nous n'avons à estimer ici que le chiffre qui figure en tête.

Lemoine compte 710² royalistes, émigrés ou chouans, fusillés. Ce nombre déjà bien considérable est pourtant inférieur à la réalité. Cet état fut dressé en nivôse ; il ne pouvait donc comprendre le nombre de ceux qui furent condamnés dans le courant de ce mois, et pendant les mois suivants et même pendant les jours complémentaires. D'ailleurs il est constaté que l'énumération des condamnations portées précédemment est incomplète. Le répertoire du greffe donne une liste de 172 victimes pour Quiberon et 204 pour Auray ; d'autre part du Châtelier affirme que l'on avait compté à Vannes avant le 8 août plus de 500 exécutions. Mais les com-

¹ Ainsi le chiffre de 2. 000 paysans libérés après avoir payé des contributions en grains, est loin d'être exact. C'est bien de cette même catégorie de prisonniers que Hoche parle dans sa lettre qu'il écrit le 22 thermidor an III au comité de salut public : « nous avons plus de 5. 000 chouans prisonniers. Ils sont presque tous réclamés par les administrations des districts qui leur délivrent des certificats de civisme... La loi est formelle à leur égard : mais si l'humanité peut parler en faveur des coupables, c'est sans doute alors que la politique se joint à elle pour demander que la hache terrible soit suspendue. Cinq mille citoyens français », — Pourquoi cet écart considérable entre le nombre de chouans donné par Lemoine et celui donné par Hoche ? Que sont devenus les autres ? Quatre ou cinq cents moururent dans les prisons. Mais il en reste encore 2. 500 dont il devient impossible d'expliquer la disparition.

² Lemoine affirme qu'il y a 713 condamnations. Mais il s'est trompé dans son calcul. En additionnant tous les noms, on n'arrive qu'à 710.

missions militaires fonctionnèrent beaucoup plus longtemps. Malheureusement les procès-verbaux ont été mal tenus. S'il est permis de relever les noms d'un grand nombre de victimes, il est absolument impossible de les retrouver tous.

On y voit tous les âges de la vie et toutes les conditions de la société, de tout jeunes gens qui n'avaient pas seize ans avant d'emigrer, et jusqu'à un enfant de quatorze ans, ¹ des vieillards touchant déjà à l'extrême limite de la vie ², les représentants de la plus illustre noblesse de France et de Bretagne, et des hommes du peuple; des prêtres, des domestiques, des ouvriers, des laboureurs, dont les noms réunis forment, d'après les écrivains les mieux renseignés, la majorité de ceux des victimes ³. Et ce ne sont pas seulement des bretons qui versent leur sang pour la cause commune; la Bretagne a sans doute fourni la majorité des victimes; mais en parcourant les listes, on voit que presque toutes les provinces y sont représentées.

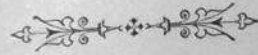
Il semblait que tout le pays fut destiné à

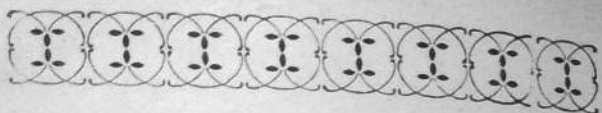
¹ Paul Le Vaillant n'avait que 14 ans. L'arrêt le dit. De plus, il était blessé. Il avait reçu sa blessure à Sainte-Barbe, en défendant son père, qui tomba la poitrine percée de plusieurs balles. — Dussautoir, Delacroix, Vosseur, — 20 ans. — De Javel, 18 ans 1/2.

² De Méricourt, 64 ans; — Lustrac, 75 ans; — De Salignac Fénelon, 80 ans. —

³ *Les débris de Quiberon*, par La Gournerie, p. 10.

donner cette plus belle preuve de la fidélité à la cause royale qui périssait et à la cause catholique qui devait puiser dans le sang répandu un surcroît de force et une nouvelle vigueur.





V

MONSEIGNEUR DE HERCÉ ET SOMBREUIL

Monseigneur de Hercé et Sombreuil demeurèrent les plus illustres des victimes.

C'est avec justice que l'histoire rattache à leurs noms les souvenirs les plus glorieux et les plus consolants que rappelle l'expédition de 1795. Ils sont les représentants les plus admirables des causes qui avaient déterminé cette levée d'armes : l'un trouvant au milieu des glaces de l'âge l'ardeur qui doit animer les défenseurs de l'église, — l'autre, se montrant, malgré sa jeunesse, le modèle des chevaliers chrétiens. Tous deux avaient pris part à l'organisation de la campagne, que le premier regardait avant tout, comme une croisade, que le second envisageait aussi comme un moyen nécessaire d'enlever le pouvoir aux usurpateurs qui s'en étaient injustement emparé. Tous deux donnèrent au parti qu'ils ne

— 309 —

purent faire triompher le meilleur témoignage de fidélité : l'un en acceptant la mort qui lui eût été facile d'éviter, l'autre en achevant sa carrière par un sacrifice qui, pour paraître inutile, n'en fut pas moins beau. Comme pour montrer l'union des deux causes qu'ils avaient défendues ensemble, quoique par des moyens différents, l'évêque et le soldat allaient verser leur sang pour elles et recevoir la palme du martyr à la même heure et au même endroit.

Mgr Urbain-René de Hercé est un des évêques les plus vénérables de l'épiscopat breton. — Il mettait au-dessus de tout les intérêts de la religion, et il eut cette gloire de les avoir défendus sous le gouvernement qui l'avait fait élever à l'épiscopat comme sous le gouvernement qui allait lui enlever la vie. Avant la révolution, il ne figura pas parmi les évêques courtisans qu'on a pu accuser d'avoir recherché les faveurs du pouvoir. Il résidait continuellement dans son diocèse et consacrait tous ses soins à évangéliser les paroisses. Au moment où la constitution civile du clergé menaçait de jeter l'église de France dans le schisme et l'hérésie, il éleva la voix, et exprima ses appréhensions. Son langage sévère blessa Louis XVI et lui valut sa disgrâce¹. Ces

¹ Tresvaux du Fraval: *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, tome II, p. 173, p. 169.

droits de l'église, qu'il avait défendus quand la royauté les abandonnait, pouvait-il négliger de les soutenir, quand la Convention travaillait à les détruire de fond en comble ? Monseigneur de Hercé fut fidèle à lui-même en prêchant la croisade patriotique et religieuse de 1795.

Lorsqu'il accompagna l'armée royale et catholique, il se renferma dans les fonctions de *vicaire apostolique en Bretagne* que Rome lui avait accordées¹. Il ne s'attribua pas le rôle que joua le prêtre qui prit une si grande part au soulèvement de la Vendée, On ne le vit pas au conseil tracer le plan des opérations militaires ou peser sur les décisions des chefs ; encore moins le vit-on faire agir les ressorts de la diplomatie, pour se ménager les faveurs du parti victorieux, et pour mieux les obtenir, travailler à la pacification du parti dont on ne pouvait plus espérer le triomphe. Ni politicien, ni soldat, mais prêtre. Il ne paraît que deux fois dans l'histoire de Quiberon : au début pour donner à l'expédition son caractère religieux, à la fin pour le sanctifier dans son sang. Mais il mérita l'estime et le respect de ceux dont il avait béni les armes et de ceux qui le condamnèrent à mort. Bernier devint

¹ De lui on n'eut pas pu dire ce que l'on a dit de Bernier qu'il crut réussir plus vite en cachant le zèle du prêtre sous l'adresse du diplomate. (Voir Crétineau-Joly).

évêque d'Orléans¹.

Monseigneur de Hercé fut un martyr. Le 21 juillet, au plus fort de la bataille et avant même la capitulation du Fort-Neuf, quelques royalistes vinrent le prévenir qu'un canot l'attendait pour le conduire à l'escadre anglaise et le conjurèrent de mettre sa vie en sûreté. L'évêque répondit : « je ne puis laisser sans leur donner les consolations spirituelles dont ils ont besoin, les malades et les blessés qui vont mourir. Je dois, même au péril de ma vie rester pour ces âmes ». Ce fut dans l'hôpital que les républicains l'arrêtèrent. A Auray où il demeura près de huit jours il ne cessa, bien que malade de préparer à la mort ses compagnons de captivité ; et il s'y prépara lui-même avec les sentiments de la foi la plus vive².

Le 26 juillet les soldats républicains apportèrent dans la prison où il se trouvait un officier royaliste évanoui.

¹ On a reproché à l'ancien curé de Saint-Laud son orgueil, sa soif du pouvoir, et une présomptueuse irritabilité. Mais il ne faut perdre vue, ses qualités : sans parler de ses commencements qui furent si beaux, tout le monde reconnaît que dans son diocèse, surtout à la fin de son épiscopat, il vécut humble et pieux ; il remplit avec un saint zèle les devoirs de son ministère ; il fut aimé et vénéré de tous ceux qui l'approchaient (Voir Crétineau-Joly, *histoire des généraux et chefs vendéens*).

² Tresvaux du Fraval, *Histoire de la persécution religieuse en Bretagne*. Tome II, p. 164, 165.

Sombreuil¹ avait été bien vite séparé des autres prisonniers, et enfermé dans l'auberge du « Pavillon d'en haut ». Cette mesure n'avait étonné personne. On trouvait tout naturel qu'on le fit sortir de la prison commune, car on n'ignorait pas qu'il ne pouvait bénéficier des conditions qu'il avait obtenues pour tous les autres.

Le jeune chef royaliste ne se désintéressait pas du sort des compagnons pour lesquels il s'était sacrifié. Il savait que la valeur de la capitulation verbale de Quiberon dépendait de la bonne foi de ses adversaires, et il n'était pas sans avoir quelque doute sur la loyauté républicaine. Ses préoccupations percent déjà dans les lettres qu'il écrivait à Hoche et à Tallien le lendemain de la bataille. Il continuait cependant à espérer. Le 26, il ne lui fut plus permis de garder la moindre illusion. Il apprit qu'on venait de nommer une com-

¹ « Charles-Eugène-Gabriel Vireaux comte de Sombreuil, né au château de Leychoisier, commune de Bonac (Haute-Vienne) en 1770, capitaine aux hussards d'Esterbazy et lieutenant-général en 1774, était un des officiers les plus brillants de notre ancienne armée. —

« Il avait perdu dans la Révolution son père et son frère, décapités le 17 juin 1794, comme ayant pris part à un complot contre la vie de Collot d'Herbois. . . . De toute sa famille, il ne restait plus que lui et une sœur, qui avait sauvé une fois la vie à son père en buvant un verre d'eau mélangée de sang que lui présentaient les assassins, mais qui n'avait pu la sauver une seconde fois. Lui-même allait se marier à M^{lle} de la Blache, lorsqu'il reçut l'ordre de partir pour Quiberon avec une division de réserve. Il n'avait que vingt-cinq ans, et joignait à la beauté des formes qui préviennent toujours un courage et une loyauté à toute épreuve.

mission militaire, et que tous les prisonniers allaient être traduits devant elle. Il comprit qu'on ne tiendrait aucun compte de la promesse solennelle qu'on lui avait faite sur le champ de bataille. Il se fit transporter chez Humbert qui commandait à Auray. Humbert se retrancha derrière les ordres qu'il avait reçus du général Lemoine. Sombreuil demeura comme foudroyé : « son sacrifice devenait inutile et la mort de ses compagnons inévitable. » Il se représenta tous ses soldats égorgés, et il se dit qu'il était responsable de leur sort, que, s'il avait eu moins de confiance dans la loyauté bien suspecte de ses ennemis, il n'aurait pas retiré aux siens la gloire de mourir en héros. Alors sa volonté éprouva une défaillance. Nous ne voulons pas chercher à la faute de Sombreuil une justification : nous exposons les circonstances qui l'expliquent. Il prit un pistolet qu'il aperçut chez Humbert à portée de sa main, sur une cheminée, et il essaya de mourir. Mais la providence lui réservait une fin qui couronnât dignement une carrière déjà glorieuse, et qui fit oublier un moment de défaillance. La balle ne porta pas ; il ne réussit qu'à se brûler la figure et à se noircir le front avec la poudre. Ce fut alors qu'on le transporta, encore évanoui, dans la prison

auprès de Mgr de Hercé ¹.

On devine aisément ce qui se passa entre ces deux âmes d'élite. Il ne pouvait plus être question de considérations purement humaines qui eussent été aussi impuissantes que déplacées. Mgr Hercé parla comme un prêtre à Sombreuil qui l'écouta comme un chrétien. L'évêque rappela au soldat qu'au dessus de l'héroïsme qui se dévoue volontairement il y a l'héroïsme qui accepte avec résignation les malheurs les plus imprévus.

Sombreuil n'eut pas de peine à comprendre un enseignement qu'une minute d'égarement lui avait fait oublier. Il fit mieux. Il sut donner à ceux qu'il commandait naguère l'exemple de l'obéissance à une loi devant laquelle tous doivent s'incliner avec une égale docilité. Il s'agenouilla aux pieds de l'évêque dont la voix avait fait entendre quelques accents sé-

¹ Plusieurs versions ont circulé au sujet de cette tentative de suicide. Nous avons donné celle qui est généralement adoptée et qui à notre avis est la seule plausible. Nous donnons ici pour mémoire les deux autres.

Suivant quelques émigrés, comme Harscouët de Saint-Georges, Sombreuil aurait été la victime d'un attentat de la part des républicains. Ils se refusent à croire que Sombreuil, un chevalier, un chrétien eût eu un seul moment la pensée de se donner la mort. — Cette interprétation montre en quelle estime ils tenaient leur jeune chef, et quelle idée ils se faisaient de ses sentiments chrétiens.

Le P. Martin dans l'appendice de son *histoire de Sainte-Anne*, admet le suicide, mais il l'attribue à un moment d'égarement ; il prétend que Sombreuil à la pensée de quitter la vie, où il laissait sa fiancée, conçut un désespoir si violent qu'il ne fut plus maître de ses actes.

Nettement a suffisamment montré l'in vraisemblance des deux versions. Voir *Quiberon*, p. 233, 234, 235, 236. —

vères mais dont la main était si puissante pour pardonner ! Il se releva plus fier et plus fort

Le lendemain 27, dans la matinée, l'évêque, le chef royaliste, et quinze de leurs compagnons, dont la plupart étaient prêtres, comparurent devant la commission militaire que Blad avait instituée. Elle était présidée par le chef de bataillon Laprade qui, comme les autres membres d'ailleurs, avait combattu à Quiberon. On connaît les protestations de Sombreuil et des autres prisonniers ; on connaît également la décision que le président Laprade fut chargé de transmettre à Blad. Furieux de cette résistance Lemoine cassa la commission. Le soir même les accusés comparaissaient devant une autre commission qui fit ce qu'on attendait d'elle. Ils furent tous condamnés à mort « comme ayant été convaincus d'émigration et d'avoir portés les armes contre la République, et tous de s'être réunis dans le rassemblement d'émigrés et autres ennemis de la France, descendus sur son territoire ».

Lorsque la nuit fut tombée, les condamnés furent enchaînés sur une charette et conduits à Vannes.

L'intérêt qu'inspiraient Sombreuil et Mgr Hercé en qui semblaient se personnifier la noblesse et la grandeur du parti vaincu à Quiberon, l'attention qu'on attirait sur eux en les faisant exécuter, pour l'exemple, au

chef-lieu du département, tout a contribué à faire recueillir avec avidité et à faire conserver avec un soin pieux leurs dernières paroles et les circonstances de leur supplice.

Ils arrivèrent à Vannes vers minuit. A Vannes, comme à Paris, on venait ce jour là même de célébrer l'anniversaire du 9 thermidor qui avait, disait-on, mis fin à la tyrannie qui pesait sur la France. Dans leurs discours le procureur de la commune et le président du département avait employé fréquemment tout comme Courtois et Larevellière Lépeaux le mot d'humanité. Les citoyennes avaient chanté des chœurs à la fraternité qui valaient bien sans doute les strophes de Chénier. A minuit on dansait encore. Lorsque la lugubre charrette traversa la ville dans toute sa longueur pour se rendre à la porte prison, les prisonniers purent entendre les derniers bruits de la fête, où l'on se réjouissait que la France fut délivrée de l'oppression des partis.

Le lendemain d'assez bonne heure, un nommé Dondel, qui était le neveu du prédécesseur de Mgr de Hercé sur le siège de Dol, se rendit à la Porte-Prison. Les prisonniers ignoraient encore le sort qui les attendait : on ne leur avait pas encore lu l'arrêt de condamnation. Ils prièrent Dondel de leur préparer à déjeuner. Lorsqu'il revint, une heure

après, vers huit heures, l'évêque lui dit du ton le plus calme : « Je vous remercie, mon cher Monsieur Dondel, des peines que vous avez prises... mais tout devient inutile. On vient de nous annoncer que nous serons fusillés à dix heures. Je me recommande à vos bonnes prières. Il ne me reste que peu de temps pour me réconcilier avec Dieu. Je vous quitte. A Dieu. »¹

Les condamnés prirent leurs dernières dispositions pour paraître devant Dieu.....

A onze on vint les prendre. On leur lia les mains derrière le dos, et on les conduisit au lieu du supplice.

La promenade de la Garenne est à quelques centaines de mètres des tours de la Porte-Prison. Pendant le trajet. Mgr de Hercé et ses prêtres récitaient les prières des morts, et menaient ainsi leur deuil et celui de leurs compagnons².

La Garenne renferme un grand nombre d'allées. Celle qui longe le mur de l'ancien couvent des hospitalières s'appelle l'allée des soupirs. C'est là qu'on s'arrêta.

Mgr de Hercé demanda qu'on lui ôtât son

¹ Manuscrit de Jacquier de Noyelle, un des échappés de Quiberon.

² Ce fut sans doute avant de quitter la prison, et lorsqu'il avait encore les mains libres que Mgr de Hercé remit à Madame de Lenvos sa croix pastorale, avec prière de la remettre à l'évêque de Vannes, lorsque la persécution religieuse aurait cessé. Cette croix est une des plus précieuses reliques des évêques de Vannes.

chapeau afin de faire sa dernière prière avec un plus grand respect. Un grenadier s'approcha, et voulut lui rendre ce service: «Laisse, dit Sombreuil, tu n'en es pas digne.» Et il enleva le chapeau avec les dents.

Une remarque à faire, c'est que les victimes puisaient dans la sainteté des causes pour lesquelles ils mouraient je ne sais quelle pudeur farouche. Ils n'entendaient pas que leurs exécuteurs missent la main sur eux, comme si ce contact eût été une souillure.

Sombreuil ne voulut pas qu'on lui plaçât un mouchoir sur les yeux: « J'ai l'habitude de regarder mes ennemis en face », s'écria-t-il.

Les soldats du peloton d'exécution se trouvaient pour la première fois en face des émigrés. Parmi les soldats qui avaient combattu à Quiberon, on n'en trouva pas qui consentirent à les fusiller. Les officiers Pradal, Favard et Saint-Clair s'exposèrent au danger d'être mis à mort, plutôt que de remplir une besogne qu'ils regardaient comme indigne de soldats, dans les conditions où elle leur était commandée.

Un bataillon de volontaires parisiens n'éprouva pas ces scrupules.

Sombreuil au moment de mourir, protesta une fois de plus contre la violation de la capitulation, et la peine de mort infligée à ses compagnons d'armes. Il recommanda aux

soldats de viser plus à droite afin de ne pas le manquer: puis il commanda lui-même le feu.

Tous ses compagnons tombèrent à la première décharge¹. Lui ne fut atteint qu'aux mains. Une nouvelle décharge mieux dirigée le fit tomber à son tour.

.....
.....!
.....

Dix ans plus tard, le 4 janvier 1805, le sol de la Garenne devait être inondé du sang d'un nouveau martyr.

Guillemot, que les républicains appelaient le roi de Bignan, avait été le premier chouan qui se fut soulevé en 1793². Ses blessures seules l'empêchèrent de prendre part à l'affaire de Quiberon. S'il ne put rejoindre les autres chefs sur le champ de bataille, il fut uni aux plus illustres d'entre eux sur le champ du martyre. Fait prisonniers par les républi-

¹ Voici les noms de ceux qui furent fusillés avec Sombreuil et Mgr de Hercé: René de la Landelle, François Petit-Guyot, Julien Gauthier, Nicolas Boulard, Jacques-Pierre Gourot; François Frotin, Jean-Baptiste Guégué, Pierre-François Bréheret; Jean Gérard, Louis-René, Patrice Le Gal, Dominique Castin de la Magdeleine, François René Rieusec, René-Vincent Gillard de Larchantel, François de Hercé (frère de l'évêque). A part les deux premiers, tous étaient prêtres, —

² Le 8 Septembre 1793, à la tête de quelques hommes de son canton, il attaqua une troupe républicaine, pour délivrer l'abbé Le Clerc, curé de Saint-Jean-Brévelay, qu'elle avait arrêté dans son presbytère.

cains¹, il fut fusillé à l'endroit même où étaient tombées les victimes du 10 thermidor. Cette promenade de la Garenne était destinée, semble-t-il, à voir périr les trois héros qui ont laissé les souvenirs les plus purs de la grande résistance royaliste et religieuse de Bretagne pendant la période révolutionnaire : Sombreuil, le général émigré, qui, au jour décisif, et quand la bataille était déjà irrémédiablement perdue, eut à remplacer deux chefs, dont l'un se mourait de ses blessures, et l'autre ne voulait plus combattre, et sut offrir sa vie pour le salut de l'armée que d'autres avaient compromis ; — Guillemot, le chef, non le plus populaire, mais sans doute le plus sympathique de la Chouannerie ; —

¹ Guillemot fut arrêté au village de Breluhern le 13 décembre 1804. Il reçut, en se défendant, 17 blessures, dont 4 très graves, entre autres, un coup de sabre sur les yeux. — Il fut d'abord question de le transporter à Paris; mais il fut condamné par une commission militaire de Vannes, le 3 Janvier 1805.

Le lendemain, il fut porté à la Garenne, car il ne pouvait marcher,

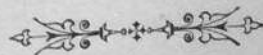
Quand on vint lui bander les yeux, il dit: «cela n'est pas nécessaire».

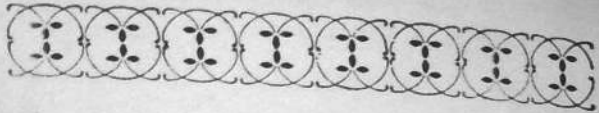
Cependant le prêtre lui abaissa sur les yeux le bandage qu'il avait sur le front, en lui disant: — «Songez aux humiliations de Notre-Seigneur. — Cela est vrai, répondit-il, faites ce que vous voudrez».

Il ne tomba qu'après la seconde décharge.

Son fils, qui a écrit la *lettre sur la Chouannerie*, lui rend le plus beau des hommages pour un chrétien: « Mon père était très pieux, et dans toutes les circonstances il remplissait ses devoirs de religion avec la plus grande exactitude... Dieu n'était pas un vain mot pour lui ».

Mgr de Hercé, digne par ses vertus d'être le chef religieux et pacifique de tous ces croisés qui s'étaient armés pour « Dieu et le roi ». —





VI

« LES DERNIERS JOURS DES CONDAMNÉS »

Les autres condamnés surent imiter l'exemple de leurs chefs.

On serait d'abord tenté de gémir sur leur sort. Tout paraît conspirer à les rendre dignes de pitié : braves d'une bravoure incontestée, dans une campagne qui compte presque autant de combats que de jours, ils n'ont fait qu'essuyer une série ininterrompue de défaites, où le défaut d'entente entre les chefs, la defection de leurs auxiliaires et même la trahison ont joué un plus grand rôle que la valeur ou l'habileté de leurs adversaires; — trop confiants dans la parole de leurs ennemis qu'ils croyaient aussi sacrée que la leur, ils se sont vu refuser le bénéfice de la capitulation qui leur accordait la vie sauve; — ils ont été condamnés à mort par des tribunaux qui leur ont reproché de trahir une patrie pour laquel-

le ils avaient voulu répandre leur sang; — dans les prisons et jusque sur le lieu de leur supplice, on ne leur a épargné ni les railleries, ni les insultes, ni les cruautés inutiles; on serait surtout porté à déplorer la mort des derniers représentants de cette noblesse qui était née sur le champ de bataille et qui avait, semble-t-il, le droit de finir autrement que sous le feu des pelotons d'exécution, dans un pays qui lui était redevable de sa puissance, de sa grandeur et de son illustration.

Mais la pitié fait bien vite place à un autre sentiment. On ne peut plaindre longtemps les héros qu'on est obligé d'admirer.

Les fils du peuple, prêtres, soldats, ouvriers, laboureurs, se montrèrent dignes jusqu'à la fin de la foi qu'ils avaient servie avec tant de générosité; dans les champs où ils tombaient en priant Dieu, ils trouvaient des titres de noblesse, comme les ancêtres de ceux qui mouraient à côté d'eux avaient trouvé les leurs sur des champs en apparence plus glorieux. Et quant aux illustres familles qui ont perdu là les dernières gouttes d'un sang qui s'était transmis si fort à travers tant de générations, on peut dire que cette dernière page de leur histoire en est aussi incomparablement la plus belle. Suivant quelques historiens, cette mort des membres de la noblesse, ne pouvait être dans les décrets providentiels

que la conséquence inévitable des fautes précédemment commises. A notre avis, cette fin est trop glorieuse pour qu'on ne puisse y voir qu'un châtement. On peut accorder que quelques-uns auraient pu mieux vivre ; il leur était impossible de mieux mourir.

On a proposé à l'admiration de tous les partis la fin des Girondins, qui, dans les jours qui suivirent leur condamnation et jusque sur la plate-forme de l'échafaud, conservèrent assez de calme pour prononcer des phrases éloquentes et se donner une contenance pleine de dignité. Assurément, il faut s'incliner devant toutes les manifestations du vrai courage, dans quelque parti qu'on le trouve. Mais il ne nous est pas permis de le confondre avec ce qui n'en est que la contrefaçon. Trop visiblement les Girondins ont voulu que la postérité conservât le souvenir de leur dernier « geste ». On ne peut leur accorder d'autre admiration que celle que mérite l'acteur qui a bien joué un rôle longuement médité et qui sollicite les applaudissements au moment où la toile va tomber.

Ceux dont nous racontons les derniers moments n'ont songé à mériter l'admiration ni de leurs contemporains, ni de la postérité. Mis en présence d'une mort qu'ils acceptaient sans la braver, leur seule préoccupation a été de bien mourir. Ils ne savaient pas que leurs

paroles seraient répétées ; ils ignoraient que leurs actes seraient connus, et c'est bien pour cela que tout y est vrai et sincère, simple et grand à la fois.

Ils se sont rappelé qui ils étaient et devant qui ils allaient paraître.

La loyauté dont ils ont fait preuve, le respect d'eux-mêmes et de la vérité, cette fierté également éloignée de l'orgueil qui cherche une pose, et de la peur qui fait perdre la possession de soi-même, cet abandon tranquille à la providence à laquelle ils se soumettent, sans lui adresser ces apostrophes dont la vanité égale la froideur, cette sublimité dans la pensée et dans l'action qui n'existe qu'à la condition de ne pas se soupçonner, tous ces caractères qui jettent une si éclatante lumière sur les derniers instants de leur vie, — ils les puisaient tous dans leur foi religieuse si profonde, et bon nombre d'entre eux dans leurs traditions de famille si nobles.

Les familles patriciennes qui avaient travaillé si longtemps à la grandeur de l'empire romain, n'avaient pu résister efficacement à la décadence qui désorganisait la société qui était leur œuvre. Mais leur énergie n'était perdue qu'en apparence. La Providence leur réservait de remporter, avant de disparaître, une dernière et incomparable victoire. Lorsque le christianisme parut et qu'il fallut tri-

ompher des lois qui s'attaquaient à la religion nouvelle, ces familles retrouvèrent leur vertu antique et cette générosité que l'on pouvait croire tarie. Toute la sève, autrefois si féconde, remontait, avec un surcroît de vigueur, du tronc fatigué, et après s'être purifiée des souillures qu'elle avait rencontrées en chemin, venait s'épanouir dans une dernière fleur, la plus belle et la plus pure que l'arbre eût jamais portée. Les derniers descendants d'un assez grand nombre de familles patriciennes ont été des martyrs. —

On a dit que les patriciens français avaient depuis plusieurs siècles oublié les exemples de leurs ancêtres. Cette appréciation nous paraît trop sévère. Nous ne pensons pas que les défaillances de la noblesse aient été aussi nombreuses et aussi grandes que les historiens intéressés ont voulu le faire croire. Et quant aux familles qui se sont éteintes en 1795, s'il faut chercher les moments où elles ont jeté le plus vif éclat, il ne suffit pas de voir comment elles commencent, la justice veut que l'on voie comment elles finissent. Il n'est personne qui ne juge que les derniers représentants sont aussi grands que leurs ancêtres les plus illustres.

Nous les avons vu combattre avec héroïsme dans les batailles du 16 et 21 juillet; nous les avons vu observer religieusement le serment

qu'ils avaient prêté de ne pas s'échapper dans le trajet de Quiberon à Auray. Nous allons retrouver sous de nouvelles formes ce courage et cette probité qui depuis le premier jour de leur emprisonnement jusqu'à celui de leur supplice ne les abandonneront pas.

Un jour, un officier républicain, suivi d'un détachement de soldats, se présenta dans une des prisons ¹. « Il me faut dix d'entre vous », s'écria-t-il sans autre explication. Cet ordre était imprévu et manquait de précision : personne ne remua. « Si l'on ne m'obéit pas sur le champ reprit l'officier, en mettant le sabre à la main, je vous éventre tous. » L'effet aurait suivi la menace, si douze prisonniers n'avaient pris le chemin de la porte. Ceux qui restèrent se concertèrent entre eux. Ils consentaient bien à mourir ; mais, semblables aux premiers chrétiens qui voulaient paraître de la façon la plus décente dans l'arène, ils ne pouvaient se faire à l'idée que la main souillée de leurs bourreaux se portât sur eux. L'un des plus âgés prit la parole : « Mourons avec courage, en hommes dignes de notre origine, de la cause que nous servons. Montrons à nos bourreaux, et à ceux auxquels nous allons être donnés en spectacle, et qui seront attentifs à notre contenance, que la

¹ Chapelle du Mené, à Vannes. Voir la relation d'Alarcouët de Saint-Georges.

mort, si affreuse qu'elle soit, devient douce autant qu'honorable, quand c'est pour son Dieu, pour son roi, pour sa conscience qu'on fait le sacrifice de sa vie. » Après cette exhortation, les prisonniers se choisirent et formèrent des groupes de dix ou douze amis prêts à partir au premier appel.

Le troisième groupe n'était pas encore sorti, qu'on entendit le bruit d'une fusillade très rapprochée. La surprise et l'horreur se peignirent sur tous les visages : « N'ayez pas peur, Messieurs, leur dit l'officier de garde : ce n'est qu'une explosion de mines. C'est l'ouvrage de notre major de place. Je dois vous avertir qu'il en fera sauter beaucoup comme cela aujourd'hui. » La voix d'un prisonnier s'éleva aussitôt pour venger cette insulte : « Nous sommes des soldats, dit-il, nous devons savoir mourir : nous saurons mourir ; nous ne connaissons pas la peur. La connaissez-vous, par hasard, vous qui nous attribuez ce honteux sentiment ?... Quelle âme avez-vous donc pour vous réjouir de notre infortune et ricaner en face de la mort ? Et la voix respirait un tel accent de fierté et d'indignation que l'officier baissa la tête et que les grenadiers qui l'entouraient gardèrent un silence désapprobateur.

Ce courage se trouvait dans tous les rangs

et dans tous les grades. Un officier d'un nom illustre avait combattu dans l'armée républicaine avant la terreur ; il s'était flatté d'obtenir la vie sauve en considération des services rendus. Au moment d'être conduit au supplice, il voulut s'approcher de Lemoine qui passait. « Pas de grâce, cria le général, et comme l'officier faiblissait : « Rentrez dans nos rangs, lui cria un soldat émigré. Souvenez-vous, Monsieur, du sang qui coule dans vos veines. Allons, un peu de courage ! prenez garde que vous vous désanoblissez aujourd'hui, et que moi je m'anoblis. ¹ »

Et ce n'étaient pas seulement les hommes faits et les vieillards qui envisageaient la mort avec calme et intrépidité. On avait accordé un sursis aux jeunes gens qui avaient émigré avant l'âge de seize ans. On leur assimila les domestiques qui avaient suivi leurs maîtres en exil. Le sursis dura plus de vingt jours. L'on put croire que ceux qui en bénéficieraient auraient la vie sauve. Rien n'était plus facile aux jeunes gens que de tromper sur leur âge, et aux domestiques de prétendre que leurs maîtres les avaient contraints de les accompagner sur la terre étrangère ; les juges eux-mêmes étaient très disposés à favoriser leurs mensonges. Mais les prisonniers ne voulurent pas se déshono-

¹ Papiers de Jacquier de Noyelle.

rer par une bassesse et être redevables de la vie à une parole contraire à la vérité. Ils mettaient l'existence au-dessous du respect qu'ils se devaient à eux-mêmes. L'Age de Volude, brillant officier, chéri de ses camarades, paraissait tout jeune. Ses amis lui conseillaient de se donner deux années de moins que son âge. Il consulta son oncle, l'austère Kergariou, et lui demanda « si la vie était d'un prix égal à la vérité ». Son oncle lui répondit : « mieux vaut mourir que de l'acheter par un mensonge ¹ ». Cette réponse qui équivalait à un arrêt de mort honore également celui qui la faisait et celui qui fût capable de la comprendre.

« Pour vous, vous êtes bien jeune, disait le président d'une commission à un jeune émigré; sans doute vous n'avez pas l'âge ». « Je vois votre intention, répondit l'accusé, ¹ je vous en sais gré, mais je ne veux pas acheter ma vie par un mensonge ». A d'autres on voulait

¹ *Récit de l'évasion d'un officier* par de Montbron. De Montbron parle ainsi du jeune de Volude: « Un jeune chevalier de Malte attira surtout mon attention par ses sanglots, son visage pâle et flétri par la douleur, ses longs regards que l'amour de Dieu élevait vers le ciel et que la pénitence ramenait vers la terre; ses discours où régnait avec le ton passionné de l'adolescence l'austérité de la vieillesse, tout rappelait en lui ces premiers martyrs que la piété conduisait à l'héroïsme et consacrait à la vénération des siècles ».

² C'était un des deux Lassénié, volontaire dans le régiment de Damas. — Le jeune de Viart, élève de marine, montra la même rigidité de principes, ainsi que Coëtudavel, lieutenant de vaisseau...

faire avouer qu'ils n'avaient émigré que par contrainte : ils protestaient avec énergie et soutinrent qu'ils avaient servi par sentiment et par devoir la cause du roi ¹. Ces paroles héroïques sortaient de la bouche d'enfants de seize ou dix-sept ans. Adolphe Lemoine, domestique du comte de Périgord, répondait aux interrogations bienveillantes des juges : « J'ai suivi mon maître par attachement ; la mort seule pourra me séparer de lui ². »

Quelques émigrés poussèrent les exigences de l'honneur à un point qui étonne. Un groupe de prisonniers pouvait facilement se sauver. Il leur suffisait de massacrer la garde qui n'était composée que de douze hommes. Un vieil officier regarda « ce dessein comme un crime ». Pour éviter l'effusion du sang il prévint les républicains du complot. Il sauva la vie à ceux qui s'apprétaient à lui arracher la sienne et celle de ses compagnons ³.

Cette fidélité quelque peu austère aux lois de l'honneur se conciliaient chez eux avec une gaieté et une insouciance qui semblent être l'apanage de la jeunesse et du caractère français au siècle dernier. Ici ils se procu-

¹ C'est la réponse de Salve de Villedieu. Depuis cette époque sa famille a pris pour devise: *Mandacūs salvus esse nolo*.

² La Gournerie: *Débris de Quiberon*, p. 65.

³ Tresvaux du Fraval: *Histoire de la persécution religieuse en Bretagne*, tome II, p. 177. Ce fait se passa dans une des prisons d'Auray.

raient des cartes et, au bruit des détonations qui leur apprenaient les exécutions des autres condamnés, ils jouaient avec calme une partie de reversis¹. Là ils composaient des vers. Jacquier de Noyelle, appuyé, au lever de l'aurore, au balcon en pierre de la tour où il était enfermé, chantait la mélancolique romance de Raoul de Coucy :

Une lumière vive et pure
Va de la nuit chasser l'horreur.

« De Langle a conservé jusqu'à la mort son air heureux, » rapporte une de ses parentes. De Roquefeuil écrivait de son côté à celle qui allait devenir sa veuve : « Je passe de cette vie dans l'autre avec la même sécurité qu'un voyageur se transporte d'une ville à une autre. Plus de trois cents personnes qui sont ici dans la même position ont la même sécurité... »²

Pourtant cette tranquillité, ce calme et cette résignation facile n'avaient pas pour principale cause, comme on l'a dit, la légèreté de l'époque ou la frivolité du caractère.

C'était surtout aux consolations de la foi qu'ils demandaient le secret de cette paix qui étonnait leurs ennemis. Tous n'avaient pas mené une vie irréprochable, et plusieurs sans doute avaient à regretter des défaillances que

¹ Manuscrit de Jacquier de Noyelle.

² La Gournerie: *Les débris de Quiberon* p. 135.

réprouve sévèrement l'Évangile. Mais ils se rappelèrent que la religion ne se contente pas de blâmer les fautes et qu'elle donne aussi le pouvoir de les réparer. Une fois qu'ils furent réconciliés avec Dieu, et qu'ils n'eurent plus à redouter la justice de son tribunal, ils attendirent les jugements des hommes et regardèrent la mort venir avec tranquillité.

Une forte amitié unissait d'Autrechaux et La Villevolette. Ce dernier était d'abord peu résigné au sort qui leur était réservé et murmurait contre la Providence. Un matin, il parut comme transfiguré. D'Autrechaux lui demandait la raison de cette transformation : « Mon ami, répond La Villevolette avec un regard inspiré, je viens de me confesser, je meurs content ». — De te confesser ! comment as-tu fait ? — « Tiens, va là ». — Et il conduisit son ami dans un angle de l'église, où un prêtre prisonnier comme eux, préparait les compagnons de captivité à mourir.¹

Ailleurs, un prêtre passait toute une nuit dans un grenier où les prisonniers venaient chacun à son tour² — Quand on venait prendre un groupe pour le conduire au lieu de l'exécution, un prêtre, s'il s'en trouvait dans la prison, leur donnait, au moment du départ,

¹ Relation du Baron d'Autrechaux. — Cet entretien eut lieu dans l'église de Saint-Patern, à Vannes.

² Tresvaux du Fraval. *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, tome II. p. 174.

une dernière absolution. — Si les victimes n'avaient pu jouir en prison de ce secours providentiel, ils suppliaient leurs amis du dehors qui venaient leur faire leurs adieux, de mettre un prêtre sur le chemin qu'ils devaient parcourir pour se rendre au supplice; et eux-mêmes offraient leurs souffrances et leur mort en expiation de leurs fautes. ¹

Cette soumission aux préceptes de l'Eglise n'était pas une concession accordée à des traditions jugées respectables. Ils les accomplissaient avec la conscience la plus éclairée et la plus sincère. Ils voulaient même conserver dans toute son intégrité la foi de leurs ancêtres; et ils auraient repoussé le ministère des prêtres que l'adhésion à la constitution civile du clergé aurait jetés dans le schisme. — Un ecclésiastique se présenta un jour dans une des prisons d'Auray. Parmi les détenus un seul ne s'était pas encore confessé. Il alla s'agenouiller aux pieds du prêtre. Tout à coup, une idée traversant son esprit, il se releva, et s'éloignant: « Je ne veux pas me confesser à vous, vous devez être un prêtre constitutionnel. » — « Non, Monsieur, répondit le prêtre en fondant en larmes, je ne le suis pas. Je me suis tenu caché jusqu'au moment où le commissaire de police a permis que je vinsse

¹ Voir dans la Gournerie, p. 60 une lettre de Lantivy à ses sœurs.

vous visiter. » Scène touchante, où on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, les hésitations du pénitent ou les larmes du prêtre¹.

Déchargée du poids des fautes qui la rattachaient à la terre, leur âme semble s'élever sans effort jusqu'à des hauteurs inconnues, et elle y trouve les plus belles inspirations de la foi chrétienne.

C'est alors qu'ils écrivent ces lettres qui sont devenues l'héritage le plus précieux de ceux à qui elles étaient adressées: « Je vais périr, mon cher ami; mais je pardonne ma mort à ceux qui vont me la donner. Ils ne connaissent pas les émigrés, et croient en exécutant les ordres qu'on leur donne de nous fusiller, remplir leur devoir. Ils sont trompés et malheureux de l'être. Si un jour il en tombe entre tes mains, pardonne-leur, comme je leur pardonne, et tâche d'inspirer ces mêmes sentiments à nos braves compagnons d'armes. » — Ces nobles paroles sont de Gesril du Papeu... —

Du Rocher du Guengo écrivait à sa femme: « Dieu a disposé de moi; mais c'est dans sa plus grande miséricorde, puisqu'il m'a donné le temps de reconnaître mes fautes, et j'espère qu'il m'a fait la grâce de m'en repentir.

¹ Il s'agit, dans ce récit, de M. Erdeven, recteur de Sauzon, qui avait pris des habits séculiers afin de rester plus longtemps auprès des prisonniers. — Voir Tresvaux du Fraval, tome II, p. 174.

mon sacrifice est bien pénible, mais il ne saurait l'être trop, si Dieu le compare à mes fautes et qu'il veuille les recevoir en expiation..... Quand mes filles seront grandes, parle leur quelquefois de leur pauvre père.... Je t'engage à leur inculquer, dès qu'elles auront l'âge de raison, cette pensée qu'en mille occasions de la vie on ne trouve de consolations vraies et solides que dans notre sainte religion. »

Le Boucher de Martigny disait à la sienne : « Ce ne sont pas des larmes que je te demande, ce sont des prières... Je vais périr d'une mort violente, mais je bénis les décrets de Dieu. Tout bien considéré, je n'ai que des actions de grâce à lui rendre... Puisse-t-il me pardonner toutes les peines que j'ai pu t'occasionner, ainsi qu'à mes proches et à mes ennemis ». Puis, s'adressant à ses enfants, il ajoute : « Puisse mon repentir être pour vous une leçon profitable... soyez bons chrétiens : c'est un père qui vous le crie du fond de son tombeau... ces derniers conseils d'un père sont le plus précieux héritage qu'il puisse vous laisser... faites-vous un devoir de les lire souvent... Je souhaite que vous viviez toujours dans la grâce de Dieu ».

Les réflexions des jeunes gens ne sont pas moins admirables que celles des hommes faits et des vieillards : « Dieu me demande la vie,

s'écrie Charles de Viart, et je me sou mets. Je me suis écarté des principes de la vraie religion, mais c'était par respect humain, non par incrédulité. Le temps m'a ramené. Je vous demande pardon de tous les mécontentements, les impatiences et les scandales que je vous ai occasionnés, à toutes les personnes qui me connaissent, comme je pardonne à mes ennemis ce qu'ils m'ont fait. Je fais encore ma profession de foi : Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine. »

Dans toutes ces lettres, dont on pourrait multiplier les citations, on chercherait en vain la moindre trace de ce qui ressemblerait à un sentiment de crainte ou de révolte : elles respirent les sentiments les plus nobles, le pardon, le regret, la soumission, l'espérance et je ne sais quelle douceur que connaissent seules les âmes qui ont établi la paix en elles-mêmes.

A mesure que leur dernière heure approche, les victimes semblent grandir encore. Elles ne voient plus la terre qu'elles vont quitter : elles sont tournées tout entières du côté de Dieu qui les attend : elles s'approchent de plus en plus de l'idéal de la vie chrétienne.

Le vieux comte de Soulanges était couché sur des fagots dans la chapelle que les soldats républicains appelaient l'antichambre de la mort¹, parce qu'on n'en sortait que pour aller

¹ A Auray.

au supplice. On lui offrit de la paille à lui et à ses compagnons : « Nous n'avons, dit-il besoin que de lumière pour prier. »

La nuit qui précédait leur exécution, ils passaient plusieurs heures à prier. Tantôt c'était le comte de Soulanges qui lisait l'office des morts, et ses compagnons, prosternés autour de lui, l'écoutaient et répondaient avec ferveur, en se frappant la poitrine. — Plusieurs personnes avaient obtenu de voir les prisonniers de bonne heure : elles aperçurent le vieil officier, blessé, malade, qui s'appuyait à l'autel, et qui récitait les prières des agonisants, et les prisonniers agenouillés devant la balustrade du chœur. Les soldats qui conduisaient les visiteurs demeuraient frappés de respect; les visiteurs ne pouvaient retenir leurs larmes. Tantôt c'était Kergariou-Loctmaria, qui, après avoir fermé son livre, inspirait à ses compagnons les pensées les plus propres à sanctifier leurs derniers moments, Cette prison devait voir un spectacle plus sublime encore. Un domestique ¹ se leva au milieu de ses compagnons et prit la parole à son tour. Il savait une foule de prières par cœur, et il était plus instruit que ses compagnons des devoirs religieux qu'il leur restait à remplir. Autour de lui se rangeaient les officiers qui

¹ Il s'appelait Malherbe. Il était au service de M. de Sainneville.

devaient mourir avec lui. Il leur parla de Dieu de leur âme et du pardon des injures avec une telle éloquence que tous les cœurs étaient émus.

Une autre prison ¹ présentait une scène à la fois semblable et différente : De Harscouët réunissait autour de lui des domestiques d'émigrés qui ne pouvaient se résigner à mourir. Il n'avait à sa disposition que le livre de l'Imitation. Il en lisait lui-même et en faisait lire aux officiers quelques chapitres. Ces lectures et les exhortations qu'il y ajoutait raffermirent ces âmes plus faibles; et ces pauvres gens marchèrent au supplice avec le même courage que leurs maîtres.

A Vannes ², c'était Villavicienso qui, le matin même du jour où il devait être exécuté lisait aux premières lueurs de l'aurore, les prières des agonisants devant ses camarades. Toutes les inégalités sociales disparaissaient, il n'y avait plus que des frères, unis dans la même foi et la même infortune.

Lorsque la dernière heure arriva, ces soldats qui pleuraient tout à l'heure leurs fautes, avec tant d'amertume, retrouvèrent leur calme et leur sérénité pour marcher au sup-

¹ L'église paroissiale de Quiberon.

² Dans la tour de la Porte-prison.

³ Tresvaux du Fraval: *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, tome II, p. 173, p. 177.

plice. Quelques-uns donnèrent l'exemple de la délicatesse la plus touchante envers ceux qui allaient les fusiller : sachant bien que c'était à eux qu'appartenaient les dépouilles, les victimes quittèrent leurs habits et les leur donnèrent avant qu'ils fussent souillés de sang et percés de balles.

Quand on vint enchaîner deux à deux les prisonniers qui devaient périr en même temps que lui, Kergariou-Loemaria se tourna vers eux : « Vous n'avez pas besoin qu'on vous donne l'exemple de mourir ; mais comme votre ancien, je réclame l'honneur de marcher au supplice le premier. »

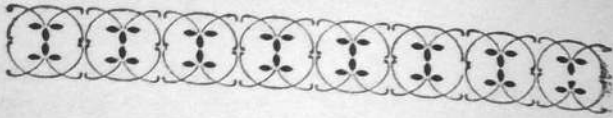
Et un instant après : « faisons mieux, dit-il, marchons pieds nus, pour imiter la passion de notre Sauveur ¹. »

A Quiberon, à Vannes et à Auray, on a longtemps gardé le souvenir de ces nombreux défilés. Les condamnés ne se laissaient distraire ni par les regards de sympathie qui s'arrêtaient sur eux, ni par les insultes de la populace qui se trouvait parfois sur leur passage. Recueillis, ils s'avançaient sans arrogance comme sans faiblesse vers le lieu où la mort les attendait. Les uns priaient, les autres chantaient des cantiques. Arrivés au lieu du supplice, ils s'arrêtaient auprès de la fosse qu'on avait creusée pour recevoir leurs dé-

¹ Tresvaux du Fraval, p. 178.

pouilles, et tranquillement acceptaient la mort. Le peuple leur a donné un nom que l'histoire semble avoir déjà consacré. Elle sera d'autant plus portée à le leur accorder qu'elle connaîtra mieux les raisons qui leur avaient mis les armes à la main, la grandeur des sentiments qui les animaient, et l'héroïsme dont ils ont donné de si évidentes preuves jusqu'au moment de leur mort. S'il faut reconnaître à chaque parti le droit de glorifier ceux qui ont su le défendre jusqu'à l'effusion du sang, il sera assurément permis à ceux qui les admirent de placer les royalistes tombés pendant la campagne de Quiberon, émigrés ou chouans au premier rang des défenseurs de la royauté. Mais ce qui fait leur incomparable supériorité, c'est la foi qu'ils s'étaient donnée la mission de protéger, et dont les lumières surnaturelles ont transfiguré les derniers moments de leur vie. Ce qui fait leur gloire, c'est qu'on a pu dire qu'ils ont honoré l'église autant que la France elle-même. Quand on lit le récit des batailles qu'ils ont livrées, et même des victoires qu'ils ont perdues, on croit avoir sous les yeux un des chapitres les plus héroïques de l'histoire de notre pays ; quand on raconte leur mort et leur supplice, il semble qu'on ajoute une nouvelle page aux actes des Martyrs ¹.

¹ La population bretonne leur donna ce nom dès le premier. On en trouve la preuve irrécusable dans la lettre déjà citée de l'aveugle de Kerbrech, commissaire du directoire départemental, à Cochon de Lapparent, en date du 25 vendémiaire, an V. (17 octobre 1795).



VII

« LES CHAMPS DU MARTYRE »

La contrée que les victimes allaient arroser de leur sang avait déjà une histoire qui lui assignait un rang spécial dans le pays tout entier.

De toutes les régions de la province, elle est celle qui réunit le plus de souvenirs et les plus importants. Elle conserve les traces des générations nombreuses et combien différentes qui s'y sont succédé.

Des grèves sévères de Plouhinec aux îles gracieuses du Morbihan, — à Quiberon, à Plouharnel, à Erdeven, surtout à Carnac et à Locmariaquer, — le sol est couvert de dolmens, de menhirs, de Cromlechs, qui attestent avant tout les croyances religieuses du peuple qui les a dressés. Véritablement cette terre est une terre sacrée.....

Les Romains y ont ensuite marqué leur

forte empreinte. Tous les jours on y découvre encore une de ces nombreuses routes dont ils avaient sillonné tout le pays, un de ces établissements qu'ils multipliaient le long de leurs voies. Tout récemment, à Locmariaquer, on a mis au jour les ruines grandioses d'une ville romaine.....

Quelques siècles après la conquête de César on vit débarquer sur cette côte de l'Armorique une peuplade plus belliqueuse que les autres colonies venues de la Grande-Bretagne, conduite par un soldat intrépide qui devait laisser son nom au pays même où devaient plus tard combattre Du Guesclin et Georges Cadoudal.....

La première histoire du *Bro-Waroch* n'est guère plus connue que celle des autres contrées de la province. Mais à ne tenir compte que des événements certains, il semble que la guerre ait voulu favoriser l'humeur belliqueuse de ses habitants en prenant leur pays pour le principal théâtre de ses violences et de ses fureurs.

Il se glorifie surtout d'être devenu, depuis près de deux siècles, le centre religieux d'une province qui a déjà donné tant et de si fortes preuves de son attachement à la foi catholique et de posséder le temple le plus vénéré dans le pays des pardons et des pèlerinages.

Et cependant à cette contrée si riche en

souvenirs religieux et militaires manquait une gloire dont tout pays catholique se montre fier. Avant les événements de la révolution, il ne lui avait pas été donné d'être consacrée par le sang de ceux qui meurent pour leur foi. Depuis les massacres d'Auray, de Vannes, et de Quiberon, elle n'a plus à envier aux autres pays cette illustration douloureuse. Elle n'est plus seulement l'antique sanctuaire de la primitive religion de l'Armorique, le champ de bataille le plus sanglant de la Bretagne, le foyer le plus intense de sa vie religieuse : elle est aussi son véritable *Champ des Martyrs*...

Rarement le sang chrétien fut répandu en telle abondance. Il n'a pas été versé goutte à goutte, pendant quelques heures et sur un seul point, mais par torrents et pendant de longs mois : il a rougi les rivages et les rochers de la mer, il a couru dans les rues, il a éclaboussé les remparts des villes, il a coulé dans les sables des dunes, il a arrosé l'herbe des prairies et souillé les roseaux des marécages.....

A Vannes il est presque impossible de faire un pas sans trouver les traces des martyrs.

La promenade de la Garenne est l'un des plus beaux ornements de cette ville. Un chemin sinueux et ombragé conduit insensiblement de terrasse en terrasse, depuis la rivière qui coule au bas jusqu'à une place très

spacieuse, coupée d'allées transversales, plantée d'arbres magnifiques. Tantôt les promeneurs solitaires viennent y rêver ; tantôt les enfants s'y donnent rendez-vous pour prendre leurs ébats : les uns et les autres passent le long d'un mur élevé qui sépare l'ancien couvent des Hospitalières de la promenade d'aujourd'hui : c'est au pied de ce mur, dans *l'allée des soupirs*, qu'on amena d'Auray, pour les fusiller, le général Sombreuil, l'évêque Hercé, un vieillard Petit-Guyot, un jeune homme, La Landelle, et douze prêtres. Les cadavres y furent laissés longtemps : des gens sans avœu osèrent les dépouiller de leurs vêtements ; le sang coulait en abondance sur le sol, et les chiens venaient s'en « regorger¹ ». L'administration municipale fit entendre des plaintes, non pas au nom de l'humanité, mais au nom de la salubrité publique. Les cadavres nus furent alors transportés au cimetière de Boismoro². — Il n'y eut pas d'autre fusillade sur la Garenne³. Soit que l'on voulût éviter de nouvelles réclamations de la part de la municipalité, soit que l'on craignît de soulever par de semblables scènes l'indignation publique, on conduisit dans la suite les victimes à quelque distance de la ville. —

¹ C'est Du Chatellier lui-même qui le raconte.

² Ce cimetière entourait l'église paroissiale de St-Patern.

³ Au moins pendant cette période.

Tantôt les convois se dirigeaient du côté de l'*Ermitage* à droite du canal ; les fosses qu'on creusait pour recevoir les cadavres s'espaciaient de l'ancienne communauté de Lassentière jusqu'à l'endroit de la rive qui porte encore aujourd'hui le nom de *Pointe des Emigrés*. Parmi ceux qui tombèrent les premiers il faut citer Charles-Joseph de Villavicienso, Saint-Sauveur, Saint-Luc, La Rochefoucauld, Kerolain, Le Lart, Fauchier de Pont-Moreau, Le Maître d'Annoville, Cabon de Kerandraon, Le Baillif de Porsaluden, Louis, Auguste et Victor de Jallais, trois frères, Penvern, etc. Il y eut des exécutions qui comptaient jusqu'à quarante et soixante victimes.

Tantôt on les conduisait en face de l'*Ermitage*, l'autre côté du canal sur les terres de l'*Armor*. Là moururent entre autres, Baudran, Boissendet, Bauquet de Granval, Chevreux, La Chapelle, Collardin, Hue de Leroude, La Roche Aymon, Faute de Vanteaux, d'Aiguillon, Gigault de Bellefonds, Trévoux, Roquefeuil, Gabriel du Quengo, de Trojoly, de L'Angle¹. Ce fut sans doute là que furent aussi amenés Joseph de Broglie, Biard, La Clocheterie, La Villevolette, Cheffontaines, Couhé de Lusignan.

¹ De Langle était seigneur de l'*Armor*, et fut fusillé sur ses propres domaines.

Les jeunes gens qui bénéficièrent d'un sursis furent exécutés dans un autre endroit. A un kilomètre environ de Vannes, sur la route qui conduit à Sainte-Anne, non loin de l'ancien couvent des carmes au *Bondon*, on voit une prairie humide où coule une fontaine. Là périrent une soixantaine de jeunes gens, parmi lesquels Botherel, Kermoisan, Lantivy, Clinchamp, Champsavoy, Du Laurens de la Barre, Vauquelin, Jouanguy, Jéhanno, Velard...¹

Combien y eut-il de victimes à Vannes ? Un écrivain favorable à la Révolution compte cinq cents émigrés ou chouans qui avaient subi la peine de mort avant le 8 août. Si l'on ajoute à ce nombre celui des soixante jeunes gens dont le sursis ne fit que retarder le martyre, les quatre cents chouans que l'épidémie enleva dans les carrières de la communauté du Père Eternel on arrive au chiffre approximatif de mille victimes. Nous croyons que le nombre en est encore plus grand.

Les cadavres restèrent longtemps dans les fosses où ils étaient tombés. Lorsqu'on put accorder aux victimes les honneurs auxquels elles avaient droit, on recueillit leurs restes

¹ Nettement cite un autre lieu d'exécution. « Suivant lui quelques prisonniers furent fusillés dans l'étroit triangle que forme le portail de la Communauté de la retraite (ancien grand séminaire) avec la grande voûte de la rue du Mené, avec laquelle il se trouve en faux équerre. Voir *Quiberon*, p. 272 et 273.

mortels. Le jour de la cérémonie de la translation, Monseigneur de Bausset, évêque de Vannes, commenta le texte des Macchabées : « ils ont dispersé autour de la ville les corps des saints, et personne ne s'est trouvé pour leur donner la sépulture ». Les ossements épars furent transportés solennellement dans une des chapelles de la cathédrale, dédiée à Saint-Louis, ¹ modèle des rois français et des rois chrétiens. C'est là qu'ils reposent encore.

« Il y a, près d'Auray, un endroit solitaire ², écarté, où les paysans bretons n'aiment pas à passer, le soir venu, et devant lequel ils se signent, où l'étranger lui-même, quand il y pénètre, se sent pris d'une angoisse : c'est le champ des martyrs. Tel, dès le principe l'a baptisé l'imagination populaire : tel il s'appelle encore ; là, pendant de longs mois, chaque matin, une fournée d'émigrés ont été conduits comme des bœufs à l'abattoir, et sont tombés, la poitrine trouée par des balles républicaines³ ».

Parmi ceux qui en firent une terre sainte,

¹ Ajoutons qu'à cette époque cette chapelle n'était pas encore sous le vocable de Saint Louis.

² Au milieu même du champ de bataille d'Auray, où Charles de Blois perdit la couronne et la vie. — Cette bataille avait été si sanglante qu'un historien a pu dire: C'est ici que tomba une première fois la fleur de la noblesse bretonne. (Voir A. de La Borderie).

³ *Revue des Deux Mondes*, 15 Juin 1884 p. 910.

on peut nommer Solanet, Pic de la Mirandole, Robert de Boisfossé, Pierre-François de Roquefeuil, Morisson de la Bassetière, Soulange, Charles de Corday, le marquis de Goulaine, Claude Brodier, Paul de Lantivy, Sainneville, Rieux, Salve de Villedieu, etc.....

Leurs restes demeurent privés de la sépulture jusqu'en 1814. A cette époque, on les transporte dans un caveau du couvent de Saint-Michel-du-Mont, plus connu sous le nom de Chartreuse.

Voici enfin le véritable « champ des martyrs » La presque île de Quiberon avait été déjà inondée de sang, dans la journée du 21, depuis le Fort-Penthièvre et le village de Kerostin, où il y eut tant de royalistes égorgés de si bonne heure, jusqu'au Fort-Neuf où se firent entendre les derniers coups de feu. Quelques jours plus tard le sang coula encore et abondamment par ordre de trois commissions militaires.

A quelque distance de la côte sauvage, non loin du village de Kergroix, se dresse, au milieu d'une plaine aride un monticule appelé dans le pays *mâni er bélec*. Au bas du monticule se remarque une dépression considérable de terrain, qui, sans doute, avant le massacre de Quiberon, ne portait pas de nom particulier. Cet endroit s'appelle au-

Jour d'hui la *fosse des martyrs*. Ce fut dans cette fosse que tombèrent les prisonniers condamnés à mort par la commission de Saint-Pierre, entre autres: Griéz, Fesselier, Vosseur, Lamy, Poulain, Paris, Lallemand, Buissy, Béchillon, Feletz, Du Frêne, La Chenardière, Vas de Mello, Salignac-Fénelon.

La commission de Kerraud faisait exécuter ceux qu'elle jugeait du côté de la baie au-dessous du village de Kerbonnec, tout près d'un pont qui sépare la plage d'un petit étang marécageux. Là furent fusillés Charles de Lamoignon, Rouault de Gamache, Cardon de Vidampierre, Toussaint de la Villéon, Henri de Goulaine, Benoit de Lostende, Gorin de Ponsay, Gabriel du Parc, Rogon de Carcaradec, Guergelin et Bailleul de Croissanville, le Métayer de la Garde.

A l'autre extrémité de la presqu'île le sang coulait pour ainsi dire partout à la fois.

On fusillait les prisonniers dans la cour même du presbytère où siégeait la commission. « Nous étions enfermés, écrit Bonnetière dans une chambre, mais nous entendions le bruit d'hommes montant et descendant l'escalier avec fracas, et la détonation des armes à feu dans la cour même de la maison ». Quand les blessés ne pouvaient quitter leurs chambres ou les grabats qu'ils occupaient dans l'église, on les fusillait à l'endroit même

où ils se trouvaient. Ainsi mourut Prévost de la Voltais, atteint dans le combat du 21 de trois blessures et qui fut fusillé le lendemain même du jour où le médecin lui avait coupé la jambe. Le vicomte de Belizal avait reçu une balle en pleine poitrine dans la journée du 15, on le plaça sur un fumier pour recevoir les balles du peloton d'exécution.

Quant à ceux qui pouvaient marcher, on les conduisait à quelques distance du bourg. Les uns étaient dirigés vers le *zal*. On appelle encore de ce nom une pâture située à l'est du bourg, derrière le mur élevé d'un verger qui sépare les maisons des champs et que contourne un chemin de ronde. C'est un endroit très solitaire.

Les autres étaient conduits du côté de la mer, tout près de la *grève* aujourd'hui si bruyante. Pendant longtemps la croix des *Bertiniaux* a marqué l'emplacement où l'on fusillait les victimes ; elle n'existe plus.

Les ossements des martyrs du *Zal* et de la *grève* ont été transportés à différentes reprises. Mais aucune marque n'indique les endroits où ils furent recueillis une première fois ni celui où ils reposent aujourd'hui.....

Dès les premiers jours de la Restauration, on songea à perpétuer le souvenir des événements de Quiberon.

S'il en faut croire un contemporain, un des

auteurs de *Victoires et conquêtes*¹, il fut d'abord question d'élever un monument en l'honneur des victimes à Quiberon même. S'élevant au-dessus de l'esprit de parti, l'écrivain demandait que ce monument fût vraiment national, et qu'à côté des noms des chouans et des émigrés on gravât les noms des soldats républicains morts en combattant. Ce projet avait l'avantage incomparable de placer le monument à l'endroit même qui avait vu tomber le plus de victimes et qui réunissait les souvenirs les plus nombreux et les plus importants que le nom de Quiberon rappelle. Mais peut-être le souvenir des événements était encore trop récent pour que les familles des émigrés consentissent à voir figurer leurs noms à côté des noms de ceux qu'ils regardaient comme responsables des massacres. Le vœu de l'auteur de *Victoires et conquêtes* ne fut pas écouté.

D'ailleurs on ne donna pas suite au projet de bâtir le monument à Quiberon.

En 1814, on avait ouvert une souscription. Lorsque les dons affluèrent, on résolut, sous l'influence de causes que nous n'avons pas à juger, de construire deux chapelles, au lieu que la voix populaire avait déjà nommé le *Champ des martyrs*. La chapelle expiatoire se dresse à l'endroit même des exécutions ; la

¹ Tome 4, p. 240.

chapelle sépulcrale, qui renferme le caveau des reliques, est adossé au couvent de la Charitreuse¹.

¹ La première pierre des deux Chapelles fut posée le 20 septembre 1823, par la duchesse d'Angoulême. L'inauguration eut lieu six ans après, le 15 octobre 1829.

« C'est entre ces deux monuments qu'une procession de 40 000 bretons — venus des trois diocèses bretonnants, Vannes, Quimper, Saint-Brieuc, avec leurs trois évêques et plus de deux cents prêtres, — se déroulant en défilé superbe devant le cortège des évêques, des généraux, donna aux français accourus de 50 et 100 lieues, ce spectacle extraordinaire d'un peuple entier en prières et en larmes...

De toutes les paroisses voisines, la voix des cloches succédant à celle du canon jetait à travers l'espace une pluie de notes entrechoquées avec un bruit de combat ; on eut dit par moment qu'elles sonnaient la charge et que les héros allaient se lever.

Les dragons de Pontivy, à cheval, couvraient la hauteur qui domine la route et rendaient les honneurs militaires.

Les maires de 200 communes accompagnaient le convoi ; et par dessus les têtes, flottaient au vent humide d'octobre les deux cents bannières communales données six ans plus tôt par la duchesse d'Angoulême, en mémoire des victimes.

Aucun char funèbre ne reçut les ossements. Comme des reliques de famille, ils furent portés par des paysans du pays. Trois grandes civières, drapées de velours rouge à broderie d'argent, les contenaient. Mais en outre, selon l'usage breton du vieux temps, un grand nombre d'assistants avaient pris en main et portaient religieusement jusqu'au caveau, quelque relique des martyrs.

Femmes, jeunes gens, vieillards montaient ainsi, pensifs, le regard fixé sur ces tragiques débris, le chemin qui contourne la colline.

Leurs yeux de temps à autre se reportaient en arrière, sur le groupe des évêques, comme pour interroger l'un d'eux. Mgr de Poulpiquet, évêque de Quimper, ne voyait-il pas par l'imagination et le cœur, revivre dans ce décor aujourd'hui glorieux, les gentilshommes soldats dont l'âme avait vivifié ces ossements desséchés. Il avait été un des 40 prêtres de l'expédition. Le jour du désastre un groupe de paysans l'avait sauvé.

Et tandis qu'il accompagnait lentement le cortège de triomphe et de deuil, les pleurs coulaient autour de lui. Celui-ci avait connu vivant ce crâne, ce bras : celui-ci a été témoin de leurs exploits : celui-ci pourrait donner une voix à ces reliques.

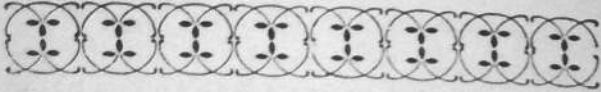
Au terme de la cérémonie, l'évêque de Quimper parla. Il n'excita pas les passions ; Il ne fit même pas allusion

A notre avis, ces deux édifices ne sont pas dignes des grands événements dont ils doivent perpétuer la mémoire : leur architecture et leur ornementation s'inspirent trop des souvenirs de l'antiquité payenne ; de plus, on n'y a pas mis la dernière main, et il semble qu'on ait été impuissant à leur donner l'achèvement auquel ont droit les œuvres d'art et que le respect des victimes exigeait. — Néanmoins nous persistons à croire que c'est sous la forme d'un monument religieux, que les souvenirs de Quiberon devaient se transmettre à la postérité.

Seul un monument religieux peut nous apprendre que ce fut principalement pour défendre leur foi que la plupart des combattants de Quiberon se soulevèrent en 1795 ; — seul, il peut nous dire qu'après la défaite, et quand il ne leur restait plus qu'à mourir, les vaincus se montrèrent encore plus grands que sur le champ de bataille, et consacrèrent leurs derniers moments par la piété la plus sincère ; — seul surtout, il peut nous rappeler les grandes leçons qui ressortent des événements qui se sont déroulés sous nos yeux : à savoir, que c'est à la religion seule que les héritiers des victimes et les héritiers de ceux qui furent leurs ennemis doivent demander l'oubli réciproque et le pardon ; et qu'elle seule est aussi puissante pour prévenir le retour des guerres civiles que pour éteindre les haines qu'elles engendrent.



proque et le pardon dont tous ont besoin dans une mesure, petite ou grande, que Dieu connaît ; et qu'elle seule est aussi puissante pour prévenir le retour des guerres civiles que pour éteindre les haines qu'elles engendrent.



CONCLUSION

Depuis le sanglant épisode dont nous avons achevé le récit un siècle entier s'est écoulé.

Aujourd'hui les représentants de tous les partis, faisant abstraction des divisions d'il y a cent ans, et sacrifiant parfois jusqu'à leurs sympathies les plus chères, se font gloire de servir le drapeau tricolore autour duquel nos ancêtres se sont livrés des combats si acharnés.

C'est une joie de penser que les héritiers des royalistes de 1795 et les héritiers de ceux qu'ils avaient à combattre sont unis dans l'amour supérieur de la patrie, et répandent leur sang avec une égale générosité sur tous les champs, rapprochés ou lointains, où flotte le drapeau de la France.

Si nous avons raconté *Quiberon*, ce n'est pas pour réveiller des haines que nous voudrions voir non seulement endormies, mais complètement éteintes, ni pour nuire à l'union que nous désirerions plus grande et plus profonde.

Nous nous sommes proposé de faire une œuvre de justice.

Les écrivains révolutionnaires ont appliqué le *væ victis* à leurs adversaires avec une rigueur impitoyable. Les royalistes, émigrés et chouans avaient été trahis par la fortune des combats ; un grand nombre d'entre eux avaient péri ailleurs que sur le champ de bataille. La haine des vainqueurs n'était pas satisfaite. On voulut encore déshonorer leur mémoire : on les rendit seuls responsables de la guerre civile dont ils ne furent que les victimes les plus malheureuses ; on suspecta leurs intentions, on nia la légitimité des causes qui leur mettaient les armes à la main : on les représenta, non comme des français, mais comme des traîtres, non comme des soldats, mais comme des bandits indignes de pitié : et on alla jusqu'à justifier la rigueur des commissions militaires à leur égard . . .

D'autre part, les écrivains royalistes, s'ils ne montrent pas une partialité aussi révoltante, insistent surtout sur les crimes de leurs ennemis, et on leur reproche avec raison de ne leur avoir pas rendu pleine et entière justice.

Si bien, que si l'on devait accepter sur chacun des deux partis les appréciations de ses adversaires, il faudrait conclure qu'ils étaient également condamnables et qu'ils ne renfermaient que des monstres.

Nous n'avons pas voulu souscrire à un pareil jugement.

Nous avons préféré reviser nous mêmes le procès.

Comme nos conclusions diffèrent, sur les points les plus importants de celles que nos devanciers ont portées, nous les faisons connaître.

Nous avons expliqué ou même justifié tout ce qui pouvait l'être, et blâmé tout ce qui était condamnable. En parlant des royalistes nous n'avons pas caché leurs fautes ; en parlant des républicains, nous n'avons pas dissimulé leurs crimes. Quand nous avons rencontré dans l'un des partis des actions admirables, nous les avons racontées, n'ayant que le regret de n'avoir pas à le faire plus souvent. Quand il a fallu exposer les principes qui animaient les adversaires, nous n'avons pas craint de découvrir dans chacun d'eux tout ce qu'il pouvait renfermer de légitime. Nous n'avons pris ni le ton complaisant de l'apologie ni le langage acrimonieux du pamphlet. Libre de préjugés et de passion, nous avons attribué à chaque parti, et dans chaque parti, à chaque personnalité, la part de responsabilité qui lui revenait dans ces événements sanglants, ..

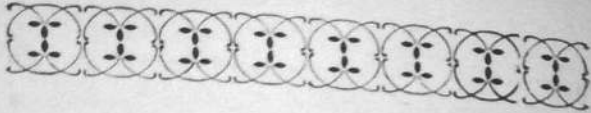
On nous accusera peut-être de n'avoir pas suffisamment caché nos préférences, et sur-

tout d'avoir laissé voir que nous étions catholique. Nous n'en éprouverons ni étonnement, ni contrariété. Le seul reproche auquel nous serions sensible, serait d'avoir altéré la vérité par attachement à nos principes. Nous ne croyons pas l'avoir mérité. On ne nous le fera pas. Le témoignage que Montaigne se donnait à lui même au début de ses "Essais,, nous espérons qu'on nous l'accordera spontanément après avoir lu notre travail, et qu'en refermant ce livre, qui peut contenir des erreurs, mais qui n'a voulu tromper personne, on dira : « *Ceci est un livre de bonne foy* ».



APPENDICE





I

LISTE DES VICTIMES DE QUIBERON

Il existe un assez grand nombre de listes des victimes de Quiberon : 1^o celle du général Lemoine ; 2^o celle du monument de la Chartreuse ; 3^o celle de Villeneuve la Roche-Barnaude, qui n'est guère que la reproduction de la précédente ; 4^o celle de Pihan de la Forest, qui renferme des indications précieuses ; 5^o celle de Théodore Muret ; 6^o celle publiée 1870-1871 par le *Chartrier français* (1238 noms) ; 7^o celle de Rosenzweig ; 8^o enfin, celle de Eugène de la Gournerie. — Cette dernière liste, rédigée d'après les renseignements de Hersart du Buron, corrige les erreurs, les inexactitudes et remplit, autant que cela est possible, les lacunes des

II

précédentes. Elle a surtout l'avantage de donner sur chacune des victimes tous les renseignements curieux et intéressants que la science de l'auteur avait pu recueillir. — Elle est cependant loin d'être complète : elle ne donne pas les noms de 800 victimes, simples soldats ou laboureurs qui périrent dans les combats de Quiberon, ni les noms des chouans qui moururent par centaines dans les prisons de Vannes. — C'est cette dernière liste qui nous a guidé ; nous y avons introduit un ordre nouveau, nous l'avons débarrassée des double-emploi, que La Gournerie a lui-même signalés, et de toutes les données si intéressantes pour son livre dont elles faisaient l'objet principal, mais qui seraient déplacées dans cet appendice.

Nous indiquons seulement, à la suite de chaque nom, la profession et le grade, quand on les connaît. Les abréviations *em.*, *ins.*, (émigré, insurgé) font savoir si la victime appartenait au corps expéditionnaire ou à l'armée chouanne. Enfin les lettres Q., A., V., (Quiberon, Auray, Vannes) indiquent soit la ville où les victimes ont été fusillées, soit le champ de bataille où elles ont reçu des blessures mortelles. —

d' Aiguillon,	
Ch. d' Albert-Mivel, militaire,	ém. V
A. Allanic, étudiant,	ém. V
Allary,	
P. F Allemand, domestique,	ém. Q
P.-L.-N. Allieaume, horloger,	ém. Q
A. Aloy,	ém. V
L.-J. Aloy,	ém. V
J. Alys,	ém. Q
Ch. d' Amboix, s.-l. de marine,	ém. V
P.-J. d' Amboix, lieutenant,	ém. V
J. Amelin, soldat,	ém. V
Ch.-L. d' Anglars, volontaire,	ém. A
M. Anière, cordonnier,	ém. Q
A.-M. d' Apchier,	ém. V
G. d' Apchier,	ém. A
P. Arbon, soldat,	ém. A
L.-C. d' Arbouville, capitaine,	ém.
L.-A. d' Arnaud,	
P. Arnoult, praticien,	ém. A
P.-G. d' Arragonnès d'Orcet, lieutenant,	
Ch. d' Astier,	
J.-A. Aubin de Botcouard, lieut.	ém. V
F. Aubry,	Q
P. d' Audebard,	Q
M. Audrein, laboureur,	
F. Auffrey, menuisier,	
J.-A. d' Auront,	
R. Avril, domestique,	ém. A

P.-P. du Bac de la Chapelle, capitaine,	ém. V
M. Bachelot, domestique,	ém. Q
M. Bachelot, laboureur,	ém. A
Bailleul de Croissanville, vol.	ém. Q
P.-F.-M. du Bahuno de Kerolain, sold.	ém. V
J.-P.-R. Le Baillif de Portsaluden	ém. V
N.-J. Ballet de la Chenardière, cap.	ém. Q
P. Bans,	ém. V
L. de Baraudin, lieut. de vaisseau	ém. Q
J.-J. Barba, soldat,	ém. V
F. Barbaroux,	Q
J.-J.-C. Le Barbier de la Bourdonnière,	ém. Q
J.-M. Barbut,	Q
F.-R. de la Barre,	ém. Q
Y. Barré, chirurgien,	ém. Q
M. Barret,	
F.-L. de la Barthe de Thermes	ém. A
J. de la Barthe de Thermes, lieut.	ém. A
F. Bassou,	ém. V
N.-A. Baudiot de Sainneville, chef de division des armées navales	A
L.-C. de Baudrand, cap. de vaisseau	ém. V
J. Baudiot ou Baudal, musicien	ém. A
G. Baulavon, séminariste,	ém. V
L.-C. de Baupte, volontaire,	ém. A
G. Bauquet de Grandval, lieut.	ém. V
E. de Bayard,	Q
J.-J. de Beaucorps, soldat,	ém. Q
de Beaudenet,	ém.

J.-M. de Beaufort de Goyon, cap.-maj.	ém.	V
de Beaugendre, lieutenant,	ém.	
M.-A. de Beaupoil Saint-Aulaire,	ém.	Q
E. Beauvais, marchand,		A
de Beauvillié,	ém.	V
C.-S. de Bechillon, soldat	ém.	Q
E. Beghin, domestique,	ém.	A
L. Belisson, soldat,	ém.	V
H. Benizet, laboureur,	ins.	
C.-J. Benoit, volontaire,		V
O.-B. Benoit de Lostende, lieut.	ém.	Q
F. de Béon de la Guttère, volont.	ém.	V
J. Bérienne, meunier,	ins.	A
R. de Bermont,	ém.	V
C. Bernard, menuisier,	ém.	V
J.-M. Bernard, faiseur de pipes,	ins.	V
J.-M.-F. Bernardeau de Salvart, maré- chal-des-logis,	ém.	V
J. Berney,	ém.	V
A. Berthelot, étudiant,	ém.	Q
J.-M. Berthelot cultivateur,	ins.	Q
J.-M. de Berthou de la Violaye, lieut. de vaisseau.	ém.	A
F. Bertrand,	ém.	V
L.-P.-J. Besnard, maître clerk au parlement de Paris,	ém.	Q
G. Bessin, soldat,	ém.	V
P. Bétard, volontaire,	ém.	Q
J.-L. Beuquet d'Arblade, cap.	ém.	V
A.-L.-T. de Beziade d'Avaray, major,	ém.	V

J.-F.-A. Biard, cultivateur,	ém.	V
J.-M. Le Bideau, laboureur,	ins.	Q
H.-A. Le Bidé de Maurville de la Fune- lière, lieutenant de vaisseau,	ém.	V
De Bideran.		
R.-B. Bignon du Fresne, capit.	ém.	Q
J. Bigouen, laboureur,	ins.	A
T.-M.-E. Le Bihan de Tréouret, lieut.	ém.	Q
A.-C. Le Bihannic de Guiquerneau, sous-lieutenant,	ém.	Q
J. Billouard de Kerlerec, s.-l.	ém.	A
H. Biot, étudiant,	ins.	
P. Biot, étudiant,	ins.	
L. Blaize, laboureur,	ins.	A
J. Blanchouin de Villecourte, lieutenant,	ém.	
P.-H.-J. Bleu, soldat,	ém.	V
J. Bluhérne, laboureur,	ins.	V
A.-J. du Bocquet, volontaire,	ém.	Q
N. Bocquet, jardinier,	ém.	V
L.-H. Boguais de la Boissière, s.-l.	ém.	V
J. Boilleteau, domestique,	ém.	Q
A.-F. de Boisbaudry.		
du Boisboissel, élève de la mar.		Q
M. Bois-Duc, laboureur,	ins.	V
E. de Boisendes,	ins.	V
A.-C.-M. du Bois-Hue, sergent-major,	ém.	V
J.-R. du Bois-Tesselin, volontaire,	ém.	A
J.-V.-H. du Bois-Tesselin, serg.-maj.	ém.	A
de Boissieux, capitaine,	ém.	

P. Le Boitreuse, laboureur,	<i>ins.</i> V
P.-J. de Bolinard des Roches,	<i>ém.</i> V
A. Le Bombart, chasseur,	<i>ém.</i> Q
L.-M. Bonarc, journalier,	<i>ém.</i> A
E. Bonge, volontaire,	<i>ém.</i> Q
H. Bonge, volontaire,	<i>ém.</i> Q
M.-C.-G. de Bonnefous.	
R. Bonneville, horloger,	<i>ém.</i> A
L. de Bonore ou Bonhore, volent.	<i>ém.</i> A
H. Bonoure,	Q
J.-J.-A. de Borrassol, capitaine,	<i>ém.</i> Q
G. Bossenot, laboureur,	<i>ins.</i> V
H.-F. de Botherel,	<i>ém.</i> V
F.-G. Boucher, journalier.	
L.-E.-A. Le Boucher de Martigny, officier,	<i>ém.</i> V
P. Boucheron de Russey, capitaine d'artillerie,	<i>ém.</i> A
J.-M.-J. du Bouetiez de Kerorguen, conseiller au parlement de Bretagne	<i>ém.</i>
J.-J.-F. du Bouetiez de Kerorguen, lieutenant,	<i>ém.</i> A
J.-A. Bouhier de Maubert, lieut. de Boukin.	<i>ém.</i> Q
La Boulandière,	Q
N. Boulard, prêtre,	<i>ém.</i> A
J. Boule, soldat,	<i>ém.</i> V
C.-L. de Boulefroy, soldat, de Boulon.	V
J. Boulot, capitaine,	Q

J. de Bourdon de Ris,	<i>ém.</i> V
C.-A. Bourdon de Grammont, capitaine-major,	<i>ém.</i> A
Bourgevin de Vialart de Saint Morys, intendant général de l'armée,	
F. Bourguignon, militaire,	<i>ém.</i> V
P. S. de Boussineau, lieutenant,	<i>ém.</i> Q
R.-M. Le Boutouillie de Guergelin, sous-lieutenant,	<i>ém.</i> Q
J. Bouvier, laboureur,	<i>ém.</i> V
H.-M. de Bray, militaire,	<i>ém.</i> Q
T.-C.-A. Bréart de Boisanger,	<i>ém.</i> A
F. Brébion, déserteur,	A
F. Bréhaut, soldat déserteur,	A
P.-F. Bréhéret, prêtre,	<i>ém.</i> V
J.-A. Brethé de la Guignardère, vol.	<i>ins.</i>
G.-R. Le Breton, chev. de St-Louis,	<i>ém.</i> V
J.-F. Breton, instituteur,	<i>ém.</i> Q
Le Breton, laboureur,	<i>ins.</i> V
A.-F. du Breuil,	<i>ém.</i> A
P. Brevelly,	<i>ém.</i>
L.-J. Briche, volontaire,	<i>ém.</i> Q
J.-M.-M. de Brie, sous-lieutenant,	<i>ém.</i> Q
T. de Brie,	
P.-M. Briend, marchand,	
C.-G. Brodier, domestique,	
A.-L.-J. de Broglie, col. de chasseurs	<i>ém.</i> V
J. Brohan,	<i>ins.</i>
C.-C. de Brossard, chef de chouans,	<i>ins.</i> V
L.-A. de Brossard de Sainte-Croix	<i>éu.</i> V

J. La Brousse,	<i>ins.</i>
P.-J. La Brousse, ancien gendarme,	<i>ém.</i>
T. Brimault de Beauregard, lieutenant,	<i>ém. V</i>
F. du Buat, volontaire,	<i>én. V</i>
C.-M. de Buissey, volontaire,	<i>ém.</i>
L.-F.-B. de Buissey,	<i>ém. Q</i>
de Bullion d'Attily, colonel,	<i>ém. Q</i>
J. Bultelle, domestique,	<i>ém. Q</i>
H. Bureau du Bourdet.	
J.-H.-M. Burle de Champelos, s-lieut.	<i>ém. Q</i>
P.-F.-H. Burgault de Monfort, lieut.	<i>ém. Q</i>
C.-M. Burnolle, écrivain,	<i>ins. V</i>
J.-M. Cabon de Kerandraon, sold.	<i>ém. V</i>
J. Cadart, bourrelier,	<i>ém. V</i>
P. de Caffarelli, officier,	<i>ém.</i>
J. Candols,	<i>Q</i>
F. Candou, matelot,	<i>ins. A</i>
Canel de Villary, 1 ^{er} du génie,	<i>ém. Q</i>
M.-A.-J.-B. du Cap de Saint-Paul,	<i>Q</i>
de Caqueray de Bavière, s-lieut.	<i>ém. Q</i>
F. de Caqueray de Mezanci, vol.	<i>ém.</i>
Caqueray de l'Orne,	<i>ém. Q</i>
J.-J.-A. Cardon de Vidampierre, 1 ^{er}	<i>ém. Q</i>
P.-J. de Carheil, volontaire,	<i>ém. Q</i>
J. Carmentran de la Roussille,	<i>ém. A</i>
L. Carmouche, tanneur,	<i>ém. A</i>
Carné de Trécesson, com.	<i>ém. Q</i>
A.-J.-M. Caron, domestique,	<i>ém. V</i>
J.-F. Carpentier,	<i>ém. V</i>

F. de la Carrière de Combat, s-lieut.	<i>ém. V</i>
F. du Caste,	<i>ém. V</i>
de Castel.	
F.-D. Castin de Guérin de la Madeleine, prêtre,	<i>ém. V</i>
J. Le Cauchois,	<i>ém. A</i>
de Caux, capitaine,	<i>ém. Q</i>
de Cazaux,	<i>ém.</i>
J. Chable, militaire,	<i>A</i>
L. Chadeau de la Clocheterie, 1 ^{er} .	<i>ém. V</i>
de Champflour, capitaine,	
de Chantellenot de Séré,	<i>ém. Q</i>
E. de la Chapelle,	<i>Q</i>
J. de la Chapelle,	<i>A</i>
S. Chapiteau, volontaire,	<i>ém. Q</i>
J.-F. Chapon, journalier,	<i>ém. A</i>
C.-M. de Charbonneau, officier,	<i>ém. Q</i>
C.-H. de Charbonneau, sous-lieut.	
J.-B. Chardon,	<i>ém. A</i>
J. Charlanne, tailleur,	<i>ém. V</i>
L. Chasteigner,	
E.-A. de Chasteigner, volontaire,	<i>ém. Q</i>
J.-P. de Chasteigner de Lagrange,	
lieutenant,	<i>ém.</i>
J. Chataigne ou Chadagne, dom.	<i>ém. Q</i>
L. Chatel, soldat,	<i>V</i>
A. de Chaton, volontaire,	<i>Q</i>
F.-H. Le Chauff de Léhélec, s-lieut.	<i>ém. V</i>
C.-G. de Chenu, officier,	<i>ém. V</i>

J.-P. du Chérou de Beaumont, capitaine de génie,
 F. Chevalier, laboureur, *ins.* V
 F. Chevé, tisserand, *ins.* V
 B.-R.-M. de la Chevière, *ém.* V
 J.-M. de la Chevière, serg-major, *ém.* Q
 R.-A.-T. de la Chevière, sous-lieut. *ém.* V
 J.-B.-G. de la Chevière, volontaire, *ém.* V
 J.-M. de Chevreux, volontaire, *ém.* V
 de Chiesa, capitaine, *ém.* Q
 J.-B. de Cholet,
 J.-B. Chope, domestique,
 de Chrétien, soldat,
 J.-M. Chrétien, sellier, *ins.*
 A.-M.-M. de Cillart de la Villeneuve, élève de la marine, Q
 E.-J.-M. de Cillart de la Villeneuve, sous-lieutenant, V
 J.-M. de Cillart de la Villeneuve, cap. *ém.* Q
 F.-B. de Clabat,
 P. de Clabat, A
 L. Le Clerc, *ém.* V
 J.-R.-B. de Clinchamp, *ém.* V
 A.-R. de Cluzel, major de vaisseau,
 F.-V. de Coataudon, lieutenant, *ém.* V
 J.-F.-L. Coeffeteau, élève en chirurgie *ém.* V
 L.-M.-J. du Coellosquet, sous-lieut, *ém.* V
 F.-J.-M. du Coellosquet, lieutenant, *ém.* V
 J. Cognet, sous-lieutenant, *ém.*
 M.-C. de Colarçin, lieutenant, *ém.* V

S.-M. Colin de la Biochaie, lieut. *ém.* V
 P. Colin, soldat, *ém.* V
 J.-B. Colinet ou Cottinel, domest., *ém.*
 A.-J. Collart de Ville, lieut. d'artil. *ém.* V
 F. Collet, domestique, A
 T.-H.-J. Collibeaux, soldat,
 J. de Collombet,
 F. Comparot de Longsols,
 A.-M.-L. Conen de Saint-Luc, volont. *ém.* V
 A. Cony, volontaire,
 C.-J. de Corday d'Armont, volontaire, *ém.* A
 P.-J. de Corday, officier, *ém.* V
 du Cormier, Q
 P. Corvay, laboureur, *ins.* V
 F. Costinic,
 S.-R. Cotelte,
 A. de Cotte,
 L. Couhé de Lusignan, vétérans, *ém.* V
 P. Coupé, volontaire, *ém.* Q
 A. Courreau, soldat, *ém.* V
 de Cours, capitaine,
 F. de Courson de la Belle-Issue, *ém.* V
 C.-J.-M.-F. de Courson de Kernescop, soldat, *ém.* Q
 F.-A. de Courson de la Villehéliou, II. *ém.* V
 de Courteville d'Hodicq, *ém.* Q
 J.-F. Coustin du Masnadau, s-lieut.
 J.-M. Cramezel de Kerhué, capit. *ém.* V
 V. Croeler, laboureur, *ins.* V
 M. Crouillebois,

J.-B. du Crozet de la Regnaude, q.-mait.	ém.	Q
G. Le Lun, chantre à la cathédrale de Tréguier,	ém.	A
C. Cunier, étudiant, volontaire,	ém.	A
J. Dagord, laboureur,	ins.	V
F. Dallot,		Q
C. de Damas-Cormailon, major,	ém.	Q
F.-F.-J. Damoiseau de la Bande, vol.	ém.	V
J.-C.-T. de Danceau, commandant,	ém.	A
E. Danic, portefaix,	ins.	V
L. Danic,		Q
F. Daniel, laboureur,	ns.	V
J. Daniel,		Q
L. Danic,		
I. Dano, laboureur,	ins.	V
P.-O. Dargent de Kerbiguet,	ém.	
J. David, laboureur,	ins.	V
A.-F. Delcroix, journalier,	ém.	Q
A. Delebarre, tisserand,	ém.	A
J. Delaunay, domestique,	ém.	A
M. Denneby, laboureur,	ém.	V
J.-P. Desmote, cap. de chouans,	ns.	Q
J. Dessat, volontaire,		A
E. Dethort.		
J. Dietrich, volontaire,	ém.	A
L. Diserdille, domestique,	ém.	A
A.-J. Doco, charron,	ém.	Q
J.-B. Dombideau de Crouseilhes, major de vaisseau,	ém.	V
C.-M. Dorigné, étudiant, volontaire,	ém.	A

J.-N.-T. Doudement, cultivateur,	ém.	A
J.-A. Douroux.	ém.	A
J.-J. du Dresnay, sous-lieutenant,	ém.	Q
H.-C. du Drezit de Penfuntun, officier.	ém.	A
F. Drouin,	ém.	V
F.-H.-M. Dubois de Beauregard, lieut.	ém.	V
F. Dufério, praticien,	ém.	V
J. Dumaine,		Q
C.-D. Dupuy,		Q
A. Duquesne,	ém.	Q
C. Duret, marchand,		V
L. Dury,	ém.	A
F.-I.-M. Dussautoir, volontaire,	ém.	Q
P. Dutertre,	ém.	V
L.-M.-J. Dutertre Delmarcq, enseigne	ém.	A
T. Duval, coiffeur,	ém.	A
C.-L. d' Elbèque,	ém.	Q
N. Elec, laboureur,	ins.	A
d' Elque,		Q
J. Enamf, laboureur,	ins.	V
L' Enfernat,		Q
d' Enneval, major,	ém.	Q
F.-P. Ernault des Brulys, lieut.	ém.	A
J.-M. de Derval, lieutenant,	ém.	V
N. Esleven, laboureur,	ém.	A
A.-R. d' Espagne, lieutenant,	ém.	Q
F. d' Espiart,	ém.	V
F. Evan,	ins.	Q
P. Evrard,	ém.	V

P. Ezanno, marin,	<i>ins.</i> A
P. Ezanno, laboureur,	<i>ins.</i> A
C. Faget,	<i>ém.</i> A
G. Falhun, jardinier,	<i>ins.</i> V
J. Falher, laboureur,	<i>ins.</i> V
J. Falvard,	<i>ém.</i> V
F. de Falvard,	Q
H.-J. Le Fauconnier de la Bonneville, capitaine,	<i>ém.</i> V
M. Faulte de Vanteaux, fourrier,	<i>ém.</i> V
B. Faure,	<i>ém.</i> A
A. de Fauville,	<i>ém.</i> V
Faval, sergent,	Q
M. de Faydit, capitaine,	<i>ém.</i> A
J. Le Febvre, volontaire,	<i>ém.</i> A
A. J. de Feletz, sergent-major,	<i>ém.</i> Q
J. de la Feraudière,	<i>ém.</i> A
J.-L.-A Feret, volontaire,	<i>ém.</i> V
de la Ferté-Meun,	Q
J.-F. Fesselier, sergent,	<i>ém.</i> Q
J.-F.-C. Feuarent,	<i>ém.</i> A
N.-M. Feugeret de Saint-Crend, capitaine adjudant-major,	<i>ém.</i> Q
J. Fiolet, tisserand, volontaire,	<i>ém.</i> Q
M.-A.-F. Flamant, sergent-major,	<i>ém.</i> V
M. Flau, laboureur,	<i>ins.</i> V
J. de Flayelle,	<i>ém.</i> A
H.-M de Flisèle,	
P. Florentin, domestique,	<i>ém.</i> V
L. Flouris, laboureur,	<i>ins.</i> V
J. de Flony,	Q

L. Fontaine, maréchal-ferrant,	<i>ém.</i> Q
H. des Fontaines,	<i>ém.</i> Q
J. de Fonterouger, aide de camp,	<i>ém.</i> V
J.-N. Le Forestier de Boiséon, of. de m.	<i>ém.</i> V
G. des Forges, volontaire,	<i>ém.</i> A
Le Fort de Carneville, sergent,	<i>ém.</i> Q
A.-D. de Foucalt, lieutenant,	<i>ém.</i> A
F.-P. de Fouchier de Pontmoreau, cap.	
A. Fougeret, meunier,	A
C.-F. du Four, commis de bureau,	<i>ém.</i> V
J.-M. Fournier, militaire,	A
J.-P. de Fréville,	<i>ém.</i> A
J.-B. du Fresnoy, soldat,	<i>ém.</i> Q
C.-A. Froger de la Clisse, v. de la m.	<i>ém.</i> Q
M.-H. de Froger de l'Eguille, cap.	<i>ém.</i> V
L. de Froger de l'Eguille, aide-maj.	<i>ém.</i> V
F. Frottin, prêtre,	<i>ém.</i> A
F. Gabeau, militaire,	
J.-B.-R. Gaignet, prêtre,	<i>ém.</i> V
Galaup de la Pérouse, offi.	<i>ém.</i> Q
J. Le Galidec, tailleur,	<i>ins.</i> V
P. Gallard de Béarn,	Q
G. Gallec, journalier,	<i>ins.</i> V
J. Garnier, militaire,	<i>ém.</i> V
P. Garot, militaire,	V
P. du Garreau de la Seinie, volont.	<i>ém.</i> A
Th. du Garreau de la Seinie, »	<i>ém.</i> A
L.-H. Le Gauche,	<i>ém.</i> V
C.-A.-F. Gauné de Cazau,	<i>ém.</i> A

J.-P. Gauthier, prêtre,	ém. V
J. Gautier, domestique,	ém. V
L. Gegu, domestique,	ém. A
Ed. de Genot, lieutenant,	ém. Q
F.-M. de Saint-Georges,	Q
J. Gérard, prêtre,	ém. A
M. Gercioque, laboureur,	ins. V
J.-F.-A. Gesril du Papeu, s.-lieut.	ém. V
J.-B. Gibral,	Q
J.-F.-F. Gigault de Bellefonds, lieut. de vaisseau,	ém. V
R.-V. Gilard de Larchantel, prêtre	ém. V
P. Gilet, laboureur,	ins. V
J. de Gimel, volontaire,	ém. A
J.-P. de Gimel, volontaire,	ém. Q
C. de Gimel, volontaire,	ém. Q
F. Ginguéné,	ém. Q
J.-E. Ginouvez de la Tour, caporal,	ém. Q
A. Giraud, militaire,	V
J.-M. Glais du Gage, g. du corps,	ém. A
C.-N. Gobier du Gast,	
J. Gondier, volontaire,	ém. V
H.-H.-J. Gorrin de Ponsay, volontaire,	ém. Q
A.-G. Gothereau de Grandchamp, v.	ém. A
P.-M. de Goulaine, lieutenant,	ém. Q
A.-M. de Goulaine, officier,	ém. A
J. Gourdet, tailleur,	ins.
de Gourin,	ém.
J.-P. de Gourau, prêtre,	ém. V

C. de Gouyon de Beaufort, s.-lieut.	ém. V
A.-M. Gouzellon de Bélizal, brigadier des armées navales,	ém. V
A.-J.-G. Gouygnat de Bocozel, cap.	ém. V
La Grange-Chataignaie,	ém. Q
P. La Grange, militaire,	A
D. Gras, domestique,	ém.
de Grave, capitaine,	ém. Q
J. Grela, marin,	ins. V
C.-A.-R. Grellier de Concize, cap.	ém. V
N.-V. Grenier, domestique,	ém. Q
C. de Grimcuville,	ém. A
G.-F. Grignard de Champsavoy s-l.	ém. V
N. La Groy de Croutte, étudiant,	ém. Q
L.-J.-M. Grue,	
F.-M.-C. Le Gualès de Lanzéon, s-l.	ém. Q
J.-S.-M. de la Garrigue de la Tournerie, capitaine,	ém. A
L.-J. du Guégam.	
J. Guénédal, laboureur,	ins. A
J.-L. de Guéroust,	ém. A
L.-B. de Guerry de Beauregard, adj.	ém. A
G. de Guerry de Beauregard, aid-major,	ém. A
M. Guerry, laboureur,	ins.
F. du Guet.	
J.-D. de Guicheteau, volontaire,	ém. A
F. de Guichen du Bouexic, ens. de vaiss.	
G. Guillas, laboureur,	ins. A
H. Guillemain,	ins.
P. Guillemo dit le Bouche.	

J. Guillerot, meunier,	<i>ins.</i>	V
J. Guilleroux, tailleur,	<i>ins.</i>	V
J.-F. Guillotou de Kerever, lieut.	<i>ém.</i>	Q
F. Guillouet d'Orvilliers, lieut.	<i>ém.</i>	V
L.-L. Guinvert, laboureur,	<i>ins.</i>	A
H. Guyot de Saint-Michel,	<i>ém.</i>	V
J.-M.-G. du Haffont, aide-major,	<i>ém.</i>	Q
L.-F. d'Haise, commandant,	<i>ém.</i>	Q
J. Hamon, laboureur,	<i>ém.</i>	
C.-J.-M. de Harscouet, volontaire,	<i>ém.</i>	Q
J.-L. de la Haye, officier de marine,	<i>ém.</i>	A
C. de la Haye-Montbault, ch. de Malte,	<i>ém.</i>	Q
J. de la Haye de Silz.		
A. Hebert, gantier,	<i>ém.</i>	A
F. Helin, cordonnier,	<i>ém.</i>	Q
P.-P.-A. Hellouin de Courcy, soldat,	<i>ém.</i>	V
G. Hémery, domestique,	<i>ém.</i>	
Y. Henriot, laboureur,	<i>ins.</i>	V
Mgr. Urbain-René de Hercé,	<i>ém.</i>	V
F. de Hercé, prêtre,	<i>ém.</i>	V
L. Hervet, domestique,	<i>ém.</i>	Q
L.-C. d'Hervilly, maréchal de camp,		Q
A. Hochenac, maçon,	<i>ém.</i>	Q
F. Hochin, laboureur,	<i>ém.</i>	Q
A. Horrart.		V
J. Houix, laboureur,	<i>ins.</i>	
J.-B. Houlier, conscrit,	<i>ém.</i>	A
P. Huby, tisserand,	<i>ins.</i>	
F. Huchette, tisserand,		

J.-F. d'Hudebert, officier d'infant.	<i>ém.</i>	V
A.-M. Hue de Lerondel, lieutenant,	<i>ém.</i>	V
C.-L. Hugon,	<i>ém.</i>	Q
J. l'Huillier de Rouvenac,	<i>ém.</i>	A
L'Huillier de Rouvenance, cap.		Q
J. Imbert,		
Th. Imbert de Thoumouard, garde du corps,	<i>ém.</i>	Q
P.-L. de l'Isle de la Ferté et de Barsauvage, soldat,	<i>ém.</i>	V
J.-B. Jacob.		Q
L. Jacques, parfumeur,		V
L.-A. de Jallays, volontaire,	<i>ém.</i>	V
C.-L. de Jallays, volontaire,	<i>ém.</i>	V
P. de Jallays.		
V.-F. de Jallays.		
J. Jamin.		
A.-L. Javel, chirurgien,		Q
A. Javel, chirurgien,	<i>ém.</i>	Q
F.-J. du Jay, officier,	<i>ém.</i>	Q
F. Jeanno, cordonnier,	<i>ins.</i>	V
J. Jeanno, laboureur,	<i>ins.</i>	V
A. Jeannot, laboureur,	<i>ins.</i>	A
J. Jéhanno, volontaire,		
Jéhannot, apothicaire,		V
C.-N. Jérôme, propriétaire,	<i>ins.</i>	Q
L.-M.-F. Jocquet,	<i>ém.</i>	V
B.-M. Jouan de Kervenoaël, sergent		V
V. Jouangay, perruquier,	<i>ins.</i>	V
J.-L. Jourda de Vaux, lieutenant,	<i>ém.</i>	A

J.-V. Joubert de la Cour-Goronière	ém. V
J.-C. Joubert de Romanguy, s.-l.	Q
J.-F. Jouenne, sergent,	ém. Q
J. Jouvain,	ém. V
J. Joyeux,	Q
F. de la Jumelière,	ém. V
de Saint-Just,	Q
M. Kerbelet, marin,	Q
P.-J. de Kergariou de Cœtillio, chef de division des armées navales,	ém. Q
T.-R. de Kergariou-Loemaria, cap. de vaisseau,	ém. Q
Y.-J. de Kerguern, cap. de vaisseau,	ém. Q
C.-M. de Kerguisiau de Kervasdoué, commandant,	ém. Q
R.-G. de Kermoysan, él. de la m.	ém. V
Keroider, perruquier,	ins. V
A.-M. de Kerouartz, sous-lieutenant,	ém. Q
C.-F. de Kerouartz,	ém. Q
G.-Y. de Kerret de Keravel, lieut. de vaisseau,	ém. A
P. Lafeteur, domestique,	V
J.-A. de Lage de Volude, sous-lieut.	ém. Q
F. Lahergne, jardinier,	ins. V
M. Lainé, tapissier,	ém. V
F. Lairret, domestique,	ém. Q
L.-F. de Laitre, volontaire,	ém. Q
A. de Lalande, verrier,	ém. Q
P. de la Lalande de Calan, lieutenant,	ém. Q
C. de la Landelle de Roscanvee, s.-l.	ém. V

P. de Lamberterie, soldat,	ém. Q
M.-C.-G. de Lamoignon, capitaine,	ém. Q
F.-G. Lamour de Lanjégu,	ém. A
F. Lamy, domestique,	ém. Q
J. Lanciens, laboureur,	ins. V
J. Landrein, laboureur,	ins. V
Y. Landrein, laboureur,	ins. V
E. de Langan de Bois-Février, offic.	ém.
L.-V. de Langle, lieutenant d'artil.	ém. V
P.-A.-W. Langlois de la Heuse, prêtre,	ém. A
P. de Lantivy-Kervéno, command.	A
R.-J. de Lantivy-Trédion, él. de la mar.	ém. V
L.-J. Larcher, soldat,	ém. V
P.-F.-M. du Largez, sergent,	ém. V
L.-G. du Largez, prêtre-aumônier,	ém. Q
A.-M. Le Lart,	ém. V
R.-A. Le Lart, soldat,	ém. V
F. de la Laurencie, chef de division des armées navales,	ém. Q
F.-G. du Laurens de la Barre, chas.	ém. V
J.-H. du Laurens de la Barre, chas.	ém. V
de Lavenne,	Q
J. Lebail, laboureur,	ins. V
S. Lebeau laboureur,	ins. V
L. Lebian ou Le Bian, laboureur	ins. A
J. Leblanc,	V
J.-B.-F. Leconte de Sainte Suzanne, v.	ém. Q
F. Lefebvre, réfractaire,	Q
J. Lefloch, marin,	ins. A

M.-L. Lefort,	<i>ém.</i> V
M. Lefranc, domestique,	<i>ém.</i> V
L.-R.-P. Legall, prêtre,	<i>ém.</i> V
C. Légo, cordonnier,	<i>ins.</i> Q
F. Legrand, tisserand,	<i>ém.</i> Q
J.-N. Legris, sergent,	<i>ém.</i> A
P. Leineven,	Q
N. Leleu, militaire,	<i>ém.</i> A
R. Lelièvre, maître d'école,	<i>ém.</i> A
N. Lemagnet, tailleur,	
J. Lendu, domestique,	<i>ém.</i> Q
Lenglé de Moriencourt, colon. du gén.	<i>ém.</i> V
J. Leninan,	Q
R. Lequin, domestique,	<i>ém.</i> V
J. Leroux, laboureur,	<i>ins.</i> V
Lesausse, marchand,	<i>ins.</i> Q
G. de Lesguen, élève de marine.	
R.-M.-C.-M. de Lesquen de Largentaye.	
R. Léat,	<i>ém.</i> V
P. Lethiec, laboureur,	<i>ins.</i> V
L. Léti, marchand,	
L. Letort, charbonnier, réfractaire.	
M. Letouze, tisserand,	<i>ins.</i> A
J. Lévêque, domestique,	<i>ém.</i> V
Librant ou Zibrant, charp.	<i>ém.</i> A
de Lichy,	Q
L.-P. de Lieuray,	Q
L.-A.-J. de Lombard,	<i>ém.</i> V
J. Lorne,	<i>ém.</i> A

G. Louet de la Romanerie,	<i>ém.</i> A
J. Lorne, laboureur,	<i>ém.</i> A
J. Loyer, laboureur,	<i>ins.</i> V
L. Loyer, laboureur,	<i>ins.</i> V
Luard,	Q
J. Lubert, laboureur,	<i>ins.</i> V
J. Lublin, cordonnier,	<i>ins.</i> V
J.-J. de Lustrac, soldat,	<i>ém.</i> Q
de Lys, officier d'artillerie,	Q
J.-M. Madec, réfractaire,	
P. Madec, laboureur,	<i>ins.</i> V
L. de Madre,	Q
P. Maffre de Cruzel, g. du corps,	<i>ém.</i> Q
J. Magro, domestique,	<i>ém.</i> V
J. Mahé, laboureur,	<i>ins.</i> V
Le Maignand,	Q
F. Mailhaud, réfractaire,	
J.-B. de Maillet,	<i>ém.</i> A
J.-A. de Mainard, lieutenant,	<i>ém.</i> A
L.-C. Le Maire du Charmois, s.-l.	<i>ém.</i> V
A. Maise, tisserand,	V
F. Le Maître d'Annville,	<i>ém.</i> V
J.-C. de Malbec de Montjoc, major,	<i>ém.</i> V
G. de Malherbe, militaire,	<i>ém.</i> Q
F. Malherbe, domestique,	<i>ém.</i> A
A. de Mannes, officier,	<i>ém.</i> A
A. de Manoite,	
des Marais,	Q
L.-F. Marchant de Christon, adj.	<i>ém.</i>

J. Marché,	A
de Maréchal,	Q
F. Maret , domestique,	ém. A
de Mareuil,	Q
R.-M. de Reville, volontaire,	ém. A
M. Marine, laboureur,	ins. A
P.-J.-S. Marion de la Meuvrerie, avocat.	
N. Mariotte, volontaire,	ém. Q
Y. Martin de Compreignac, offic.	ém. A
A. Martin, soldat,	ém. V
F. Martin, étudiant,	ém. V
J. Martin, volontaire,	ém. A
J. Mary,	ém. V
L. de Masquillier,	ém. A
R. Masson, soldat,	ém. V
M. Maubert, maréchal,	ins. A
B.-C. de Sainte-Suzanne, sous-lieut.	ém. Q
N.-M. Maurice, domestique,-	ém. Q
J.-M. Mauroy ou Monrouard, serg.	ém. V
de Mauvise, lieut. de Vaisseau,	ém. Q
A.-H. de Meherenc de S-Pierre, maj. de vais.	
R.-A. de Meherenc de St-Pierre, cap.	ém. Q
du Meillet,	Q
L.-A. du Mellenger, officier,	ém. A
R.-M. de Menou, capitaine,	ém. Q
J.-L. Le Merdy de Quillien, capitaine,	ém. A
F.-M. de Méricourt, soldat,	ém. Q
de Mervé Fontaines ou de Fontaine-Mervé,	Q

P. de Mesillac, s-lieutenant.	
R. Le Métayer de la Garde, off. chouan,	Q
N. Michel, laboureur,	ins. V
M. Mignaux, marin,	ins.
P.-H. de Milon de la Touche-au-Prou,	ém. Q
E. de Miné,	ém. V
Mirlavaud.	
F. de Mocourt,	ém. V
J.-D. Le Moine, domestique,	ém. Q
R. Le Moiton, palfrenier,	ém. Q
J. Molgat, laboureur.	
P. de Mondion, sergent,	ém. Q
F. de Montarnal, capitaine,	ém. V
F. du Montel de Malusses, g. du c.	ém. A
du Montel,	Q
de Monterban,	
de Montesquiou,	Q
F.-M. de Montlezun, officier,	ém.
H. de Montlèzun, volontaire,	ém. V
de Monjoye,	Q
de Montrond,	Q
S.-M.-H. Morel, clerc de procureur,	ém. A
L.-F.-M. Morisson de la Bassetière, v.	ém. V
C.-C. Morisson de la Bassetière, ch.	ém. A
J.-F. de la Motte de la Guyomarais, s.-l.	ém. Q
P. La Motte,	V
P. de La Mothe,	ém. V
C.-H. de Moucheron, volontaire,	ém. A
J.-M. de Moucheron, volontaire,	ém. A

de Mouillemuse,	
N. Moulais, laboureur,	
J.-G. Moulin,	Q
T.-E. Moureaud, sergent,	
V. Le Mourroux,	Q
C. de La Moussaye, capitaine, tué à Landévant	
A.-J. du Moutier,	ém. A
Le Mouton de Néhou, l. du génie,	ém. V
C. de Nassal,	
C. de Navailles, major,	ém. V
P.-M. Née, domestique,	ém. V
Nicolas de Voutron, maj. de vais.	Q
J. Noell, armurier,	ém. V
N.-J. Noël, militaire,	ém. Q
A.-F. de Florent de Neufville de Bruny-au-Bois, sous-lieutenant,	V
R. Le Normand de Garat, sémin.	ém. A
R.-A. Le Normand de Garat, of. de mar.	ém. A
C.-G. de la Noue, sous-lieutenant,	ém. V
J.-B.-P. Nourry, domestique,	ém. Q
de Noyon,	Q
L.-E. Le Ny de Coetudavel, lieutenant,	
J. Ollier, cultivateur,	A
F.-U. L' Ollivier de Tronjoly, lieut.	ém. V
Omnès, maître d'école,	A
de Saint-Orent,	Q
Ougean, laboureur,	ins. V
A.-J.-L. Pallot de Grandpré,	ém. A
J.-B. Palespont,	ém. V

J.-B.-F. Pallet d'Antraize, chasseur,	ém. V
J.-M.-J. Panou de Faymoreau s-lieut.	ém. V
G.-M.-J. de Panthou, lieutenant,	ém. V
L.-H. de Parfourru,	ém. A
C.-L.-G. du Parc de Locmaria, capit.	ém. Q
J. Paris, domestique,	ém. Q
C.-R. Paris de Soulange, lieut-col.	ém. A
J.-T.-M. Pascal de Chateaulaurent, lt.	ém. V
P.-A.-A. de Passac,	ém. A
A.-R. de Paty de Luriès, s.-lieut.	ém. Q
L. de Patty de Luriès, capitaine,	ém. A
R.-G.-M.-P. Payen de Chavoy, vol.	ém. A
A. de Pécholier, s.-aide-major	ém. V
M. Pédit,	
J.-L. de Pélissier, capitaine,	ém. V
J.-M. de Pélissier,	ém. V
J. de Pelletier, domestique,	ém. V
A.-M.-F. de Penfunteuiou de Cheffontaine, lieutenant,	ém. V
P.-J. Pennequin,	ém. A
J.-M.-L. Péronne, armurier,	ém. V
R.-C. de Percy, lieutenant,	ém. V
J.-D. de Perdreauxville, lieutenant,	ém. V
J.-F. du Perenno de Penvern, soldat,	ém. V
Fl.-M. Perion, capitaine,	ins.
P.-L. Péron, cordonnier,	ém. Q
V. Perraut ou Periac, cord.	ins. V
M. Perrigault, domestique,	ém. Q
J. Pessel, laboureur,	ins. A
M.-Ch. Petit,	ém. A

R. Petit,	V
F. Petitguyot, ch. de St-Louis,	ém. V
G. Pharaon, jardinier,	ém.
L. de Phélippeaux,	Q
G.-P. Pic de la Mirandole,	ém. A
Picquet de Melesse, lieut. de vais.	ém. Q
Pieussen, adjud.-major,	ém.
F.-J. Pinel de la Villerobert, volont.	ém. Q
A. Pintel, journalier,	ém. Q
D. Pintel, journalier,	ém. Q
de la Pisse,	Q
G. de la Planche, domestique,	ém. Q
L.-F. du Pléci,	ém. V
P. du Plessis,	ém. A
T.-B. du Plessis, soldat,	ém. Q
C. du Plessis, soldat,	ém. Q
Y. Poche, domestique.	
P.-F. du Pont,	ém. V
J. du Pontich de Roy, volontaire,	ém. V
A.-J.-L. du Portal, major du génie,	ém. V
J.-B. La Porte, volontaire,	ém. Q
F. Poulain, palfrenier,	ém. Q
J.-A. Poulain, prêtre,	ém.
P.-F. Poulain du Chesnay,	ém. V
P.-P. Poullain,	ém. V
P. Le Poulletier de Montenant, vol.	ém. A
A.-M. de Poulpiquet, sergent-major,	ém.
F.-J. de Preseau.	
T. de Pressac, lieutenant,	ém. Q

L.-F. de Prévost,	ém. V
L.-M. Prévost de la Voltais,	ém. Q
L.-A. de Prévost,	ém. V
de Prielley, capitaine,	ém.
J.-B. Priez, ouvrier,	ém. Q
J.-N.-A. Prigent de Quérébars, capit.	ém. V
A.-S. Le Prince, volontaire,	ém. A
P. Proux, ancien huissier,	ins. A
L. Pujouly ou Puyouilly, cond.	ém.
C. Puniel,	ém. A
G. de Puyferré,	ém. V
C. Pynyot de la Girardière,	ém. Q
J. Queinec, domestique,	ém. V
A. de Quincarnon, soldat,	ém. Q
J. Raffler, boucher,	ém. V
J.-H. Raoul de Soulier, él. de mar.	ém. A
J.-L. Réchin, domestique,	ém. Q
J.-M. de la Regnaude,	
F.-C. Regnier de Lambrunière, vol.	ém. A
B.-M. Reguidel, drapier,	
J.-B. Remy, domestique,	ém. A
G. Renegot, cordonnier,	ins. V
Ch. Reynard,	ém. A
H.-P. la Reyranglade, capitaine,	ém. V
J. Ribochon, laboureur,	ins. A
P. Ricot, laboureur,	ins. V
J.-M. Ridant, domestique,	V
F.-P. Rieussec, prêtre,	ém. V
L.-C.-M. de Rieux, lieutenant,	ém. A

de la Rigale,	
J.-P. Rio, laboureur,	
Y. Riou, domestique,	ém. V
G.-M.-C. de Robecq, officier,	ém. A
E. Robert, domestique,	ém. Q
F. Robert,	Q
H. Robert de Boisfossé, volontaire,	ém. A
J. Robin, tailleur,	A
du Roch, capitaine,	Q
J. de la Roche-Aymon de la Roussie,	ém. V
R. de la Rochefoucauld-Bayers, s.-l.	ém. V
J.-P. de la Roche de Loriac, soldat,	ém. Q
V.-A. de la Roche-Saint-André, s.-lieut	Q
J.-B. du Rocher du Quengo, s.-lieut.	ém. Q
G.-P.-L. du Rocher du Quengo, lieut.	ém. V
Y.-C.-F. du Rocher du Rouvre, sold.	ém. A
A.-M.-L. Rogon de Carcaradec, s.-lieut.	ém.
H.-F.-A. Rogon de Carcaradec, lieut.	ém. V
L.-M.-T. Rogon de Carcaradec, a.-m.	ém. A
R.-M.-M. Rolland de Kerloury, prêtre,	ém. Q
C.-B. de Roquefeuil, capitaine,	ém. V
P.-F. de Roquefeuil, volontaire,	ém. A
C.-C. de Rossel. commandant,	ém. A
E.-C. de Rossel, volontaire,	ém. V
C.-F. de Rouault de Gamache, colonel,	ém. Q
D.-R. Rouault des Rallières,	ém. Q
de Rouché,	Q
P. Rouch,	ém. V
de Roux,	C
R.-C. de Rouxville,	ém. V

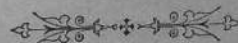
R.-F. Le Royer, volontaire,	ém. V
C.-C. de Royrand,	ém. Q
C.-A. de Royrand de la Roussière, sold	ém. V
A.-E. de Salignac-Fénelon, soldat,	ém. Q
J.-J. de Salvard, cap. de chouans,	
J.-B. de Salve de Villedieu, él. de m.	ém. A
L. Sanié,	V
J. Santer, laboureur,	ins. V
J. Santer ou Saniter, tailleur,	
J. de Sanzillon, volontaire,	
A.-I.-F. Sarret de Crozon, lieutenant,	ém. Q
de Sauveplanne.	Q
J.-B. de Saint-Sauveur, anc. capit.	ém. V
P.-A. Savatte de Genouillé,	ém. V
L.-M.-A. Savatte de Genouillé, volont.	ém. V
de Savignac, capitaine,	ém. A
J. de Savignac, lieutenant,	ém. Q
E. Séguin,	Q
G. Semeris, domestique,	ém. A
M. Seveneau, laboureur,	ins. V
P. Séveno, imprimeur,	V
P. Sevestre, étudiant,	ém. A
P.-L.-A. Sibour,	ém. V
F. Sico, domestique,	ém. Q
de Sidone,	Q
R. Solanet, volontaire,	ém. A
J. Sourisseau, marin,	V
A.-L. de Souyn des Tournelles,	ém. V
F. Stévan, laboureur,	ins. V

de Taillard,		Q
de Talhouet-Grationnaye, lieut.-col.	<i>ém.</i>	Q
de Talhouet-Grationnaye, sous-lieut.	<i>ém.</i>	V
J.-B. Tapinois de Casal, g. du corps,	<i>ém.</i>	V
J.-B. Tardivet, enseigne,	<i>ém.</i>	Q
A. de Tassy, sous-lieutenant,	<i>ém.</i>	V
Tempié ou Tempier, conse. de la réquisition		
J.-A.-B.-M. de Tertulle de la Baume de		
Pluvinel, lieutenant,	<i>ém.</i>	V
J. Tessier, volontaire,	<i>ém.</i>	A
A. Testas de Folmont, cap. du génie,	<i>ém.</i>	V
J.-J. Testut-Delguo, vétéran,	<i>ém.</i>	V
L. Therbrughe, étudiant,	<i>ém.</i>	Q
H.-J. Thépault du Breignou, lieut.	<i>ém.</i>	Q
J. Thevenon, cultivateur,	<i>ém.</i>	A
A.-F. Thibault-Marais, garde-ducors,	<i>ém.</i>	V
J.-B. Thomas, imprimeur,		V
J.-B. Thomas,	<i>ém.</i>	A
J. Thomassin, militaire,	<i>ém.</i>	V
J. Thomazeau, maréchal-fer.	<i>ins.</i>	V
M. Thomazeau, «	<i>ins.</i>	V
N. Thorel de la Troupelinière, s-lt. de vais.		
V. de Tinténiac, ancien cheveu-léger.		
F. Tissot,	<i>ém.</i>	V
E. Tossène,	<i>ins.</i>	V
F. de Traissac, lieutenant,	<i>ém.</i>	
G. Travaillé, consc. de la réquisition,	<i>ins.</i>	
M. Tré, tisserand,	<i>ins.</i>	V
G. M. de Tredern de Lezerec,	<i>ém.</i>	V
de Treion.		

J.-F. Treton de Vaujuas, capitaine,	<i>ém.</i>	Q
J.-B. du Trévou, lieutenant,	<i>ém.</i>	V
de Tristan L'Hermitte, volont.		Q
C.-R. de Tusseau de Maisontiers, cap.		Q
d' Uston,		Q
L.-H.-M. Urvoy de Portzamparc, l. de v.	<i>ém.</i>	A
C.-E. Le Vaillant,	<i>ém.</i>	Q
H. Le Vaillant, volontaire,	<i>ém.</i>	A
P.-F. Le Vaillant de la Ferrière, serg.	<i>ém.</i>	V
C. du Val de Beaumetz, lieut.	<i>ém.</i>	V
Le Vallois de la Marière,		Q
de Van Dègre, anc. s.-lieut.		Q
G. Vanoche,		V
L.-G. de Varin, volontaire,	<i>ém.</i>	Q
L. de Vasconcelles, capitaine.	<i>ém.</i>	A
C.-V.-A. Vas de Mello de la Métérie, v.	<i>ém.</i>	Q
J.-F. Vassal de Bellegarde,	<i>ém.</i>	A
A.-A. de Vassal Saint-Gély, lieutenant,		
C.-F. Vasseur, volontaire,	<i>ém.</i>	Q
E. Le Vassor, domestiquæ,	<i>ém.</i>	A
A. de Vassy, major,	<i>ém.</i>	V
L. de Vaucassel, ancien capitaine,		
A.-J. de Vaucouleurs de Lanjamet, s-l.	<i>ém.</i>	V
F. Vaudin, domestique.	<i>ém.</i>	Q
G.-F. de Vauquelin,	<i>ém.</i>	V
P. de Vauquelin,	<i>ém.</i>	V
Vautrin, lieutenant,		Q
de Veaucassel,		
L.-F. de Vélard,	<i>ém.</i>	V

J.-B. de Vence, de Verbois.	ém. A Q
J.-M.-O. du Vergier, capitaine, du Vergier de Cuy, officier.	ém. Q Q
Guy de Vérine, Verne, de Verne,	Q Q Q
J.-F.-G.-A. du Verne de Lanty,	ém. A
J.-J.-F.-C. de Viart, officier,	ém. Q
C.-H. de Viart de la Mothe d'Usseau, élève de la marine,	ém. A ém. A
H.-F.-C. de Viart, élève de la marine, F. Vichard, officier.	ém. A ém. A
A.-J.-M. Le vicomte de la Houssaye, capitaine,	ém. V ém. V
J.-B.-M. Le vicomte de la Houssaye, sous-lieutenant,	ém. Q ém. Q
J.-B. Le vi ^{te} . de la Villevollette, lieut.	ém. Q
J.-F. Le vi ^{te} de la Villegurio, s-lieut.	ém. Q
F. Videau de la Barre, g ^e du corps,	ém. V
L.-J. de Vignaux, volontaire,	V
C.-J. de Villavicencio, capitaine, P. Villemer,	V V
I.-A.-L. de la Villeloays de la Villéon, lieutenant de vaisseau,	ém. V ém. V
H.-G.-S. de Villeneuve-Flammalens,	ém. V
F. de Villeneuve la Roche-Barnaud, lieutenant,	ém. Q ém. Q
J.-L. de Villeneuve la Roche-Bar- naud, volontaire,	ém. Q

J.-B. de Villeneuve-Verrayon, officier	ém. V
T. de la Villéon de la Villevalio, com.	ém. Q
U.-C. Vinar ou Vir, chirurgien,	ém. A
J.-A.-I. de Violaine,	ém. A
C. Vireau de Sombreuil, lieut.-gén.	ém. V
H. Visdelou de Bédé, lieutenant,	ém. A
J.-L. Voisin, brigadier, Voumard,	Q Q
Wamelle d'Enneval,	ém. V
F. Wandonne, volontaire,	ém. Q
P. Warein, cultivateur,	ém. V
H. Wibaux, laboureur,	ém. A
P.-N. de Wissel, J.-N. Wolf, domestique,	ém. A ém. A
P. Yot, marin,	ins. V



Arrêté du directoire départemental du Morbihan, relatif aux prisonniers de Quiberon, en date du 7 thermidor, an III,

Le directoire, informé, par divers rapports, des faits suivants :

Que, dans la translation de Quiberon à Auray des prisonniers faits lors de la prise de cette presque-île, environ 300 chouans ont échappé et se sont répandus dans les terres ;

Que, depuis cette translation, lesdits prisonniers ne sont pas soumis à une surveillance aussi exacte que la sûreté publique l'exige, que plusieurs même ne sont pour ainsi dire pas détenus, puisqu'ils communiquent librement avec les personnes du dehors, qu'on en voit journellement se répandre dans les rues d'Auray, sans autre garde que quelques factionnaires placés isolément à l'entrée de chaque rue. Que cette dénonciation se trouve confirmée par l'arrestation faite hier dans les environs de cette commune, d'un chouan, qui, après avoir servi dans une des compagnies rebelles des cantons voisins, s'était rendu à Quiberon, et y avait été enrôlé dans le prétendu régiment d'Hector, lequel déclara devant l'administration qu'il s'était échappé d'Auray, où il fut donné ordre de le reconduire de suite pour être traduit devant la commission militaire qui doit y être établie.

Que Sombreuil, l'un des principaux chefs des émigrés débarqués à Quiberon, est même, pour ainsi dire, sur parole, logé à l'auberge du Pa-

villon d'en haut, à Auray.

Qu'il paraît que la classification des prisonniers n'a pas été faite, ou que si on s'en est occupé, on a mis dans cette opération importante la plus grande inexactitude.

Que des émigrés se trouvent confondus avec les prisonniers français armés forcement en Angleterre par la perfide lâcheté du gouvernement britannique, et avec les militaires français, faits prisonniers à Quiberon, lors de l'invasion qui en a été faite par l'ennemi.

Que des chouans, ci-devant habitants de la commune de Vannes, se trouvent également confondus avec les mêmes militaires, y ont été reconnus par des citoyens de Vannes, et se flattent d'échapper ainsi à la peine due à leurs crimes.

Que les maisons et édifices servant à la détention ne sont pas suffisamment gardés, qu'il paraît que les commissaires chargés de cette surveillance, n'y apportent pas toute l'attention que mérite l'importance de l'objet confié à leurs soins.

Que d'après des conférences que quelques citoyens de Vannes ont eues avec des émigrés détenus, ces derniers prétendent se soustraire à la peine que la loi prononce contre eux, qu'ils fondent cet espoir, sur la fausse supposition d'une promesse qu'ils disent leur avoir été faite par le général en chef à Quiberon, et qui les détermina à mettre bas les armes, lorsqu'il est au contraire certain qu'ils ont été forcés et poursuivis dans toutes les parties de la presque-île, et qu'ils n'ont déposés leurs armes que quand ils se sont vus sans aucuns moyens de résistance et prêts d'être percés sur le champ de bataille même.

Qu'on répand déjà publiquement à Auray et à Vannes, que les émigrés et leurs complices ne seront pas punis, que par d'insidieux propos

qu'on tient ouvertement sur leur compte, et qu'on s'efforce même de faire attribuer à quelques militaires dont on voudrait par là flétrir la gloire, en atténuant leur amour pour la patrie et leur attachement au gouvernement républicain, on cherche à apitoyer les citoyens sur le sort de leurs plus cruels ennemis, qu'on tend ainsi à corrompre l'opinion publique et à préparer le peuple à réclamer une coupable indulgence en faveur des assassins de la patrie.

Que tous les patriotes témoins du peu de surveillance qui s'exerce dans les lieux où sont détenus leurs ennemis, ou que le bruit public en a informés, craignant les suites funestes qui peuvent en résulter dans les circonstances critiques où se trouve encore le département, réclament la plus prompte exécution de la loi, dont aucune puissance ne peut, dans un état libre, paralyser l'action.

Qu'il n'existe encore à Auray, en activité, aucun tribunal ni commission militaire chargé de juger les émigrés et leurs complices, que de cette inactivité sur les motifs de laquelle on laisse errer l'opinion publique, il résulterait bientôt que les suites de la victoire remportée à Quiberon, qui devaient, en récréant l'esprit public, intimider pour jamais les ennemis de la patrie, auraient un effet tout contraire, si la société, blessée si cruellement, n'était promptement vengée.

Vu un écrit, remis au directoire et souscrit individuellement par plusieurs citoyens de Vannes, lesquels dénoncent les mêmes faits et demandent qu'en attendant l'application de la loi contre ceux que son glaive doit frapper, il soit pris des mesures pour empêcher leur évasion et leur interdire les correspondances et communications extérieures.

Considérant que les faits ci-dessus dénoncés sont de la plus haute importance, et de nature

à exciter toute la sollicitude de l'administration.

Considérant que l'existence prolongée des émigrés et de leurs complices, sur le territoire français qu'ils ont osé souiller par leur présence et par leurs crimes, est un outrage fait à la loi.

Vu les lois des 9 octobre 1792, art. 1^{er}; 18 mars 1793, art. 1^{er}; 23 mars 1793; 28 mars 1793, art. 2, 59, 60 et 74; 13 septembre 1793, 29 et 30 vendémiaire an 2, art. 1^{er}, titre 1^{er}, section 1^{re}, et art. 7, titre 5, section 1^{re} auxquelles on pourrait joindre toutes les lois relatives aux crimes et attentats contre la patrie, aux meurtres et assassinats, à la fabrication et distribution des faux assignats, puisque les émigrés débarqués à Quiberon, pour porter dans ces contrées le fer et la flamme, avaient apporté des tonnes remplies de cette monnaie falsifiée, dont, malgré toutes les précautions une certaine quantité a déjà été répandue.

En vertu de la surveillance générale, qui lui est attribuée sur tout ce qui peut intéresser l'ordre, la tranquillité publique et l'exécution des lois dans son ressort, arrête ce qui suit, après avoir entendu le procureur-syndic.

1^o L'état-major de la 5^e division de l'armée des côtes de Brest, dans l'étendue de laquelle ont été saisis à Quiberon les émigrés, chouans et leurs complices, est requis, sous sa responsabilité, de faire exécuter de suite, si fait ne l'a été, l'art. 7, titre 5, section 1^{re} de la loi du 25 brumaire an 3; en conséquence, de nommer une commission militaire, composée de 5 personnes, qui sera chargée de juger les émigrés, ceux qui leur sont assimilés par l'art 1^{er} de la même loi, et qui ont été pris à Quiberon. Cette réquisition sera motivée sur le champ, par le procureur-général syndic, au chef de l'état-major de ladite division.

2° En attendant que les détenus soient traduits devant leurs juges, toute communication de l'extérieur avec les détenus, si ce n'est de la part de ceux qui sont chargés de pourvoir à leurs besoins et qui seraient à cet effet porteurs d'une permission spéciale des officiers chargés de la police des prisons, demeurera sévèrement interdite.

3° Tous ceux des émigrés, chouans et leurs complices pris et arrêtés à Quiberon, et qui ne seraient pas actuellement en détention close, y seront à l'instant rétablis.

4° Les chefs et commandants de la force armée, sont requis, sous leur responsabilité, de prendre toutes les mesures nécessaires, pour que toutes les prisons et édifices publics qui renferment des prisonniers arrêtés à Quiberon, soient gardés jour et nuit avec une surveillance particulière.

5° La municipalité et le district d'Auray, spécialement chargés de la police et de la surveillance des prisons et maisons d'arrêt dans leur ressort, prendront de leur côté, toutes les précautions nécessaires, pour la sûreté et la salubrité desdites prisons et maisons d'arrêt ; ils sont autorisés à donner à cet effet, toutes réquisitions convenables aux chefs et commandants de la force armée.

Ils en rendront compte tous les jours, savoir : la municipalité d'Auray au district du même lieu, et celui-ci au département.

6° Expéditions du présent arrêté seront adressées à la Convention nationale, à ses comités de salut public et de sûreté générale, au représentant du peuple Blad, au général en chef, au chef d'état-major de la 5^e division de l'armée des côtes de Brest, au commandant de la force armée à Auray, au district d'Auray et par lui à la municipalité de son chef-lieu.

*Les membres de l'administration
départementale du Morbihan.*

TABLE

PRÉFACE : *La Presqu'île de Quiberon* 1

PREMIÈRE PARTIE

LES PARTIS

I.	L'armée royale	45
II.	Le pays chouan	34
III.	L'armée républicaine.	60

DEUXIÈME PARTIE

LA LUTTE

I.	Le débarquement des émigrés.	73
II.	Puisaye et d'Hervilly.	85
III.	Iloche	403
IV.	Vauban et Cadoudal.	114
V.	« La journée de l'arme au bras »	137
VI.	Prise du fort Penhièvre	167
VII.	La poussée à la mer	189
VIII.	La capitulation	202

TROISIÈME PARTIE

LE MARTYRE

I.	Le convoi des prisonniers	249
II.	Tallien — la Convention (séance du 9 thermidor, an III) — Co- mité de salut public	263
III.	Le directoire départemental du Morbihan	282
IV.	Les Commissions militaires	298
V.	Mgr. de Hercé et Sombreuil.. . .	308
VI.	« Les derniers jours des condam- nés »	322
VII.	« Les champs du martyre »	342
	Conclusion	356

APPENDICE

I.	Liste des victimes de Quiberon	I
II.	Arrêté du directoire du Morbihan. . . .	xxxvii

FIN